This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
101 076385994

Digitized by Google

914
134

v.136

Library of

Princeton University.

Barr Ferree Collection

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT TRENTE-SIXIÈME VOLUME

ANNÉE 1921-1922

REIMS

L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

21, rue du Cadran-Saint-Pierre, 21

MONCE ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

M D CCCC XXII

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JUILLET 1922

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. le Dr J.-B. LANGLET, Président annuel

La Vie et l'Œuvre de René de Saint-Marceaux

Membre honoraire de l'Académie Nationale de Reims

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie de Reims, qui a pour devise ces mots: *Servare et augere* conserver et augmenter le patrimoine de richesses littéraires, scientifiques ou artistiques de la cité, ne trouvera pas mauvais, je pense, que je vienne, puisque son président doit un discours, m'entretenir avec vous d'un Rémois, grand artiste, René de Saint-Marceaux, qui succomba pendant la

1134

555436

Digitized by Google

guerre à la suite des émotions qui l'ont assailli, de la douleur profonde qu'il a ressentie en voyant disparaître, sous les coups répétés de la brute allemande, tout ce que la Ville, qu'il aimait tant, possédait de grandeur et de beauté, tout ce qui au cours de sa vie artistique avait été la source toujours pure et vive de ses plus hautes inspirations.

Un de nos prédécesseurs à ce fauteuil, M. Kalas, a déjà publié ici, pour l'Académie [1], une notice fort intéressante et fort bien faite, avec une compétence que je n'ai pas, en architecte et en artiste, notice à laquelle je ferai des emprunts que j'avoue d'avance, qui date de près de dix ans et qui aurait arrêté ma plume si je n'avais pas à vous dire quelques faits nouveaux qu'il vous sera intéressant de connaître.

Plus récemment, à propos de la belle exposition des œuvres du maître, qui vient d'avoir lieu à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, M. Bénédite, conservateur au Musée du Luxembourg, a donné lui-même, en tête du catalogue, une notice très documentée dans laquelle se trouvent de curieux renseignements sur l'enfance de l'artiste, donnés par sa mère elle-même, que nous avons confirmés par les relations du milieu où il vécut, par les souvenirs lointains d'amis qui l'ont connu.

La famille de René de Saint-Marceaux

Quelques mots d'abord sur sa famille. Son nom est très connu à Reims depuis près d'un siècle. Il a

[1] Le sculpteur René de Saint-Marceaux, par M. E. Kalas. *Travaux de l'Académie*. T. CXXXIII. Portrait.

Digitized by Google

été donné à un de nos grands boulevards. Son grand-père, Augustin-Marie-Guillaume de Saint-Marceaux, a été maire à deux reprises en 1835 et en 1841. Homme d'une grande intelligence et d'une ardente initiative, son passage a été marqué par des projets et propositions dont beaucoup ont abouti et qui ont donné lieu à un renouveau de la vie intellectuelle et artistique à la suite d'une Restauration qui n'avait rien restauré, mouvement analogue à celui qui avait marqué au XVIIIe siècle la vie de Lévêque de Pouilly, l'ami de Voltaire.

Je les énumère pour en marquer l'importance :

Etablissement d'une école mutuelle rue Libergier; création d'une école supérieure, 1833 ; organisation d'une école gratuite de dessin et de peinture, 1836 ; reconstitution à Reims d'un musée qui, après tous les soins qu'en avait pris Bergeat, avait été disséminé aux quatre vents du hasard dans les églises et chez des particuliers, œuvre de réintégration qui a été reprise par M. Ch. Loriquet, sous l'administration de M. Diancourt, et qui n'est pas achevée ; reproduction par la gravure au trait des tapisseries de Saint-Remi et des toiles peintes de l'Hôtel-Dieu ; organisation à la bibliothèque du cabinet des manuscrits et du cartulaire ; création d'un cours public municipal de chimie dont le premier titulaire était M. Bergougnioux, et le second M. Maumené ; ce qui ne l'empêchait pas, personnellement, d'être un entomologiste distingué, de faire un catalogue des coléoptères du département, et d'avoir créé en son château de Limé une collection d'histoire naturelle, géologie et préhistoire, qui subsista longtemps.

Digitized by Google

Tous faits connus de son petits-fils et qui ont dû contribuer à sa formation intellectuelle et morale.

Son père avait apporté toute son activité et son intelligence à la formation d'une maison de commerce qu'il fit prospérer et qu'il remit plus tard entre les mains d'un autre maire de Reims, M. Charles Arnould, son neveu ; Mme de Saint-Marceaux et Mme Arnould étant sœurs.

C'est ici que nous jetterons un coup d'œil discret sur la vie de famille en disant quelques mots de sa mère. Femme remarquablement intelligente, considérée comme telle par toutes les personnes qui fréquentaient son salon et qui constituaient l'élite de notre Ville.

L'enfance de l'artiste

Il est toujours intéressant de rechercher dans le passé des hommes célèbres les petits faits qui de l'enfance à l'âge adulte ont pu agir sur leur évolution et faire prévoir leur avenir. Sa mère va nous aider dans cette recherche. « Enfant intelligent, mais difficile à fixer. Entré au lycée à huit ans, il en sortit à quatorze ; l'éloignement qu'il avait toujours manifesté pour les études classiques, devenant presque du dégoût, on se décida à lui faire commencer son éducation commerciale ; sa première enfance n'a rien de remarquable, qu'une impossibilité de fixer son attention sur aucune étude, abstraite surtout. Ses aptitudes futures ne furent révélées par aucun indice : jamais un croquis quelconque, au crayon, au fusain, une esquisse en terre, n'indiquait le don qui était en lui, nous dirons nous, qui n'y était pas

Digitized by Google

encore. Un des grands amis de sa famille M. Alexandre Auger lui disait, en plaisantant, qu'il ne ferait jamais qu'un « épicier », ce qui n'était d'ailleurs qu'une grosse erreur de diagnostic.

Quelle fut, dans cette situation, la part des professeurs qu'il eut, qui ne sont pas toujours les accoucheurs prédestinés de la pensée enfantine ? Quelle fut la part de la santé délicate du jeune homme qui venait de perdre son frère ainé Raoul d'une péritonite presque subite et qui a pu faire craindre à la mère alarmée des effets du surmenage ? Ou fut-on tenté par un avenir commercial qui paraissait s'ouvrir brillant devant lui ?

Il voyagea, et revint, mais sa famille était trop avisée pour renoncer à toute culture : il prit des leçons.

Parmi ses professeurs, celui qu'il réclamait surtout était le professeur de dessin du lycée : le père Rêve comme on l'appelait et dont il faut vous dire un mot.

On le qualifie de petit professeur, homme sans autre talent que celui d'enseigner.

Mais pour un professeur, avoir le talent d'enseigner, n'est-ce pas énorme, et s'il n'a pas fait lui-même de chefs-d'œuvre, ce qui est la vérité, n'eut-il fait qu'un élève, n'eût-il modelé qu'un cerveau d'artiste, nous devrions lui en être reconnaissants.

Nous avons connu cet excellent homme, aimable, gai, jovial même et très aimé de ses élèves. Rêve qui était d'une famille d'artistes s'était marié à la fille de Perseval, un des peintres de l'école rémoise, et il y en a, qui ont fait d'excellents tableaux. Nous en

Digitized by Google

connaissons un en particulier qui se trouve reproduire les traits de quelques dames de la famille de Saint-Marceaux, dans laquelle il se trouve encore, et que nous n'avons pas perdu l'espoir de revoir un jour de plus près.

Ses débuts

Ce n'est pas apparemment, par les procédés pédagogiques habituels en mettant du noir sur du blanc, en lui faisant copier d'après des lithographies, des nez, des oreilles ou des yeux, au besoin une tête ou un torse, qu'il a éveillé chez lui le sentiment de la forme ; c'est en lui remettant entre les mains de la terre glaise et en lui montrant comment cette matière souple et docile, appliquée par un pouce habile sur une surface, en modifiait l'apparence. C'est bien en voyant naître sous ses doigts des formes nouvelles plus ou moins heureuses, mais facilement variées que l'artiste arrive à se sentir créateur, mais créateur toujours au travail, ne se déclarant satisfait qu'après avoir fait, refait et recommencé ses ébauches jusqu'à ce qu'il arrive à les faire admettre comme acceptables par le jury le plus exigeant, le jury intérieur, celui de sa conscience artistique.

On consulta de divers côtés, en particulier un grand architecte parisien, M. Baltard, allié de sa famille, qui après la constatation du goût assez vif qu'il prenait au modelage, après avoir vu ce jeune homme avec de la terre plein les mains et une Vénus de Milo sous les yeux, s'écrier : « Et moi aussi, je serai sculpteur », prononça le lâchez tout, le « laissez aller ». Et il alla, s'installant dans un grenier de la

Digitized by Google

maison paternelle, dans l'étable d'une ferme de Toussicourt, essayant de modeler de souvenir son frère Raoul, d'après nature sa mère, sa tante Mme Arnould.

J'ignore ce que sont devenues ces ébauches probablement perdues, mais il faudrait n'avoir jamais touché un bloc de terre glaise ou tenté de mouler un plâtre, une esquisse même rudimentaire pour ne pas comprendre la joie qu'un enfant peut trouver à ces tentatives ; sans doute, il ne devient pas nécessairement un sculpteur, heureusement : mais il apprend à mieux voir, il prend conscience du relief des choses, il fait son éducation de l'œil et de la main qui peut avoir tant d'applications dans la vie.

Dans un intéressant article de M. Robert de la Sizerane, paru à la fin de l'an dernier [1], l'auteur raconte, nous n'y insisterons pas beaucoup parce qu'il y parle surtout des peintres, que David recommandait à ses élèves de modeler d'abord la figure en terre et que Ingres confirmait cette manière de voir en disant : « Nous devons faire de la peinture sculpturale ». Nous ignorons si la tradition s'en est poursuivi dans les écoles.

Nous ne sommes plus à l'époque où Winckelman, un critique allemand très influent pendant longtemps, disait que dans les statues des dieux et des déesses, le front et le nez sont presque entièrement formés par la même ligne ; et peu à peu par opposition avec l'esthétique du dix-huitième siècle toutes les figures

[1] *Ce que l'art doit à Napoléon*, in *Revue des Deux Mondes*, du 1er décembre 1921.

Digitized by Google

de Guérin, de Gérard, de Girodet, y compris tous les soldats des armées d'Egypte et d'Italie furent tenus d'avoir le nez à l'alignement du front ; et chacun de fouiller son Plutarque, d'y chercher des Caton, des Régulus et des Démosthène (Jules Lemaître aurait ajouté des Philopemen fendant du bois).

Il y a eu aussi une sculpture officielle et bien disciplinée ; mais les sculpteurs se sont beaucoup plus vite affranchis des règles étroites que la mode et l'enseignement leur imposaient.

J'hésite à ajouter un détail de cette vie du jeune homme, détail qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec son éducation artistique, mais qui montre l'intérêt que portait sa mère à tout ce qui touchait son fils, et nous ne sortons pas, en le faisant, de la famille, de la famille rémoise surtout.

Parmi les élèves sortant du lycée et ceux des grandes classes, s'était constitué un groupement artistique n'ayant pas d'autre prétention que de se distraire et de donner à leurs familles quelques représentations théâtrales, d'abord dans un grand grenier de la place Royale, chez M. Massé, puis dans un magasin à laines de la maison Victor Rogelet. Des commerçants en herbe, des étudiants en médecine, des polytechniciens, étaient les acteurs ; les rôles de femmes étaient tenus par les plus imberbes, René de Saint-Marcaux fit les soubrettes. Mme de Saint-Marceaux assistait parfois aux répétitions et donnait des conseils à la jeune troupe parmi laquelle on comptait : Ernest Renart, qui était le véritable directeur ; son frère, les frères Massé, Griffon, Marcel, Henri Courmeaux, Henri Henrot, Raoul et René de Saint-Marceaux, etc.

Digitized by Google

Pardonnez-moi ces souvenirs un peu personnels d'une époque depuis longtemps disparue, époque où la vie publique était supprimée, où la vie privée était toujours suspecte et surveillée avec la plus grande sévérité, où il n'était pas facile de reprendre des habitudes intellectuelles, mais cette jeunesse à tendances très diverses, et en dehors de toute politique, voulait essayer de vivre.

C'est alors que Saint-Marceaux alla à Paris, dans les ateliers, surtout au Louvre, où je me souviens de l'avoir rencontré en contemplation devant la Vénus de Milo. Ce n'était pas par hasard qu'il était là, il ne cherchait pas son chemin, il le suivait, il venait s'imprégner de l'art antique.

Mal orienté ou s'étant perdu dans les petits sentiers du thème latin et n'ayant pas compris les beautés du dictionnaire, il rentrait dans la civilisation grecque par la grande route, celle des œuvres, et il n'en sortait plus, comme Anatole France dans *La Vie en fleur*, qui déplore comme tant d'autres, le système éducatif de la bifurcation « qui obligeait les enfants entrant en troisième de choisir entre l'éloquence et l'algèbre, de ne plus suivre le chœur entier des Muses que M. Fortoul avait désuni », qui déclare que c'est au Louvre à la sculpture antique « qu'il s'est imprégné du sentiment de la forme, qu'en comparaison de cet art tout n'est que misère et difformité ».

Saint-Marceaux ne s'est peut-être pas à ce moment rendu compte des raisons de la transformation qu'il allait subir ; mais comme il avait eu l'impression de l'art gothique par son long contact avec les

Digitized by Google

chefs-d'œuvre de la cathédrale en la parcourant dans tous les sens, comme il s'était laissé pénétrer par l'art du dix-huitième siècle en se balançant avec ses camarades allant au lycée, sur les lourdes chaînes qui reliaient entre elles les bornes cerclées de bronze, chargées de protéger les belles œuvres de Pigalle, (le citoyen assis sur son sac de laine lui fournira peut-être un modèle pour son *Génie gardant le secret de la tombe*) ; il allait faire connaissance à Florence avec la Renaissance et aurait ainsi parcouru la gamme des inspirateurs qui allaient devenir ses maîtres. Il allait au tombeau des Médicis causer comme il disait dans une lettre à sa mère[1], avec les statues de Michel-Ange, plaisantant amèrement les étrangers de passage qui venaient troubler cette conversation et montrer leur ignorance par des aphorismes prétentieux. Pour lui, il se trouve « heureux d'être en ce pays, tranquille, sans ennui et bien portant. Ce sont les meilleurs jours de la vie. Combien on est récompensé de toutes les misères artistiques qu'on a lorsque, malheureux et découragé, on cherche sans trouver, par l'énorme bonheur de comprendre et de jouir d'un seul coup, de ce que l'Humanité a laissé de meilleur ».

Ses premières œuvres : l'abbé Miroy

Comme il avait toujours adoré sa petite patrie, il avait toujours aimé son pays, la France, d'un amour supérieur.

[1] Lettre datée de Florence, ce mardi 26 septembre. [Collection du Dr P. Gosset].

Digitized by Google

Il avait vingt-cinq ans quand les Allemands, nos ennemis éternels, envahissaient notre région. Avec ses amis, ses parents, il aurait voulu partir à son secours. Cloué à ce moment sur son lit, retenu à Reims, il dût assister à l'occupation douloureuse. Il vit l'étranger s'installer au foyer de sa famille ; il ne pouvait que se taire s'il les entendait, puisqu'il avait appris leur langage, faire des projets dont l'aboutissant était nécessairement notre ruine et notre humiliation.

Il ne pouvait que se taire lorsqu'il apprit qu'un jour pendant l'armistice les teutons avaient fusillé un prêtre qui aurait commis le crime d'aimer son pays et peut-être d'avoir rendu service à quelques-uns de ses compatriotes.

Il ne pouvait que se taire, il protesta néanmoins et protesta par un chef-d'œuvre.

Un comité s'était formé pour élever un monument à la victime, l'abbé Miroy ; on s'adressa à Saint-Marceaux pour le réaliser, et de sa main vibrante il modela le corps, la respiration suspendue, le cœur semblant battre encore, de ce simple prêtre, apôtre par profession de la paix, assassiné comme un soudard au coin d'un mur.

L'artiste, qui avait accompli là une de ses plus belles œuvres, n'eût pas même la joie de la voir exposée au Salon. On félicita l'auteur en secret, mais on cacha la statue comme une mauvaise action (M. Thiers étant président et M. Jules Simon ministre). Ce n'est qu'en 1873, les Allemands partis, qu'on inaugura le monument.

C'est sous l'influence de ce sentiment patriotique

Digitized by Google

que lorsque l'orage commençait à gronder au loin, il fit un projet de médaille pour commémorer la loi de trois ans, loi que beaucoup votaient à contre cœur, mais votaient néanmoins sous l'influence de la nécessité. Le bas-relief, qui n'a jamais été réduit et dont la médaille n'a jamais été frappée, représente un guerrier antique se baissant pour ramasser à terre la dernière arme qui lui reste.

Entre temps, il avait fait, pour le concours à Berne de l'*Union postale universelle*, un projet grandiose et véritablement audacieux dont vous pourrez ici [1] voir la réduction très importante encore : les cinq parties du Monde entourant de leurs bras le Globe terrestre et se transmettant de main en main, on pourrait dire de pensée en pensée, puisqu'aujourd'hui la pensée, même sans fil, peut faire le tour du monde, les correspondances, les idées, la civilisation. C'est dans un but bien déterminé, mais bien précis, une partie de ce qu'aurait pu faire une Confédération internationale des travailleurs, ce que pourra faire une Société des Nations. Parmi une centaine de candidats dont beaucoup d'Allemands et d'Italiens, Saint-Marceaux fut élu et son projet réalisé. Inauguré en 1909 [2], il fut l'occasion d'un incident dont j'avais entendu parler, mais que m'a confirmé un des membres du jury, le grand auteur du *Monument*

[1] Une exposition des œuvres de M. de Saint-Marceaux est en préparation au Musée des Beaux-Arts de la Ville de Reims ; cette exposition provisoire deviendra définitive dans une salle qui sera spécialement aménagée à cet effet.

[2] C'est la même année qu'eut lieu à Reims le premier concours d'aviation.

Digitized by Google

aux Morts du cimetière du Père-Lachaise, le sculpteur Bartholomé.

Malgré les conventions de l'Union postale dont le français était la langue habituelle, les Allemands voulurent introduire la langue allemande dans la cérémonie, d'où protestation véhémente de M. Bartholomé contre cette prétention de profiter du succès d'un sculpteur français pour fêter en allemand le résultat du concours.

Son talent le classe au rang de nos meilleurs artistes

Je pourrais m'étendre longuement sur l'œuvre de notre compatriote. Mais beaucoup de ses compositions sont déjà célèbres : *Le Génie*, *l'Arlequin*, *la Danseuse arabe*, *l'Alexandre Dumas*, sont bien connues et vous pourrez les voir réunies à Reims, dans un délai aussi court qu'il sera possible, dans la salle Saint-Marceaux du Musée. Comme Carpeaux à Valenciennes, Saint-Marceaux a donné à la ville de Reims l'ensemble des moulages de ses principales œuvres, et vous pourrez les admirer à loisir.

Je pourrais le comparer à d'autres et chercher à lui donner une place dans la théorie admirable des grands artistes qui depuis plus d'un siècle font l'honneur de notre pays : Rude et Barye, Paul Dubois et Mercié, Dalou et Delaplanche, Rodin, Bartholomé et bien d'autres que j'oublie, qu'il me suffise de dire qu'il est parmi les plus grands.

J'aime mieux insister encore sur quelques points

Digitized by Google

de son évolution personnelle, de sa méthode de travail, de sa grande intelligence.

Un des praticiens de René de Saint-Marceaux qui l'aimait comme tous ceux qui ont travaillé dans son atelier sous sa direction, M. Broutechoux, qui a réparé avec beaucoup de soins et de succès le socle de *la Vigne*, à lui seul un véritable objet d'art qui avait été brisé par un éclat d'obus, me dit : Saint-Marceaux « ne dessinait jamais », faisait d'abord une esquisse qu'il massait sommairement, il la complétait et l'animait en ajoutant des boulettes de terre et en affinait les détails d'un léger coup d'ébauchoir,

« Rarement satisfait de son travail, il jetait au baquet à terre des œuvres souvent complètes. Exemple, *la Dame aux Camélias*, recommencée plusieurs fois alors qu'elle était terminée.

Saint-Marceaux avait une inquiétude constante, voulait toujours le mieux, n'était jamais satisfait. Son esquisse décidée, il travaillait facilement, avec une rapidité extrême en pleine terre. Il modifiait généralement beaucoup son esquisse. Il se servait de ses deux mains avec une grande adresse et modelait plus avec ses doigts qu'avec l'ébauchoir. Exemple de la rapidité avec laquelle il travaillait : le buste de d'Annunzio, fait en une heure.

Egalement celui de Boldini. Pour les esquisses c'était la même chose. Il avait constamment des idées de composition qu'il traduisait avec la terre et qu'il détruisait sans y attacher d'importance ; c'est par miracle qu'on a pu sauver les jolies esquisses trouvées pêle-mêle dans son atelier.

Ce miracle, nous connaissons la bonne fée qui l'a

Digitized by Google

accompli ; c'est Mme René de Saint-Marceaux elle-même qui me confirma d'ailleurs tout ce que m'avait dit ce praticien relativement, « à la rapidité de composition, l'impressionnabilité, l'inquiétude, l'esprit sans cesse occupé de ce que pouvaient lui suggérer les manifestations de la nature ».

La méthode de travail de l'artiste

En pénétrant avec elle dans les habitudes de travail de son mari, elle me fit entrevoir combien précieuses et rares étaient ses facultés, combien était grande son activité, combien il avait le goût de la perfection, du modèle parachevé et « comme il était opposé à cette fantaisie de sauver de ses mains une esquisse incomplète qu'il préférait recommencer ». Imaginatif et sensible, il allait chercher ses modèles jusque dans les nuages. Au cours d'une promenade à Cuy-Saint-Fiacre, cette campagne où il aimait tant à se reposer, un jour d'automne, le ciel était nuageux ; de ces nuages, il s'était formé un groupe de trois femmes volant ; rentré à la maison, il se précipite dans son atelier et une heure après l'esquisse de cette œuvre *Les Destinées* était faite. Comme pour beaucoup de petites maquettes remarquées à l'exposition de l'école des Beaux-Arts et qui ont révélé un Saint-Marceaux inconnu, il traduisait sa pensée : l'exécution changeait tout, mais l'idée première demeurait. Sa facilité était incroyable : en quelques minutes il modelait une tête, lui donnait en quelques coups de pouce un caractère personnel.

Ce sculpteur mettait l'architecture au-dessus de

Digitized by Google

tous les arts, puis la sculpture. Les manifestations des hommes l'intéressaient plus que la nature. Pour visiter un temple grec, une église gothique ou romaine, il ne connaissait plus la fatigue, malgré sa santé délicate, la joie qu'il éprouvait lui donnait des forces.

Comme il aurait été intéressant d'entendre, ne fût-ce qu'un écho, des conversations que l'artiste avait avec ses grands modèles dans leurs séances de pose; lui, qui avait des larmes aux yeux en contemplant le Parthénon, ne pouvait pas ne pas se rappeler en causant avec Renan la *Prière sur l'Acropole*. Il ne pouvait pas en causant avec Al. Dumas fils, qu'il avait beaucoup connu, oublier ses auteurs préférés et avant tout les philosophes, Spinoza, Châteaubriand, d'Annunzio, Jules Lemaître, Anatole France, qui le passionnait, les poètes et les critiques qui comme lui aux connaissances approfondies, joignaient la hauteur de la pensée à l'élégance de la forme.

De certaines formules d'art auxquelles Saint-Marceaux s'est plus particulièrement attaché, c'est celle du mouvement dans l'espace qui va nous retenir quelques instants à la fin de cette étude très incomplète, mais déjà trop longue.

De tout temps, les artistes ont donné des ailes aux personnages imaginaires ou symboliques qu'ils avaient à représenter. On en a donné à l'Amour, à Psyché, à la Victoire, au Temps. Très variables d'ailleurs dans leurs formes et leurs dimensions : tantôt de petites ailes d'oiseaux ou de papillons, comme dans l'Amour ou Psyché, tantôt colossales,

Digitized by Google

à la fois cuirasses et vêtement, comme chez les anges et les démons de l'époque romantique. Puis peu à peu les ailes elles-mêmes diminuent et disparaissent pour faire place à ces longues robes flottantes voilant à la fois et soutenant ces génies qui dans les *Bois sacrés* de Puvis de Chavannes ou de Henri Martin descendent en vol plané vers la terrestre humanité.

Pour les peintres, la difficulté de la pesanteur n'existe pas. Le sculpteur est bien obligé d'en tenir compte. La fragilité du marbre, celle du plâtre même malgré ses armatures, sont obligées de faire place à la résistance du bronze pour assurer la solidité, la cohésion de la composition.

Saint-Marceaux l'a tenté plusieurs fois. Dans un monument funéraire d'une famille rémoise, qui n'est pas d'ailleurs une de ses meilleures œuvres, ce n'est qu'un bas relief, ce qui en diminue la difficulté : des anges, des génies se dirigent en montant vers la croix placée au-dessus de la tombe et semblent apporter au mort les souvenirs et les regrets de ceux qui restent.

Dans le monument de Dumas, place Malesherbes, l'idée semble se dégager. Ce sont les conceptions artistiques de l'auteur, les créations du grand dramaturge, c'est *la Dame aux Camélias*, c'est *la Résignation*, c'est *la Douleur* qui, retenues par leurs voiles légers à la base du monument, s'élèvent en l'air autour du Maître, et veillent à sa gloire en « flottant dans les Eternelles transparences (Dumas) ».

Puis dans le *Monument de Berne* tournent autour du globe terrestre les cinq parties civilisées du mon-

Digitized by Google

de, se transmettant la pensée commune de vie et de collaboration pacifiques. Les ailes ont complètement disparu, on en trouve seulement la trace dans la couronne de grandes plumes de l'Amérique ; les corps ont conservé le contact avec la terre.

Enfin, dans son dernier monument qui ne pouvait, comme le précédent, être réalisé qu'en bronze, *Les Destinées* dont comme nous l'avons vu plus haut, il a puisé l'inspiration dans les nuages, Saint-Marceaux se dégage et s'élève encore.

D'après les idées qu'on se faisait autrefois de la sculpture, ce monument n'eût guère été réalisable. Il serait intéressant cependant de le tenter en bronze, le marbre n'étant pas possible, puisque l'auteur a disparu et que la solidité en serait contestable.

Ses pensées

Je voudrais terminer cette notice par une page digne de l'auteur. Permettez-moi de la lui emprunter. A un journaliste qui lui demandait en 1898 quelles étaient ses pensées de la vingtième année, il écrivit la lettre suivante [1] qui a déjà été citée ici (Académie 1913).

« Cher Monsieur,

« Je serai très bref, car en exprimant publiquement mes rêves de la vingtième année, il me semble les profaner.

« Le souvenir seul de mes enthousiasmes, de mes

[1] Enquête de Jean-Bernard dans *Le Figaro* (septembre 1908).

Digitized by Google

désirs sans bornes, de ma joie folle de vivre me trouble d'une jeune émotion et mouille mes paupières.

« Avant tout, je vivais pour l'art, je sentais mon âme mêlée à celle des sculpteurs anonymes qui couvrirent de chefs-d'œuvre ma cathédrale (celle de Reims, ma ville natale). J'aurais voulu faire partie de la foule lumineuse des élus dont les œuvres donnent aux humains l'oubli de leur irrémédiable misère. J'adorais mon art pour les jouissances infinies qu'il procure, non pour une gloire réservée seulement à quelques-uns, souvent injuste, toujours vaine en somme.

« Malgré le deuil de mes cinquante années, je ne regrette rien.

« J'aime toujours la vie qui me tint ses promesses et j'aimerai le travail jusqu'au seuil de ma grande nuit.

« Il est la source de l'éternelle jeunesse et renouvelle presque chaque jour chez l'artiste le mystère créateur du printemps.

« Saint-Marceaux. »

La « grande nuit » est venue plus noire et plus profonde qu'on n'aurait jamais pu l'imaginer. Saint-Marceaux a assez vécu pour connaître les ruines qui s'accumulaient dans sa ville aimée, il n'a pu vivre assez pour la voir renaître : mais il a su allumer le flambeau qui nous éclaire et il va déposer dans nos trésors d'art, avec le concours de sa chère et dévouée collaboratrice, tout ce qu'il a créé de meilleur. Les Rémois sauront leur donner la place qui leur convient, en assurer la garde et consolider sa mémoire parmi les générations futures.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

par M. Pol GOSSET, Secrétaire général

Messieurs,

La semaine dernière, ce fut un plaisir pour votre secrétaire de feuilleter le registre de vos procès-verbaux pour y retrouver la suite des communications que vous avez entendues au cours de l'année académique ; j'étais comme dans un chantier en pleine activité, au milieu de matériaux, les uns solides et durables, les autres simples pierres d'attente, d'autres enfin joliment sculptées pour faire longtemps la joie des yeux.

Oui, votre labeur a été fécond, malgré des obstacles qui d'ailleurs s'abaissent chaque jour puisque, après les Archives municipales, la Bibliothèque a ouvert largement ses portes. N'avez-vous pas aussi presque tous réorganisé vos bibliothèques particulières ? Nous sommes donc revenus aux conditions d'avant-guerre pour travailler et ajouter quelque chose à l'œuvre de ceux qui nous ont précédés.

Comme ces dernières années, et de plus en plus, les communications d'archéologie et d'histoire locales sont à peu près seules à votre ordre du jour ; pourtant le docteur H. Lardennois vous a entretenus de la visite qu'il a faite à Strasbourg à l'occasion

Digitized by Google

d'un congrès médical, et, en faisant circuler parmi nous des cartes postales qui sont aujourd'hui conservées et classées comme des documents, vous a fait goûter le pittoresque d'une ville qui a su garder ses vieilles et belles demeures.

Histoire et Archéologie

M. Robert nous a présenté le premier fascicule de son grand travail consacré au domaine ancien de l'Hôtel-Dieu de Reims, et à cette occasion il a décrit la vie intérieure des villages à l'époque carolingienne et étudié le mouvement communal dans les campagnes, particulièrement dans le Rémois. Les études sur Gomont et Quatre-Champs avaient été publiées dans la *Revue historique ardennaise*, mais celle sur Cauroy-les-Hermonville était inédite, et vous avez eu la primeur de la charte de franchise concédée aux habitants en 1191 par l'archevêque Guillaume de Champagne ; elle permet aux habitants d'élire trois échevins pour s'administrer, elle fixe les juridictions qui auront à s'occuper des délits et les droits et les devoirs des étrangers qui viennent habiter la paroisse, enfin elle donne l'état des rentes dues aux possesseurs de la seigneurie. Cette pièce est en expédition authentique du XIIIe siècle aux Archives hospitalières de Reims, archives conservées à peu près intactes à travers les siècles : elles ont été déménagées sous les bombardements pendant la dernière guerre et remises en ordre par M. Robert.

La publication de ce texte arrive à son heure : en effet la « Société d'histoire du droit » provoque dans

Digitized by Google

toute la France une vaste enquête sur les chartes de franchise dont la connaissance importe tant aux historiens, et l' « Académie des inscriptions » vient de mettre au concours pour 1925 l'étude d'un groupe de chartes de communes.

Le même collègue nous a donné le résultat de ses recherches sur les origines de la commune de Sermiers du canton de Verzy, qui au point de vue civil était divisée en plusieurs agglomérations, mais ne formait qu'une seule paroisse. Il était allé étudier la question sur place avec un amateur de la région, M. Couvreur-Périn, qui a depuis fait photographier à la ferme de La Cense un linteau de porte armorié du XVIe siècle, qui était resté jusqu'ici inédit.

Le canton voisin de Fismes a fourni une ample moisson de notes généalogiques et quelques renseignements historiques recueillis dans les registres paroissiaux de ses vingt-quatre communes par votre secrétaire général ; elles intéressent plus de trois cents familles et seront utiles aux biographes et aux collectionneurs de portails et d'ex-libris. Les recherches avaient été commencées avant la guerre, heureusement, car la surprise du Chemin des Dames a balayé ce canton, les communes ont été évacuées en quelques heures par les habitants, et les archives abandonnées dans les Mairies. Après la publication de ce cinquième fascicule de « Notes généalogiques » il ne restera plus à mettre en œuvre que les matériaux rassemblés dans trois cantons de l'arrondissement de Reims.

Les généalogies servent aussi à satisfaire la vanité de quelques-uns, mais c'est là le plus mince intérêt

Digitized by Google

qu'elles puissent présenter. Dans quelles suggestions intéressantes ne nous mettent-elles pas parfois ?

Au cours d'une de vos séances a été établie la généalogie d'un grand musicien rémois Nicolas de Grigny : le premier connu est un pauvre joueur d'instruments qui va de cabaret en cabaret jouer du violon ; deux de ses fils sont organistes à la Cathédrale, et un de ses petits-fils est le compositeur dont Jean-Sébastien Bach ne dédaignait pas de copier tout un recueil de pièces de clavecin. Pourquoi le génie avant de se produire a-t-il eu besoin ici comme souvent de cette lente préparation, de cette longue culture, tandis qu'ailleurs il paraît quelquefois tout d'un coup ? La question est sans réponse.

Un petit appoint à l'histoire des communes rurales de la Marne au XVIIIe siècle a été fourni par la présentation qui vous a été faite de lettres écrites en 1783 par les curés du diocèse à l'abbé Hillet, en réponse à une enquête économique, religieuse et historique sur les paroisses qu'il faisait pour un Almanach de Reims. Vous connaissiez déjà par une communication de M. Jadart la partie de la correspondance qui a été versée aux Archives de la ville ; les neuf lettres communiquées sont dans une collection particulière. La plus intéressante est celle de l'abbé Masson, curé de Beine, qui est entré dans de longs détails écrits en un style très personnel.

Nous sommes à la fin du XVIIIe siècle, à la veille de la Révolution dont toutes les manifestations dans l'ordre politique, économique et même dramatique, sont si intéressantes à étudier. Il restait encore après le bel ouvrage de M. Louis Paris sur *le*

Digitized by Google

Théâtre à Reims, qui vous fut autrefois dédié, beaucoup à dire sur l'histoire de notre théâtre de 1789 à 1795 : chose curieuse et inexplicable en effet, notre collègue a complètement passé sous silence la grande première du 8 avril 1795. Vous savez maintenant que ce soir-là fut jouée sur la scène de la rue de Talleyrand une pièce intitulée le *Souper des Jacobins* dont la représentation consacrait le triomphe momentané des thermidoriens sur les jacobins; le public y applaudit à outrance des allusions à la vie politique rémoise que l'auteur, Armand Charlemagne, qui était du Bourget n'avait certes pas prévues. Cette soirée eut pour résultat de donner conscience aux modérés de leur force.

Les années passent et Bonaparte inscrit son nom dans l'histoire. Il réorganisa les finances, ainsi que vous l'a rappelé un de nos membres honoraires les plus fidèles à l'Académie dans une intéressante communication sur « les Receveurs particuliers des finances » créés en l'an VII ; après avoir précisé leurs attributions, M. Fréville vous a retracé la biographie des onze seuls receveurs qui se soient succédé à Reims au cours de plus d'un siècle, témoignant ainsi par leur long séjour parmi nous des bonnes relations qu'ils avaient avec la société rémoise. Notre collègue avait continué la tradition, et c'est avec regret que nous l'avons vu s'éloigner de Reims.

La Guerre

Les conséquences de la guerre ont fait l'objet de plusieurs communications. La plume évocatrice de

Digitized by Google

M. Kalas a retracé les impressions qu'il avait ressenties au lendemain de l'armistice dans la campagne rémoise ; il a dit l'obsession de silence, qui émanait des tranchées et des abris vides, et son émotion quand par la déchirure d'un panneau de verdure de la route camouflée, il aperçut le panorama de la ville qu'il ne reconnaissait pas : l'absence des clochers aimés et des hautes cheminées connues défigurait Reims.

En attendant que nous ayons l'an prochain, le récit de sa première promenade à travers les rues obstruées, qui sera le plus poignant commentaire des cartes postales illustrées que la « Société des Amis du Vieux Reims », présidée par notre collègue, M. Hugues Krafft, vient d'offrir à ses adhérents, vous avez entendu M. Sarazin vous énumérer les hôtels et les vieilles maisons détruites par les bombardements ; vous avez lu ensuite cette communication dans les journeaux politiques de Reims sous la signature S. B. A. qui n'a rien d'énigmatique, signature collective du Service des Beaux-Arts qui fonctionne à l'ancien Archevêché sous la haute direction de M. Deneux, pour l'exploration méthodique des ruines et des fouilles, et pour la formation d'un nouveau musée lapidaire.

M. Deneux a bien voulu nous mettre au courant de ses recherches dans la Cathédrale, de 1919 à 1921, qui ont été si fructueuses pour l'art et l'histoire.

Essayant lui aussi de conserver le plus possible de ce qui peut être sauvé de notre patrimoine artistique, M. le docteur Langlet, conservateur du Musée, a recueilli dans les ruines de l'Hôtel de Ville incendié

Digitized by Google

quelques plaques de cuivre tordues provenant de la Chalcographie inventoriée autrefois par M. Jadart. Elles ont été patiemment redressées et nettoyées par les soins de M. Jamas, graveur, avec la collaboration de M. Porcabeuf ; malheureusement, et comme il fallait s'y attendre, les estampes tirées sur ces cuivres sont médiocres et elles ne pourront être imprimées qu'en très petit nombre : elles seront surtout un objet de curiosité et un souvenir. Ce nous est une raison de plus de déplorer la perte irrémédiable de cette collection.

Non, il n'est pas à craindre que les Rémois oublient jamais la guerre, et les générations qui viennent sauront de nous ce qu'elle à coûté en hommes et en destructions ; mais il est dans le monde des mémoires moins fidèles auxquelles il faudra sans cesse rappeler les sacrifices de la ville : 1.300 civils tués dans les rues, l'Hôtel de Ville et la Cathédrale incendiés, 9.000 maisons détruites. C'est pourquoi vous vous êtes intéressés à l'édition de la médaille commémorative des bombardements de Reims gravée par H. Dropsy, qui a sa place dans les tiroirs des collectionneurs et qui dresse un acte d'accusation contre l'Allemagne. La médaille est belle et d'un symbolisme facile à comprendre.

Vous avez voulu qu'un des premiers exemplaires fut réservé à notre président annuel, M. le docteur Langlet, maire de Reims pendant la guerre : elle lui fut offerte au cours de notre séance du 9 juin par M. le docteur Lardennois, vice-président, qui évoqua ses souvenirs personnels de la guerre à Reims et dit tout ce que le froid courage de son maire avait

Digitized by Google

apporté de réconfort à la population. Les échos de cette séance privée se répercutèrent immédiatement au dehors et notre initiative rencontra une adhésion unanime.

Beaux-Arts

Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois que notre activité a été appréciée dans la cité. Je rappelle d'un mot la belle manifestation à laquelle M. le docteur Langlet, malgré mille difficultés, a convié l'an dernier tous les amateurs d'art : tapisseries de la Cathédrale et de Saint-Remi, toiles brodées et toiles peintes de l'Hôtel-Dieu étaient accrochées aux murs du Musée des Beaux-Arts. L'exposition allait s'ouvrir et il n'y avait pas de catalogue : l'un de nous se mit rapidement au travail et grâce aux travaux antérieurs de M. Charles Loriquet et de M. Charles Givelet, le 30 juillet, jour de l'inauguration, les visiteurs avaient en mains un guide pratique. Un mois plus tard, une exposition de manuscrits, de livres et de reliures préparée avec amour par M. Henri Loriquet, bibliothécaire de la ville, était inaugurée dans le même local ; par vos soins, un livret qui énumérait vitrine par vitrine les pièces principales avec leurs caractéristiques, fut remis aux entrants pendant toute la durée de l'exposition.

Et voilà, Messieurs, un des devoirs de notre Académie accompli. Certes, il est bien de travailler dans nos séances privées et de goûter entre initiés le charme d'une savante communication d'histoire, ou la présentation d'un objet d'art dont le sujet prête à discussion, comme ce fut le cas pour *Le Pressoir*

Digitized by Google

mystique si minutieusement étudié dans tous ses détails par le docteur Langlet et comparé avec les représentations analogues de Troyes, de Paris et de Reims, — ou le carreau de terre armorié présenté par M. Sarazin. — mais il est bon aussi que de temps en temps nous saisissions l'occasion de communiquer au grand public le résultat de nos travaux. D'ailleurs n'est-ce pas encore parmi nous que le « Vieux Reims » recrutait récemment trois conférenciers[1] ?

Les recherches originales n'ont pas fait à elles seules tout l'intérêt de nos séances : les envois des correspondants et les publications des sociétés avec lesquelles nous faisons l'échange de nos travaux ont fourni la matière d'intéressants comptes rendus. M. Kalas a fait un rapport sur le Guillaume de Machault de M. le docteur Guelliot et M. Hollande a profité d'un glorieux tricentenaire pour nous parler de Molière et de sa Troupe.

Dans un volumineux envoi de « l'Université de Californie », M. l'abbé Charles a choisi une monographie sur « l'Exotisme américain dans l'œuvre de Châteaubriand », et il vous a montré avec l'auteur, M. Chinard, comment Châteaubriand avait su faire siens des renseignements puisés à pleines mains dans les récits d'autres voyageurs.

A propos de l'hommage fait à l'Académie de plu-

[1] Au cours de la visite à l'Hospice général du 9 mai 1922, M. Ch. Sarazin parla de l'établissement des Jésuites à Reims, le Dr P. Gosset retraça l'histoire de l'établissement hospitalier et M. Kalas mit en relief les caractéristiques de l'architecture du XVIIe et du XVIIIe siècles.

Digitized by Google

sieurs ouvrages de M. Georges Périn et de Mme Cécile Périn, et au lendemain même de la mort prématurée de M. Georges Périn, M. René Druart a étudié l'œuvre de cet homme de lettres au talent fin et délicat. Cette monographie n'est, vous le savez, qu'un chapitre détaché d'un travail d'ensemble sur les littérateurs rémois du XIXe siècle.

Nécrologies

L'année en somme aurait été heureuse sans les décès toujours trop nombreux, mais dont un surtout nous a profondément attristés.

M. Henri Jadart, bibliothécaire honoraire de la ville, chevalier de la Légion d'honneur, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires, membre honoraire non résidant du Comité des travaux historiques, est mort le 5 Septembre 1921 président en exercice de l'Académie. Il avait été membre de notre Compagnie pendant 45 ans, dont 35 comme secrétaire général, c'est dire combien la vie de notre Académie était mêlée à sa vie : elle la pénétrait, il avait deux familles. Nos joies étaient ses joies, nos deuils ses deuils, et la perte presque complète de notre bibliothèque et de nos archives dans l'incendie du Palais des Archevêques lui avait été particulièrement sensible. Pendant toute la durée de la guerre, il n'a cessé de se préoccuper du sort de notre Compagnie, et sa mauvaise santé aidant, il ne m'écrivit pas une lettre sans me donner des directions, sans me transmettre la pensée vivante de nos fondateurs qu'il avait bien connus. Nous lui avons

Digitized by Google

donné sa dernière grande joie quand le 25 juin 1920, il vit le vaisseau de l'Académie reprendre la mer avec un nouvel équipage.

Vous dirai-je sa part de collaboration ? Elle est tout au long des tables de tous nos volumes, dans sa « Bibliographie » qu'il a lui-même rédigée, laissant en blanc la date de sa mort, communication posthume que nous a présentée M. Sarazin et que nous imprimons pour rendre service à tous les érudits locaux, car sa curiosité était grande, et il est peu de sujets d'histoire ou d'archéologie rémo-ardennaise qu'il n'ait pas touchés. Mais ses préférences le portaient vers la biographie des hommes les plus célèbres de la contrée, les grands bénédictins, Dom Marlot, Dom Ruinart, Dom Mabillon,... les artistes, Pierre Jacques, Bonhomme, Baussonnet, Cellier, Perseval, Varin,... et aussi vers les anciens monuments civils et religieux, les plus modestes surtout : il n'en est pas un sur lequel il n'ait publié quelques pages toujours intéressantes.

« J'ai beaucoup écrit », disait-il avec une humilité charmante à la fin de sa vie, — mais ce qu'il n'ajoutait pas, c'est ce que révèle sa correspondance, le nombre de directeurs de revues ou de présidents de sociétés savantes qui sollicitaient sa collaboration ; or, jamais il n'avait répondu par un refus. Et alors il publiait un document inédit ou il étudiait un de nos vieux monuments.

Sa grande œuvre est sa part de collaboration au *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, resté malheureusement inachevé. Pour connaître nos églises romanes et gothiques, leur mobi-

Digitized by Google

lier d'art, leurs cloches, il faudra toujours se reporter aux cinq volumes parus, déjà rares et recherchés ; et pour poursuivre l'achèvement de cette publication qu'il a facilité par un don généreux, il faudra consulter et copier les 53 carnets avec tables sur lesquels il a consigné de 1877 à 1914 le résultat des visites qu'il a faites avec M. Charles Givelet et M. Louis Demaison dans les églises rurales. Beaucoup de ces monuments ont été détruits pendant la guerre; c'est dans les carnets de M. Jadart que sont conservées leur physionomie et leur histoire.

Ces précieuses notes ont été libéralement laissées par lui à l'Académie avec la suite complète de nos publications bien reliées, pour qu'elles servent aux travailleurs qui voudront continuer son œuvre. «*Utinam prosim* » disait son ex-libris. Et ce don complète l'abandon de ses livres qu'il a fait à la ville de Reims .et qui n'est pas assez connu : 500 livres et brochures sur la guerre en Champagne, 400 volumes de ses publications, enrichies de notes, de correspondances et de gravures, qui sont dès maintenant sur les rayons de la bibliothèque municipale..., et je ne sais combien de livres et de gravures intéressant la Marne, les Ardennes et l'Aisne. Ces dons faits avec un désintéressement complet à des travailleurs inconnus peignent l'homme.

Il était bon, il était modeste, il aimait les livres et les vieux arbres. Il pratiquait sa religion sans ostentation. En politique, il était du parti de la France, sans épithète. Sa vie tout entière de labeur et de devoir est un grand exemple qu'il nous laisse, et la pensée que nous lui donnons encore aujour-

Digitized by Google

d'hui, après les éloquents discours que MM. Langlet et Kalas ont prononcés ailleurs au nom de l'Académie, est un juste hommage à une mémoire qui nous restera chère.

Il nous faut encore regretter la mort de M. Fay-Parent (août 1921), instituteur retraité à Germaine. — de M. Neymarck (août 1921), économiste éminent, titulaire d'un prix de l'Académie des sciences morales et politiques, qui exposait avec clarté dans la grande presse les questions économiques et financières si importantes aujourd'hui ; il est l'auteur apprécié d'un ouvrage sur « Colbert et son temps » ; — de M. Lajoux (25 juillet 1921), professeur honoraire à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims. En 1914, l'Académie était appelée à décerner pour la première fois le prix Henri Lucas : voulant lui donner une valeur certaine par le mérite des lauréats récompensés, elle choisit sur le rapport de M. le docteur Téchoueyres MM. Lajoux et Grandval pour couronner l'ensemble de leurs travaux scientifiques, dosage de l'acide nitrique dans les eaux potables, découverte de divers produits employés en thérapeutique, etc. M. Lajoux utilisait les loisirs d'une retraite studieuse en écrivant des biographies de chimistes ; — de M. Leseur (29 octobre 1921), professeur à la faculté de droit de Paris, spécialiste dans les questions d'économie et de législation coloniales ; — de M. Bosteaux (7 octobre 1921), maire de Cernay, président de la Société d'archéologie champenoise, qui régulièrement communiquait aux Congrès de « l'Association française pour l'avancement des sciences » le résultat de ses fouilles ; il

Digitized by Google

avait été lauréat de l'Académie de Reims pour ses monographies de Cernay et de Berru. Emmené par les Allemands en 1914, il fut astreint malgré son âge à de durs travaux, notamment à la sucrerie d'Acy-Romance ; — de M. Schwingrouber (novembre 1921), plusieurs fois récompensé à nos concours de poésie, notamment pour une «Jeanne-d'Arc à Reims» (1890) et une « Conversion de Clovis » (1894) ; il s'était spécialisé avec bonheur dans l'histoire de nos rues et avait donné une « rue de l'Arbalète » (1905) et une « rue Andrieux » (1906) qui font regretter qu'il n'ait pas davantage utilisé des notes patiemment recueillies ; — de M. Auger enfin (28 janvier 1922), artiste peintre dont M. Kalas vous a tracé une vivante biographie. Il avait illustré d'œuvres originales quelques beaux livres de la bibliothèque de M. Diancourt et peint de remarquables aquarelles pour le président de la Société des Amis du Vieux Reims ; il mettait aussi son talent au service de l'Académie : pour reproduire un portail d'église, une enseigne, son œil avait la fidélité de l'objectif. Personne ne l'a remplacé.

Les deuils que nous ont causés la mort de M. Paul Henriot, inspecteur général des mines, membre honoraire de l'Académie, et de M. Jules Henriet, ancien président de la Chambre des Avoués de Paris, membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, membre correspondant de l'Académie, sont d'hier : nous prions leurs familles de recevoir nos bien sincères condoléances. M. Henriet était président en exercice quand l'Académie de Reims rendit visite à la Société de Château-Thierry : nous avons conservé le souvenir d'un charmant toast dont

Digitized by Google

il avait emprunté le thème à une fable de La Fontaine.

Elections

Des élections ont renforcé nos rangs : MM. Brunette et Colleville qui ont quitté Reims sans espoir de retour au moins immédiat, ont été nommés membres honoraires ; et vous avez élu membres titulaires : M. René Druart, bibliophile et homme de lettres, fondateur et rédacteur en chef du «Pampre», qui nous a déjà fait profiter de sa connaissance des milieux littéraires et artistiques contemporains ; — M. l'abbé Frézet, très au fait de l'histoire ardennaise ; — M. Hollande, secrétaire de la Chambre de Commerce, dont les connaissances spéciales nous seront très utiles ; — M. l'abbé Midoux, archéologue et historien consciencieux et précis, qui est l'auteur d'un remarquable rapport sur la découverte des restes de saint Albert de Louvain et qui nous a déjà communiqué d'intéressantes recherches sur les armoiries des seigneurs de deux communes des Ardennes ; — M. le comte Bertrand de Mun, Président du syndicat des vins de Champagne, qui nous reçoit aujourd'hui encore dans le magnifique pavillon Renaissance que son goût éclairé a préservé de la destruction.

Vous avez enfin accueilli parmi nous comme correspondants M. Georges Chapuis, — M. P. Dupont, plusieurs fois lauréat de l'Académie, qui continue avec succès dans la « *Dépêche du Nord-Est* » la publication de ses souvenirs de l'autre siècle, — M.

Digitized by Google

Massiet du Biest, archiviste des Ardennes, — M. Prost, architecte respectueux des vieux édifices, — M. Quirin, professeur à l'Ecole de Médecine, — M. le docteur Saint-Aubin, — M. Savy, vice-président de la Société d'archéologie champenoise, — et M. Pierre Delautel.

Et maintenant, messieurs, vous allez entrer en vacances, c'est dire que vous aurez plus de loisirs pour lire davantage et pour mieux voir et que vous n'oublierez pas nos ordres du jour.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

par M. L'ABBÉ MIDOUX, Membre titulaire

Plusieurs sociétés, dit-on, constatent avec regret la diminution du nombre des travaux qui leur sont présentés ; nous n'avons pas lieu de faire entendre la même plainte : l'Académie de Reims a reçu cette année six manuscrits traitant de sujets historiques.

L'auteur du premier de ces mémoires, romanichel d'Ardennes, nous fait le récit de son émigration et de ses jours d'exil.

Romanichel d'Ardennes, après avoir évoqué « la Cour d'Autriche... Sarajévo... le drame, prétexte de la guerre », justifié les émigrés, disserté sur le fort des Ayvelles et ceux de Reims, exposé les combats sur la Meuse, ainsi que ceux de Sedan, Launois et Rethel, commence enfin le récit de son départ, dont les préoccupations ne l'empêchent pas « d'admirer en passant (à Charbogne) son église du xve siècle... son bénitier de l'époque Louis XIV ». Il énumère, au passage de chaque localité, les souvenirs historiques recueillis à son sujet depuis le haut moyen âge jusqu'aux faits qui s'y passèrent durant la dernière guerre ; le tout entremêlé de pièces de vers et d'articles envoyés par l'auteur aux journaux, de récriminations et de remerciements, d'extraits d'ordres du jour, de lettres et de carnets de route.

Le texte eut gagné en clarté à être débarrassé des

Digitized by Google

dissertations, des nombreux renseignements historiques et archéologiques qui forment hors-d'œuvre ; il eut gagné en précision en donnant la source des carnets de route abondamment cités ; il aurait fallu relire le manuscrit et corriger les nombreuses et invraisemblables fautes d'orthographe semées par un copiste qui ne comprenait pas toujours le texte qu'il avait à transcrire, et qui donne le Four-de-Paris et la Harazée comme des écarts de Somme-Py ; qui attribue au XVIIIe siècle le moderne moulin de St-Irénée. Enfin l'auteur a trop présumé quand il a dit dans sa préface « avoir voulu composer le bréviaire historique des générations futures ».

Nous entendons ensuite un soldat du front.

Un artilleur dans la Marne (1915-1917) nous conduit d'Argonne en Champagne, de la Somme à l'Aisne par la montagne de Reims. Il fait connaître sa vie et ses occupations ; le personnel de la batterie et les camarades d'occasion ; les étapes et les cantonnements ; les dangers, les morts et les citations. Le tout accompagné de statistiques, de cartes, de plans et terminé par une étude sur le langage des Poilus.

Le travail est soigné, mais d'un intérêt s rt ut anecdotique.

L'Académie accorde à l'auteur, M. Girardin, instituteur à la Forestière une médaille de bronze.

De l'époque troublée dont nous avons souffert ces dernières années, nous sommes reportés à plus d'un siècle en arrière vers des troubles d'un autre genre par les *Notes sur le Clergé du Canton de Vouziers pendant la Révolution*. Une carte du canton, tel qu'il

Digitized by Google

a été formé en 1806, et un bon résumé de la législation canonico-civile à la fin de l'Ancien Régime et pendant la Révolution constituent une première partie. Dans la seconde, l'auteur passe en revue, par ordre alphabétique, les communes et les curés qui ont successivement administré la paroisse, donnant la biographie de chaque personnage autant qu'il la peut reconstituer d'après les renseignements recueillis aux Archives des Ardennes, dans les minutes notariales, dans les brochures et ouvrages imprimés.

Cette dernière partie seule est originale et presque entièrement de première main. Quant à la première, elle n'est guère que le résumé d'un chapitre de M. l'abbé Bouchez dont l'ouvrage : *Le Clergé du pays Rémois pendant la Révolution*, a été couronné au concours de 1912 ; cette partie aurait donc pu être remplacée par une simple référence. Page 78, une similitude de noms amène une confusion de personnes : et Maurice Millet, de Terron, ordonné prêtre le 11 mars 1780, ne peut être le même que le Millet qui n'est encore que simple acolyte en 1787 : encore moins peut-il être Millet Prosper-Nicolas, directeur — et non supérieur — du séminaire de Charleville, né à Semuy le 17 juillet 1812, mort à Charleville le 1er septembre 1873.

L'auteur de ces Notes est M. Barbier, ardennais originaire du Chesne et professeur à Strasbourg à qui l'Académie décerne une médaille de bronze.

Avec les deux mémoires suivants nous revenons à la guerre et nous voyons combien nos villages en ont souffert : d'abord *Vireux-Wallerand sous la botte allemande*. L'auteur, dans un prologue tiré de

Digitized by Google

son Journal, fait part de l'impression produite en lui par la fuite des émigrants belges et par les incendies aperçus au loin. Vient ensuite une première partie : le passage de la tourmente, en août-décembre 1914. De janvier 1915 à janvier 1918, le village, incorporé à la Belgique, échappa aux réquisitions arbitraires et eut beaucoup moins à souffrir que le reste du département. « A partir du 15 janvier, le territoire... de Givet-Fumay » était, par un décret de Falkenhausen, « cédé à l'Inspection des Etapes de la première armée ». Wallerand se trouva désormais soumis à toutes les réquisitions, pillages, vexations qui exaspéraient les populations soumises à ce régime, vexations dont les plus pénibles furent les enlèvements de travailleurs, hommes, femmes, jeunes filles et enfants. Mais ce régime ne dure que quelques mois : le 14 novembre, les derniers allemands disparaissent ; le 19, les soldats français arrivent.

Les citations du Journal qui n'apprennent rien, auraient pu être abrégées. Au contraire, la première partie est vraiment intéressante : c'est le tableau de la situation toute particulière créée au village, par sa situation sur la Meuse, après que le Génie français, en faisant sauter le pont, eut coupé les communications avec les centres de ravitaillement : il y a là des détails curieux et caractéristiques sur les efforts faits par la municipalité pour assurer, dans des conditions très ingrates, la subsistance des habitants, qui ne pouvaient tirer de leur terroir que des ressources insuffisantes. M. Emile Neveux, qui pendant l'occupation a tenu l'école de Vireux-Wallerand tout

Digitized by Google

en recueillant les renseignements qui lui ont servi pour ce travail et qui est actuellement instituteur à Nouzonville, reçoit une médaille d'argent.

Un village ardennais pendant la guerre : Haraucourt. Un prologue énumère la suite des faits locaux depuis la mobilisation jusqu'à l'invasion : organisation des ambulances, passages de troupes, premiers combats, départ des services administratifs, émigration, retraite de l'armée française, invasion et occupation par l'ennemi. Vient ensuite la transcription d'un grand nombre d'arrêtés, de prescriptions, avis et défenses de l'administration allemande ; puis, année par année, la situation de « la population sous le joug allemand » : difficulté de se procurer du pain, organisation et fonctionnement du ravitaillement américain, pillages, réquisitions, travaux forcés. Enfin, « l'état religieux de la paroisse ».

Le récit est simple, un peu sec ; néanmoins, on sent à travers certaines pages, surtout dans le prologue, l'émotion de ces jours d'angoisse vibrer d'une façon très intense ; trop intense même, car elle émet, ou fait siennes, des appréciations et des généralisations contre lesquelles des protestations se sont élevées.

A M. l'abbé Lebrun curé d'Haraucourt qui a ainsi décrit les épreuves de sa paroisse l'Académie accorde une médaille d'argent.

Nous terminons par un travail beaucoup plus étendu et plus important que les précédents. *Sainte Vaubourg. Le Prieuré. l'Eglise.* L'auteur donne sous chacun de ces titres un volumineux manuscrit. Dans le Prieuré, il a recueilli tous les documents

Digitized by Google

connus concernant de près ou de loin cette maison et les a classés chronologiquement en notant soigneusement les références. Les prieurs sont étudiés avec les plus minutieux détails : origine, monastères où ils ont séjourné, analyse et transcription de leurs écrits.

Plusieurs de ces développements sont exagérés; beaucoup des pièces reproduites auraient dû être rejetées en appendice, ou même simplement citées : telle l'Oraison funèbre de Louis XIV par le prieur du Boulay ; la dissertation, d'ailleurs intéressante sur l'emplacement du Palais d'Attigny ; la restitution à St-Martin des dîmes attribuées à Marqueny.

L'église est étudiée avec des détails de textes et de dessin qui indiquent un homme compétent. Les curés sont énumérés et leur action mise en évidence autant qu'il est possible. Mais il y a des hors-d'œuvre comme dans le travail précédent. L'histoire de Ste-Valburge de dom Lespagnol est indiquée par erreur comme écrite en latin ; l'église N.-D. de Châlons est présentée comme étant la cathédrale ; les armoiries attribuées au chapitre de St-Symphorien sont celles de l'armorial fiscal de Ch. d'Hozier.

En résumé nous avons deux recueils d'une exécution fort soignée contenant une surabondance de documents et une illustration copieuse qui constituerait à elle seule un véritable monument iconographique, mais l'histoire du Prieuré et de l'église n'est pas composée. L'auteur termine son travail sur le Prieuré par un souvenir attendri pour les Bénédictins. Et non sans raison, car il est de leur famille. C'est avec le goût artistique et le talent d'un

Digitized by Google

copiste-miniaturiste du XIIe siècle, un de ces Mauristes du XVIIe, laborieux, judicieux, au courant de toutes les publications de leur époque, qui, par toute la France, recueillaient pieusement tous les matériaux qu'ils rencontraient et contribuaient à la formation, par provinces, de ces riches collections de documents, ces topographies si précieuses encore aujourd'hui, que mettaient ensuite en œuvre les d'Achery, les Mabillon, les Montfaucon et autres sommités de l'Ordre.

M. Jules Lefranc, ce bénédictin du XXe siècle, reçoit la plus haute récompense, le prix de l'Académie.

*
* *

Les travaux ont été nombreux ; la plupart ont exposé quelques aspects de la guerre, et la guerre suscitera sans doute encore des études de ce genre. Peut-être est-il à propos de signaler ici un écueil, c'est-à-dire la tendance de beaucoup à transcrire ou à résumer toutes les ordonnances de l'administration ennemie, même quand elles concernent une zône entière. Il serait à désirer que le recueil complet en fût entrepris par région et publié comme à Bruxelles et à Lille. Les auteurs de monographies pourraient s'y reporter sans avoir tous à recopier les mêmes pièces : ils auraient seulement à étudier, pour leur localité l'application de cette réglementation compliquée, application qui varia considérablement suivant les autorités locales allemandes. Tel des lauréats de cette année, qui, pendant la guerre, a collectionné, au point d'en emplir la bibliothèque municipale, les

Digitized by Google

placards et affiches de la région belge, et dont la commune, en passant ensuite dans la zône des étapes a été soumise aux ordonnances et arrêtés rendus pour le territoire de la première armée[1] » paraît désigné pour entreprendre ce travail.

---

(1) Vireux-Wallerand p. 44 et 177.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

par M. René DRUART, membre titulaire.

Messieurs,

Vous m'avez confié une tâche que j'aimerais remplir le cœur en fête. Je dresserais une échelle idéale jusqu'au seuil du Parnasse. Planant de l'aile, des génies soutiendraient sur son parcours cet escalier aérien tandis qu'un cortège attendri d'amours m'aiderait à lier à chaque échelon les gerbes de ma moisson. J'observerais d'instinct une gradation savante, réservant pour les premières marches le touchant dispositif des tendres gramens, le lien malhabile des floraisons pauvres issues de sols ingrats. Les bouquets plus experts s'ingéniant à des rapports imprévus de tons prendraient place à une hauteur où l'œil flatté aurait joie à les découvrir. Enfin, les brassées somptueuses et les assemblages de fleurs les plus délicats balanceraient à travers les airs le chatoiement de leurs couleurs et la symphonie de leurs parfums. Je vous tiendrais éveillés comme Jacob par le pur bruissement de ces palmes, de ces corolles, de ces feuilles, scandant en sourdine les strophes cristallines écloses sur les lèvres des muses apparues.

Hélas ! ce doux vouloir fantasmagorique n'est encore à bien prendre qu'un mirage. Bouquetier por-

Digitized by Google

teur de paniers presque vides, je devrais m'ingénier à déployer la grâce mince de mon éventaire si je ne connaissais, au fond de mes corbeilles, la résidence d'une gerbe exquise.

Mais ne brusquons point les effets et déposons sur l'étal la cueillette qui satisfera les premières curiosités.

Déjà deux petites fables du meilleur vouloir. En l'une nous est contée l'histoire d'une fillette que seul, par l'agrément de ses contes, un poète parvient à guérir ; en l'autre, l'illusoire confiance d'un garçonnet en la solidité de ses soldats de carton-pâte. Pour porter foi en de tels sujets, que voilà bien, n'est-ce pas, la preuve d'illusions doucement poétiques. La morale le confirme encore, qui énonce dans l'une le miraculeux pouvoir de la poésie et dans l'autre la maladresse de l'homme à guider son destin.

Une troisième fable nous transporte près du berceau de deux jumeaux et nous admet à entendre le plaidoyer de deux fées en faveur de leurs dons : ici la richesse et là le talent. Inutile de vous préciser que le second de ces attributs a les faveurs de notre poète. En une autre pièce nous est contée la lutte fatale avec la tempête d'un pieu fiché dans le roc. L'homme succombe pareillement sous les coups du destin. L'auteur semble avoir manqué l'occasion de faire fulgurer devant nos yeux l'éclosion sauvage des artifices marins, le ruissellement des perles liquides, d'ébranler la conque de nos oreilles par l'explosion des lames au pertuis des grottes résonnantes, par le déchirement convulsif de la foudre.

Digitized by Google

La même inconstance de souffle se révèle dans le poème *le Vent parla*. Cependant le début est d'une alliciante douceur qui nous fait regretter davantage l'incertitude poétique de la fin :

Le Vent est mon ami ; quand l'heure grise arrive,
Ou bien à l'aube avant que le soleil n'ait lui,
Aux heures de repos, mon oreille attentive
Sait écouter son souffle et je parle avec lui.
Le Vent, c'est l'Univers qui chante et qui respire...

Et plus loin :

Je t'apporte, dit-il, l'exotique parfum
D'une contrée perdue...

L'aisance de ces passages dénote chez l'auteur la possibilité de cerner d'un contour plus précis les zones de l'ineffable et non de nous la laisser imaginer par des parallèles de petits points.

Une Muse plus guerrière inspire les possesseurs des devises : « *En garde et Chant de guerre* ».

Le reproche d'une trop courte haleine ne conviendrait pas à l'auteur de *Leur Empereur*, qui consacre à l'édification du pilori de Wilhelm II plus de 350 vers. Certes, nous voilà loin des conditions du prix Clicquot, qui tient pour suffisant au développement d'un thème poétique la mesure de 30 à 80 vers. Nous ne ferions pas grief au pamphlétaire de la longueur de son poème si elle se justifiait par la variété des épisodes et la pénétration psychologique des plans retors de l'ex-empereur. Mais qu'il le promène à Jérusalem, à la Haye, à Hambourg, à Tanger, en Bulgarie ou en Belgique, notre satiriste le présente sous les mêmes aspects d'un fantoche rudimentaire, porteur du même

Digitized by Google

sac à malices cousu du même fil blanc. Saurait-il dès lors nous attacher à ce sujet si abondamment et si ingénieusement exploité déjà par les plus âpres humoristes du monde civilisé, durant tout le cours de la guerre ?

En l'autre pièce, intitulée *La Suippe*, nous nous inclinons devant l'accent ému d'un Suippat de retour en sa vallée dévastée. Il nous indique d'un tremblant index l'emplacement de son ancien bourg où florissait l'industrie textile, la pente des collines retournées par la guerre : ici le Mont Haut, et là les Fosses Froides, près Moronvillers ; les Allemands avaient ici leurs casemates, ils ont là leur cimetière.

L'œuvre est bellement synthétique, d'un caractère élevé. Toutefois nous gêne, dans les images et les idées, un certain papillottement plus ou moins dû aux besoins de la rime.

Un courrier ardennais nous a apporté une vieille légende de terroir. Jésus projette de détruire une tour construite par Lucifer et lui propose dans ce dessein une *Partie de Quilles* : si Satan est vainqueur, il restera maître de son séjour. La boule de Satan va se perdre dans la Semoy, quand celle du Christ renverse le jeu et en même temps la tour. Satan n'a plus qu'à s'enfuir.

Nous avons à faire ici à un écrivain qui connaît les ressources de son art et en use avec habileté et élégance. Pourtant nous craindrions qu'il n'en abuse pour se contenter un peu trop aisément lui-même. Les vers coulent de source au point d'être souvent bien courants. A cette langue poétique trop correcte,

Digitized by Google

nous préférerions un style un tantinet vieillot, un certain archaïsme de la syntaxe et du mot venant imprégner de sa saveur cette légende ancienne. C'est un tour à chercher en marge de nos trouvères et chroniqueurs champenois. Peut-être sommes-nous bien exigeants, mais on n'est jamais plus difficiles qu'envers ceux qui font bien, parce qu'ils sont susceptibles d'encore mieux faire.

Le poète ayant pris devise : « *l'habit ne fait pas le moine* », nous remet une fable qui a pour titre *La nacelle et le bateau-pêcheur*. Rapidement, nous jugeons avoir à faire à un expert fabuliste. L'interdépendance extrêmement variée des vers de 8, 10 et 12 pieds confère au poème une aisance qui ne saurait s'acquérir que dans l'atmosphère familière du poète castrothéodoricien. Nous sommes en outre très vivement amusés par la recherche d'assonances à l'intérieur des vers, assonances choisies dans le ton tour à tour gracieux, moqueur ou sévère imposé par le récitatif. C'est là un raffinement visant à rajeunir espièglement un genre où le poncif nous menace, de par la perfection écrasante de l'éminentissime fabuliste champenois. Il ne se faut effrayer ni raidir, mais user du genre comme s'il venait de naître, avec une pareille joie mêlée de bonhomie.

C'est ce qu'a compris notre auteur, à l'instar de quelques très rares, mais bien savoureux conteurs modernes, les trousseurs de fables-express du *Chat Noir* et du *Courrier Français*, le regretté Edmond Cuénoud et surtout l'inventeur des *Inattentions et Sollicitudes* », le poète humoriste Franc-Nohain.

Mais voyons notre fable : dans une éclaircie de

Digitized by Google

lumière, en un bénévole port de pêche, un canot balance sur un soupçon de vague sa grâce légère. Mutin, il fait la nique à un brave vieux bateau, ce qui lui vaut comme répartie :

Assurément, vous êtes bien plus belle,
Plus fine, plus soignée et mieux faite que moi,
Petite coquille de noix !
Pourtant, on m'offrirait de devenir nacelle
Que je refuserais, ma foi !
Et je ne parle pas, ma chère, à l'étourdie !
Sous mes dehors grossiers se cachent, voyez-vous,
Des qualités qu'un marin apprécie.
Au Commerce je suis utile
Je travaille, je vais partout
Et vous, vous ne servez, certes, à rien du tout,
Si ce n'est, quelquefois, quand la mer est tranquille,
A promener des dames de la ville
Ce qui vous fatigue beaucoup !

Puis il ajoute :

Laissez venir une tempête,
Nous verrons bien comment vous vous comporterez,
Vous qui faîtes tant la coquette !
Mes avis sont bons, vous y réfléchirez,
Sinon, vous aurez tort ! Au revoir, folle tête !

La puérile embarcation ne saurait prendre au sérieux ces propos de vieux bougon :

La nacelle accueillit ces mots
Par un salut plein d'ironie
Qu'elle fit en plongeant son avant dans les flots
Avec une grâce infinie.

Cependant les deux bateaux conviennent d'un brin de promenade au large et le temps, d'abord serein, se gâte soudainement :

...La mer devint mauvaise
Et contre la haute falaise,
La houle gronda sourdement.

Digitized by Google

Je vous laisse à deviner le retour au port de notre couple, la nacelle apeurée pressant sa frêle ossature contre la large hanche du bateau marsouin.

Pour l'agrément de sa fable, l'Académie a décerné à M. Tronché une médaille de bronze.

MESSIEURS,

Je vous ai parlé tout à l'heure du précieux appoint d'une gerbe exquise. Permettez qu'avec mille précautions, de son lit d'osier tressé, je la soulève, m'ingéniant à ne point déchiffonner la plus fragile de ses corolles, à ne point déplacer le moindre de ses brins délicatement piqués.

Multipliées et grandissantes, ces fleurs figureront subitement à vos yeux un massif, un parterre, un parc tout entier ; vous vous trouverez placés en un rond-point de buis taillés, à la conjonction de huit allées déployant la variété de leurs sites agrestes.

Déjà peut-être, vous avez orienté quelques-unes de vos promenades poétiques par les divers sentiers des *Accords sur le luth.* Ayez garde d'inféoder, à votre détriment, ces tracés à l'ancien fief. Ils reviennent bordés de plantations nouvelles, qu'une main féminine a substituées aux pousses primitives, en son minutieux souci de perfection plénière.

Ici, dans un curieux décor de rochers, la *Madona* que peignit Léonard se penche vers le *bambino* échappé à Hérode :

Son cœur saigne... Elle a vu pointer sur une branche
Près de la rose en fleur l'épine de la Croix.

Digitized by Google

Là, en un kiosque Marie-Antoinette, se distingue une *Pastorale Boucher :*

La gente Chloris rêve et le pâtre Colin
Pour elle fait parler sa flûte des dimanches
.....
La bergère est assise en robe zinzolin
.....
Avec une fauvette, un merle marivaude.

Cette paysannerie, vous le voyez, porte authentiquement la marque de son XVIIIe siècle.

Ailleurs, un sonnet écrit *En marge de Virgile* semble tracé sur le vélin incomparablement blanc des grandes et belles éditions Didot, où l'encre de notre poétesse passemente d'enjolivements nouveaux les images des Marillier et des Moreau le Jeune. Un autre sonnet, *Recueillement*, écrit *D'après une chanson de Bilitis,* trouverait volontiers sa place, à l'instar de l'ingénieuse mystification littéraire de Pierre Louys, entre les feuillets, aux tons de vieil ivoire, d'une de ces admirables éditions d'Alde Manuce, qu'on se plaît à consulter, quand il brume dur sur le delta et la lagune, en la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Ne sont-ce là que d'aimables broderies autour de chefs-d'œuvre sensibles à notre auteur ? J'ai l'impression au contraire d'un concept très personnel, d'une compréhension attendrie dont l'amoureuse retouche finit par réunir ces peintures en une même galerie, à la manière d'un graveur dont le souci d'interprétation est en partie vaincu par l'originalité de son burin.

Ainsi cette poésie *Auprès de l'Etang Bleu*, où le poète réunit ses images les plus sensibles, ses expressions les plus émues pour dire le glissement au trépas, en un décor de nénuphars et de joncs, de

Digitized by Google

la touchante Ophélie. L'œuvre tient à la fois d'une tapisserie gothique de haulte-lisse, d'une enluminure persane ou d'une peinture sur bois du quattrocento ; on se remémore Shakespeare, on a devant les yeux l'Ophélie de John Everett Millais, figuration qui se vient rehausser encore du japonisant graphisme des Bradley, des Beardsley et des Kay Nielsen.

Cependant, voyons l'œuvre originale, en sa fraîche parure d'anémones sur l'eau perfide.

AUPRÈS DE L'ÉTANG BLEU...

Auprès de l'Etang bleu semé de mélilots,
Avec ses fins cheveux tissés d'or diaphane,
Albe et fragile lys qui languit et se fane,
Ophélie a voulu rêver le long des flots.

Ses doux yeux égarés aux tendresses dolentes
Reflètent sans les voir les iris du printemps,
Et, de ses doigts de nixe, elle trame en chantant
La prêle des marais et les fauves hélianthes.

Courbez-vous, joncs altiers, devant le lent trépas
Des narcisses du lac, nimbés de clarté blonde ;
Que les glaïeuls de flamme, au murmure de l'onde,
Effeuillent tristement leur robe de lampas.

Ophélie est venue errer le long des berges...
De la nappe tranquille et glauque de l'étang,
Monte comme un appel d'amour inquiétant,
L'encens des nénuphars à la pâleur de cierges.

Oh ! ce que cet arôme insinue au cœur las
De la fille des fjords qui se souvient et songe...
Oppressante douceur du Passé qui la ronge !
Les serments sont fanés ainsi que les lilas.

Oh ! clore pour toujours ses trop lourdes paupières ;
Ne plus penser, dormir, sous le ruissellement
Des pétales tombées ; n'être plus seulement
Qu'un rayon qui se meurt au déclin des lumières !

.....

Digitized by Google

En sourdine, pleurez, violes des roseaux...
Une forme légère a glissé sous les branches.
La vierge qui rêvait près des corolles blanches
S'en va, fleur elle-même, au fil d'argent des eaux...

J'aurais pu vous lire la version primitive des *Accords sur le Luth ;* vous auriez alors apprécié les nombreuses et heureuses modifications, mais ne vaut-il pas mieux vous réserver la lecture des trois pièces inédites dont la poétesse nous a réservé la primeur ?

Déjà ce *Rondel Féminin : Automne douce*, souple comme l'albe cou d'un cygne, souple comme un sillon qu'il trace sur le miroir d'un saumâtre canal, au travers des archipels de feuilles rousses et jaunâtres.

Automne douce, ô bien aimée,
Ton regard où tremblent des larmes
A pris le bleu des mauves parmes,
Se flétrissant sous la ramée.

Si tendre en sa grâce embrumée,
M'enlace toute et me désarme,
Automne douce, ô bien-aimée,
Ton regard où tremblent des larmes.

Glisse comme une lente almée
Par les bois aux morbides charmes,
Et berce mon cœur, lourd d'alarmes,
Aux plis de ta robe embaumée,
Automne douce, ô bien aimée !

Après le somptueux déclin de l'automne, voici la prime saison, somptueuse déjà en ses renaissantes parures inscrites au fronton et le long des colonnes d'un temple grécisant dédié à la renaissante Aphrodité. Volontiers évoquerions-nous la fastueuse toilette de la dame chantée en ce sonnet, le velours et

Digitized by Google

satin pourfilé d'or de sa robe, faisant valoir la matité des chairs, la collerette empesée en dentelles des Flandres s'élargissant sur l'ambre de la gorge. Mais notre broderie est-elle bien utile pour rehausser la richesse de l'évocation ?

EN MARGE DU XVIe SIÈCLE

Du feuillage nouveau s'égoutte le soleil.
Les aubépins d'avril et les pommiers sont roses.
Et ma Dame, au jardin, rêve, paupières closes,
Son visage pourpré d'un chaud reflet vermeil.

O mon cœur où fleurit le renaissant éveil,
Chante comme ramier tant de fraîcheurs écloses !
Elle rêve parmi ses sœurs, les passe-roses,
Qui jalousent sa joue à l'éclat non pareil.

Mie au doux regarder qui blessâtes mon âme,
Voyez, près du pigeon, la pigeonne se pâme...
Moi qui plus vous chérit, resterai-je à l'écart ?

Que votre lèvre au goût de miel et d'ambroisie
Votre lèvre si bonne à la lèvre choisie,
Se pose sur la plaie où l'Amour mit son dard...

Enfin, voilà la troisième de ces pièces. De printemps en printemps, elle nous reporte en sa sensible vérité à une Hellade déjà fabuleuse au regard d'un Anacréon ou d'un Théocrite.

UN PATRE PARLE

J'ai rôdé tout le jour par les monts, la forêt,
Moi, le blond chevrier dont les yeux d'eau courante
Reflètent tes pâleurs, ô Naïade Dormante !
Et des sylvestres dieux, j'ai surpris le secret.

Les faunes qui dansaient en leur feuillu retrait
M'ont couronné de sauge et de pourpre amarante,
Et mes dents ont mâché la fougère odorante,
Que la Nymphe égrenait d'un doigt long et distrait.

Digitized by Google

O calme du bois sombre où fraîchit le zéphyre !
Pan, voici que ta flûte, en les halliers soupire...
Ainsi qu'une bachique et grisante liqueur,

Un parfum de rosée à ma lèvre persiste,
Et je sens s'amollir et se fondre mon cœur
Au chant de la syrinx amoureuse et si triste.

M. Henry de Gauthier-Villars, dans un récent article du *Mercure de France*, a situé Mlle Rita del Noiram parmi les poètes les plus personnels de l'école néo-classique. L'Académie de Reims, ratifiant unanimement le sentiment de son comité rapporteur, tient à marquer une nouvelle fois l'estime qu'elle porte au talent sans cesse affermi de sa bien aimable compatriote et lui décerne en son concours de 1922 une médaille d'or.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX HENRI LUCAS

par M. E KALAS, Membre titulaire

MESSIEURS,

Jamais l'Académie ne s'est désintéressée des questions actives d'économie sociale et de contemporaine vie rémoise.

Nos éminents prédécesseurs avaient célébré, sans retard, la philanthropique tentative réalisée à Mulhouse, en 1853, des premières « Cités ouvrières ». Les architectes Reimbeau et Alphonse Gosset étaient allés en relever les plans pour la Société industrielle de Reims, initiatrice du mouvement financier en faveur des logements à bon marché.

Les grands filateurs de Roubaix-Tourcoing, ceux de notre ville et de la vallée de la Suippe continuèrent individuellement l'élan donné, au profit de leurs salariés. Avouons que des édifications en carreaux de terre ou briques grises ne manquaient ici ni de qualités, ni de parcimonie en elles-mêmes, ni d'une certaine aridité de lotissement. Ignorons surtout les casernes et alvéoles réglementées par bien des sociétés minières ; car rien n'égale en désolation les « corons » d'Anzin et autres lieux.

Ceux de nos collègues ayant fait quelques voyages d'études en Belgique, Allemagne, Angleterre, avaient constaté, depuis, que se transformait la présenta-

Digitized by Google

tion du programme. L'idée-mère des « villages agricoles et manufacturiers » devait naître Outre-Manche.

C'est ainsi que les Britaniques, mûs par leur amour plus évident des libertés individuelles, aussi par leur prédilection vers la « maison des champs », ont construit depuis 35 ans, de délicieux, d'incomparables « cottages » inspirés du vieux style national et répartis, d'un air sans façons, au milieu de vastes parcs voisinant des usines. A Port-Sunlight proche Liverpool, à Bournville, proche Birmingham, sous des ramures de haute-futaie, un lacis de routes serpentines circonscrit des ilots de verdure et ménage la surprise de points de vue séduisants. En recul des avenues plus ou moins larges, des bouquets d'arbustes et de fleurs précèdent de pittoresques maisonnettes, implantées dans une irrégularité savamment paysagère. Au dos de chacune, un lotissement masqué par des massifs forestiers et des buissons de feuillages persistants, renferme, en les dissimulant aux yeux du promeneur, les réalités nécessaires, telles que menus hangars, cours et chemins de service, clapiers et compost, jardins potagers, etc. Les pelouses de premier plan témoignent d'une administration soucieuse du décor champêtre; le reste du terrain est à l'entretien du locataire. Si l'on pénètre à l'intérieur des habitations, on est d'ailleurs impressionné par le confort et le soin qui règnent en ce milieu d'employés et d'ouvriers possesseurs de salons, salles, de bains, cabinets de toilette et pourvus uniformément du service d'eau froide et d'eau chaude, quelquefois du chauffage central.

Digitized by Google

Ne nous laissons pas séduire au seul charme esthétique. Songeons à interpréter la formule d'entr'aide sociale émanée de patrons généreux et suivie à l'étranger, dix ans plus tard, par de méritantes sociétés coopératives, humanitaires et financières.

***

La France n'était pas coutumière d'un envol analogue des initiatives privées. Elle s'en trouvait encore à la conception des pavillons collectifs ou non, alignés en série, quand une bienfaisante loi permit aux Caisses d'Epargne, enfin, de laisser circuler une quote-part de leurs disponibilités au bénéfice des œuvres d'habitations à bon marché.

C'est alors qu'en 1912, avec l'agrément des directeurs de notre Dépôt local d'économies populaires, fut constituée la société dite du « Foyer Rémois ».

Avant guerre, elle avait érigé, déjà, deux groupes évidemment fort en progrès sur les échantillons préexistants dans nos divers faubourgs.

***

Cependant, le terrible cataclysme de Reims, en faisant couler tant de larmes, dessilla bien des yeux. Sur quatorze mille maisons urbaines, neuf mille étaient détruites, quatre mille gravement endommagées ; à peine une quinzaine d'intactes. Le deuil et la souffrance aggravaient les besoins, nécessitaient des audaces et renouvelaient les problèmes vitaux.

Sitôt l'armistice, au spectacle terrifiant des ruines, au souvenir du sang répandu, des survivants de

Digitized by Google

l'invasion barbare se sentirent retrempés de sentiments égalitaires et charitables d'une extrême acuité. Le désarroi, la lassitude étaient d'ailleurs incommensurables en nos régions dévastées. Si vous avez entendu dire qu'une vague de paresse et d'égoïsme fut indéniable en certains recoins et que nos éboulis recélaient, engraissèrent une nuée de frelons inconnus et de spéculateurs malfaisants, nos chroniqueurs judicieux affirmerent, à l'honneur de la race, que la froide, laborieuse et lucide volonté des Rémois de naissance n'a point hésité à reprendre rôle militant, sur un terroir bouleversé de calcinations, envahi de ronces et de fils barbelés, dépourvu de tout habitat.

Haussée encore par les circonstances, une élite se révéla, de caractères trempés par le stage héroïque et farouche de quatre années de vicissitudes sans nombre. Félicitons-nous, Messieurs, félicitons-nous que cette année, les années suivantes, des solennités académiques permettent de proclamer des noms enveloppés jusqu'ici d'austère modestie, mais dont la mémoire devra être à jamais inscrite dans les Fastes de la Cité.

Parmi ces bons bergers, l'un deux, simple particulier, pouvait se contenter, loin d'ici, d'une délicieuse existence de dilettante, dans une retraite ouatée, débarrassé fut-il à jamais des préoccupations altruistes, des tracas superflus et des ingratitudes latentes. Mais son rôle de président du Conseil d'administration du « Foyer rémois » l'incitait à remonter virilement sur ses ruines et les nôtres, à revendiquer une part écrasante de responsabilités et de labeurs. Il s'agissait d'ordonner, sur un plan absolument inédit en nos con-

Digitized by Google

trées, la résurection de quartiers entiers, dévolus à la résidence familiale des légions de bons travailleurs qu'attendent nos industries séculaires, pour reprendre vie.

Lors, avec une ampleur de vues, une audace, une perspicacité, un talent d'affaires, véritablement inouïs, fut résolue, dès 1919, la répartition à la périphérie de la ville exterminée, sur les terrains vierges, la répartition d'une couronne d'importantes Cités-jardins dont nous avons la bonne fortune d'admirer le premier spécimen en plein achèvement, en pleine réussite.

***

Tout au-dessus du lieudit « *les Coutures* », c'est-à-dire en bordure du boulevard Pommery et montant au ci-devant « Moulin de la Housse », s'étendait un terrain de 40 à 50 hectares, réputé par l'ingratitude d'un sol essentiellement crayeux. Aujourd'hui les deux tiers s'ordonnent en une surprenante colonie dont les avenues sont déjà plantées de baliveaux frissonnants, les contre-allées semées de gazons qui lèvent, les centaines de jardins remblayés de bonne terre et tracés de sillons prometteurs. Des arbres fruitiers, des choux, des salades et des massifs de fleurs pousseront, pour compléter un décor mi-champêtre que nos yeux aiment prévoir enjolivé de teintes caressantes, comme sur un projet d'urbaniste.

Autant que faire se peut en nos contrées, avec nos matériaux, la systématisation dérive du principe anglais. Aucune rectitude de voies publiques, au-

Digitized by Google

cune répartition parallèle de bâtisses, aucune symétrie dans le jeu des toits, des croisées et des portes, aucune uniformité de crépis ; aucune moulure jamais. En ceci, bien de nos préjugés architectoniques sont déroutés : tant mieux !.... Avouons qu'en 1914, nos récents quartiers bourgeois ? — suaient la laideur. et l'ennui de par la monotomie grise, la platitude, l'inexpressivité des façades ; de par la manie des alignements sans répit et la timide répétition des chambranles, des corniches horizontales et des pilastres de mensongère ordonnance.

Ici, les maisons ont des visages, s'ingénient à exulter de vie souriante. Leur ensemble incite à la quiétude et au sentiment du beau. Par les moyens les plus économiques on est arrivé, en exprimant la personnalité de distributions variées, en affirmant la silhouette et la saillie de hautes couvertures de tuiles roses, en peignant franchement les volets de tons simplistes, on a réussi à charmer l'œil de par le jeu pittoresque des menus chalets. Bientôt, murailles, avant-toits et balconnets vont s'enguirlander de vigne-vierge, de glycine et de rosiers grimpants. C'est ainsi que, chez nos voisins d'outre-Manche, de tradition s'amortit sous des voiles et des écrans de verdure, le voisinage des pignons charpentés et des rustiques prairies, des champs, des vergers et des planches de légumes.

***

Allez donc constater que sur le plateau du faubourg de Cernay, admirablement bien aéré, vient de surgir une oasis déjà verdoyante partiellement ha-

Digitized by Google

bitée de 1.800 âmes et qui en abritera le double d'ici l'automne... Aucune description ne vaudrait la leçon de choses qu'enfants et adultes, prolétaires et capitalistes, ont à recueillir sur place, à méditer si près d'ici.

« Le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien », précise un ancien dicton. Réfléchissez combien — au travers des mille impossibilités de l'immédiat après-guerre — combien il a fallu silencieusement d'études, ensuite de ténacité lucide, et puis de patience et d'adresse au milieu des obstacles et des paperasseries, enfin de subtilités prévoyantes au dédale des combinaisons financières, en un pays de ruines et de désespérances, pour mettre sur pied une semblable entreprise, chiffrable par une dépense actuelle de 25 millions.

Surtout quel apostolat civique admirons-nous, de vouloir répandre autour de soi de la paix et de la bonté ! Quelle foi en l'avenir ! quel amour des humbles honnêtes gens ! quelle sollicitude affirmée envers les familles nombreuses ! Et, par dessus tout, quel sentiment énergique de locale solidarité dut émouvoir, transporta, soutint et devra soutenir encore de longues années les dirigeants du « Foyer rémois » ! ! !

Visitez, Messieurs, étudiez les 600 logis terminés à ce jour, orientés judicieusement de l'Est à l'Ouest, égayés d'un abondant éclairage en tous sens. Tous absolument indépendants les uns des autres, ils sont ingénieusement distribués en 3, ou 4, ou 5 pièces, avec l'adjuvant obligé d'une buanderie, d'un W-C. à chasse d'eau, d'un grenier, d'une cave, d'un jardin

Digitized by Google

muni d'abri pour volailles et lapins. Le sol est planchéié à l'étage, dallé au rez-de-chaussée. Toutes les cuisines sont blanches du haut en bas, munies d'une hotte de ventilation et d'un évier de grès ; les autres pièces lumineusement tapissées d'un papier de goût moderne. L'eau, l'électricité règnent dans la rue et chez les locataires. Le tout-à-l'égout fonctionne au-dedans comme au dehors.

On rêve de voir tous ces heureux logis d'employés et d'ouvriers munis d'un gentil mobilier clair, rationnellement conçu et sans faux luxe, de les voir égayés de quelques images, luisants de méticuleuse propreté.

***

Quel attrait, pour un père de famille, de rentrer par le tramway qui descend à sa porte et de retrouver les siens, en un tel intérieur reposant et confortable, éminemment sain. Avec quelle joie va-t-il soigner son jardinet, terminant en belle et honnête indépendance la journée d'un brave citoyen.

Cependant, la ménagère, entourée de beaux enfants grandis en plein air, laisse un instant l'aïeule assise sous le porche, pour aller faire ses courses au long des allées d'un véritable parc — méandres bordés d'infinies barrières blanches, épaulées d'une haie de troènes et couronnées par des jetées de clématites et de roses. — Les magasins alimentaires sont principalement groupés sur deux petites esplanades rayonnantes en éventail. Il est autre part une boulangerie, admirablement agencée, qui fabriquera des pains au lait et des darioles. Les boutiques d'artisans s'éri-

Digitized by Google

gent non loin, soit dans la rue des Fauvettes, soit dans la rue des Mésanges, favorisées sont-elles d'un moteur électrique. Lors, de par le chemin de l'Amour maternel, de par l'allée des Gosses, l'active petite femme — couturière ou dactylo — s'en va rechercher une fillette qu'elle avait menée le matin à la Garderie d'enfants, après avoir présenté son dernier poupon à la Goutte de Lait. A des jours et heures fixés, les grands garçons auront liberté de s'exercer sur un terrain de sports, dont le talutage commence à se dégauchir, au centre de la colonie. Une école provisoire va fonctionner incessamment. Une église agreste, au vocable réinstauré de Saint-Nicaise, s'élèvera, grâce à des participations souscrites en dehors de la société. L'emplacement d'un temple protestant n'a pas été oublié. J'ajoute que vont commencer les travaux d'une maison commune, qui comprendra biblicthèque, salle de fêtes et de cinéma bains-douches, réfectoire peut-être.

Ne manqueront que les cabarets.

Reste à souhaiter que le bonheur simple, sage et tranquille, préparé aux bénéficiaires, soit apprécié d'eux autant que se doit et que leur cœur sente tant soit peu l'effort intense, le mérite exceptionnel du metteur en œuvre. Evidemment que chacun de ses collaborateurs a posé sa pierre, mais il n'est pas indiscret d'énoncer qu'eux tous se trouvaient rigoureusement accaparés par le dévorant labeur de toutes nos professions, surmenées depuis trois ans. Le président, seul, dut faire courageusement abstraction de ses affaires industrielles et de ses intérêts immédiats. Il se jeta corps et âme dans le creuset

Digitized by Google

de cette entreprise considérable, ardue, sans profit. On ne pourrait compter le nombre de ses journées exténuantes, de ses démarches fastidieuses et de ses nuits sans sommeil !

Ne craignons pas, en un milieu strictement académique, de célébrer qu'il a donné opportunément, sur les ruines de Reims, une providentielle leçon d'initiative et d'énergie, personnifiant la haute et large compréhension du Bien public. La réussite de l'œuvre soulèvera d'allégresse, indistinctement, les différentes classes de notre population, toutes laborieuses à leur façon et de longue date, puisqu'il est d'essence champenoise de naître acharné au travail, prévoyant et de modestie foncière.

Le charme et l'efficacité de la première colonie décidée par la société le « Foyer rémois » mérite d'entraîner une seconde expérience non moindre, une troisième ensuite et d'exalter chez les habitants, de génération en génération, le bénéfice d'une règle de vie intelligemment ordonnée, avec le sentiment très net de la dignité nécessaire aux pères de famille.

A ce point de vue de haute moralité, l'Académie prend à devoir de clamer, « urbi et orbi », le zèle d'un philanthrope insigne, en décernant à M. Georges Charbonneaux le prix fondé par M. Lucas — lui-même bienfaiteur de la Ville — et attribuable, cette année, en faveur d'une exemplaire réalisation de progrès social.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE PRIX ÉDOUARD LAMY

par M. E. KALAS, Membre titulaire.

MESSIEURS,

A la mémoire de son mari, notre très laborieux, très regretté confrère, Madame Edouard Lamy nous permet de disposer d'un prix annuel « d'une valeur de cent francs, destiné à récompenser une œuvre de jeune, qui se sera distingué dans les arts du dessin ou dans les études professionnelles ou sociales ».

Nous sommes heureux de le pouvoir attribuer à Mme Denise Hubrecht, la fille de notre sympathique collègue, M. Petitjean.

La studieuse lauréate s'intéresse à toutes les modernités artistiques et particulièrement à ce qui concerne la décoration du foyer : tentures, papiers peints, céramiques. Dans toutes ses maquettes de procédés différents, se révèle une large facilité de compositions rutilantes. Et par ailleurs, tantôt nous berce le charme juvénile de croquis instantanés : tantôt nous impressionne la sobre évocation de figures rêveuses, gravées sur bois par un ferme trait d'expressivité concentrée.

Heureuse triomphatrice, vous vous représentiez aisément l'Académie comme une bonne vieille personne. Il lui arrive, en effet, d'avoir souvent besoin de lunettes ; mais dans l'attente d'une artiste et d'une

Digitized by Google

poétesse, elle a quitté, du moins, ses papillottes. Pour un rien, elle laisserait son chauffoir et ses mitaines... Veuillez entendre qu'aujourd'hui, grâce à vous, jeune madame, elle sourit au jeu des crayonnages comme à ceux des pipeaux.

Sur son ordre, le rapporteur vous fait compliments de la récompense obtenue grâce à de bien heureuses dispositions ataviques et compte sur le développement d'aimables talents, à la gloire de votre ville natale et de la ville de Strasbourg, votre pays de récente adoption.

Digitized by Google

RAPPORT

lu au nom de la Commission du Prix Jules LAURENT

par M. Charles SARAZIN, Membre titulaire

L'an dernier un généreux anonyme voulant honorer la mémoire de M. Jules Laurent, professeur agrégé au Lycée et à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims, docteur ès-sciences, et ancien Président de l'Académie, nous a fait remettre une somme de trois cents francs pour récompenser un travail imprimé ou manuscrit sur l'histoire naturelle, l'agronomie ou la viticulture dans les départements de la Marne et des Ardennes.

Le choix de l'Académie s'est porté sur un manuel de viticulture destiné à rendre de grands services.

Les conséquences de la guerre pour le vignoble ont été considérables, car, encore que la partie envahie de la Marne ait été la région agricole, il n'en est pas moins vrai que quelques-uns de nos plus fameux crus étaient tout à fait sur le front et qu'un peu partout le manque de soins a hâté la perte du vignoble champenois, menacé depuis longtemps par le phylloxera ; si bien que les propriétaires qui, il y a quinze ans, essayaient de lutter pour protéger leurs plants français, et en tous cas ne les arrachaient que lentement pour les replanter en américains qu'ils greffaient, se sont trouvés du jour au lendemain en présence du difficile problème de la reconstitution

Digitized by Google

de tout le vignoble ; or, la majorité d'entre eux ne connaissait que peu ou mal la solution.

Il y avait bien les vignes d'expériences, les articles de journaux et de revues de viticulture, toute une littérature aussi qui n'était pas toujours très scientifique et pouvait induire en erreur, il y avait surtout les conférences des Professeurs d'agriculture ; mais toutes ces connaissances étaient éparses, contradictoires, quelquefois trop savantes, toujours peu à la portée d'un petit propriétaire qui est près de sa vigne et n'a pas à sa disposition une bibliothèque dans laquelle il aurait la facilité et le temps de trouver les renseignements dont il a besoin. Bref il manquait un guide de lecture aisée et rapide bien au courant des plus récentes découvertes, qui donnerait une seule réponse à chaque question sans entrer dans des descriptions scientifiques, oiseuses en la circonstance.

Ce manuel nous l'avons aujourd'hui, c'est celui dont M. Philipponnat est l'auteur et qui a pour titre : *La reconstitution du vignoble champenois. Guide du vigneron. Ay. Plantet*, 1920.

Les porte-greffes avec indication des terrains qui leur conviennent et de la quantité qu'ils peuvent produire, les soins à donner aux greffons, la plantation, les tailles, les engrais et les maladies de la vigne, tout est passé en revue ; mais il ne faut pas demander au livre plus qu'il ne promet : ne pas y chercher de références, par exemple ; il faut faire confiance à M. Philipponnat, savoir qu'il a lu et bien lu les auteurs dont il donne la quintescence. Il ne faut pas non plus lui demander des recherches originales, puis-

Digitized by Google

que ce manuel ne vise qu'à être une présentation contrôlée des découvertes faites par d'autres, — ce qui n'a d'ailleurs pas empêché l'auteur d'apporter sa contribution personnelle dans l'installation des vignes sur fils de fer, avec un système d'amarre solide et bon marché qui maintient les piquets d'extrémités.

Des tableaux pratiques terminent cette brochure de 72 pages dont la place est sur le bureau de tous les propriétaires de vignes ; elle mérite aussi d'être dans les bibliothèques de tous ceux qui s'intéressent aux questions agricoles et même des simples curieux, car la reconstitution du vignoble intéresse tout le monde en Champagne.

Mais alors nous émettrons un regret : ce guide manque de figures, — et aussi une critique : puisqu'il n'y a pas de clichés en simili dans le texte, pourquoi avoir imprimé la brochure sur vilain papier couché, qui n'est pas du papier, qui est désagréable au toucher, qui est lourd et qui a un brillant rendant la lecture difficile.

Ces remarques n'atteignent en rien les mérites d'auteur de M. Philipponnat, auteur apprécié d'un *Cours pratique élémentaire de viticulture champenoise* [Reims, Matot 1911] et l'Académie est heureuse de lui décerner, avec ses félicitations, le prix Jules Laurent.

Digitized by Google

ACADEMIE NATIONALE DE REIMS

CONCOURS DE 1922

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 27 Juillet 1922

POÉSIE

Une médaille d'or à Mademoiselle RITA DEL NOIRAM pour son envoi de sonnets.

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une médaille de bronze à M. ALBERT TRONCHE.

HISTOIRE

Le PRIX DE L'ACADÉMIE a été décerné à M. JULES LEFRANC pour *Sainte-Vaubourg. Le Prieuré et l'Église.*

Une médaille d'argent à M. EMILE NEVEUX, Instituteur à Nouzonville (Ardennes), pour *Vireux-Wallerand sous la botte allemande.*

Digitized by Google

Une médaille d'argent à M. l'Abbé O. Lebrun, Curé d'Haraucourt, pour *Un village des Ardennes, Haraucourt, pendant la guerre.*

Une médaille de bronze à M. Emile Marlier, Professeur à l'Ecole Moyenne de la Madeleine de Strasbourg, pour ses *Notes sur le clergé du canton actuel de Vouziers pendant la Révolution.*

Une médaille de bronze à M. A. Girardin, Instituteur à La Forestière (Marne) pour *Un artilleur dans la Marne, 1915-1917*

PRIX HENRI LUCAS

Le prix est décerné à M. Georges Charbonneaux, Président du *Foyer Rémois.*

PRIX JULES LAURENT

Le prix est décerné à M. Gustave Philipponnat, Propriétaire-Viticulteur à Ay pour *La Reconstitution du vignoble champenois.*

PRIX EDMOND LAMY

Le prix est décerné à Madame Hubrecht-Petitjean, pour son envoi de dessins et d'estampes.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'Année 1923

PRIX HENRI LUCAS

Ce prix d'une valeur de 300 francs sera attribué à l'auteur d'une Étude sur un sujet de Littérature, d'Art, d'Histoire, de Science ou d'Économie politique, ou à l'auteur d'une Œuvre d'art.

L'Académie réserve la liberté de son choix en dehors des concurrents.

L'auteur se rattachera, par lui-même ou par son travail, aux départements de la Marne, des Ardennes ou de l'Aisne.

HISTOIRE

PRIX VICTOR DUCHATAUX

Ce prix d'une valeur de 500 francs sera attribué à l'auteur du meilleur travail historique soumis à l'Académie.

Digitized by Google

PRIX VICTOR DUQUÉNELLE

Monographie d'un canton ou d'une commune des départements de la Marne ou des Ardennes, au point de vue scientifique, géographique, historique et archéologique. L'histoire *documentée* d'un canton ou d'une commune pendant la grande guerre est aussi recommandée aux concurrents.

Le prix est d'une valeur de cent francs ; il sera de cent cinquante francs si la commune étudiée appartient aux cantons de Chaumont-Porcien ou de Novion-Porcien (Ardennes).

ETHNOGRAPHIE

PRIX HUGUES KRAFFT

Etude manuscrite ou imprimée ayant trait à l'Ethnographie de la Province de Champagne depuis la fin de l'occupation romaine jusqu'à la Révolution de 1789.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

PRIX ÉDOUARD LAMY

Le prix d'une valeur de 100 francs est destiné à récompenser une œuvre de jeune qui se sera distingué dans les arts du dessin ou dans des études professionnelles et sociales.

Digitized by Google

SCIENCES

Etude d'une question de biologie animale ou végétale intéressant la région Champenoise.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Le prix sera décerné à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Le prix est d'une valeur de cent francs.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er Avril 1923,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée la devise de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :

Dr Pol Gosset

2, rue Emile-Cazier

Le Président :

Dr H. Lardennois

38, rue Kellermann Reims.

Reims, le 28 Juillet 1922.

Digitized by Google

BUREAU DE L'ACADÉMIE

Pour l'Année 1922 1923

Président	MM.	le Dr H. Lardennois.
Vice-Président		R. de la Morinerie.
Secrétaire général		le Dr P. Gosset.
Secrétaire-archiviste		G. Robert.
Trésorier		l'abbé Charles.
Membres du Conseil d'Administration.		L. Demaison E. Kalas. R. de la Morinerie. Dr J.-B. Langlet.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

au 1er Novembre 1922

Art. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

Date de l'élection — MM.

1877. Demaison (Louis), archiviste honoraire de la Ville, correspondant de l'Institut.

1880. Brissart (Arthur), avocat.

1880. Benoist (Albert), ancien président de la Chambre de Commerce.

Digitized by Google

1885. Guelliot (Octave), chirurgien honoraire des Hôpitaux.

1890. Bagneris (E.), docteur en médecine.

1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.

1899. Charles (E.), aumônier de l'Orphelinat Saint-Joseph.

1899. Gosset (Pol), médecin des Hôpitaux.

1901. Rozey (Paul), avocat.

1903. Morinerie (R. de la). négociant en vins de Champagne.

1903. Kalas (E.), architecte, inspecteur du Ministère des Beaux-Arts.

1903. Chamberland (A.), professeur agrégé d'Histoire au Lycée

1906. Gaube (R.), docteur en médecine.

1907. Gosset (Eugène), ancien président de la Chambre de Commerce.

1907. Lardennois (Henri), professeur à l'École de Médecine.

1909. Krafft (Hugues), président de la Société des Amis du Vieux Reims.

1909. Guédet (Léon), notaire honoraire.

1911. Téchoueyres (E.), directeur du laboratoire de bactériologie.

1912. Robert (Gaston), archiviste de la Ville.

1912. Polignac (marquis de), négociant en vins de Champagne.

1913. Wenz (Émile) négociant en laines.

1913. Langlet (J.-B.), ancien maire de Reims.

1913. Sainsaulieu (M.), architecte.

1913. Mennesson-Champagne (L.), avocat.

1920. Sarazin (Ch.)

Digitized by Google

1920. Andrieux (L.), aumônier du Lycée.

1920. Deneux (H), architecte en chef des monuments historiques.

1920. Jacquinet (R.), directeur de l'École de Médecine.

1920. Railliet (G.), médecin des Hôpitaux.

1921. Midoux (J.C.), professeur au petit Séminaire.

1921. Druart (R.).

1921. Frézet (C.), curé-doyen de Saint-Jacques.

1921. Mun (B de), négociant en vins de Champagne.

1921. Hollande (M.), secrétaire de la Chambre de Commerce.

Digitized by Google

Digitized by Google

1914-1918

MEDAILLE COMMÉMORATIVE DES BOMBARDEMENTS DE REIMS

PAR HENRY DROPSY

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADEMIE

Remise à M. le Dr J.-B. Langlet, Président, de la Médaille commémorative des Bombardements de Reims

Dès que fut connue à Reims la médaille de Dropsy, destinée à commémorer les bombardements de notre ville, le Bureau de l'Académie fut d'avis d'offrir un exemplaire à son Président annuel, M. le Dr J.-B. Langlet, Maire de Reims pendant la guerre.

Cette remise fut faite le 9 Juin 1922, au cours d'une de nos séances ordinaires qui groupa plus nombreux que d'habitude autour de son Président les membres de l'Académie ; les absents s'étaient excusés par des lettres pleines de cordialité.

M. le Dr Gosset, secrétaire-général, complétant une communication antérieure décrivit les nombreuses médailles destinées à rappeler ces événements dont la ville avait été le théâtre pendant la guerre, et il montra que jusqu'à ce jour, il n'avait pas existé de médaille vraiment commémorative des bombardements de Reims, puis il décrivit la belle médaille de Dropsy.

M. le Dr Lardennois, vice-président, prit alors la parole :

Monsieur le Président,

Cette belle médaille si lumineusement décrite et commentée par notre Secrétaire général évoque

Digitized by Google

pour tous les Rémois et surtout pour vous un passé bien lourd d'angoisse, de souffrances, d'héroïsme et de gloire.

Les circonstances ont fait que j'ai été à cette période votre témoin et parfois votre confident.

Je me rappellerai toujours ce triste matin du jeudi 17 septembre 1914. M. le Médecin Principal Follenfant, directeur du service de Santé du 10e corps nous avait convoqués tous les deux rue Simon, devant l'Hôpital-Civil. Depuis le dimanche, nous étions tout à l'allégresse de la délivrance. Après la Marne, tous les espoirs étaient permis. Et voici, que M. Follenfant, nous apprit officiellement, de la part du Quartier Général de la 5e Armée, que les Allemands avaient pris la décision d'incendier et de détruire la ville. Rien à faire là contre.

Une seule ressource restait pour sauver tout au moins la Cathédrale du désastre général : y entasser des blessés allemands. Par ordre, il fallait donner à cette mesure la plus grande publicité, organiser des convois répétés dans les rues les plus fréquentées, faire traîner le défilé, pour que l'ennemi fut averti que la cathédrale était un immense hôpital.

Et c'est ainsi que, le cœur étreint d'une angoisse inexprimable, nous apprîmes tous deux les premiers, que notre chère et vieille cité devenait la rançon de la victoire.

Et le Calvaire commençait. Déjà de monstrueux obus déferlaient en mugissant au-dessus de nous. Quelques heures après, c'étaient le bombardement de la Clinique chirurgicale et la mort de l'infirmier Marcel Pousseur. Le lendemain, 4 religieuses étaient

Digitized by Google

tuées à l'Enfant-Jésus et 7 grièvement blessées. La rue de l'Université flambait. Le samedi 19, c'était l'incendie de notre merveilleuse cathédrale et du Palais archiépiscopal, la destruction de tout le centre de la ville ; l'exode lugubre et silencieux de milliers de nos compatriotes, qui avaient tout perdu en quelques minutes et qui, sans foyer et sans ressources, allaient hagards et terrifiés, grossir le lamentable troupeau des réfugiés.

Tous, nous étions résignés aux pires destins. Mais le bourreau, troublé par les cris d'horreur de tout le monde civilisé hésitait. On attendait le coup mortel, ce fut le supplice à petit feu, plus cruel encore. Chaque jour des cadavres ; chaque jour des mutilés couverts de blessures effroyables ; chaque jour des incendies, chaque jour des destructions.

Les semaines succèdent aux semaines. Les mois succèdent aux mois, les années aux années et les désastres s'accumulent : tantôt l'anéantissement de l'Hôpital-Civil, tantôt l'incendie de l'Hôtel de Ville et de tout le quartier qui le sépare de la gare.

C'est la longue et douloureuse agonie d'une ville qui ne veut pas mourir. Elle ne mourait pas, elle n'est pas morte parce que vous étiez là, vous et quelques grandes personnalités rémoises parmi lesquelles vous m'en voudriez de ne pas citer le Cardinal Luçon, président d'honneur de l'Académie.

Grâce à vous, la vie continuait. Inlassablement, vous avez tenu quatre longues années. Avec cette gravité austère et stoïque qui vous est propre, vous avez travaillé, vous avez organisé, vous avez suscité des dévouements, car l'exemple est contagieux ! Entouré

Digitized by Google

de fidèles collaborateurs, vous avez assuré, au milieu de terribles difficultés, les différents services de la Mairie.

Vous avez durant quatre ans, sans que vos forces ou vos nerfs vous trahissent, montré au monde étonné, quel rare et précieux exemplaire d'humanité était un Français.

Et pourtant, les pires angoisses familiales ne vous ont pas été épargnées, un fils deux ans prisonnier, la perte cruelle de votre fille, et de votre gendre tombé au Champ d'Honneur.

Car cette couronne d'épines que l'artiste a gravée sur l'avers de la médaille, vous la portez, ainsi que tous les pères qui ont donné leur enfant pour le salut de la patrie.

Rien n'a pu vous empêcher de remplir votre devoir jusqu'au bout, jusqu'au jour, où par ordre de l'autorité militaire vous avez du sans délai abandonner la ville avec tous les civils, et ce fut pour vous, comme pour eux certainement, la page la plus affreuse de la guerre.

Toujours, sous le sifflement des obus, dans le fracas infernal des explosions retentissantes au milieu des ruines accumulées, vous étiez là, pour faire face au péril, soulager les malades, réconforter les faibles et tenir de plus en plus élevé le moral des Rémois. Et quel courage leur était nécessaire ! quel stoïcisme, quelle grandeur d'âme !

Le combattant, du moins, a parfois l'ivresse d'une offensive victorieuse, d'une position brillamment conquise. Il goûte l'âpre plaisir de la vengeance : œil pour œil, dent pour dent. Mais pour la population

Digitized by Google

civile de Reims son devoir était « *abstine, sustine* ». Elle recevait toujours les coups sans les rendre. Elle était toujours frappée sans pouvoir riposter.

La brute déchaînée, qui l'accablait de ses masses d'acier et de ses explosifs formidables, quelquefois de ses gaz asphyxiants, croyait pouvoir impunément écraser cette population rémoise sans armes et sans défense.

Elle se trompait, la brute déchaînée, en croyant à l'impunité ! Dans la victoire, il y a la part des impondérables et des puissances spirituelles. L'exemple d'héroïsme est une force irrésistible, qui soulève l'élan des sympathies et des dévouements, pendant qu'elle décourage l'adversaire.

L'héroïsme passif de Reims et de son maire a exalté l'énergie de la France et de ses alliés. Il est entré pour une part, dans la défaite de l'Allemagne.

De l'histoire confuse, longue et complexe de cette terrible guerre, la postérité retiendra les noms de Verdun et de Reims.

La postérité, on a dit qu'elle commençait, de suite à l'étranger.

Et voici que notre cité est devenue comme une ville sainte et vénérée où accourent d'illustres pélerins de toutes les nations, témoin le grand poète argentin Lugonès, hôte de l'Académie, venu seulement me disait-il, pour saluer le Maire Langlet, le Cardinal Luçon et baiser pieusement les murailles meurtries de notre Cathédrale.

Il y a quelques jours S. E. l'Ambassadeur des Etats-Unis, nous apportait aussi son témoignage. Il s'écriait : « De même que Verdun restera tou-

Digitized by Google

jours le symbole de la science militaire et du courage du soldat français, de même Reims restera toujours la plus noble expression de l'héroïsme silencieux, de l'élévation morale et spirituelle de la population civile de la France » (1).

Est-il plus beau commentaire de cette médaille commémorative qui n'était pas encore frappée ?

Veuillez accepter cette médaille, Monsieur le Président, comme un juste et respectueux hommage de l'Académie. Elle vous dira notre fierté de posséder aujourd'hui comme président, un homme qui a pu ajouter à la gloire de Reims et de la France.

Au milieu des applaudissements, la médaille fut alors remise à M. le Docteur J.-B. Langlet.

M. le Président remercia ses collègues en termes émus, et très modestement il s'efforça de présenter son rôle pendant la guerre, comme une conséquence très naturelle des circonstances : la place du Maire n'était-elle pas à Reims tant qu'il y restait des habitants ?

De nouveaux applaudissements prouvèrent à M. le Docteur J.-B. Langlet que son rôle avait été plus considérable qu'il n'avait bien voulu le dire, et l'Académie continua son ordre du jour.

(1) Discours prononcé par S. E. M. Myron T. Herrick, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, à la pose de la première pierre de l'Hôpital d'Enfants, offert à la ville de Reims par *The American fund for french wounded*. (21 mai 1922).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Funérailles de M. Henri JADART, Président de l'Académie.

DISCOURS

prononcé au Cimetière par M. le Dr J.-B. Langlet.

Messieurs,

Absent de Reims au moment du décès de M. Jadart, j'en reçus l'avis par un télégramme de mon ami le docteur Pol Gosset, secrétaire général de l'Académie de Reims, qui me demandait de dire ici quelques mots de l'homme aimable et distingué qui disparaît.

Je ne pouvais me soustraire à cet honneur, je devrais dire à ce devoir, parce que ancien habitué de la Bibliothèque, j'avais souvent bénéficié de sa bienveillance inépuisable, de sa complaisance à guider les lecteurs parmi les trésors du dépôt qu'il était chargé d'administrer, parce que ancien maire de Reims, j'avais pu rendre hommage à ses efforts pour l'accroître et en sauvegarder les richesses, parce que enfin, récemment élu membre de l'Académie, mes collègues ont cru pouvoir, suprême imprudence, me confier le soin de présider pour un an les travaux de cette compagnie en remplacement de celui qui l'avait présidée l'an passé mais qui l'avait en quelque sorte personnifiée pendant toute la période active de sa vie en tant que secrétaire général.

Digitized by Google

Je n'ai pas sous la main les documents qui me permettraient de vous retracer son œuvre ; il appartiendra à d'autres plus armés que moi de le faire ; je me bornerai à vous présenter, à ceux du moins et ils sont rares qui ne le connaîtraient pas mieux que je ne puis le faire, un aperçu général de la physionomie de cet homme si accueillant aux travailleurs, si soucieux de donner l'exemple, son activité inlassable à fouiller dans nos archives, dans nos collections, dans les monuments de Reims et de la région, à en publier les aspects originaux, à en rechercher et à remettre au jour les descriptions oubliées et à constituer sous forme de Répertoire archéologique, des dossiers où chacun voudra puiser à son tour.

Membre assidu du congrès des Sociétés Savantes et des Beaux Arts, il leur communiquait les plus curieux de ses travaux. Un certain nombre de ses tirages à part étaient épuisés. Quelques jours avant d'être atteint de la maladie dont il ne s'est pas relevé, il venait, en réponse à une demande de renseignements, m'annoncer l'envoi pour la Bibliothèque spéciale du Musée de plusieurs de ses mémoires, où on pourrait retrouver ses publications.

Tant que les objets eux-mêmes de ces descriptions existaient encore, on pouvait considérer parfois quelques-uns de ces papiers comme secondaires, mais après la vague de destruction dont nous avons été victimes, nous serons heureux de recueillir ces éléments, de les réunir en faisceaux abondants et serrés et d'y trouver la matière première de notre histoire locale.

M. Jadart, venu des Ardennes, avait d'abord appartenu à la magistrature. Il s'allia à Reims avec

Digitized by Google

une des familles les plus honorables, où le goût des arts, la curiosité des choses du passé, étaient de tradition. L'un de ses membres, M. Charles Givelet, était même un collectionneur émerite ; il avait réuni autour de lui les gravures, les médailles, les publications relatives à certains de nos monuments historiques et particulièrement de l'église Saint-Nicaise, dont il a fait un livre très documenté. Dépositaire de la collection fort belle de M. Saubinet, il envisageait certainement l'entrée dans les collections de la ville de tous les précieux documents ainsi amassés. Il possédait un profond amour de sa ville natale. Il pensait que des trésors amassés dans une longue vie de recherches artistiques, réunis avec passion, conservés avec jalousie, devaient un jour n'être pas perdus et disséminés par la spéculation, être confiés à la garde de la cité. M. Jadart, d'abord membre de la commission de la Bibliothèque et du Musée, puis bibliothécaire-conservateur, ne fut pas étranger, certainement, à leur affectation définitive. On lui doit à cet égard de chaleureux remerciements.

Quand vint la guerre, la santé de M. Jadart était chancelante ; le drame que l'on vivait chaque jour rendait surtout après l'incendie du quartier de la cathédrale, à l'ombre de laquelle il avait établi son foyer, la vie plus difficile et plus dangereuse. Il dut partir, mesure bien justifiée ; il n'était pas parti depuis quelques heures que sa maison était démolie par le bombardement.

Il est facile de comprendre avec quelle douleur un patriote comme M. Jadart dut quitter la ville à laquelle il s'était attaché et dans laquelle il avait vécu, dont il connaissait toutes les pierres et toutes les tra-

Digitized by Google

ditions, avec quelle inquiétude un bibliophile comme lui laissait aux hasards de la barbarie et de la violence les dépôts qu'il était impuissant à protéger, les livres mêmes qui lui étaient personnels et qu'il ne pouvait pas emporter avec lui ; les manuscrits, les notes de ses travaux passés et celles qui pouvaient servir à des publications nouvelles.

Il est certain que tous ces regrets, toutes ces douleurs, toutes ces souffrances morales ajoutées aux deuils dont il avait été victime, ont eu sur sa santé une influence mauvaise. Victime de la guerre, il le fut certainement, et quoique éloigné de nous il y songeait toujours en groupant sur des rayons nouveaux toutes les publications qui se rapportaient à Reims, à sa destruction, à son martyre.

Il avait l'intention, qu'il nous a confiée, de laisser tous ces documents à nos collections publiques qu'il n'avait pas cessé d'aimer, dont il surveillait de loin l'anéantissement partiel.

S'il avait assisté avec terreur à l'incendie de la cathédrale et de nos collections archéologiques ; s'il avait souffert dans sa foi ardente de chrétien fidèle à voir détruire le temple merveilleux que sa famille et lui aimaient à fréquenter, sa douleur dut être terrible aussi lorsqu'il apprit que le foyer où il avait passé sa vie intellectuelle, la Bibliothèque de Reims, était partiellement brûlée dans l'Hôtel de Ville détruit.

Quand il revint dans ce qui restait de nos murs quand il se réinstalla dans un modeste logement où il put réunir ce que des amis avaient pu conserver de ses papiers, il constata avec plaisir qu'heureusement on avait pu conserver beaucoup de choses qu'il aimait ; et il admirait lui-même, il n'y a guère qu'une

Digitized by Google

dizaine de jours, tous les beaux manuscrits, toutes les belles reliures, tous les objets d'art qu'il avait eus si longtemps sous sa garde et qui se trouvaient encadrés dans le merveilleux décor des tapisseries provenant de la cathédrale et de Saint-Remi.

Malheureusement, les sources de la vie étaient atteintes gravement chez lui ; au premier choc d'une maladie nouvelle, il succomba, laissant à son successeur, laissant à sa ville aimée, laissant à sa famille ce qu'il avait de meilleur, son affection, son dévouement, sa pensée fidèle.

Je prie Mme Jadart d'agréer l'hommage douloureux de mon respect dans la douleur qui la frappe. Elle a été pour son mari une compagne merveilleuse, une collaboratrice précieuse. Elle l'a aidé dans son travail comme dans sa vie morale ; qu'elle en soit remerciée au nom de tous.

Digitized by Google

ELOGE DE MONSIEUR HENRI JADART

Président décédé

ALLOCUTION

prononcée par M. E. Kalas, Vice-Président,
à la séance de rentrée de l'Académie,
le 25 Octobre 1921.

Mes chers Collègues,

En prenant place au fauteuil de notre regretté Président défunt, ma triste pensée évoque le souvenir impérissable de Monsieur Jadart, ravi à notre respectueuse affection en plein milieu des vacances.

Tous nous nous illusionnions de le retrouver, militant encore, après tant d'épreuves qui avaient compromis sa santé, et l'Académie s'honorait de le considérer comme le moteur de toute sa vie intérieure et extérieure. De si longue date, il était un chef ayant rempli tous ses devoirs sans défaillance, conquis tous ses titres sans faveurs ni morgue !

Né à Rethel le 17 novembre 1847, où son père était greffier du Tribunal, Monsieur Henri Jadart quitta sa petite ville sitôt les études terminées au collège Notre-Dame et fit son droit à Nancy, où il obtint sa licence en 1868. Après un passage de stagiaire à la Cour de Paris, il revient en son lieu d'origine en 1872 où il est d'abord inscrit au barreau pendant un an, puis nommé juge suppléant au Tribunal.

Digitized by Google

De 1874 date son mariage avec Mademoiselle Givelet de Reims, dont le père possédait une importante filature à Rethel. Cette union qui le faisait entrer dans l'une des plus honorables familles de notre Cité l'encourageait bientôt à présenter à notre Compagnie une remarquable notice sur Sorbon, sous les auspices de Monsieur Charles Givelet. Celui-ci augurait judicieusement de l'avenir ouvert au jeune lettré dans la voie des recherches historiques ; tous les autres collègues étaient du même avis, puisque le 16 mars 1876, Monsieur Jadart fut accueilli par l'Académie de Reims à titre de membre correspondant.

On sait l'attraction que, de tous temps, la Ville des Sacres exerça sur les plus studieux des Ardennais et la réciproque sympathie de nos concitoyens. Signalons qu'une nomination (novembre 1878) de juge suppléant en nos murs sembla bien opportune au laborieux associé de vos travaux, puisqu'elle lui permettait d'accéder, un mois plus tard, au titulariat de la docte et prestigieuse Société fondée par le Cardinal Gousset.

Depuis la disparition de l'éminent prélat, l'Académie vivait sinon sous la présidence effective, du moins, apparement, sous les auspices de ses successeurs. Elle tenait séance en leur palais, dans une salle néo-classique blanc et or, faisant partie, jadis, des appartements royaux et qu'on avait aménagée d'une estrade et de tables en hémicycle. Fauteuils d'acajou, tapis verts, lampes à huile, buvards, sonnette, l'ensemble affichait quelque peu l'allure d'une chambre de justice. Un huissier de style pincé pré-

Digitized by Google

parait le verre d'eau, tisonnait l'énorme poële guilloché d'ornements romantiques, devinait les arrivants, avant qu'ils eussent tourné le bouton de la lourde porte. Ces Messieurs, tous de redingote habillés, — et parmi eux de nombreux membres du Chapitre, — ces Messieurs, pour la plupart avocats, notaires, médecins, antiquaires, plus un juvénile Ictinus, constituaient, avec le nécessaire appoint de quelques amateurs titrés un véritable salon de haute tenue, de ponctuelle urbanité et de réelle componction.

A l'époque, survivaient seulement deux très vieux membres fondateurs : le Vicomte de Brimont et le musicien Fanart. Les autres avaient été cueillis également parmi le meilleur monde, — hommes de valeur raffinée ou d'éloquence inoubliable, — tels que : les vicaires généraux Tourneur et Péchenard ; les abbés Cerf, Deglaire et Butot ; le vice-président du Tribunal, Julien ; les avocats Piéton, Leseur, Paris, Lantiome et Duchâteau ; le notaire Durand des Aulnois ; les docteurs Maldan, Galliet, Lemoine, Luton, Doyen ; le bibliothécaire Loriquet ; l'archiviste Demaison ; le rhétoricien Prosper Soullié ; les archéologues Duquenelle et Charles Givelet déjà nommé ; l'architecte Alphonse Gosset ; le manufacturier Simon Dauphinot ; le négociant Alfred Werlé, etc...

Quoique d'une promotion exceptionnellement précoce, le nouveau venu à la contenance modeste, à la démarche souple et révérencieuse, s'identifia sans difficulté à l'ambiance d'un local remis à neuf pour Charles X. Le crâne chauve des Mécènes, les mines des fonctionnaires au repos, les favoris des magis-

Digitized by Google

trats ses confrères, — tout, jusqu'aux applaudissements ténus dont on saluait le talent des rapporteurs les plus laborieux, — tout s'harmonisait en la cérémonieuse réunion de tant d'esprits distingués, qu'encadraient la solidité d'une estime réciproque et les filaments d'une politesse exquise.

***

Sitôt mis à la besogne, le nouveau titulaire excelle en l'abondance de communications substantielles et méticuleuses. En premier témoignage de satisfaction, ses collègues l'élisent au bureau en 1880, à titre de secrétaire-archiviste.

Devenu en 1882 secrétaire-général, et resté au poste jusqu'en 1920, en survivance de plusieurs générations, Monsieur Jadart estima toujours comme essentiel, de maintenir non seulement la noblesse d'un idéal commun, le libre jeu des rouages d'un labeur éclectique, mais aussi, avec un doigté, une finesse, une discrétion impeccables, sut perpétuer les traditions de courtoisie profonde et de sagesse aimable.

D'ailleurs, tous ici témoigneraient de la spirituelle aménité de son accueil, de l'égalité de son caractère, de ses prévenances infiniment délicates, du tact subtil de ses conseils.

Certains de nos collègues ont su et sauront détailler le labeur écrasant de ses patientes recherches, la fécondité merveilleuse de ses productions. Ils nous diront aussi que l'unanimité de ses concitoyens célèbre hautement sa carrière exemplaire, en tant que conservateur de la Bibliothèque et des Musées de la

Digitized by Google

Ville, secrétaire général de la Société des Amis du Vieux Reims.

Autorisé par vingt-deux années d'assidue confraternité, j'aime pour ma part à retracer plus spécialement la physionomie de l'homme de haute culture, supérieurement simple et bon, considéré en un milieu qui lui était bien cher, c'est-à-dire en votre Académie, Messieurs, qu'il aimait efficacement, comme une seconde famille.

Toujours il garda religieusement le souvenir de ses premiers collègues dont il avait su gagner la solide amitié. S'attachant à perpétuer les rites de leurs habitudes, c'est avec le plus cruel serrement de cœur qu'il vit fermer la porte de notre salle ordinaire de réunions et celle de la Salle des Rois où se déroulait la pompe des séances solennelles. De par la force des choses tout décorum s'atténuant, une évolution parallèle était à accepter.

L'Académie ne s'y refusa point.

***

Travailleur infatiguable, Monsieur Jadart envisageait que le but de ses efforts restait le même. Son opiniâtreté au travail lui permit d'insérer dans les volumes des travaux de l'Académie des centaines et des centaines de documents et commentaires sur l'histoire locale, l'archéologie monumentale, la biographie et la bibliographie rémoises, la jurisprudence de nos vieux coutumiers, la liturgie ancienne du diocèse. Inspirés du même esprit délicat et utilitaire, ses trente-deux rapports annuels se succèdent non seulement copieux, instructifs ; mais encore

Digitized by Google

vous y analyserez le charme d'une présentation gracieuse, et l'impeccable justesse des épithètes vous apparaîtra d'une habileté consommée.

Au point de vue des manifestations extérieures de l'Académie, Monsieur Jadart laisse de méthodiques spécimens de déférence profitable envers les Sociétés les plus illustres et les visiteurs de haute marque.

Chacun lui sut gré de son rôle actif à l'exposition rétrospective de 1895, ainsi que dans les tractations d'achat de la « Maison des Musiciens ».

Surtout il se multiplia pour l'érection de la statue de Jeanne d'Arc, dûe à la souscription résolue par votre Compagnie. Encore s'enorguellissait-il récemment, lors du retour du bronze fameux, d'être le dernier survivant du Comité d'initiative. L'œuvre ultime et de longue haleine qu'il eût voulu parachever consiste en la publication du Répertoire archéologique de l'Arrondissement, dont tous les éléments ont été recueillis en collaboration de MM. Ch. Givelet et Demaison. Aussi, connaissons-nous quatre registres d'éphémérides de guerre que de jeunes collègues s'estimeront fiers de collationner.

***

Que dirai-je de plus ? Homme de devoir par dessus tout, « prud'homme et sage », comme on disait encore au temps des Maillefer et Mabillon qu'il admirait tant, M. Jadart régla sa vie studieuse sur les plus hauts exemples de nos ancêtres champenois. Initié aux « Livres de Raison » de ces honnêtes gens, à leurs joies, à leurs peines ; familier avec les pierres qu'ils avaient édifiées, notre Président s'accusait

Digitized by Google

comme le prototype du « Vieux Rémois ». C'est alors qu'en couronnement d'une existence sans fracas la vieillesse semblait se préparer pour lui dans une douce retraite entourée du respect de tous. Hélas ! lui était-il réservé de voir brûler la Cathédrale, la Bibliothèque et les archives de l'Académie.

Empêché par son âge et son état de santé de parer à d'autres désastres, M. Jadart dût abandonner trois semaines plus tard, sa maison, ses livres, ses souvenirs, — une demi-heure avant qu'un obus réduisit chez lui tout en miettes.

Lors, le mélancolique exilé entend encore servir la cause de l'histoire impartiale, en publiant le journalier de ses impressions aux jours des désastres inoubliables. Que lui importent, comme à nous tous, la lugubre série de ses pertes personnelles en face du martyre de sa Ville et des angoisses de la Patrie !

Mais les années sont lugubres, interminablement lugubres, en attendant que le bourdon de Notre-Dame annonce le vol de la Victoire ! Rendons respectueusement hommage en cette enceinte aux soins infinis d'une Compagne admirable, qui aidèrent notre éminent Collègue à supporter les coups redoublés du sort et l'assaut d'infirmités grandissantes.

Bien que la Ville eût encore la réputation d'être sans aucun confort et privée de bourgeoise société, notre Secrétaire général fut un des premiers à songer au retour, tellement lui semblait nécessaire d'afficher confiance en la renaissance de Reims, intellectuellement et matériellement. Et c'est dans la maison qui fut témoin des plus heureux jours de sa vie que le vieillard finira ses jours.

Digitized by Google

La satisfaction ultime qui lui était réservée fût d'assister à la reconstitution sur place de sa chère Académie. Par acclamation lui échut le rôle de Président, honneur bien mérité !

Jusqu'à son dernier jour, M. Jadart resta l'âme de notre Compagnie. Tenace, quoique prudentissime, s'appliquait-il à proclamer en bonnes occasions la noblesse du savoir désintéressé de nos sociétés provinciales, la dignité inattaquable de l'Académie, son indépendance absolue en face des bruits de la rue, des modernes vanités et des modes capricieuses. Seule, à son avis, la collectivité des efforts intellectuels mériterait d'être promulguée, sinon directrice, du moins conseillère des foules, car le muscle n'est pas tout ; c'est l'esprit qui doit dominer la matière et l'asservir à un travail ennoblissant.

***

En tant que conclusion d'une harmonieuse vie, ajoutons que le Maître, l'Ami, l'Homme de bien, montra la même inaltérable sérénité en face de la douleur et qu'il envisagea sa fin avec le calme et la résignation du Chrétien.

***

Est-il besoin, mes chers Collègues, de préciser un désir que tous vous formulez au fond du cœur : celui d'instaurer en première place le médaillon de M. Jadart dans la salle future de nos séances ?

Ne serait-ce point un lien matériel, une sorte de survie de notre Eminent Président sous l'égide de

Digitized by Google

laquelle travailleraient nos successeurs, pour répondre à la devise choisie il y a quatre-vingts ans par nos fondateurs : « *Servare et augere* » ?

Et le témoignage d'un monument consacré à Celui que nos yeux sans cela ne verraient jamais plus, ce témoignage ne serait que bien faible encore en face de son savoir, de son dévouement, et de sa générosité suprême envers notre Compagnie.

***

MESSIEURS,

Je cède très volontiers le fauteuil de présidence à Monsieur le Docteur Langlet en lui offrant mes félicitations et les vœux les plus sincères pour la présente année académique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DE M. HENRI JADART

présentée par M. Charles SARAZIN

Messieurs,

Quand on parcourt la liste des publications de notre regretté confrère M. Henri Jadart, on demeure confondu et émerveillé tout à la fois.

Au cours d'une carrière littéraire de 51 ans, de 1868 à 1919, c'est-à-dire de la *Thèse pour la Licence* à cette précieuse *Bibliographie rémoise et ardennaise pendant la guerre et l'armistice,* notre ancien Président n'a pas publié moins de 354 brochures, la plupart étant des tirages à part de ses communications aux sociétés savantes, d'art ou d'histoire.

La multiplicité même de ces travaux indique clairement que M. H. Jadart a étudié les sujets les plus divers. Toutefois, il a circonscrit le champ de ces recherches « à cette région du nord de la Champagne qui comprend la *Civitas Remorum* ou le diocèse de Reims ».

Par là ses études sont un guide inappréciables pour ceux qui s'intéressent à l'histoire locale ou à celle de la Région.

En exhumant des archives des documents plus ou moins connus, en les commentant, en les éclaircissant par des notes judicieuses et précises, M. Jadart a souvent soulevé un voile qui cachait des faits

Digitized by Google

presque ignorés de notre histoire rémoise ou ardennaise.

La lumière discrète ainsi jetée sur un point de notre passé peut amener d'autres travailleurs à compléter un renseignement succinct, à découvrir d'autres documents et à mettre en pleine évidence des événements, des actes qui expliqueront des faits restés un peu dans l'ombre.

Alors se réalisera pleinement le vœu que M. Jadart avait fait graver, comme une devise, sur son *ex-libris : Utinam prosim.* C'était le but de sa vie intellectuelle et morale, le mobile dirigeant de ses travaux et la raison de ses inlassables recherches.

Du reste, ne l'a-t-il pas écrit lui-même, le 14 février 1890, dans un touchant testament moral qu'il plaça en tête des fiches de ses publications :

« Je livre tout ce que j'ai écrit à mes compatrio-
« tes, humble hommage d'un Français qui aime pro-
« fondément sa grande patrie et non moins ardem-
« ment sa province natale.... J'espère qu'elles (mes
« publications) auront eu leur utilité temporaire, et
« qu'il en restera un souvenir parmi les érudits ré-
« mois et ardennais ».

Je ne puis, Messieurs, vous dire, aujourd'hui, par le détail, l'ensemble des œuvres de notre vénérable confrère.

Il confia les fruits de son labeur aux revues et aux publications de la région. Vous citerai-je celles qui accueillirent le plus souvent et le plus volontiers ses études ?

Digitized by Google

L'Académie de Reims, qui lui fut toujours si chère, reçut, en 1877, son premier travail sur Robert de Sorbon. « A cette date, écrit-il, j'étais devenu som-« bre correspondant de l'Académie de Reims, société « qui avait été dès ma jeunesse le point de mire et « l'idéal de mes aspirations ».

Il lui fut fidèle et dévoué jusqu'à sa dernière heure, et même au-delà par une généreuse et délicate pensée.

Nos *Travaux* ont inséré plus de 100 communications de M. Jadart, sans compter les 32 rapports (1882-1914) sur les travaux annuels de l'Académie. Vous n'en avez point perdu le souvenir, Messieurs, et vous savez avec quelle bonté, quel tact et quelle habileté votre secrétaire général savait distribuer la louange, ou la critique parfois quand il y était forcé, sans rien oublier, ni personne.

Parmi les autres publications, qui s'honorèrent d'imprimer ses écrits, citons au hasard :

La *Revue de Champagne et de Brie*, le *Bulletin monumental*, de la Société des Beaux-Arts des Départements, et de la Société des Antiquaires de France, la *Revue historique ardennaise*, la *Revue d'Ardenne et d'Argone*, l'*Almanach Matot-Braine*, le *Bulletin du Diocèse de Reims*, le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, les publications rethéloises et rémoises, les Bulletins de sociétés académiques ou historiques.

Il ne limita pas le champ de ses recherches et c'est ainsi que nous le voyons s'occuper, tout à tour, de biographie avec Robert de Sorbon. Dom Jean Mabillon, Jean de Gerson, Eymon du Boulla, J.-B. Buridan, Dom Thierry Ruinart, Dom Guillaume

Digitized by Google

Marlot, Bachelier de Gentes, Jean Bonhomme, Claude-François Bidal, Nicolas Bergeat ;

De bibliographie avec les catalogues des incunables, des imprimés, des dons et achats de la Bibliothèque de Reims, les tables des Almanachs historiques de Matot-Braine, les ouvrages concernant le culte de saint Remi, les anciennes bibliothèques de Reims ;

De bibliophilie avec ses études sur les premiers imprimeurs rémois, Nicolas Bacquenois et Nicolas Trumeau, les débuts de l'imprimerie à Reims et les marques des premiers imprimeurs, l'inventaire des livres de Léonor d'Estampes de Valençay, les bibliophiles rémois et leurs ex-libris ;

D'ethnographie avec les usages d'Autrecourt, les postes et messageries à Reims, les arquebusiers de Rethel ;

D'épigraphie, avec les Inscriptions de constructions d'églises, les Inscriptions du prieuré de Binson, l'épitaphe de la mère du chancelier Gerson ;

D'hagiographie avec le culte de saint Nicaise et la vie de saint Remi dans la poésie populaire ;

D'histoire avec Louis XIII et Richelieu à Reims, Jeanne d'Arc et ses relations avec les Rémois, les mémoires de Maillefer, le Journal de Dom Chastelain, le passage du Comte d'Avaux à Reims en 1643, la chronique rémoise de la fin du XVIIIe siècle, le passage à Reims de Pierre-le-Grand, l'émotion causée à Reims par la mort d'Henri IV.

A cette catégorie, on peut rattacher les études que M. H. Jadart publia sur les artistes ou les objets

Digitized by Google

d'art de la région. En effet, il y trouve plutôt matière à documents qu'une appréciation de l'artiste qu'il révèle ou de l'œuvre qu'il présente. Et c'est dans ce sens qu'il convient de lire Nicolas et Jacques Wilbault, les Jacques, deux retables de la Renaissance, les statues de Reims en 1888, l'album de Pierre Jacques, les reliquaires de l'église de Murtin, les cartons le Pierre Murgallé, les dessins de Georges Baussonnet, la chalcographie de la ville de Reims, l'ancienne châsse de Saint-Remi, les dessins de Jacques Cellier, les objets d'art des églises rurales de l'arrondissement de Reims.

Ces titres, pris au petit bonheur, détachés d'un ensemble, vous rappellent brièvement, Messieurs, la vie de labeur obstiné et persévérant de notre confrère.

Tous les sujets l'intéressent ; il sait y rattacher des faits, des documents, des descriptions qui nous sont, aujourd'hui, d'autant plus utiles et précieux que la guerre est passée. Elle a détruit, en tout ou en partie, tant de choses que nous ne verrons plus que dans les études de M. H. Jadart.

A ce propos, vous me reprocheriez, Messieurs, de ne point citer ce travail merveilleux, immense, qu'il entreprit avec MM. Ch. Givelet et L. Demaison : le *Répertoire Archéologique de l'Arrondissement de Reims*.

Plusieurs volumes, malheureusement, sont restés non publiés. Son achèvement préoccupait M. H. Jadart depuis son retour à Reims. Il avait classé, rangé ses notes en vue de la publication des volumes suivants. Il la souhaitait très prochaine ; se sentant fati-

Digitized by Google

gué, il avait sollicité des collaborateurs et, peu de temps avant sa mort, il avait confié ces projets et son désir à l'éditeur.

Pour compléter cet aperçu rapide sur la bibliographie de M. H. Jadart, il faut encore citer tous les articles, non tirés à part, qu'il publia de 1865 à 1921, dans les journaux ou revues.

Il débuta, le 3 septembre 1865, dans le *Courrier des Ardennes*, par une relation de la distribution des prix à l'Ecole des Filles de Villers-devant-le-Thour.

Peu de temps avant cette maladie qui devait, si rapidement, nous priver de lui, le vendredi 19 août 1921, il envoyait, au *Courrier de la Champagne*, son dernier article [1]. Il y commémorait le centenaire du rétablissement de la métropole de Reims.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que ce souvenir donné à notre antique métropole fut comme le dernier salut, comme le suprême adieu d'un Rémois à sa ville et à sa cathédrale ?

Charles SARAZIN.

[1] Le prochain *Almanach Matot-Braine* contiendra deux articles de M. Jadart qui seront vraisemblablement les derniers : *Inscriptions commémoratives restées à Reims après le bombardement* et *Nécrologie campanaire à Reims* (1914-1918).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉMO-ARDENNAISE

de M. Henri JADART

Je désire être utile à mes compatriotes dans le sens de l'histoire locale, en publiant cette liste de mes publications rémoises et ardennaises, de 1868 à 1920. C'est l'abrégé des cahiers et des fiches que j'ai tenus à jour, mais auxquelles il faudra encore recourir pour l'édition de chaque volume et les noms de mes collaborateurs si obligeants ; je cite en première ligne M. Louis Demaison, parmi mes confrères de l'Académie de Reims et mes collègues de la Bibliothèque de la Ville. Je leur rends à tous la part qui leur est due dans mes recherches et entreprises, et je leur dédie cette bibliographie.

Je voudrais donner aussi le relevé de mes articles parus dans les revues, journaux, ouvrages divers, mais les frais exhorbitants de l'impression en ce moment arrêtent ma bonne volonté. J'indique seulement les titres de ces recueils, avec les années de ma collaboration.

Et maintenant, nous tous qui voulons rentrer dans la patrie, réparer les destructions de l'effroyable guerre *germano more*, dans nos villes et nos villages, dans nos monuments de toute catégorie, prêtons attention au moindre essai sur le passé pour

Digitized by Google

mieux refaire l'avenir. N'abdiquons rien de la tradition : c'est le labeur sacré et obligatoire pour tous : *Servare et Augere.*

Henri JADART.
Président de l'Académie de Reims

Fontenay-sous-Bois, le 29 août 1920.

Reims, le 17 décembre 1920.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉMOISE & ARDENNAISE

I

LISTE DES PUBLICATIONS DE CH.-HENRI JADART DE 1868 à 1921

1868

1. — Thèse pour la Licence, présentée à la Faculté de droit de Nancy, le 11 août 1868, *St-Nicolas, Trenel,* 1868.

1877

2. — Robert DE SORBON (1201-1274), son origine..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims,* t. LX.

3. — Les Eglises du diocèse de Reims..., extr. du *Bulletin du diocèse de Reims,* 1877.

1878

4. — Les Traditions de charité dans le Rethélois..., extr. du *Moniteur ardennais,* 1878.

5. — Du lieu natal du pape URBAIN II..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims,* t. LXIV.

1879

6. — L'église du prieuré de Novy..., extr. du *Bulletin du diocèse de Reims,* 1879.

Digitized by Google

7. — L'église et le vitrail Renaissance de Balham, avec 2 pl., extr. du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1879.

8. — Dom Jean MABILLON (1632-1707). Etude suivie de documents inédits, avec 3 pl. et portrait gravé par Ad. Varin..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV.

1880

9. — Les relations de Dom MABILLON avec le pays laonnois.., extr. du *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXIV.

10. — Gerson, l'Université et les Frères prêcheurs..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. IX, mars 1880.

11. — L'Eglise des Dominicains de Revin, avec portrait du P. BILLUART..., extr. du *Bulletin du diocèse de Reims*, 1880.

12. — La population de l'arrondissement de Rethel, de 1790 à 1876..., extr. du *Compte rendu du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, 9e session, 1876. (1re édition).

1881

13. — Saint-Lié, Villedommange et Jouy, notice..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXX.

14. — Claude-François BIDAL, marquis d'Asfeld, maréchal de France..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. IX et X, 1880-81.

15. — JEAN DE GERSON (1363-1429), Recherches..., avec 4 pl. et portrait gravé par Ad. VARIN, vol. extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII (1879-80).

Digitized by Google

1882

16 — La population de l'arrondissement de Rethel.., Essai de statistique..., br. in-8 de 40 p. *Rethel*, 1882, (2e édit.)

17. — La population de Reims et de son arrondissement..., vol. avec plan. extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXI.

18. — Le présidial de Rethel en 1788. Episode d'une réforme..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XIII, 1882.

19. — Epitaphe de la mère de Gerson dans l'Église de Barby..., extr. du *Bulletin monumental*, 48e vol., avec 3 pl.

1883

20. — Emond du Boullay, historiographe et poète..., avec 2 pl., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXI.

21. — Table des Travaux de l'Académie de Reims depuis sa fondation (1841-1882), Répertoire..., vol. extr. des *Travaux de l'Académie*, 1881-82.

21 *bis*. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1882-83, extr. des *Travaux*, t. LXXIII.

22. — L'ancienne école de Médecine de Reims, fascicule in-f° avec 4 pl. grav., extrait des *Monuments historiques de la Ville de Reims*, par Eug. Leblan, *Reims*, 1882-86.

1884

23. — J.-B. Buridan jurisconsulte du xviie siècle, professeur à l'Université de Reims.., vol. extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, 1882-83.

Digitized by Google

24. — Le Bourdon de Notre-Dame de Reims, œuvre du rémois Pierre DESCHAMPS, description et histoire, avec 10 fig. par Ed. LAMY, vol. extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, réédité dans le *Bulletin monumental*, t. L.

25. — Statistique de l'Election de Rethel en 1636.., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIV.

26. — Le monument de GERSON dans l'église de Barby..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, avec addition.

27. — Victor DUQUÉNELLE, antiquaire rémois (1807-1883), avec portrait gravé par Ad. VARIN, extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIV.

28. — Compte rendu des Travaux de l'Académie de Reims en 1883-84, extr. des *Travaux*, t. LXXV.

1885

29. — Notice sur l'ancienne abbaye de St-Remi.., extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLV, avec 4 pl. photogr. des chapiteaux romans, 1885.

30. — Reims-Guide, visite aux monuments.., *Reims, F. Michaud*, 1885, fig. et plan.

31. — Nicolas DUMONT, curé de Villers-devant-le-Thour, député aux Etats généraux.., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XVII, 1884-85, av. portrait gravé.

32. — D. MABILLON et la Réforme des prisons..., extr. de la *Revue des Etudes historiques*, juin 1885.

Digitized by Google

33. — La maison natale de D. Mabillon et son monument à Saint-Pierremont, extr. du *Bulletin monumental*, 51e vol., 1885.

34. — Le dévouement du chirurgien Nicolas Colin et de sa fille en 1668.., ext. de l'*Almanach* Matot-Braine, 1885, dessin de son épitaphe.

35. — Les anciens pupitres des églises de Reims, extr. du *Bulletin monumental*, 51e vol., 1885, vue du pupitre de Loivre.

36. — Louis XIII et Richelieu à Reims en 1641.., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXV, avec vue de Reims par Edme Moreau.

37. — Les guerres de la Fronde dans la baronnie du Thour.., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, oct. 1885.

38. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, 1884-85, extr. du t. LXXVII des *Travaux*.

39. — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, 1er fascicule, cantons de Reims, (1re édition), extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVI, 3 pl. gravées et 3 lithogr.

1886

40. — La chaire de l'église de Champigny.., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVI, av. 2 pl. et 1 fig.

41. — Dom Thierry Ruinart (1657-1709), Notice.., extr. du t. LXXVII des *Travaux de l'Académie de Reims*, avec vue de sa pierre tombale à Hautvillers gravée par J. Ruinart.

Digitized by Google

42. — L'abbaye d'Hautvillers, ses sépultures.., extr. du *Bulletin monumental*, 52e vol., 1886.

43. — Nicolas et Jacques WILBAULT, peintres français (1686-1806), Mémoire..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1886, avec leurs portr. gravés par Ad. VARIN.

44. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1885-86, extr. des *Travaux*, t. LXXIX.

45. — Inventaire des Archives de l'Académie de Reims (1841-1886), rapport et liste..., extr. des *Travaux*, t. LXXIX.

1887

46. — Tableau des membres de l'Académie de Reims au 1er déc. 1887..., extr. des *Travaux*, t. LXXXI.

47. — Les monuments historiques de l'arrond. de Rethel..., extr. du *Guide Rethélois*, 6e année, 1888.

48. — Les monuments historiques de Reims..., compte rendu de l'ouvrage d'Eug. LEBLAN..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIX.

49. — Table des Almanachs historiques de Reims (1752-1886), *Reims*, *Matot*, 1887, in-16, 3 pl. dont deux en couleur.

50. — Jeanne d'Arc à Reims, ses relations, lettres, statue..., *Reims*, *F. Michaud*, 1887, av. 16 pl., dessins par E. AUGER, extr. du t. LXXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, vol. gr. in-8.

Digitized by Google

51. — Correspondance de D. RICHARD de la Haye, curé de St-Pierremont, avec D. MABILLON et D. RUINART..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, mai 1887, t. XXIII.

52. — Un hôtel de Reims du XVIIe siècle jusqu'à nos jours (n° 19, rue Ste-Marguerite)..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXIII, 1887.

53. — L'église St-Jacques de Reims..., 2 pl. et armoiries.., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII (Rép. arch.)

54. — L'Eglise St-Maurice de Reims..., 2 pl. et fig., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII. (Rép. arch.)

55. — Catalogue de la Bibliothèque du tribunal de Première Instance de Reims, *Reims, Matot*, 1887, in-8.

56. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1886-87..., extr. des *Travaux*, t. LXXXI.

1888

57. — Table des Almanachs Annuaires Matot-Braine (1858-1888), *Reims, Matot*, 1888, in-16.

58. — Maître Robert DE SORBON et le village de Sorbon, son monument..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXX, vue et portrait.

59. — Les anciennes Croix de chemins.., ext. du t. LXXXI des *Travaux de l'Académie de Reims*, 7 bois dessins d'E. AUGER.

60. — Deux retables de la Renaissance au Musée de Reims..., extr. du t. LXXXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, (Rép. archéol.), av. 2 planches en phototypie.

Digitized by Google

61. — Les objets d'art dans les églises de l'arrondissement de Reims.., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1888, av. planche.

62. — La famille de La Salle à Reims au xviie siècle, documents..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXV, 1888, 1 pl.

63. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1887-88, extr. des *Travaux*, t. LXXXIII.

64. — Lié-Augustin Lebourq, membre correspondant de l'Académie de Reims..., extr. des *Travaux*, t. LXXXIII.

65. — Les Portraits historiques du Musée de Reims.., premier fascicule (le seul paru), *Reims, Michaud*, vol. gr. in-8, av. 3 planches, en phototypie et trois gravées, dessins E. Auger.

66. — Les statues de Reims en 1888..., projet de la statue de Jeanne d'Arc sur le Parvis, *Reims, Michaud*, vol. av. 13 pl. extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXI.

1889

67. — Les Ecoles de Reims et de son arrondissement en 1774..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXIV, 1888.

68. — Cahier de doléances de la Faculté de droit de Reims en 1789, avec notice sur René Vieillart, professeur..., extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1889.

69. — Les élections à Rethel en 1789..., extr. du *Guide Rethélois*, 1889-90.

70. — Louis Paris, membre fondateur de l'Académie de Reims.., extr. des *Travaux*, t. LXXXIII, av. portr. par Ad. Bellevoye.

Digitized by Google

71. — Discours sur la tombe de Mgr TOURNEUR, doyen de l'Académie..., extr. des *Travaux*, t. LXXXIII.

72. — Notice biographique sur Charles LORIQUET, bibliothécaire de la Ville, secrétaire général de l'Académie..., extr. des *Travaux*, t. LXXXIII, av. portr. en phototypie.

73. — Compte rendu des travaux de l'Académie, année 1888-89, extr. des *Travaux*, t. LXXXV.

74. — Reims-Guide, A Fleating Itinerary of a visit.., (traduction en anglais, par Mlles Cilinie et Madeleine GIVELET), *Reims*, *Printed by the* « Indépendant Rémois », 1889, in-16.

75. — Notice historique et descriptive de l'église d'Asfeld, avec 4 planches, dessins de J. ALARD. — Caen, 1889, extr. du *Bulletin monumental*, année 1889, et du *Congrès archéologique de Soissons et Laon*, 1887.

76. — Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Reims, *Reims*, 1889, vol. in-8 (publié par la ville à 400 ex.)

77. — Répertoire archéologique de l'arrondis. de *Reims*. Deuxième fascicule. — Paroisses de Reims, vol. avec 6 pl. et 26 dessins. Extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII.

78. — Les inscriptions du prieuré de Binson.., extr. du *Bulletin monumental*, av. pl., dessins de l'abbé CHEVALLIER.

79. — Nicolas BERGEAT, conservateur du Musée de Reims (1733-1815)..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 13e session, 1889.

Digitized by Google

1890

80. — Mémoires de Jean MAILLEFER, marchand bourgeois de Reims (1611-1684), continués par son fils jusqu'en 1716..., *Reims, F. Michaud*, 1890 ; vol. extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXII et LXXXIV, avec pl. d'armoiries et vues de sa maison. (*Documents inédits publiés par l'Académie de Reims*).

81. — Les derniers jours de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (1790-1792), relation de D. SUTAINE...., extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, année 1890.

82. — Passage de PIERRE-LE-GRAND à Reims en 1717.., extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, année 1891.

83. — L'Album de Pierre Jacques, sculpteur rémois, dessiné à Rome (1572-1577), extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXV.

84. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année, 1889-90, extr. des *Travaux*, t. LXXXVII.

85. — Chronique de Jean TATÉ, greffier de l'hôtel de Ville de Château-Porcien (1677-1748)..., vol. extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, années 1888 à 1890, av. 6 pl. et vues, plans, portr. des Wilbault, par Ad. VARIN.

86. — Les Usages d'Autrecourt en 1606..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, juin 1890.

87. — Nicolas BACQUENOIS, le premier imprimeur de Reims (1552-1560)..., extr. du *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques du Ministère*, année 1890. (Congrès de la Sorbonne).

Digitized by Google

88. — Les Jacques, sculpteurs rémois du XVIe au XVIIIe siècle. Notices et documents..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1890, av. 3 pl. de leurs œuvres.

89. — Bibliothèque de Reims. Catalogue des Imprimés du Cabinet de Reims, t. 1er. (Théologie, jurisprudence). *Reims, Justinart*, 1890, (vol. in-12, publié par la Ville à 400 exempl.)

90. — L'Entrée de Jeanne d'Arc à Reims le 16 juillet 1429, poème de Nicolas BERGIER.., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, juillet-août 1890, avec 2 pl. et 3 figures ; tapisserie et portrait de BERGIER.

1891

91. — Notice sur F. LEFORT, inspecteur gén. des Ponts et Chaussées, membre de l'Académie de Reims..., extr. des *Travaux*, t. LXXXV, av. portrait en héliogravure DUJARDIN.

92. — Les Dames de la Charité de Rethel en 1643..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier-février 1891.

93. — Les anciennes bibliothèques de Reims..., extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, année 1892, av. 2 planches, vues des Bibliothèques des Bénédictins et des Jésuites, dessins d'E. AUGER.

94. — Répertoire archéologique de l'arrondiss. de Reims. Premier par ordre des fascicules. — Cantons de Reims (2e édition), vol. av. 3 pl. gravées et 2 pl. en phot., bois dans le texte, extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXV.

Digitized by Google

95. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1890-91, extr. des *Travaux*, t. LXXXIX.

96. — Bibliographie des ouvrages concernant Saint Remi.., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXVII.

97. — Académie de Reims. Revue de Cinquante ans. (1841-1891), avec liste générale des membres..., extr. des *Travaux*, t. LXXXIX, portr.

1892

98. — Académie de Reims. Fête du Cinquantenaire, 6 décembre 1891. Relation..., extr. des *Travaux*, t. LXXXIX.

99. — Répertoire archéologique de l'arrondiss. de Reims. Neuvième fascicule (d'après l'ordre de classement). Canton d'Ay, *Reims* 1892, vol. extr. des *Travaux de l'Académie*, t. LXXXVIII, avec 5 pl. et 20 clichés, dessins de E. Auger.

100. — Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXIX.

101. — Un précurseur de la Croix-Rouge à Reims au XVIIe siècle (Pierre Bachelier de Gentes)..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXIX, armoiries.

102. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1891-92, extr. des *Travaux*, t. XCI.

103. — Les Inscriptions de l'église de Mézières (Ardennes)..., extr. du *Bulletin monumental*, t. VII, 57e vol., avec pl.

Digitized by Google

104. — Le général Pierre JADART du Merbion (1737-1797), documents..., *Rethel, Beauvarlet*, 1892. Extr. du *Journal d'annonces de l'arr. de Rethel*, mai-juin, 1892, et du *Guide Rethélois*, 1892.

105. — Bibliothèque de Reims. Catalogue des Imprimés du Cabinet de Reims, t. II (Sciences et Arts), *Reims, Justinart*, 1892, (vol. publié par la Ville à 400 exempl.) Voir n° 89 plus haut.

106. — Dom Guillaume MARLOT, historien de Reims.., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. LXXXXI, vol. av. 34 pl. et figures dans le texte.

107. — La famille de La Salle à Reims, du XVIe au XVIIIe siècle. Nouveaux documents..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, *septembre* 1892.

108. — Inventaire du mobilier et de la Bibliothèque de Nicolas Colin.., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, avril-juillet 1892.

109. — Les Bienfaiteurs du Musée de Reims (1792-1892).., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1892.

110. — Etat du Chapitre de Reims au moment du sacre de Charles VII, extr. du *Bulletin historique du Comité des Travaux historiques du Ministère, année* 1892.

1893

111. — DUBOIS-CRANCÉ et les ponts de Balham. Extr. du *Guide Rethélois*, 10e *année*, 1893.

112. — Les Reliquaires de l'église de Murtin (Ardennes), extr. du *Bulletin monumental*, t. LVII, 1891-92, avec planche en phototypie.

Digitized by Google

113. — La Mosaïque du sacrifice d'Abraham au Musée de Reims (XIIe siècle). Extr. du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1892, n° 3, avec pl. en phototypie.

114. — Notice sur Adrien DUCHÉNOY (1835-1893)..., avec sa nécrologie. Extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIII.

115. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1892-93, extr. des *Travaux*, t. XCIII.

116. — Les Postes et les Messageries à Reims, du moyen âge à la fin de l'ancien régime. Extraits des Archives..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, oct. à décembre 1892.

117. — La maison natale de BOUCHER DE PERTHES à Rethel et son tombeau à Abbeville, extr. du *Guide Rethélois* pour 1894.

118. — La Chalcographie de la Ville de Reims (1618-1892), extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1893, av. 4 pl. gravées.

119. — La tribune peinte de l'église d'Aire..., extr. du *Bulletin monumental*, t. LVIII, 1893, n° 3, av. 3 planches

120. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 1er fasc. (1887-1892), *Reims*, *Matot*, 1894. (Tirage à 500 exempl.), gr. in-8.

121. — Les Bibliophiles rémois, leurs ex-libris et fers de reliure, suivis de ceux de la Bibliothèque de Reims, vol. avec 70 gravures, extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCII.

122. — Académie de Reims. Inventaire du mobilier, et des livres de Léonor d'Estampes, archevêque de Reims..., extr. des *Travaux*, t. XCIII.

Digitized by Google

123. — Excursions en Champagne et en Brie (oct. et déc. 1892), extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1893, avec 7 pl. de vues.

1894

124. — Excursion dans l'Argonne (août 1893), extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, année 1894, 1 pl. portr. des 10 excursionnistes.

125. — Passage du Comte d'Avaux à Reims en 1643, extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIII.

126. — Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur rémois du XVIe siècle, extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIII, avec 1 planche en phototypie (Affiche gothique).

127. — Bibliothèque de Reims. Catalogue des Imprimés du Cabinet de Reims, t. III (Belles-Lettres), vol. impr. aux frais de la Ville à 400 exempl., *Reims* 1894. (Voir nos 89 et 105).

128. — Chronique ardennaise de la fin du XVIIIe siècle, *Dole, Bernin*, extr. de la *Revue historique ardennaise* (juillet-octobre 1894).

129. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1893-94, extr. des *Travaux*, t. XCV.

130. — Les débuts de l'Imprimerie à Reims et les marques des premiers imprimeurs, 1550-1650, *Reims Imp. Justinart*, 1894, 1 vol. avec 4 planches en fac-similé et 8 marques dans le texte.

131. — Le duc de Mazarin et l'instruction dans le Rethélois en 1685..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1894.

Digitized by Google

132. — Pratique des vertus pour tous les mois de l'année par Jean MAILLEFER..., extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCIV.

133. — Extraits des Comptes communaux de Rethel..., extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, mai-juin 1894.

134. — Photo-Club de Reims..., Monuments, etc., à reproduire par la photographie, etc.., *Reims, A. Marguin*, in-16, 1894.

135. — Essai d'une Bibliographie Rethéloise. Catalogue..., *Rethel, G. Beauvarlet*, in-8, 1894.

136. — Les portraits rémois du Musée de Reims.., Catalogue..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1894. Pl.

1895

137. — M. Prosper SOULLIÉ, membre de l'Académie de Reims, discours à ses obsèques..., extr. des *Travaux*, t. XCV.

138. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 2e fasc. (1893-1894), *Reims, Matot*, 1895.

139. — Exposition rétrospective de Reims. Appel..., 1895. Extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCV.

140. — Les tables du réfectoire de l'Hôtel-Dieu de Reims..., extr. du *Bulletin monumental*, t. LIX, 1894, avec pl. fac-similé.

141. — Catalogue du Musée lapidaire rémois dans la chapelle basse de l'Archevêché..., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCV, avec 1 pl. en phot. et 10 bois dans le texte.

142. — Exposition rétrospective de Reims. Catalogue.., *Reims, Imp. de l'Indépendant Rémois*, 1895 (1re et 2e édition, suppl.)

Digitized by Google

143. — Musée de Reims. Bulletin des dons et achats (1818-1895) *Reims, A. Marguin*, 1895. Extr. du *Bulletin municipal de Reims*.

144. — Jean Bonhomme architecte de l'Hôtel de Ville de Reims (1627-1634).., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCV, avec vue.

145. — Topographie ardennaise. Répertoire des fiefs..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1894-95.

146. — Les Ardennes à l'Exposition rétrospective de Reims..., extr. de la *Revue historique ardennaise*, juillet-août 1895.

147. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1894-95, extr. des *Travaux*, t. XCVII.

148. — Chronique Rémoise de la fin du XVIIIe siècle. Récits et documents..., vol. extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCVI.

149. — La vie de saint Remi dans la poésie populaire. extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCVII.

1896

150. — Lettres inédites de Jean Fleury, député des Ardennes en 1789..., extr. de la *Revue historique ardennaise*, janvier-février 1896.

151. — Les arquebusiers de Rethel (1615-1790).., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1895.

152. — Une église rurale du moyen âge jusqu'à nos jours, Villers-devant-le-Thour et Juzancourt, son annexe.., vol. extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1895, vues et plan, clichés.

Digitized by Google

153. — L'ancienne châsse de Saint Remi, œuvre d'Antoine Lespicier (1643-1793).., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCVII, avec une vue de la châsse en phototypie.

154. — Une enquête à Reims sur le fait de religion au début de la Ligue (Lancelot de la Salle).., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1896.

155. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, année 1895-96, extr. des *Travaux*, t. XCIX.

156. — A travers l'Exposition rétrospective de Reims en 1895..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1896, avec 4 pl. en phot.

157. — Epigraphie campanaire ardennaise. Les cloches du canton d'Asfeld..., extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1896, avec vue du clocher d'Asfeld.

158. — Bibliothèque de Reims. Catalogue des Imprimés du Cabinet de Reims, t. IV et V (Histoire), 1896 et 1900, 2 vol. tirés à 400 exempl. (les derniers de ce catalogue).

1897

159. — Excursion de Reims à Verzy et à Trépail (1896).., extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1897, avec vues, fau et croix.

160. — L'ancien village de Montmarin (Ardennes), notice..., extr. de la *Revue historique ardennaise, janvier-février* 1897, plan et vue.

161. — Bibliothèque de Reims, *Bulletin des dons et achats*, 3e fasc. (1895-96).

Digitized by Google

162. — Vieilles rues et vieilles enseignes de Reims.., 24 dessins par E. Auger, avec 3 pl..., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. XCIX.

163. — Porte de fer du moulin de Sévigny-Waleppe, avec vue, et statue gallo-romaine de Reims, avec vue..., extr. du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1896.

164. — La Baronnie du Thour en Champagne (1390).., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, années 1896 et 1897.

165. — Les cloches du canton de Rethel.., vol. édité par Beauvarlet, 1897, avec planche, vue de la tour de Rethel.

166. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1896-97, extr. des *Travaux*, t. CI.

167. — Les portraits de Louis de Gonzague et de Christophe de Savigny, extr. de la *Revue historique ardennaise*, avec pl., portrait.

168. — Quelques souvenirs des Russes dans les Ardennes..., extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1896.

169. — Les Ecoles de Rethel et des villages voisins en 1774..., extr. du *Guide Rethelois* pour 1898.

170. — Les prix de vertu de la Ville de Reims (1866-1897).., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CI.

171. — Les dessins de Georges Baussonnet, artiste rémois (1577-1644), conservés à la Bibliothèque de Reims..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1897.

Digitized by Google

1898

172. — Travaux de l'Académie de Reims.. Table générale des cent premiers volumes (1841-1896), vol. extr. des *Travaux*, t. C, 1895-96, avec les portraits de MM. H. Paris et V. Tourneur.

173. — Livret du Musée rémois à l'Hôtel de Ville de Reims, in-16 (tiré à 300 ex.), 1898.

174. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, 1897-98, extr. des *Travaux*, t. CIII.

175. — Essai d'une bibliographie du dép. des Ardennes en 1898..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, *mars-avril* 1898.

176. — Quelques embellissements à nos monuments. Revue des monuments de Reims.., *Reims*, *Bugg*, extr. du *Courrier de la Champagne*, février-août 1898.

177. — Le cahier de doléances de St-Quentin-le-Petit en 1789..., extr. de la *Revue hist. ardennaise*, sept.-oct. 1898.

178. — Un portrait de Louis XIII au Musée de Reims.., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1898, portr.

1899

179. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 4e fasc. (1897-98).

180. — Les inscriptions de la construction d'églises dans la région rémoise et ardennaise, du xe au xvIIe siècle.., extr. du *Bulletin monumental*, t. LXIII, 1898.

Digitized by Google

181. — La Campanomanie, poème sur l'abus des cloches.., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, oct.-nov. 1898.

182. — Voyage de Jacobs d'HAILLY à Reims et dans la Champagne..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, janv.-févr. 1899.

183. — Souvenirs de Collège (Rethel 1857-1865).., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, févr. 1899.

184. — Monographie de l'église de Rethel, vol. avec 2 pl. et 6 dessins.., extr. de la *Revue hist. ardennaise*, mars à juin 1899.

185. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, 1898-99, extr. des *Travaux*, t. CV.

186. — Les Cloches du canton de Château-Porcien..., *Rethel*, 1899, vol. avec vue du clocher de Château-Porcien.

187. — Les anciens registres paroissiaux de Sévigny-Waleppe (1608-1792).., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1899.

188. — Académie de Reims, liste des membres, 1899, extr. des *Travaux*, t. CV.

1900

189. — Les inscriptions de l'église de Rumigny.., extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, janvier 1900.

190. — L'église de Saint-Germainmont..., extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, août 1899, av. 2 pl., vue et plan.

191. — Bibliographie rémoise et ardennaise (1868 1900), *Reims*, 1900. Listes de mes publications par ordre de tirages à part, extr. du *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. V, n° 2.187.

Digitized by Google

192. — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims. Canton de Beine, *Reims*, 1900, vol. extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CII, avec 10 bois dans le texte et 12 pl. en phototypie.

193. — Catalogue du Cabinet de Reims, t. V et dernier (voir les n°s 89, 105, 127 et 198).

194. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, 1899-1900, *Travaux*, t. CV.

195. — La maison natale de Colbert..., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CV, avec sept dessins par E. Auger et plan par Dufay-Lamy.

196. — La Halle de Rethel..., extr. du *Bulletin monumental*, 1899, avec vue.

197. — Quelques vieux arbres de la contrée..., extr. de l'*Almanach Matot*, 1900 et 1901, avec sept vues d'arbres.

198. — Un 14 juillet dans la vallée de la Semoy..., extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, oct. 1900.

199. — Le vitrail de Puiseux (Ardennes)..., extr. de la *Revue hist. ardennaise*, 9 déc. 1900, avec planche.

200. — Les dessins de Jacques Cellier, artiste rémois du xvie siècle..., extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1900, avec 3 planches.

1901

201. — Bibliothèque de Reims. Bulletins des dons et achats, 5e fascicule (1899-1900).

202. — Bibliothèque de Reims, 1re liste des périodiques, br. in-16.

Digitized by Google

203. — Le village et l'église de Renneville (Ardennes), extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1900.

204. — Liste des lauréats de l'Académie de Reims, 1841-1900 ; extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CIX.

205. — Le testament de Marie SETON, fille d'honneur de Marie STUART, extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1900.

206. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, 1900-1901, extr. des *Travaux*, t. CIX.

207. — F. PIÉTON, avocat.., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CIX.

208. — Les deux sœurs de COLBERT (1657-1714), extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1900.

209. — L'Armorial de Ch. Drouin REGNAULT, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CIX. (Ms de la Bibl. de Reims).

210. — Une peinture murale du XIIIe siècle à la cathédrale de Reims, extr. du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1901.

211. — La limite occidentale du dép^t des Ardennes, extr. du *Bulletin de Géogr. hist. et descript. du Comité des Travaux historiques*, 1901.

212. — Les anciens registres paroissiaux dans les arrondiss. de Reims et de Rethel, extr. du *Bulletin hist. et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1901.

213. — Fouilles dans les voies romaines des environs de Reims, extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1901.

Digitized by Google

214. — Le livre d'Heures de Marie STUART à la Bibliothèque de Reims, extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts en 1901*, 4 planches.

1902

215. — L'Eglise de Sermiers (Marne), extr. de la *Revue de Champagne et de Brie*, déc. 1900.

216. — Présentation de l'Evangéliaire slave à l'Empereur de Russie à Reims, extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1902.

217. — Quelques notes nouvelles sur Jean MESLIER, extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1902.

218. — Les notices cadastrales de Terwel, en 1657, extr. de la *Revue historique ardennaise*, 1902.

219. — Album de la cathédrale de Reims (Bibliographie), publié par PONSIN-DRUART, 1899. (Notice par L. DEMAISON).

220. — Voyage à Reims d'Ant.-Nicolas DUCHESNE (1775), extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CVIII.

221. — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1901-1902, t. CXI des *Travaux*.

222. — Henri PARIS, avocat, nécrologie, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXI, avec portrait.

223. — Le dossier de l'Evangéliaire slave, extr. du *Bibliographe moderne*, 1902.

224. — Mariage de Marie JADART avec Louis REGNAUD, 1902 (br. in-8, non mise dans le commerce).

225. — Le droit de la Poule du pont à Givry (Ardennes), extr. de l'*Annuaire Rethélois*, 1903.

Digitized by Google

226. — Journal de Dom Pierre CHASTELAIN (1709-1782), ms. de la Bibliothèque de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CX, 1902, vol. illustré par E. AUGER. (Documents inédits de l'Académie de Reims).

227. — Nicolas et Jacques WILBAULT peintres de Château-Porcien (1686-1806), extr. de la *Revue historique ardennaise*, 1902.

228. — Croix et candélabres des églises et du musée de Reims, extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1902, 3 planches.

229. — L'Hôpital Saint-Marcoul de Reims (1645-1900), extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXI, avec figures.

230. — Hommage à la mémoire d'Eugène COURMEAUX, bibliothécaire de Reims, 1902, br. in-8.

1903

231. — Les livres liturgiques du diocèse de Reims à la Bibliothèque de Reims, extr. du *Bulletin hist. et phil. du Comité des Travaux historiques*, 1902.

232. — Bibl. de Reims, Bulletin des dons et achats, 6e fasc. (1901-1902), 1903.

233. — Notes de statistique de l'abbé HILLET en 1783, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXI.

234. — Excursion en Champagne (1839) par NATALIS RONDOT, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXII.

235. — A propos des marbres de l'église de Remiremont, extr. de la *Revue hist. ardennaise*, 1903.

236. — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1902-1903, extr. du t. CXIII des *Travaux*.

Digitized by Google

1904

237. — Encore quelques vieux arbres de la contrée, extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1904, av. 5 vues d'arbres.

238. — Rethel pittoresque, extr. de l'*Annuaire Rethélois*, 1904, avec une vue de Rethel.

239. — Nicolas de GRIGNY, organiste de N.-D. de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXIII.

240. — L'œuvre des VARIN, graveurs champenois, et la ville de Reims, ext. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1903, pl. portr.

241. — *Cormontreuiliana*, br. gr. in-8, 1903, planche, portr.

242. — Le bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien (Ardennes), extr. de la *Revue hist. ardennaise*, 1904.

243. — Les Enseignes de Reims du XIVe au XVIIIe siècle (Recueil par Adrien DUCHÉNOY), extr. des *Travaux de l'Académie*, CXIV, vol. avec 32 dessins par E. AUGER.

244. — Le Musée de Reims, extr. de *Reims à l'eau forte*, par Léopold LESIGNE, in-f° avec figures.

245. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims, 1903-04, extr. du t. CXV des *Travaux*.

246. — Les titres d'une famille lorraine à la Bibliothèque de Reims, extr. du *Bulletin monumental de la Société d'archéologie lorraine*, 1904.

247. — Artistes rémois inconnus des XVe et XVIe siècles, extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1904.

Digitized by Google

248. — L'origine de Château-Porcien, extr. de l'*Almanach Matot*, 1905.

249. — Anatole de BARTHÉLEMY, extr. de l'*Almanach Matot*, 1905.

1905

250. — L'ancien cimetière de St-Pierre-le-Vieil et le Jardin des Plantes de Reims. (Œuvre posthume de Ch. GIVELET), extr. des *Travaux de l'Académie*, CXV, avec deux plans.

251. — Enquêtes Campanaires rémoises, ext. des *Travaux de l'Académie*, CXV. (En collaboration avec MM. J. BERTHELÉ et le Dr Pol GOSSET).

252. — Le prix du Souvenir de Mlle VUILLEMET à Villers-devant-le-Thour (Ardennes), extr. de l'*Annuaire Rethélois*, 1905.

253. — Les passages et séjours de Henri IV à Reims (1606), extr. du *Bulletin hist. et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1904.

254. — Bibliothèque de Reims, Bulletin des dons et achats, 7e fasc. 1903-1904.

255. — Bibliothèque de Reims, 2e liste des périodiques, br. in-16.

256. — Quelques anciennes statues des églises rurales du diocèse de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, 1905, t. CXVII.

257. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1904-1905, extr. du t. CXVII des *Travaux*.

258. — La Maison des Musiciens et l'Académie de Reims au mois d'avril 1905, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXVII, avec planches.

Digitized by Google

259. — Les remontrances des habitants de Rethel et du bailliage de Vitry le-François aux Etats généraux de 1588, extr. de la *Revue ardennaise*, 1905.

260. — Léopold LESIGNE. Les Musées de Reims, 1er fasc. in-4° de 16 pages, avec 5 planches, Introduction (le seul fasc. paru).

261. — L'Hôtel de Ville de Rethel (1750-1905), extr. de l'*Annuaire Rethélois*, 1906.

1906

262. — L'abbé LALONDRELLE, curé de Château-Porcien, son portrait au Musée de Reims par J. WILBAULT, extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1906.

263. — Les édifices religieux du dépt des Ardennes, extr. de la *Revue hist. ardennaise*, 1906, avec planche.

264. — A travers les autographes de la Bibliothèque de Reims, extr. de la *Revue biblio-iconographique*, 1905.

265. — Un Christ de Prétoire aux armes de Jean-Jacques de MESMES, comte d'Avaux, 1671 ; extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1905, avec planche.

266. — Les Christs de Prétoire, extr. des *Travaux de l'Académie*, CXVII, av. planche.

267. — Académie de Reims, liste générale des membres au 15 déc. 1906, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXIX.

268. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1905-1906, extr. du t. CXIX des *Travaux*.

Digitized by Google

269. — A travers le pays Laonnois, Inscriptions diverses, extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1906.

270. — Inventaire sommaire des églises rurales de l'arrond^t de Reims, extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1906, avec planche.

1907

271. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 8e fascicule (1904-1905).

272. — Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXVIII, 1 vol. de 300 p. avec 30 figures d'après les dessins d'artistes rémois.

273. — Emotion causée à Reims par la mort de Henri IV, extr. du *Bulletin hist. et phil. du Comité des Travaux historiques*, 1907.

274. — Table de la seconde série de la *Revue de Champagne* et de Brie (1889-1901), extr. de la *Revue champenoise et bourguignonne*, 1905.

275. — Notes sur Chamery (1879-1907), extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CIX.

276. — Aperçu de l'histoire de Reims, extr. du vol. publié pour le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences : *Reims en 1907*.

277. — Archives, Bibliothèque et Musée de la Ville de Reims, extr. du même volume : *Reims en 1907*.

278. — L'Album des *Ex-libris* de la Bibliothèque de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXIX.

Digitized by Google

279. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1906-1907, extr. du t. CXXI des *Travaux*.

280. — Vieux arbres de France et vieux arbres de la contrée ; extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1908, arbres de Dohis.

281. — Excursion de Reims à Montmirail en automobile, extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1908.

1908

282. — Bibliographie des églises ardennaises, extr. de la *Revue historique ardennaise*, 1908.

283. — L'origine de Dom Mabillon à St-Pierremont (Ardennes), ses études à Reims, extr. des *Mélanges Mabillon*, 1908, 4 vues et portr.

284. — La procession de la Résurrection en l'église métropolitaine de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXX.

285. — Le Palais archiépiscopal de Reims au point de vue de l'art et de l'histoire, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXX, avec 10 pl. en simili-gravure.

286. — Nicolas Perseval, peintre rémois (1745-1837) extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1907, 2 planches.

287. — L'ancienne abbaye de Saint-Denis de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXX, avec 2 pl. en hél.

288. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1907-1908, extr. du t. CXXIII des *Travaux*.

289. — Trois livrets de famille rémois, du XVIe au XVIIIe siècle, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXI.

Digitized by Google

290. — Découvertes archéologiques au profit du Musée de Reims, extr. du *Compte rendu du Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences à Reims*, 1907.

291. — L'Œuvre de l'hospitalité de nuit à Reims, et l'ancien Hôpital de Ste-Catherine, extr. du *Compte rendu du IVe Congrès d'Assistance publique et privée à Reims*, 1908.

292. — Chronique des Bourdons et des cloches de Notre-Dame de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXIII, av. figures.

293. — Le Trésor de l'abbaye de St-Pierre-les-Dames en 1690, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXIII, fig.

294. — Académie de Reims, liste des clichés, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXIII.

1909

295. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 9e fascicule (1907-1908).

296. — Les députés des Ardennes en 1790, extr. de la *Revue historique ardennaise*, 1909.

297. — L'horloge et le carillon de la cathédrale de Reims. Souscription à l'occasion de leur réparation en 1908. Brochure publiée en collaboration avec M. Ed. Lamy, architecte, trois dessins.

298. — Alfred Lefort, membre de l'Académie de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXV, avec portrait.

299. — L'hôtel gothique, rue de Pouilly, 5, à Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXI , dessins par E. Auger et E. Kalas.

Digitized by Google

300. — Le Mont-Saint-Pierre, commune de Thillois, (Marne), extr. de la *Revue de Champagne*, n° 5.

301. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1908-1909, extr. du t. CXXV des *Travaux*.

302. — Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims, pendant la Révolution (1790-1800), extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1908, avec 1 planche.

303. — Du sort des monuments et des œuvres d'art à Reims pendant et depuis la Révolution (1790-1909), extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1909, trois planches.

304. — Le village de Sery (Ardennes), extr. des *Annales Rethéloises*, 1909.

1910

305. — L'Abbé Alfred Chevallier, membre correspondant de l'Académie de Reims, extr. des *Travaux*, t. CXXVII,

306. — Notes inédites sur l'église d'Asfeld (Ardennes), extr. de la *Revue hist. Ardennaise*, 1910, avec vue.

307. — La maison natale de Dom Mabillon à St-Pierremont (Ardennes), extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1910, vue et plan par Ed. Lamy.

308. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1909-10, extr. des *Travaux*, t. CXXVII.

309. — Extraits des autographes de la Bibliothèque de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXIII, CXXV et CXXVI.

Digitized by Google

310. — Jeanne d'Arc à Reims. Notes additionnelles, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXVI, avec 5 figures et un fac similé de lettre.

1911

311. — Les livres d'Heures de la Bibliothèque de Reims, extr. de la *Revue de Champagne*, 1911.

312. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 10e fascicule (1909-1910).

313. — Du sort des églises rurales, introduction au *Répertoire archéologique du canton de Bourgogne*, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXII.

314. — Le Journal du Capitaine Prillieux (1793-1796), extr. de la *Revue hist. Ardennaise*, 1911.

315. — Le Congrès archéologique de Reims (juin 1911), extr. de la *Revue de Champagne*, 1911.

316. — Guide du Congrès de Reims en 1911 (en collaboration avec MM. L. Demaison, E. Lefèvre-Pontalis et L. Broche), 1 vol. de 432 pp. avec plans, 1911, publié par la Société française d'Archéologie.

317. — Le Congrès archéologique de Reims (19-28 juin 1911), compte rendu présenté à l'Académie de Reims, extr. des *Travaux*, t. CXXIX.

318. — Répertoire archéologique de l'arrondt de Reims, canton de Bourgogne, 1re partie, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXII, 1 vol. gr. in-8 de 368 pp., avec 4 pl. par Bienaimé, et 6 figures par E. Auger, Bouxin.

Digitized by Google

319. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1911, extr. des *Travaux*, t. CXXIX.

320. — Saint Nicaise, son culte à la cathédrale de Reims.., extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXVIII, 5 figures.

321. — Le château de Rocquincourt, à Courcy (Marne), extr. de la *Revue de Champagne*, 1911, avec vue du château en phototypie.

1912

322. — Edifices datés et pierres de fondation à Reims, du XIIIe au XVIIIe siècle, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXX, avec dessins par E. Auger.

323. — Cadrans solaires, légendes et devises horaires à Reims, dans la région, en France, extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, années 1910, 1911 et 1912, 1 vol. gr. in-8 de 160 pp., avec 23 dessins.

324. — Etat du clergé du diocèse de Reims en 1791, extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1912.

325. — Académie de Reims, liste générale des membres au 1er janvier 1912, extr. des *Travaux*, t. CXXX.

326. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1911-1912, extr. des *Travaux*, t. CXXXI.

327. — Noël Gillet, poète ardennais du XVIe siècle, extr. de la *Revue hist. ardennaise*, 1912, avec fac-similé.

328. — Le Mariage de Henri III à Reims, avec son Epithalame, par Noël Gillet, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXXI, avec 2 fac-similés.

Digitized by Google

329. — Allocution sur la tombe de Mgr. CAULY, au nom de l'Académie de Reims, extr. des *Travaux*, t. CXXXIII.

330. — La Basoche à Reims en 1784, lettres d'érection, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXXI.

331. — Jean-Simon LÉVESQUE DE POUILLY, lieutenant général au Présidial de Reims, membre de l'Académie des Inscriptions, son portrait à Arcis-le-Ponsart, extrait des *Travaux de l'Académie*, t. CXXXI, avec le portrait gravé par Ad. VARIN.

1913

332. — Bibliothèque de Reims. Bulletin des dons et achats, 11e fascicule (1912-1913), (et dernier).

333. — Liste des édifices et des objets d'art classés ou proposés au classement dans la Ville et l'arrondt de Reims, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXXII, avec planches.

334. — Pose dans la cathédrale de Reims d'une inscription commémorative de sa construction et ses architectes, extr. des *Trav. de l'Académie*, t. CXXXII.

335. — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1912-1913, extr. des *Travaux*, t. CXXXIII.

336. — Le nouveau Musée des Beaux-Arts de la ville de Reims, extr. de *l'Indépendant Rémois* (5 mai 1913), avec deux plans.

337. — L'église de Courville (Marne), extr. du *Compte rendu du Congrès archéologique de Reims* en 1911, en collaboration avec E. LEFÈVRE-PONTALIS, avec planche et figures.

Digitized by Google

338. — Antiquitez du monastère de Saincte-Claire de Reims, en collaboration avec l'abbé MIDOUX, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXXII

339. — Les anciens châteaux de l'arrond^t de Rethel, extr. de la *Revue hist. ardennaise*, en collaboration avec Emile BOSSE et Jules CARLIER, 2 planches, vues des châteaux de Thugny et de St-Ferjeux.

340. — Excursion de Reims à Bonnefontaine (Ardennes), extr. de l' *Almanach Matot-Braine*. 1913, avec six vues.

341. — Débris d'un monument gallo-romain trouvé sur la voie de Reims à Bavay, découvert en 1912. extr. du *Bulletin des Antiquaires de France*, 1913.

342. — Hommage à la mémoire de M. Henri LUCAS, membre de l'Académie de Reims, extr. des *Travaux*, t. CXXXIII.

343. — La boîte en or, avec le portrait de Louis XVI, du Musée de Reims, extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1913, planche.

1914

344. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1914, extr. du t. CXXXIV des *Travaux*.

1915

345. — Les Cartons ou Toiles peintes de Murgallé et les Tapisseries de Pepersack à Reims, extr. de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts* en 1914, avec cinq planches, tiré en 1915.

346. — Les incendies de Reims par le bombardement allemand du 19 septembre 1914, extr. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (11 novembre 1914), tiré en 1915.

Digitized by Google

347. — Journal d'un Rémois, du 3 septembre au 6 octobre 1914, fasc. IV des *Cités Meurtries, Reims*, 44 pages in-f°, 1 planche et 50 figures.

1916

348. — Souvenirs du collège de Rethel, nécrologie (1914-1916), placard, extr. de l'*Ardennais de Paris* du 16 juillet 1916.

1917

349. — Inscriptions de dédicace de trois églises de l'ancien diocèse de Paris (Noisy-le-Grand, Villiers et Bry-sur-Marne), extr. du *Bulletin des Antiquaires de France* (21 juin 1916), tiré en 1917.

1918

350. — *L'Ex-Libris* de l'Abbaye d'Arrouaise au diocèse d'Arras, extr. de la *Revue internationale de l'Ex-Libris*, 1917, tiré en 1918.

1919

351-354. — Bibliographie Rémoise et Ardennaise pendant la guerre. Catalogue d'une collection de documents réunis sur cette période (1914-1919), lu à l'Académie de Reims dans les séances à Paris et publié dans les *Annexes de ses Travaux*. Tiré à part en 4 brochures: 1re liste en 1916 ; 2e liste en 1916 ; 3e liste en 1917 ; 4e liste en 1919.

1920

355. — Notre voyage de noces en Italie (septembre-octobre 1874). Notes publiées à l'occasion

Digitized by Google

du 40e anniversaire de notre mariage. *Reims Imp. L. Monce*, 1914-1920. (Composé en 1914, tirage à 30 exempl. en 1920). Le premier tirage paru à Reims après la guerre.

1921

356. — Rethel incendié le 1er septembre 1914. La rue d'Evigny, son nom, ses maisons, ses habitants, notice dans l'*Almanach Matot-Braine des trois départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1918-1921, pp. 208 à 232, avec trois vues. (Le tirage à part n'a pas été fourni. Un seul exemplaire en feuilles, cartonné).

357. — Passage de J. M. Roland de La Platière à Soissons, à Reims et à Châlons en 1769. Communication à l'Académie de Reims, parue dans les *Travaux*, t. CXXXIV, pp. 187 à 209. (Tirage à part en feuilles à 15 exemplaires, dont un cartonné).

358. — L'Académie de Reims pendant la guerre, 1914-1920, discours d'ouverture à la séance publique de l'Académie le 7 juillet 1921, extrait du t. CXXXV des *Travaux*.

1922

359. — Liste générale de mes publications rémoises et ardennaises de 1868 à 1921, extr. des *Travaux de l'Académie*, t. CXXXVI (tirage à cent exemplaires). Publication posthume.

Digitized by Google

PUBLICATIONS D'ARTICLES DANS LES REVUES JOURNAUX, RECUEILS PÉRIODIQUES ET OUVRAGES DIVERS EN COLLABORATION (1865-1920)

A

	Années
1. — Almanach Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes (Almanach Matot-Braine)	1888-1917
2. — Almanach de la Champagne et de la Brie..	1882-1888
3. — Almanach de la guerre.....	1914-1916
4. — Annales de la société historique de Château-Thierry	1900
5. — Annales Rethéloises	1907-1910
6. — Annuaire Matot-Braine	1895-1896
7. — Annuaire (Petit) Matot-Braine	1895
8. — Annuaire Rethélois	1898-1906
9. — Annuaire-Bulletin de la Société des Amis du Vieux Reims	1909-1913
10. — Ardennais (L') de Paris	1916-1919
11. — Association Française pour l'Avancement des Sciences (Congrès)	1880 et 1917
12. — Association amicale des anciens élèves de N.-D. de Rethel (comptes rendus)	1880-1913

B

13. — Bibliographe moderne (Le)	1902 et 1906
14. — Bulletin ardennais	1915-1918
15. — Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français	1915

Digitized by Google

16. — Bulletin de la Société académique de Laon 1879 et 1888
17. — Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims 1899
18. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France 1896-1917
19. — Bulletin des Bibliothèques et des Archives. 1887
20. — Bulletin des Fêtes du XIVe centenaire du baptême de Clovis 1896
21. — Bulletin des Musées 1892
22. — Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques 1884-1910
23. — Bulletin du diocèse de Reims 1878-1910
24. — Bulletin du Musée municipal de Sedan 1887
25. — Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine 1904
26. — Bulletin monumental 1883-1910
27. — Bulletin municipal de la Ville de Reims .. 1895
28. — Bulletin. Revue de l'œuvre des voyages scolaires 1911

C

29. — Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Reims 1904-1906
30. — Catalogue du Musée de Reims 1909
31. — Catalogue du Musée Habert 1901
32. — Cités meurtries (Les) de France (O. Beauchamp 1915
33. — Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions 1914
34. — Congrès archéologique de France (Société française d'Archéologie) 1911
35. — Courrier (Le) de la Champagne (Reims)... 1882-1921
36. — Courrier (Le) des Ardennes (Charleville) 1865-1871
37. — Courrier du Livre 1895

Digitized by Google

D

38. — Démocratie (La) (Marc Sangnier) 1913
39. — Département de la Marne. Comptes rendus du Conseil Général..... 1888-1899

E

40. — Echo (L') de Ste-Claire..... 1899
41. — Echo (L') des Ardennes..... 1887
42. — Echo (L') religieux des paroisses du doyenné d'Asfeld 1909
43. — Eclaireur de l'Est (L') 1906
44. — Ephemeris Campanographica (J. Berthelé). 1911-1913
45. — Espoir (L'), journal de Rethel..... 1869-1870

G

46. — Guide Rethélois 1887-1894

I

47. — Indépendant Rémois (L') 1882-1921
48. — Indépendant des Ardennes (L') 1887-1888
49. — Intermédiaire des chercheurs et curieux 1893-1913

J

50. — Journal d'Annonces de l'Arrondt de Rethel 1891-1894
51. — Journal de la Société d'Archéologie lorraine 1871-1898
52. — Journal des Ardennes et du Nord-Est 1879-1920
53. — Journal des Débats 1898-1921
54. — Journal Officiel 1901

L

55. — Livre et l'Image (Le)..... 1893
56. — Les Allemands destructeurs de Cathédrales (de Bouhélier) 1915

Digitized by Google

M

57. — Marne (La) 1916
58. — Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France 1885
59. — Moniteur Ardennais (Le) 1873-1881
60. — Monuments (Les) historiques de la Ville de Reims (E. Leblan) 1883
61. — Musée (Le) et l'Encyclopédie de la guerre.. 1917
62. — Musées (Les) et Monuments de France 1906-1915

N

63. — Notice historique sur Bezannes..... 1903

R

64. — Reims à l'Eau-forte (Lesigne)..... 1902-1905
65. — Reims à Paris et la Marne 1914-1920
66. — Reims en poche..... 1899
67. — Reims en 1907 (Congrès de l'A.F.S)..... 1907
68. — Répertoire archéologique de l'arrond^t de Reims 1885-1910
69. — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris 1886-1914
70. — Revue iconographique 1895-1905
71. — Revue Henri IV (A. Chamberland)..... 1905-1908
72. — Revue d'Ardenne et d'Argonne 1894-1914
73. — Revue de Champagne et de Brie..... 1876-1901
74. — Revue Champenoise et Bourguignonne 1905
75. — Revue de Champagne 1909-1912
76. — Revue (Nouvelle) de Champagne et de Brie 1914
77. — Revue de la Société des Etudes Historiques. 1885
78. — Revue Historique Ardennaise 1894-1914
79. — Revue Numismatique 1900-1902

Digitized by Google

80. — Revue d'Histoire moderne et contemporaine 1906
81. — Revue internationale de l'*Ex-libris* 1917

S

82. — Sainte-Cécile, Revue musicale 1892-1893
83. — Semaine religieuse (La) du diocèse de Soissons 1896

T

84. — Temps (Le), journal parisien 1914
85. — Travaux de l'Académie de Reims et Annexes. 1875-1918

U

86. — Union (L') des réfugiés d'Epernay 1915

H. Jadart.

Fontenay-sous-Bois, le 20 août 1920.

Digitized by Google

Utinam prosim!

Notre tâche à chacun ici bas, c'est d'être utile jusqu'à notre dernier jour. C'est donc un devoir d'avouer toutes ses œuvres, et c'est un bonheur de n'avoir à en rétracter aucune. Je n'ai rien publié avant l'âge de trente ans, si ce n'est ma thèse de Licence en Droit et je me suis contenté de recueillir des matériaux et de m'instruire des faits de notre histoire locale jusqu'en 1877. A cette date, j'étais devenu membre correspondant de l'Académie de Reims, Société qui avait été dès ma jeunesse le point de mire et l'idéal de mes aspirations. Mon premier travail lui fut adressé ; c'était une notice sur Robert de Sorbon, qui réunissait dans une étude biographique les traditions ardennaises et rémoises. Ainsi se trouva circonscrit le champ de mes recherches à cette région qui comprend la *Civitas Remorum* ou le diocèse de Reims, et tel fut le but de mes efforts dans la suite de ma carrière.

Sentant ma faiblesse sur tout autre terrain que sur celui du travail désintéressé, je n'ai poursuivi aucune incursion dans la politique contemporaine. J'ai aimé et voulu servir le bien public pour lui-même. Obéissant au précepte de Saint-Paul : *Vince*

Digitized by Google

in bono malum, j'ai constamment cherché à rapprocher, à unir, à faire agir toutes les bonnes volontés. Je n'ai donc été d'aucun autre parti que de celui de la France, respectant toujours ses lois et sa constitution. Toutefois, j'ai cruellement souffert de nos dissensions intestines, bien que leur restant étranger. Si j'ai inséré quelques notes historiques ou biographiques dans les journaux, c'est uniquement parce que je voyais en eux un organe de publicité indispensable.

J'ai professé sincèrement les croyances religieuses, je les ai reçues, pratiquées et, je l'espère, transmises, redisant en toute simplicité la devise de Louis Paris: *Melior doctrina parentum*. Elles sont, en effet, la base de notre civilisation qui restera chrétienne et française à la fois, ou ne fera que décliner et s'amoindrir. Aussi, tout en pratiquant la plus large tolérance par nature et par raison, j'ai déploré et répudié le scepticisme autant que l'esprit de secte. Que de fois j'ai regretté de n'avoir pas vécu au temps d'Ozanam et de Lacordaire, au sein de ce courant généreux qui entraînait les âmes de 1830 à 1850 ! Puisse-t-il revivre pour nos enfants, à la lumière d'une foi éclairée, à la chaleur d'une charité féconde qui utilise pour son action tous les progrès et toutes les libertés modernes ! C'est mon vœu pour l'avenir, ma consolation dans le présent, ma ferme espérance au milieu des contradictions, des incertitudes et des défaillances dont je suis le témoin impuissant. Avec les joies de la vie de famille, la pratique sincère de la religion est le meilleur point d'appui dans l'existence si pénible d'ici-bas, la vraie garantie et la

Digitized by Google

satisfaction de la conscience, c'est-à-dire du bonheur dans la vertu. En outre, que de pensées élevées nous suggèrent les livres sacrés qui sont la base du culte chrétien ; que de nobles aspirations suscite en nous la simple lecture de l'Evangile ! Bien loin de repousser un tel secours, l'homme intelligent doit y recourir comme à la source la plus pure de sa vie morale.

Dans le domaine de l'histoire, j'ai surtout cherché à retracer les figures des hommes célèbres de la contrée, et dans le domaine de l'art, je me suis particulièrement intéressé aux monuments les plus humbles et les plus délaissés, aux églises rurales. J'ai trouvé en elles un charme infini, une variété pleine d'attraits et comme le secret de la vie écoulée à leur ombre par tant de générations qui firent la fortune de notre patrie par leur patience et leurs labeurs incessants. J'ai désiré hautement y voir conserver intactes toutes les richesses d'art que les siècles y ont accumulées et, à défaut de richesses, tous les souvenirs de nos ancêtres, les inscriptions, les tableaux, les sculptures naïves, tous les témoignages de leur foi. Je n'ai aucun regret d'avoir tant insisté à ce sujet.

Je n'ai provoqué ni entamé aucune polémique personnelle, pensant que l'exposition pure et simple des faits, accompagnée des pièces originales, vaut mieux que d'interminables querelles. L'érudition est la gardienne fidèle, l'incorruptible sauvegarde de la vérité. Aussi j'ai produit le plus possible de documents authentiques, de documents entiers, non tronqués, apportant pour cela une pleine lumière sur les hommes et sur les choses du passé. Je me suis sou-

Digitized by Google

venu du mot de Mabillon : *Christus Veritas esto principium atque finis !* Sur ce terrain comme sur tout autre, les grands Bénédictins de Saint-Maur ont été mes guides, mes maîtres, mes inspirateurs, mes consolateurs et mes amis.

C'est dans cet esprit que j'ai travaillé comme auxiliaire dans les tribunaux, comme conservateur à la Bibliothèque de Reims, comme secrétaire à l'Académie. Je livre tout ce que j'ai écrit à mes compatriotes, humble hommage d'un Français qui aime profondément sa grande patrie et non moins ardemment sa province natale. Je connais l'imperfection, le peu de valeur en elles-mêmes de mes notices qui sont trop multiples et trop variées pour former une suite durable, mais j'espère qu'elles auront eu leur utilité temporaire, et qu'il en restera un souvenir parmi les érudits rémois et ardennais.

Aussi, je prie l'Académie de Reims de vouloir bien agréer la liste de ces publications tenues à jour jusque dans les moindres détails. En faisant connaître leur ensemble, je ne suis pas un penchant de vaine ostentation ; je demande simplement que l'on puisse profiter du plus mince de mes efforts, et que l'on ne m'attribue rien d'étranger à mes travaux.

A mon avis, c'est le sentiment de cette responsabilité finale qui peut le mieux prévenir les écarts de l'écrivain. Un autre sentiment s'y joint, celui de la gratitude envers la Société savante qui a encouragé et rendu fructueux mes humbles débuts, envers la Municipalité de Reims qui m'a admis plus tard à la Bibliothèque, envers les recueils divers qui ont

Digitized by Google

accueilli mes communications, enfin et surtout envers tant de chers et affectueux collaborateurs, mes amis, qui sont la joie et le soutien, l'honneur de ma vie d'ici-bas. *Cuncti valete et me semper diligite !*

Henri JADART.

Reims le 14 février 1890.

Digitized by Google

CURSUS VITÆ

Naissance, Rethel, 17 novembre 1847.

Bachelier ès-lettres, Nancy, 10 août 1865.

Licencié en droit, Nancy, 11 août 1868.

Avocat stagiaire, Paris, 28 novembre 1868.

Avocat inscrit, Rethel, 10 janvier 1873.

Juge suppléant au Tribunal, Rethel, 9 juillet 1873.

Juge suppléant au Tribunal, Reims, 18 novembre 1878.

Membre correspondant de l'Académie de Reims, 16 mars 1876.

Membre titulaire de l'Académie de Reims, 13 décembre 1878.

Secrétaire archiviste, 1880 à 1882 ; secrétaire général, 1882 à 1920 ; président, 1920-1921.

Membre des Comités de la Bibliothèque et du Musée de Reims, 1884.

Conservateur-adjoint de la Bibliothèque et du Musée, 21 et 28 décembre 1886.

Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, 1er janvier 1896.

Conservateur honoraire, admis à la retraite, 9 mai 1916.

Digitized by Google

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 12 novembre 1884.

Membre non résidant du Comité des Travaux Historiques, 18 mai 1902.

Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 12 novembre 1884.

Membre de la Société française d'Archéologie, 9 juillet 1886.

Officier d'Académie, 30 avril 1886.

Officier de l'Instruction Publique, 2 avril 1896.

Chevalier de la Légion d'Honneur, 21 mai 1912

Digitized by Google

M. Eugène AUGER

DESSINATEUR

Membre correspondant de l'Académie

Notice nécrologique lue par M. Ernest KALAS, membre titulaire, dans la séance du 24 Février 1922.

M. Eugène Auger naquit à Reims, le 21 juin 1847, dans une petite maison rue Saint-Etienne, 22, qui porta plus tard le n° 54 de la rue de l'Université, face à la place Godinot.

Son père, établi ferblantier-lampiste, n'avait d'autre ambition que de transmettre consciencieusement son métier à un rejeton laborieux, modeste, économe, tel que lui. Il envoya le gamin aux écoles du voisinage, c'est-à-dire d'abord au Petit Séminaire, rue des Augustins, ensuite à l'Ecole supérieure, sise rue Vauthier-le-Noir, vis-à-vis de la maison Pommery. Cela suffisait au programme.

Le jeune élève était un blondin pâlot, tout petit de taille, appliqué à souhait, timide, poli, silencieux, obéissant. Aucune espièglerie n'était à craindre d'un garçon sans curiosité intempestive, sans ambition non plus. La variété des cours prêtait à l'établissement l'allure d'une embryonnaire institution professionnelle, où l'on apprenait la comptabilité, la mécanique, la composition des cartons de tissage, la chimie ; puis le dessin linéaire et d'imitation sous la direction d'Edouard Ponsin, sympathique touche-à-tout, qui cumulait agréablement les carrières de professeur au

Digitized by Google

Lycée, portraitiste à l'huile et flûtiste au Théâtre. Bientôt était-il remplacé par Rêve qui, peintre nébuleux, modeleur assez passable, fut, dit-on, un pédagogue excellent. — Si nous remémorons que les verriers Hutin, Vermonet et Paul Simon étaient ses élèves, nous n'oublierons pas, non plus, qu'il fut le premier à mettre une boulette de glaise aux mains d'un fils de riche famille, René de Saint-Marceaux. Que cela suffise à sa gloire !

Le petit Auger se révéla comme le plus zélé à l'égard des principes très sévères de la géométrie et des projections, enseignés par Ponsin. Au cours de Rêve, plus longuement il apprit une très soigneuse et très exacte science de la mise en place, d'après les lithographies et d'après la bosse. Quelques notions de modelage lui suffirent pour exécuter le buste de son professeur.

Nous devinons combien les goûts du garçonnet auraient aimé à déborder de la règle de vie, que la férule paternelle entendait imposer ! Mais jamais aucune révolte n'aurait osé se faire jour. Sorti des classes, le jeune homme avait docilement revêtu le bourgeron bleu, la casquette de soie, le tablier noir, pour s'asseoir devant l'établi, la planche à souder ; apportant à son travail manuel la même application, la même propreté qu'à tous autres exercices. Le soir, par contre, se délectait-il aux cours de dessin de la Société Industrielle, où il obtint la plus haute récompense.

A l'âge où pousse la moustache, obéissant aux injonctions de son auteur, le fils Auger partit un an ou deux à Paris, pour se perfectionner consciencieusement dans le raccommodage difficile des lampes à

Digitized by Google

mouvement d'horlogerie, système Carcel — l'art n'est-il point dans tout? — Lors, les journées d'ouvrier étaient longues, les heures bien employées, même celles de la veillée. Aussi je puis dire que notre ferblantier n'eut point loisir de fréquenter aucun cours du soir, aucune Académie (où il eût pu amplifier, par une connaissance du modèle vivant, la série des exercices post-scolaires assidûment suivis à la Société Industrielle), se contentant de la visite des Musées ouverts le dimanche.

De retour à 25 ans en la maison paternelle et rechargé du collier, il retournait sans dîner au cours du soir, complétait partie de la nuit en l'incessante confection de méticuleux dessins copiés ou agrandis ; le dimanche en coloriait d'autres, d'après les illustrations du « Magasin Pittoresque ». Quelquefois, à Ville-en-Selve, où ses parents possédaient une maisonnnette, se risquait-il à un crayonnage d'après nature. L'hiver, au cours des après-midis de jours fériés il s'essayait à des portraits de famille assez ardus, obscurcis d'un abus de terre de Sienne, à l'instar de ce qu'il avait aperçu chez Ponsin. C'était évidemment la seule peinture permise en province.

Marié deux ans plus tard à une jeune personne de bonne éducation, excellente commerçante, aussi prévoyante et ordonnée que lui-même, le jeune homme reprend la maison de son père. S'entendant à contenter la clientèle par son adresse extrême en tout ce qui touche les travaux de son état, il est incapable de distraire une minute de son labeur obligé. Mais il est évident qu'il a résolu de faire deux parts de sa vie. Le matin, dès avant « patron Jacquet », le soir jusqu'aux heures les plus avancées, Auger dessine et dessine. Et

Digitized by Google

maintenant qu'un peu de liberté d'allures lui est enfin permise, voici qu'à l'Exposition de la Société des Amis des Arts, en 1874, il produit un *buste en plâtre* de son père et un *tableau de fleurs*. L'année suivante, c'est une copie des *Bœufs à l'attelage*, de Rosa Bonheur. En 1877, *portrait* d'un M. X., plus une *Vue de Trigny*... Vous sentez le progrès.

Il est donc saisi par l'engrenage, et malgré la fatigue inhérente à la conduite de deux spécialités si disparates, le désir lui vient de s'appliquer à la peinture sur porcelaine — genre assez en vogue, que lui enseigne Mme Parmentier, qui convient à ses habitudes régulières et soigneuses, à son goût paisible et miniaturé.

*
* *

Enfant du quartier, nous connaissions le lampiste, de vue, et nous admirions avec respect et confusion ce petit monsieur, auteur de si belles choses ! Quelle joie ressentîmes-nous quand, au cours de l'été 1879. M. Auger, après avoir vu deux copies à l'huile que nous avions faites récemment, voulut bien exprimer à l'encadreur Niclot, le désir de faire notre connaissance.

Quoique tant et tant d'années eussent charrié le limon de leur cours inégal, sur les jours bons et mauvais ; je me vois, comme hier, pénétrant poliment et gauchement dans le petit magasin de la rue Saint-Etienne. J'étais alors « le grand flandrin, pâli par la croissance » de François Coppée. M. Auger, de treize ans plus âgé, m'imposait malgré lui. J'étais ébloui des beaux dessins au crayon et à la plume qu'il me montra, enthousiasmé des assiettes décorées qu'il fai-

Digitized by Google

sait cuire par douzaines assorties, écrasé surtout par les deux ou trois menues compositions qu'il avait tracées sur son album, au sortir d'une représentation théâtrale. Jusqu'alors, n'avais-je eu fréquentation d'aucun artiste ou amateur, capable de mettre spontanément des petits bonshommes sur jambes et encore moins d'en ordonnancer le moindre groupement. Ce fut une initiation !

A partir de cette époque, mon nouvel ami prit l'habitude d'exposer en sa vitrine, parmi les objets de ménage et la quincaillerie, les plats qu'il enluminait de toutes sortes de sujets cueillis parmi les œuvres des maîtres de sa préférence — plats qu'il vendait régulièrement — autre cause d'admiration pour votre serviteur.

Sitôt la mort de son auteur, en 1881, M. Auger se libéra de son métier d'origine pour se retirer très modestement à Trigny, où son beau-père villégiaturait. De prime abord, le jeune rentier loua audit M. Corbelly une maison blanche à volets verts, sommairement distribuée, plus un terrain potager à l'orée du village. Fatalement nourri des illusions que les citadins échafaudent sur les charmes économiques de la campagne, la culture des légumes, l'élevage des lapins, etc., l'échappé de la ville arborait imperturbablement un tablier bleu à bavette, ne chaussait qu'espadrilles et sabots. Il n'entrait en son programme d'existence aucune intention de tirer parti de son crayon.

Lors, au temps des vacances, retour de Paris, quand le très excellent ami voulait bien nous offrir la plus agréable et cordiale hospitalité, allions-nous de concert cueillir la salade, planter les choux, surveiller les

Digitized by Google

fraisiers. Par dérivation, jouait-on quelque duo de flûte, lavait-on quelque aquarelle en un coin de bois rêveur. Je voyais bleu, je voyais mauve en qualité d'impressionniste frais émoulu, au grand émoi du camarade qui envisageait encore la nature à la façon d'un peintre sur porcelaine.

Le bon temps que c'était là !...

*
* *

On ne saurait abuser d'historiettes ni de souvenirs dans le but de montrer quels furent les réveils et la genèse des qualités grandissantes du dessinateur impeccable dans ses mises en place et revenu en poste d'observation. Signalons pourtant qu'en son joli pays d'adoption résidait, par intermittence, notre très distingué collègue M. Brissart, lequel s'intéressa aux études reprises du nouveau venu, si laborieux, modeste, affable, et les signala à son savant ami M. Jadart. C'était pour l'artiste, ignoré jusqu'alors, un «filon » inestimable — comme on dit de nos jours, en argot consacré.

De 1882 ou 83 datent les premiers dessins à la plume utilisés pour le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* et dont la série s'est continuée pendant vingt ans avec un esprit de suite jamais lassé et un talent toujours égal à lui-même.

De M. Auger, la première grande et difficile aquarelle, excellemment architecturale, paraît être, si notre souvenir est fidèle, une *vue de l'abside de la Cathédrale*, prise en 1886 à la fenêtre du logement occupé par le jeune vicaire Landrieux, au deuxième étage de la maison Givelet, rue de l'Université, 3 (Particularité

Digitized by Google

que vous connaissez, Messieurs, l'actuel évêque de Dijon est originaire de Trigny).

La même année en une circonstance heureuse, nous pûmes offrir avec émotion notre portrait sur porcelaine, traité en miniature, de ressemblance parfaite, comme toutes les innombrables effigies au crayon, à l'encre, en camaïen et autres, dues à sa main patiente. Est-ce occasion de dire que, sans récrimination, acceptait-il parfois de répéter la même figure à plusieurs exemplaires, pour répondre aux désirs d'une clientèle bourgeoise dont il arrivait à satisfaire les goûts les plus exigeants. Egalement, il excellait dans les leçons d'aquarelle pour jeunes filles — séances particulières ou réunions très sélectionnées, que les mamans appréciaient hautement pour leurs jolis résultats en même temps que pour leur discrète courtoisie.

Ainsi recommençait une existence différente, il est vrai, mais encore surchargée de labeurs. Malgré la difficulté de résider en un village privé de communication ferrée, notre infatigable artiste rayonnait par tous les temps. Tantôt à pied, à vélo, en charrette, il se rendait aux pays d'alentour où l'appelaient les meilleures familles en villégiature, tantôt à Reims où MM. Jadart, Douce, Dr Delacroix, Albert Benoist, Dr Guelliot, Ch. Givelet, Dr Gosset, etc., avaient incessamment recours à sa collaboration, si précieuse au point de vue de l'exactitude documentaire.

Appelé au service du libraire de l'Académie, à propos de l'illustration de vos bulletins périodiques, notre ami reçut de Michaud, vers 1888, la commande imprévue d'en-têtes à l'aquarelle et de motifs en marge, pour un volume du *Voyage autour de ma chambre*. C'est à la suite de cette tentative que l'éditeur jugea fructueux

Digitized by Google

d'envoyer le dessinateur faire un stage à Paris, dans l'atelier d'un faiseur à la mode. Il s'agissait du peintre Delort, dont les menus pignochages devaient ravir un certain clan de riches bibliomanes. C'est ainsi qu'Auger eut l'occasion de faire ses premières études de nu et drapé sur le modèle vivant. Félicitons-le, surtout, de n'avoir pas complètement adopté la facture du petit-maître aujourd'hui si déprécié ! Deux influences meilleures agissaient : celle de l'atelier Jullian qu'il fréquenta ; celle de Maurice Leloir qui fut et resta le véritable inspirateur de notre artiste rémois, dont le séjour en la capitale fut d'autant profitable, qu'il lui permît de s'instruire à l'Exposition Universelle de 1889, où les chefs-d'œuvre abondaient.

*
* *

De retour à Trigny, l'Académie le nomma bientôt membre correspondant, agréant comme tableau de réception la liste calligraphiée de nos présidents, de 1841 à 1891, encadrée d'une bordure très soignée d'ornements à la plume et à l'encre de Chine. Cette œuvre, accrochée sur la tribune de notre salle de séances, a malheureusement disparu dans l'incendie du Palais de l'Archevêché.

Dès lors va continuer, infatigablement, la série des cinquante dessins à la plume, destinés à être réduits au gillottage, en vue du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*. Précisons que les originaux sont actuellement contrecollés dans un registre in-folio, à la Bibliothèque municipale, où les professionnels admireront à jamais l'habileté de semblables relevés. Faudra leur signaler qu'avec conscience et patience, M. Auger s'était longuement astreint, en pré-

Digitized by Google

liminaire, à copier en rigoureux fac-simile, les plus belles et les plus grandes planches de Nanteuil et d'Audran ; grâce à quoi toutes ses productions ont gardé le faire de la paisible gravure au burin, si propice à l'interprétation des architectures. Ceci exposé, remarquons en particulier, comme de véritables tours de force de transparence, de lisibilité et d'exactitude, les difficiles perspectives de la *Bibliothèque des Jésuites* et du *Grand escalier de l'Abbaye de Saint-Remi.*

Conjointement à ces travaux supérieurement documentaires, ce paraissait un jeu de fournir des vignettes à l'abbé Landrieux pour l'édition de son *Voyage au Pays du Christ*, à Matot pour ses *Almanachs*, à l'inspecteur André pour la *Revue des Voyages scolaires*, à l'Association des anciens élèves du Lycée, à divers lithographes en quête d'étiquettes, programmes et menus. Se continuaient aussi des dessins pour les innombrables brochures de M. Jadart. Une relative distraction consista, certaine fois, à accompagner un amateur rédigeant des impressions de vacances en Normandie, en Flandre où, journellement, s'accommodaient au texte et hors texte, toutes sortes de vues en noir et en couleur. Et bientôt le réveil d'un joli goût des compositions anecdotiques fournissait l'enluminure de romans tels que *Monsieur de Camors*, *Typhanie*, *Numa Roumestan*, vendus par Michaud.

Un talent si régulièrement laborieux ne pouvait qu'attirer la sympathie de nos plus délicats bibliophiles, MM. Charles Lucas et Diancourt. Pour ce dernier, surtout, notre cher camarade a réalisé de véritables chefs-d'œuvre, heureusement sauvés du désastre général de Reims. Il est absolument nécessaire de

Digitized by Google

répandre, à la gloire de l'artiste, si modeste d'allures, que la Bibliothèque de la Ville s'enorgueillit d'exposer en ses plus belles vitrines une demi-douzaine de superbes livres dont la nomenclature est à publier :

1° *Les Filles de feu*, de Gérard de Nerval, illustrées en 1877 de nombreuses petites aquarelles, en tête des chapitres et dans les marges.

2° *Les Jeune-France*, édition Renduel, dont le titre et un en-tête sont aquarellés de motifs de fleurs ou personnages et qui possède, à la fin, une suite d'esquisses au crayon ou vaguement teintées en 1897

3° *Les caquets de l'accouchée*, enrichis, en 1898, d'une aquarelle hors-texte formant frontispice.

4° *Dans les ronces*, illustré, en cette même année, de gravures sur bois, d'après les aquarelles originales d'Auger, encartées vis-à-vis.

5° *Douze poèmes du XIXe siècle*, calligraphiés à la perfection, d'après les plus imposants caractères typographiques et illustrés de la même main, en 1906-1907, avec, sur page de titre, le portrait en grisaille de l'exécutant, qui méritait bien cette satisfaction.

6° Enfin, comme supérieur et suprême chef-d'œuvre, sous une richissime reliure de grand format : *La Guirlande de Julie*, d'écriture magnifique, offrant, en tête de chacune des 87 pages, soit un bouquet de la fleur célébrée, soit un médaillon de l'auteur des sonnets. Proclamons, en toute sincérité confraternelle, que jamais aucun dessinateur du passé de Reims ne produisit semblable labeur, qui mériterait d'être périodiquement exposé et commenté, pour l'édification des jeunes générations. Et l'on ne manquerait pas de faire valoir aux plus impatients de nos successeurs que tous les encadrements de pages se tiennent identiquement

Digitized by Google

semblables de ton et d'ornementation, le dernier aussi caressé, aussi impeccable que le premier... Et dire que M. Auger m'a confié un jour n'avoir jamais eu à recommencer un seul de ses dessins, n'avoir jamais gâché une feuille de papier.

Pour ne rien oublier, relatons que notre Dépôt municipal conserve, d'autre part, un ouvrage quasi rival d'importance : *Le Toast*, de Richardot, à Reims, illustré en 1903. Et, pour conclure, disons que chez la célèbre comédienne Bartet se repose une *Bérénice* de Racine, à elle offerte par M. Pol Neveux.

C'en est terminé des œuvres livresques.

*
* *

Une autre suite de travaux intéressera non moins les historiographes de Reims. D'abord le *Chemin de Croix*, exécuté sous les indications du vicaire-général Landrieux (bon dessinateur lui-même) pour l'église Sainte-Clotilde, à peine édifiée. S'agissait, pour le moins, d'échantillonner le parti-pris de décoration imaginé par l'architecte Alphonse Gosset — lequel envisageait le revêtement de coupole extrêmement lumineux, brillant et doré, soutenu par des murailles toutes peintes de figures, mais s'assombrissant de fons, insensiblement, de la voûte à la cimaise. — En vue de témoigner du diapason que les successeurs auraient à suivre, on décida donc de répartir, à hauteur d'homme, les quatorze scènes de la Passion, en presque grisaille de terre d'ombre. Des panneaux cintrés de 1^{m}80 sur 2^{m}80 de haut, battus en feuille de cuivre, furent couchés de personnages grandeur nature, étudiés sur modèles vivants, avec la sûreté de

Digitized by Google

dessin possédée par l'artiste. Que le visiteur de Sainte-Clotilde veuille bien faire abstraction de l'état d'inachèvement de la Basilique et du ton vraiment ingrat qui recouvre le surplus des énormes murailles, pour apprécier les camaïeux de M. Auger. Ce fut pour lui — aridement en « chemin de croix », de façon plus souple et colorée dans la chapelle des fonts baptismaux — la seule occasion de faire une expérience sur des proportions monumentales. Que le connaisseur saisisse l'effort de transposition que représente pour un miniaturiste, la composition de successives maquettes, les sacrifices nécessaires en leur grandissement et dans l'harmonisation voulue des gammes les plus froides.

Aussi quelle détente ce dut être, à Trigny, de reprendre le train-train gentillet des travaux de patience et d'application, incessamment poursuivis jusqu'en 1914, et tellement nombreux qu'il est impossible de les énumérer tous. Sort cependant du rang la série des trente aquarelles commandées par M. Krafft, pour l'enrichissement des cartons de la *Société des Amis du Vieux Reims*. Quel labeur opportun que cette représentation, en grand format, des monuments, vieux hôtels, aspects généraux des rues et places d'une Cité aujourd'hui anéantie ! Quelle ultime documentation sur la Ville des Sacres, en ses derniers jours de beauté ! Combien nos arrière-neveux apprécieront la justesse de dessin, la conscience des détails qui s'affirment à chaque page de cette collection si précieuse, et que nous ne pouvons maintenant parcourir sans un double serrement de cœur !...

Ce fut sa dernière grande entreprise, abordée courageusement comme toujours, quoique diverses réali-

Digitized by Google

sations dénotent la fatigue d'une vue certains jours abîmée.

A part cette légère incommodité, qu'un peu de repos eut fait disparaître, M. Auger était resté de santé parfaite et d'esprit alerte. Jusqu'alors avait-il vécu protégé, semblait-il, d'une certaine chance en tout, qui n'avait pas été sans favoriser la régularité de ses travaux. On pouvait admirer, comme trente ans auparavant, le teint frais, l'œil piquant, la démarche agile de cet ami excellemment affable et discret, le féliciter maintenant de son existence confortable, de l'installation raffinée de sa maison, de la facilité des voyages qu'il se permettait. Semblait que les plus belles satisfactions méritées devaient auréoler de longues années encore, à parcourir au milieu d'une heureuse famille, entourées de la solide estime de tous.

La guerre est venue tout briser du bonheur de ce monde, pour lui comme pour tant d'autres.

*
* *

Ce n'est pas que le premier flot passager et le reflux des Allemands aient fait grand tort à son village, mais voici qu'après quatre années interminables, sacrifiées à l'arrière-front, dans le va-et-vient des troupes exténuées et sous la tragique alerte des relèves et des bombardements par avions, voici qu'une invasion nouvelle se précipite. Cette fois il s'agit d'une tentative désespérée de l'ennemi, poussé hors de ses tranchées par la faim. Lors, une cohorte incessamment renouvelée d'officiers teutons s'implante et bivouaque dans la chère maison de Trigny, arrangée avec tant de soins en des temps heureux. Systématiquement on saccage et profane tout, on déménage ouvertement

Digitized by Google

meubles et tentures, souvenirs et tableaux, sur camions automobiles. Et les anciens maîtres du logis, à force d'être commandés en esclaves, relégués et affamés, les propriétaires sont un jour expulsés comme le troupeau des paysans aux abois, cahotés en charrette et à pied vers des régions inconnues, où l'on ne vit que de rogatons militaires et du rebut des rations promises par les comités américains.

L'artiste, âgé de 71 ans, déprimé par tant d'épreuves et par l'inquiétude d'un fils exposé au premier rang des armées françaises, subit le coup irrémédiable des privations et du noir affolement. Heureusement, sa femme, courageuse et plus jeune, invente des palliatifs et s'en va jusqu'à mendier des victuailles, dans les localités voisines de Serincourt, de Logny et de Rocquigny, où la déroute allemande les entraîne misérablement.

L'armistice arrive et permet la libération de tous les civils et le retour, après mille péripéties, jusqu'à Reims, jusqu'à Paris, jusqu'à La Rochelle enfin, où l'on retrouve enfants et petits-enfants.

Deux années se passent en cette ville ensoleillée, reposante, où l'artiste désemparé va ressaisir, par instants, quelques crayons et pinceaux. Son ultime labeur consiste en une reproduction, à la plume et au lavis, d'une énorme gravure d'après Paul Delaroche et représentant sa fameuse fresque de l'*Ecole des Peintres* — un morceau de toujours admiré par notre concitoyen, maintenant à bout de forces.

Et puis c'est le départ pour Saint-Maurice, proche de Vincennes, où le commandant d'artillerie Henri Auger vient d'obtenir un poste d'administration militaire. Le voisinage de la Capitale, en d'autres temps,

Digitized by Google

eut été souverainement réconfortant... Il est trop tard. Epave lamentable, le vieillard engourdi de corps et bientôt d'esprit va peu à peu s'immobiliser dans un fauteuil, sans paroles et sans gestes, sans plaintes et sans douleur. C'est ainsi que nous le vîmes pour la dernière fois : pénible spectacle s'il en fût.

M. Auger s'est éteint le soir du samedi 28 janvier 1922.

Requiescat in pace.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA

COMMUNAUTÉ DE SERMIERS

par M. Gaston ROBERT, Membre titulaire.

La commune actuelle de Sermiers [1] n'a pas, comme les autres communes de la banlieue rémoise, sa population concentrée au village chef-lieu. Elle se compose de cinq agglomérations, le Petit-Fleury, Courtaumont, Sermiers, Nogent-la-Montagne et Montaneuf, outre quelques fermes ou maisons isolées.

Ces localités étaient réparties sous l'ancien Régime en plusieurs seigneuries. La plus importante était celle de l'archevêque de Reims. Elle comprenait Sermiers, Nogent et une partie de Courtaumont. Sermiers est représenté dans une assemblée tenue en 1318 par 18 chefs de ménage [2]. En 1784, lors de la rédaction du terrier, le village groupait 38 maisons [3]. Nogent est représenté en 1318 par 34 ou 35 chefs de ménage et Courtaumont par 10 seulement, mais ces nombres comprennent sans doute les

[1] Marne, canton de Verzy.

[2] *Pièces justif.*, XIV.

[3] Arch. dép. de Reims, Papier terrier de l'Archevêché, t. VII, fol. 69 et 4e feuille du plan.

Digitized by Google

sujets du chapitre métropolitain. En 1784 la seigneurie de l'archevêque s'étendait à Nogent sur 21 maisons et à Courtaumont sur 14 maisons, auxquelles il faut rattacher Saint-Martin, alors composé de 3 maisons [1].

Le tout était englobé dans la prévôté de Nogent, qui comprenait en outre la seigneurie de l'archevêque à Chamery et Villers-aux-Nœuds. Le 10 février 1415 Jean Honoré, curé de Bisseuil, acquit trois terres à Nogent, dont deux en la juridiction de l'archevêque ; la vêture en fut faite par un sergent du prévôt de Nogent [2]. Le 11 mars 1470 le chanoine Hue Gobin, acquéreur de divers immeubles à Sermiers, fut investi par Beuvelet Signart, lieutenant de Jean Lescaillon le jeune, prévôt de Nogent. Le 8 septembre 1477, le chapitre métropolitain, acquéreur de Hue Gobin, fut investi par le prévôt Jean Balan [3]. Le 4 avril 1495 l'abbé de Saint-Nicaise fut investi d'une terre sise à Sermiers par Guiot Monnier, lieutenant du prévôt Jean Muclere [4].

La seigneurie du chapitre métropolitain de Reims se composait à l'origine de la mairie du Tratte et Courtaumont, formée de deux éléments. Le Tratte est l'extrémité sud-est de Nogent et comprenait 10 maisons en 1598 [5]. Le terrier de 1784 donne à la rue du Tratte, 14 maisons, dont 7 de chaque côté, le

[1] *Ibid.*, fol. 76 et 64, 1re et 6e feuilles.

[2] Arch. dép. de Reims, fonds de Saint Symphorien, *Nogent*.

[3] *Ibid.*, Fonds du Chapitre, *Fleury*, l. 5, n° 3 (pour les deux pièces).

[4] *Ibid.*, fonds de Saint-Nicaise, *Sermiers*.

[5] Fonds du Chapitre, *Nogent*, n° 3.

Digitized by Google

tout en un seul tenant, limité au couchant par le chemin de la Bouvotte, au levant par la maison et jardin de J.-P. Martin et le chemin du Tratte à Villers-aux-Nœuds, au midi par le chemin de Sermiers à Montaneuf et au nord par la ruelle du Vert-Galant (rue des Fins Esprits) [1]. A Courtaumont la seigneurie du chapitre renfermait 4 maisons en 1598 et en 1742 [2], 5 en 1784, le tout en un seul tenant, limité au couchant par la grand rue de Courtaumont et au midi par une ruelle [3].

La mairie de Nogent — ainsi est appelée la mairie du Tratte en 1592 — était alors mise en adjudication [4]. Un certain Dudet de Courtaumont, maire, ou Dudet, maire de Courtaumont, était peut-être préposé à cette mairie en 1263 et 1266 [5]. Toutefois il est aussi qualifié maire de Fleury en 1247. Le 10 février 1415 le curé de Bisseuil, acquéreur d'une terre à Nogent en la juridiction du chapitre, fut investi par Guillaume Merillot, maire de Nogent [6].

Le village du Petit-Fleury était à l'origine une seigneurie laïque, Alain, chevalier de Verneuil, amortit l'acquisition d'une vigne à Fleury par l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims en février 1219 [7].

[1] Terrier, t. VII, fol. 44 v° et 6e feuille.

[2] Fonds du Chapitre, *Nogent*, nos 3 et 4.

[3] Terrier, t. VII, fol. 44 et 1re feuille.

[4] Fonds du Chapitre, *Nogent*, n° 2.

[5] Chartes des 31 mars 1263 et 9 janvier 1266, Arch. hosp. de Reims fonds de l'Hôtel-Dieu, B 25, l. 1, nos 12 et 13. Charte d'août 1247, n° 9.

[6] Fonds de Saint-Symphorien de Reims, *Nogent*.

[7] Fonds de Saint-Nicaise, *Petit-Fleury*.

Digitized by Google

Alain de Roucy, seigneur de Fleury, vend le bois Vermelue à l'Hôtel-Dieu de Reims en octobre 1243. Il confirme en août 1247 l'acquisition de deux terres par cet hôpital [1]. En août 1251, sous le nom d'Alain de Verneuil, il amortit les biens acquis par Saint-Nicaise et accorde aux moines le droit d'usage au bois de Crotois pour leurs animaux des maisons de Mont Rieul et Sermiers [2]. Le 24 octobre suivant il accorde pareil droit dans ses bois de Fleury à la maison de Courtaumont, dépendant de Saint-Denis de Reims [3]. En 1261, il s'entend avec l'abbaye de Saint-Remi pour le bornage des terroirs de Fleury et Villers-Allerand [4].

A la suite d'un nouveau conflit un nouveau bornage eut lieu en 1271. Le Seigneur de Fleury était alors Gaucher de Neuville, chanoine de Reims. En décembre 1273, Gaucher confirma l'amortissement accordé en 1251 par son aïeul Alain de Verneuil [5], En 1279, il garantit aux habitants de Fleury le droit d'usage au bois de Crotois [6]. En 1296 il approuva un accord entre ses sujets et l'abbaye de Saint-Denis de Reims [7].

En 1320, la dame de Hans contestait à l'Hôtel-Dieu de Reims le droit de justice au bois Vermelue et lui

[1] Fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l. 1, n° 9.

[2] Fonds de Saint-Nicaise, *Petit-Fleury*.

[3] Fonds de Saint Denis de Reims, *Courtaumont*.

[4] G. Robert, *Documents sur Villers-Allerand*, Reims, 1913, in-8°, pièces III (1261) et IV (1271).

[5] Fonds de Saint-Nicaise, *Petit-Fleury*.

[6] *Pièces justif.*, VI.

[7] *Pièces justif.*, XIII.

Digitized by Google

refusait le passage à travers les batis de Fleury pour charrier ses bois. Le bailli de Vermandois, Jean de Seignelay, lui donna tort par sentence du 28 juillet et la condamna à restituer ses prises par signes. Le 4 novembre 1323, la dame de Hans, appelée ici Hermine de Neuville, renonça à ses prétentions [1].

En février 1336, Robert de Waverin, seigneur de Saint-Venant et de Fleury, et sa femme Roberte amortissent un pré acquis par l'abbaye de Saint-Nicaise [2]. Le 2 janvier 1378, Robert de Nesle, seigneur de *Nuefville en Laonnois*, et sa femme Ide de Dormans vendirent la seigneurie de Fleury au Roi [3]. Cette famille était donc originaire de Neuville au terroir de Craonne. En mai 1380, Charles V donna Fleury au chapitre de Reims [4], qui conserva la seigneurie jusqu'à la Révolution.

Fleury continua d'ailleurs de former une seigneurie distincte avec maire spécial. Le 13 mai 1431, Gérard Foucart, chanoine de Saint-Symphorien de Reims, vend à Jean Rémond, prévôt du chapitre métropolitain, deux fosses à poissons : vêt et devêt se font par la main de Huet Le Roy, maire de Fleury. Le 18 octobre 1469 le chanoine Hue Gobin est investi par le maieur Gillet Morequin ; le 11 mars 1470 par le maieur Gillet Destable, peut-être le même ; le 11 juin 1473 par Jean Pynart, lieutenant de Gillet Morquin, maieur de Flory de par le chapitre [5].

[1] Fonds de l'Hôtel-Dieu de Reims, B. 25, l. 1, nos 23 et 24.
[2] Fonds de Saint-Nicaise, *Petit-Fleury*.
[3] Fonds du Chapitre, *Fleury*, l. 1, n° 2.
[4] Copie, *Ibid*, n° 4. Orig. même fonds, *Vauclerc*, l. 1, n° 4.
[5] Ces quatre chartes sont au fonds du Chapitre, *Fleury*, l. 5, n° 3

Digitized by Google

Montaneuf appartint à des seigneurs laïques durant tout l'Ancien Régime. Aubert de Coucy, chevalier en était seigneur en 1370 [1]. Guy Lescot, écuyer sire de « la Nuefville à Saint-Ymoge et de Montauneux » est mentionné le 8 janvier 1389 [2]. Le même ou un héritier du même nom fit hommage des seigneuries de Saint-Imoges et Montaneuf au Roi le 19 juillet 1429 [3]. Il eut probablement pour successeur Jacques Lescot, seigneur de Saint-Imoges, dont la fille Isabelle, dame du Cosson, épousa en secondes noces Jean Cauchon, seigneur de Neuflize. Elle était veuve derechef en 1496, mais avait eu des enfants de ce mariage [4] : c'est ainsi que Saint-Imoges, Montaneuf et Le Cosson échurent à la famille Cauchon.

Le titre de dame du Cosson attribué à Isabelle Lescot, s'il figure bien dans un document et n'est pas dû à Ed. de Barthélémy, indiquerait que le château du Cosson existait dans la seconde moitié du xve siècle et était dès lors le siège de la seigneurie. Remi de Périers, maire de Montaneuf pour Aubert de Coucy, donnait pouvoir pour investir le 15 janvier 1370 le chapitre de Reims « par fust et par baton » de divers acquêts. Le 27 avril 1474 le chanoine Hue Gobin est mis en possession par le lieutenant de Pernet Maillart, maieur de *Montauxneudz* [5]. Le 30

[1] Fonds de Saint-Nicaise, *Nogent*.

[2] Arch. Nat., P. 178, n° 798 bis.

[3] Arch. Nat., P. 162, n° 448.

[4] E. de Barthélémy, *Notice historique et archéologique sur les communes du canton de Verzy*, Paris, 1867, in 8°, p. 85 Caumartin, *Généalogie de Cauchon*.

[5] Fonds du Chapitre, *Fleury*, l. 5, n° 3.

Digitized by Google

juillet 1476 il est investi d'une vigne sise *au Cosson* par le lieutenant de Pernet Le Couverteux dit Maillart, maieur de *Montauneux* de par le roi [1]. Aucune allusion dans cet acte à l'existence du château, mais le lieudit est dans la seigneurie de Montaneuf.

Un autre hameau, Fucy ou Fussy, dont quelques habitants sont nommés au XIIIe siècle et qui était représenté en 1318 par cinq chefs de ménage, n'a laissé aucune trace, pas même dans les lieudits du cadastre [2].

L'abbaye de Saint-Nicaise de Reims avait la seigneurie des bois de Mont-Rieul, situés dans l'angle formé par les terroirs de Courtagnon, Saint-Imoges et Nanteuil-la-Fosse. Au bord de l'étang à peu près desséché quelques ruines subsistent encore. En 1114 le comte de Champagne Hugues avait donné la forêt à un prêtre nommé Pierre et à ceux qui s'y établiraient après lui pour servir Dieu. L'ermite échoua sans doute dans sa tentative, car en 1121 il avait cédé sa terre aux moines de Saint-Nicaise et ceux-ci y avaient bâti une église dédiée à la Vierge [3].

Elle semble avoir été le siège d'un petit prieuré d'après une description de 1744. Le hameau était alors « composé de deux grands corps de logis, dont

[1] Fonds du Chapitre, *Nogent*, n° 1.

[2] Fonds de Saint-Nicaise, *Sermiers* : Jean Dagart de Fusi et Helissent de Fusi, 27 avril 1253; Helissent, veuve d'Aubert de Fusey, 21 Juin 1257; Roger Dagait de *Fusceio*, 18 nov. 1256. D'autres sont nommés en 1282, *Pièces justif.*, IX. Pour 1318, voir *Pièces justif.*, XIV.

[3] Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 289. Les orig. existent dans le fonds de Saint-Nicaise, *Mont-Rieul*. Pour les dates, voir d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, t. II, p. 108 et 131.

Digitized by Google

l'un servait anciennement de chapelle pour les religieux qui habitaient le second corps de logis. Outre ce il y a encore dans la première cour, qui est très vaste, une grange qui encloroit toute la dépouille du village de Sermiers et vis à vis la dite grange un autre bâtiment qui sert pour le bétail [1] ». En 1698 la chapelle était sous l'invocation de Sainte-Marguerite et il y avait en outre deux maisons [2].

L'Hôtel-Dieu de Reims possédait les bois Huon et Vermelue, avec la haute justice si l'on en juge par la sentence de Jean de Seignelay. Le bois Vermelue, au terroir de Fleury, fut acquis d'Alain de Roucy en août 1243. Les achats à Jean de Warc, chanoine de Reims (vers 1207), aux frères Otran et Eudes de Montbré, chevaliers (1214-1215 et ultérieurement), au chevalier Hugues de Montbré, achats confirmés par le suzerain Thibaud IV, comte de Champagne le 4 février 1247, concernent le bois Huon. De même la cession de bois et terres entre la fontaine du Marchel et Mont-Sermois en 1220-1221 par Ernaud Chrétien, chevalier [3]. Le bois Huon n'est autre que le bois de l'Hôpital, au sud de Courtaumont.

L'abbaye de Saint-Denis de Reims acquit en 1244 d'Oudet de Forzy tout ce que sa femme Isabelle possédait à Courtaumont. En avril 1245, l'abbaye acquit de Geoffroy Quiquot, écuyer, en échange d'une rente à Thillois, sept sous de surcens avec le ban et la justice et d'autres revenus à Courtaumont, Nogent et

[1] Fonds de Saint-Nicaise, *Mont-Rieul.*

[2] Arch. dép de Reims, G. 254, n° 8.

[3] Pour tous ces achats fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l. 1, n°s 1, 2, 3, 7 et 19.

Digitized by Google

Sermiers [1]. Il s'agit sans doute de la justice foncière ou censuelle, car en 1734 les propriétés de Saint-Denis étaient dans la seigneurie de l'archevêque. La maison de Saint-Denis était à la lisière Est de Courtaumont, au lieudit *les Masures*, jadis *les Masures Saint-Denis*. Elle fut détruite vers 1693 par Gaspard de Coligny. Cet ancien abbé commendataire de Saint-Denis, considérant la mense abbatiale comme son bien, employa les matériaux à restaurer son propre château du Cosson [2]..

Saint-Denis possédait en 1552 un bois au-dessus de la maison Saint-Denis, plus tard appelé *le bois Monsieur* au sud-ouest de Courtaumont, et un autre bois au-dessous de la maison, à l'est du hameau, *le bois Grigault* [3]. Il sera question de ces bois dans plusieurs traités entre les habitants et l'abbaye. Au contraire *le bois Saint-Denis*, n'apparait que tardivement. Inutile d'énumérer les autres biens de main-morte, qui ne comportaient pas non plus la justice et qu'ignorent les documents du moyen âge.

Les cinq agglomérations principales appartenaient donc à des seigneuries différentes. Cependant elles ne sont pas éloignées de plus d'un kilomètre de Sermiers, elles auraient pu former un seul groupe communal. La diversité des seigneuries n'était pas un obstacle, comme le prouve l'exemple d'Hermonville. Mais la population ne paraît pas avoir jamais obtenu une

[1] Fonds de Saint-Denis, *Courtaumont*.

[2] *Ibid.*, inventaire de 1699 et sentence de 1700.

[3] *Ibid.*, bail du 3 août 1552. Cf. *Terrier de l'Archevêché*, t. VII, fol. 211 v., 221 v. et les plans.

Digitized by Google

charte communale. Il n'en existe du moins aucune trace dans les documents.

Au contraire l'union fut réalisée dans l'organisation religieuse. Certes la population, soucieuse d'avoir toujours à sa portée les secours religieux, ne se contenta pas d'un seul édifice cultuel. Nous connaissons déjà la chapelle de Mont-Rieul. La chapelle du Petit-Fleury est mentionnée dans les divers pouillés des XIVe et XVe siècles [1]. Dès cette époque, elle était sous l'invocation de Saint-Maur et en 1698 elle était entièrement fondue [2]. Les chanoines réguliers de Saint-Denis avaient obtenu de l'archevêque en octobre 1252, la permission d'avoir une chapelle en leur maison de Courtaumont [3], sauf le droit de l'église paroissiale. Comme la maison, elle fut détruite vers 1693. Quant à la chapelle castrale du Cosson, elle remonte sans doute à la construction du château.

L'existence de ces chapelles, pas plus que la pluralité des seigneuries, n'avait empêché la constitution d'une paroisse unique. L'église paroissiale, dédiée au moyen âge à Notre-Dame, plus tard à saint Simon et saint Jude, s'élevait à Sermiers. Le patron était l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, qui percevait toutes les dîmes, sauf à Fleury et Montaneuf dont le curé était décimateur [4].

La population était certainement composée d'hom-

[1] Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, t. II, p. 1053 Ou A. Longnon, *Pouillés de la province de Reims*, p. 10.

[2] La chapelle *Sainct Mor* est nommée dans une vente du 13 juillet 1477 (Fonds du Chapitre, *Fleury*, l. 5, n° 3). Visite de 1698, G. 254, n° 8.

[3] Fonds de Saint-Denis, *Courtaumont*.

[4] Pouillés déjà cités. Visites du doyenné en 1524 et postér. dans G. 254

Digitized by Google

mes libres, tout au moins dès le XIIIe siècle : aucune trace dans les textes des redevances caractéristiques du servage. Mais, comme il a été dit, elle ne semble pas avoir été pourvue d'une charte communale. Et même les vêtures d'immeubles, au XVe siècle sont faites par le prévôt de Nogent ou les maires sans l'assistance d'échevins ; la qualité d'échevin n'est jamais indiquée non plus dans les listes générales d'habitants. L'antique échevinage, purement judiciaire et seigneurial ne semble donc pas avoir subsisté. Sous cette réserve, Sermiers rentre dans la catégorie des villages libres dépourvus de charte communale, que l'on appellera plus tard les communautés d'habitants.

Mais en l'espèce paroisse et communauté ne concordent pas. La paroisse englobe plusieurs agglomérations, formant des groupes politiques différents, ayant à côté des intérêts paroissiaux communs certains intérêts communaux particuliers. Il y a donc lieu de répartir les documents en plusieurs groupes, suivant qu'ils concernent la paroisse, les communautés ou l'une d'elles. La distinction n'est pas toujours aisée, car la démarcation n'était pas nette. Les gens du moyen âge, quand l'ensemble des habitants intervenait, ne distinguaient guère l'assemblée statuant sur les biens de l'église ou les intérêts cultuels de l'assemblée statuant sur les intérêts temporels : la composition en était identique.

La paroisse est en cause dans les cas suivants. En 1251 le curé et les coûtres de Sermiers vendent à l'Hôtel-Dieu de Reims un pré sis à Sermiers. En 1260 le curé et la communauté de Sermiers permettent à cet hôpital d'établir un conduit à travers un

Digitized by Google

bois appartenant « à l'église et à la communauté de Sermiers ». En 1282 le curé, les coûtres de l'église et procureurs des villages de Nogent, Sermiers, Courtaumont et Fleury baillent pour un surcens annuel de 60 sous parisis à Saint-Denis de Reims un bois qu'ils tenaient de cette abbaye moyennant un droit cens de 18 deniers [1]. Ce bois, qu'il faut identifier avec le bois Monsieur, était au saint et à l'église paroissiale ; le droit cens était payé par le curé et les coûtres.

Les paroissiens avaient sans doute conservé des droits d'usage dans les taillis âgés de plus de cinq ans. En 1318 « les communautés des villages de Sermiers, Ecueil, Nogent, Fucy, Courtaumont et Fleury » y renoncèrent moyennant 40 livres parisis[2]. Aucune allusion dans ce texte à la paroisse, mais les deux coûtres figurent après le prévôt de Nogent en tête des communautés. Tous les villages de la paroisse interviennent sauf Montaneuf, probablement compris dans Nogent [3]. En 1479 le curé et les coûtres, assistés d'un certain nombre d'habitants des divers villages, réduisent à 40 sous pendant dix ans et ensuite à 50 sous le surcens annuel dû par Saint-Denis[4].

[1] *Pièces justif.*, II (1251), V (1260) et X (1282).

[2] *Pièces justif.*, XIV.

[3] Le 15 janvier 1370, Remi de Périers est qualifié « maires de la terre de Mont Aneux en terroir de Nogent ». (Fonds de Saint-Nicaise (*Nogent*). Le 30 juillet 1476, Hue Gobin est investi par le maire de Montaneuf d'une vigne « seant au terroir de Nogent... en lieudit au Cosson ». (Fonds du Chapitre, *Nogent*, n° 1). Ceci expliquerait le grand nombre des habitants de Nogent en 1318 et peut-être l'absence de Montaneuf dans les chartes relatives aux droits usagers.

[4] *Pièces justif.*, XV.

Digitized by Google

Les communautés sont en cause dans les transactions relatives au bois Huon, c'est-à-dire au bois de l'Hôpital à Courtaumont. En 1241 « la communauté de Sermiers avec les appendices du village, savoir Fleury, Nogent et Courtaumont » vend à l'Hôtel-Dieu de Reims le tiers de la surface du bois Huon pour 80 livres parisis [1]. En 1255 « la communauté de Sermiers, de Nogent et de Cortomont, d'une part et l'Hôtel-Dieu d'autre part choisissent trois arbitres pour statuer sur le droit des habitants à envoyer leurs bestiaux au bois Huon [2]. En 1257 les arbitres décident que « les communautés de Sermiers, Nogent et Courtaumont » pourront conduire leur bétail dans les taillis âgés de plus de six ans. Ils permettent à l'Hôtel-Dieu de clore le bois Huon à condition de laisser des voies larges de douze pieds pour le passage des bestiaux. Ils indiquent eux-mêmes le tracé de deux voies et chargent de ce soin à l'avenir l'un des proviseurs de l'Hôtel-Dieu et le curé de Sermiers [3].

En 1280 « les communautés » de Sermiers, Courtaumont et Nogent » réclamaient à l'Hôtel-Dieu le tracé de nouvelles voies. L'official Simon Mathifard, choisi comme arbitre, décida le 17 juin que les communautés se contenteraient à l'avenir du chemin des Essarts ou chemin de l'archevêque et de cinq voies dont le parcours est indiqué. Celles qui par suite des coupes deviendraient momentanément inutilisa-

[1] *Pièces justif.*, I.
[2] *Pièces justif.*, III.
[3] *Pièces justif.*, IV.

Digitized by Google

bles seraient remplacées par de nouvelles voies. L'Hôtel-Dieu dut verser 10 livres tournois aux habitants et fut en outre grevé d'une rente annuelle de 40 sous tournois [1]. Le 3 décembre suivant, les hommes des trois villages reconnurent avoir reçu les 10 livres plus 40 livres pour le rachat de la rente [2].

En 1282 nouveau conflit : « Les communautés ou les hommes » des trois villages revendiquent le droit de couper et d'emporter l'herbe et les joncs. Ils renoncèrent à leur prétention moyennant une nouvelle indemnité de 10 livres tournois [3]. Enfin en 1289 « les communautés » de Sermiers, Courtaumont et Nogent abandonnèrent tout droit d'usage au bois Huon ; la communauté de Fleury renonça également à son droit sur le bois Huon et aussi sur le bois Vermeluc. Le chemin de l'archevêque, qui unissait Sermiers à Saint-Imoges, resta à la disposition des villageois. L'Hôtel-Dieu paya à ceux-ci une somme de 160 livres tournois [4].

Dans cette charte le terme *parrochiani* est accolé à plusieurs reprises à ceux de *communitates* et *homines*. Il ne faut voir là qu'une preuve de la confusion déjà signalée entre la paroisse et la communauté. L'absence des coûtres dans la vente montre bien qu'il ne s'agissait pas d'une propriété de l'église paroissiale.

C'est ainsi qu'il faut envisager également la tran-

[1] *Pièces justif.*, VII.
[2] *Pièces justif.*, VIII.
[3] *Pièces justif.*, X.
[4] *Pièces justif.*, XI.

Digitized by Google

saction passée en 1279 entre « ly hommes et la communaulté de la parroche de Sermiers » et Gaucher de Neuville. Les habitants payaient au seigneur de Fleury une maille parisis par feu le lendemain de Noël et jouissaient en retour de droits d'usage dans le bois de Crotois. Troublés dans leur jouissance par les habitants de Saint-Imoges et de La Neuville, ils abandonnèrent la moitié du bois au seigneur de Fleury, à condition que celui-ci leur garantirait l'usage exclusif de l'autre moitié [1].

La communauté de Fleury agit isolément en 1289 et en 1296. Le 1er avril 1289, elle renonça par acte spécial à ses droits d'usage sur les bois Huon et Vermelue moyennant 20 livres parisis. Cependant elle est mentionnée avec les autres communautés dans l'acte général de vente du même jour et la comparaison des listes d'habitants montre que les habitants de Fleury sont énumérés dans l'acte général [2]. En 1296, la communauté renonça au droit de conduire le bétail et de couper joncs et herbe dans un bois clos, situé près de la maison de Saint-Denis, probablement le bois des Rigauds [3].

Il arrive donc à maintes reprises que plusieurs des communautés, par exemple Sermiers, Courtaumont et Nogent (avec Montaneuf ?), ayant des intérêts communs agissent de concert. Parfois l'adjonction de Fleury rend le groupe adéquat à la paroisse et les documents semblent alors, comme en 1241, le con-

[1] *Pièces justif.*, VI.
[2] *Pièces justif.*, XI et XII.
[3] *Pièces justif.*, XIII.

Digitized by Google

sidérer comme une communauté unique. Mais, hors les questions proprement paroissiales, le groupement n'est que momentané, comme les affaires qui le motivent. Son extension varie aussi suivant les cas : peu après une démarche commune de toute la population paroissiale on voit agir un groupe de trois communautés seulement, ou même la seule communauté du Petit-Fleury, et chacune des autres seigneuries a du agir isolément quand l'affaire lui était propre.

En outre ces communautés ne constituent pas des personnes morales, des associations légales pourvues de représentants permanents capables de les engager. Elles n'ont « cors, commune, ne collège » comme il est dit du ban Saint-Remi à Reims. Ce sont de simples communautés de fait qui ne peuvent s'engager, « si ce n'est pas le consentement du seigneur et de toute la communauté » [1].

En l'absence du régime représentatif, toutes les affaires se traitent en effet dans des assemblées générales d'habitants. Ceux-ci sont énumérés nominativement dans la plupart des transactions, ce qui suppose la tenue d'assemblées. Parfois même la charte dit explicitement que les habitants sont présents devant le clerc rédacteur ; en 1280 et 1282 ils sont convoqués à son de cloche et délibèrent dans l'église [2].

De ces énumérations il ressort que les femmes comme les hommes participent aux assemblées. L'ac-

[1] Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, t. II, p. 430.
[2] *Pièces justif.*, VIII et X.

Digitized by Google

censement du 13 décembre 1282 désigne même la communauté par l'expression *communitas virorum ac mulierum* [1]. La plupart de ces femmes sont indiquées comme veuves. Les quelques autres doivent êtres des femmes non mariées ayant ménage particulier. Il en faut conclure que les chefs de ménage ou, comme on disait au moyen âge, les chefs d'hôtel prennent seuls part aux assemblées. Cela est dit d'ailleurs expressément en d'autres villages.

En 1479 les habitants déclarent représenter « la plus grande et seine partie tant en nombre de personnes *comme en faculté de biens* ». Les propriétaires ou tenanciers paraissent donc avoir seuls qualité pour délibérer. Ils composent d'ailleurs la totalité de la population rurale ou peu s'en faut. Enfin ces énumérations nominatives suggèrent l'idée qu'en principe et primitivement les individus nommés étaient seuls engagés, que le village agissait comme un groupe de co-propriétaires ou de co-tenanciers.

Tous ces traits caractérisent bien une communauté qui n'était pas une commune, c'est-à-dire un corps politique, mais un simple groupement d'intérêts particuliers. La quittance du 3 décembre 1280, qui montre la somme due par l'Hôtel-Dieu partagée entre les habitants et non versée à une caisse commune [2]. n'est pas pour infirmer cette opinion.

La cohésion devait être moins forte et l'action collective moins aisée que dans les communes ou villes

[1] *Pièces justif*, X

[2] *Pièces justif.*, VIII.

Digitized by Google

franches ayant municipalité. Toutefois ces transactions, qui se succèdent au nombre de treize en un demi-siècle, prouvent que les habitants savaient se grouper pour défendre leurs droits et l'inexistence légale de la communauté ne les empêchait pas en fait de s'engager *conjunctim*, ou *communiter et divisim* [1]. L'absence du gouvernement représentatif les obligeait à intervenir plus souvent et directement dans la gestion de leurs affaires.

Reste la nécessité de l'autorisation seigneuriale. Le consentement du seigneur, Gaucher de Neuville, n'est noté qu'en 1296. Il était de règle cependant, mais il n'avait pas grande portée et la requête des habitants ne constituait plus à la fin du moyen âge qu'une marque de déférence. S'il n'avait été possible de passer outre, on n'aurait pas vu aux XIVe et XVe siècles tant de villages plaider contre leurs seigneurs.

L'assemblée générale pouvait arrêter une décision ou ratifier un accord, elle avait besoin pour l'exécution de mandataires. Dépourvue de représentation permanente, elle agit au moyen de procureurs spécialement mandatés pour chaque affaire et dont les pouvoirs expirent avec elle. En 1241, le curé et cinq habitants sont désignés pour recevoir la somme due par l'Hôtel-Dieu. En 1280, quatre hommes sont élus pour répartir une somme versée par l'Hôtel-Dieu. En 1282, l'assemblée, par acte passé devant l'officialité, délègue ses pouvoirs à quatre procureurs parmi lesquels le prévôt de Nogent et le curé [2].

[1] *Pièces justif.*, XI, XII et XIII.

[2] *Pièces justif.*, I, VIII et IX.

Digitized by Google

A la différence de la communauté la paroisse existe légalement et elle a des représentants permanents, les coûtres (*custodes*), marguilliers ou marliers (*matricularii*). Au nombre de deux et élus tous les ans par les paroissiens, ils agissent en leur nom dans tous les actes d'administration courante, de concert avec le curé [1].

Les communautés rurales doivent en grande partie leur éclosion aux droits d'usage collectifs. La communauté usagère résulte de l'organisation même du domaine carolingien [2]. Le domaine est réparti pour la plus grande partie en manses de quelques hectares chacun, confiés à des serfs ou à des colons. Le tenancier ne peut trouver sur sa petite exploitation de quoi se chauffer, construire ou réparer ses bâtiments et clôtures, faire paître et abreuver son bétail. Le maître, qui a conservé cours d'eau, forêt, marais et landes, lui en permet l'usage sous certaines conditions. Tous les tenanciers ont ainsi les mêmes droits et le seigneur ne peut les contester à l'un sans les contester à tous. La défense prend forcément un caractère collectif et la répétition des conflits dégage en quelque sorte la communauté latente. La plupart des textes où apparaît la communauté de Sermiers sont justement relatifs aux droits d'usage.

La paroisse enfin contribua à la constitution du groupement communal. En l'absence d'une commune, les habitants constituèrent toujours au point de

[1] *Pièces justif.*, II, X et XV.

[2] Cf. B. Guérard, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims.*

Digitized by Google

vue religieux un groupe permanent et organisé. Ce groupe englobait la population d'après la topographie, sans souci des divisions capricieuses de la géographie féodale. Il est donc naturel qu'à la disparition du régime seigneurial la paroisse ait souvent fourni le cadre de la commune actuelle.

Il en fut ainsi à Sermiers. Dès le milieu du XIVe siècle la paroisse sert de base pour l'imposition de l'aide royale [1]. A la fin de l'Ancien Régime, quand les communautés furent pourvues d'un syndic permanent, l'ensemble de la paroisse ne paraît en avoir eu qu'un seul [2]. Tandis que chaque Seigneurie avait ses officiers propres et que les droits seigneuriaux variaient d'une seigneurie à l'autre, la population dans ses rapports avec l'administration royale aurait donc formé un seul groupe. La Révolution supprima avec les seigneuries le dernier obstacle à l'unité communale et la nouvelle commune engloba toute la paroisse.

[1] Comptes de 1364-1368, Arch. dép. de Reims, G. 191, n° 1, fol. 4, 24, 41 v., 64 v., 91 v.

[2] Plaids de la prévôté de Nogent de 1712, 1748, 1757 (Arch. dép. de Reims, G. 107). Plaids du Tratte et du Petit-Fleury, de 1742 (fonds du Chapitre, *Nogent*, n° 4 ; *Fleury*, l. 1, n° 6). Voir aussi arch. dép. de la Marne, C. 702, et 1904.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1241, Novembre

Vente par la Communauté de Sermiers, Nogent, Courtaumont et Fleury à l'Hôtel-Dieu de Reims du tiers de la surface du bois Huon.

Orig., Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l. 1, n° 6. — Copie du XIVe s., *ibid.* D. 1, fol. CLXXXIV v.

Magistri D. de Altovillari et J. de Perona, canonici et officiales Remenses, omnibus presentes litteras visuris in Domino salutem. Noveritis quod communitas de Sarmiers cum appenditiis ejusdem ville, videlicet de Flori, de Nongant et de Courthomont, coram fideli curie Remensis clerico ad hoc specialiter misso constitute, recognoverunt se vendidisse hospitali Beate Marie Remensis tertiam partem superficiei nemoris quam habebant vel habere poterant in nemore quod vocatur nemus Hugonis, quod nemus situm est ut dicitur juxta Courthomont, et hoc pretio quater viginti librarum parisiensium. Quam summam pecunie dictum hospitale tenetur reddere terminis statutis, videlicet ad Brandones proximo venturos quadraginta libras parisiensium et ad festum Sancti Martini hyemalis postmodum proximo sequens quadraginta libras, et hanc summam pecunie solvet et reddet dictum hospitale pro dictis communitate et appenditiis ejusdem talibus videlicet presbitero curato de Sarmiers, Remigio de Monte, Garnero de Werry, Johanni de Douchi, Garnero de Sarmiers et Garnero filio

Digitized by Google

Hulaudi. Et promiserunt dicti communitas et homines quod contra dictam venditionem non venient in futurum, nec in dicto nemore per se vel per alios aliquid de cetero reclamabunt vel facient reclamari et de omnibus tenendis et inviolabiliter observandis supposuerunt se jurisdictioni curie Remensis. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo sedis metropolitane Remensis vacantis fecimus communiri. Datum anno Domini millesimo CC° XL° primo, mense novembri.

II

1251, 28 Juin.

Vente par la paroisse de Sermiers à l'Hôtel-Dieu de Reims d'un pré sis à Sermiers.

Orig. scellé de cire vierge sur lacs de soie verte et rouge, Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 57, *Sermiers*, n° 1. — Copie du XIVe s., *ibid.*, D. 1, fol. CLXXXV v.

Universis presentes litteras inspecturis Ottobonus, domini pape nepos et capellanus, ecclesie Remensis archidiaconus, salutem in Domino. Noverint universi quod Balduinus de Aceyo curatus ecclesie de Sarmiers, et custodes dicte ecclesie coram clerico fideli curie nostre constituti recognoverunt se vendidisse et vendiderunt de assensu communitatis predicte ville de Sarmiers hospitali beate Marie Remensis quoddam pratum cum appendiciis ejusdem, quod dicta ecclesia habebat, ut dicitur, in territorio de Sarmiers, inter nemus dicti hospitalis ex una parte et vineam Sancti Dyonisii Remensis ex altera situm. Et e contra provisores dicti hospitalis coram predicto clerico constituti recognoverunt se predictum pratum cum appendiciis ejusdem a dictis curato et custodibus emisse sicut superius est expressum mediante pretio centum solidorum

Digitized by Google

fortium, de quibus dicti curatus et custodes recognoverunt se creantum suum a dicto hospitali et provisoribus ejusdem recepisse in pecunia numerata et tradita. Et promiserunt dicti venditores quod contra dictam venditionem per se vel per alium non venient in futurum, asserentes pro utilitate ecclesie de Sarmiers se dictam venditionem fecisse, et renunciaverunt exceptioni non numerate pecunie, non tradite et non solute et omnibus aliis exceptionibus juris tam canonici quam civilis que sibi competunt seu competere possunt contra presens instrumentum et venditionem supradictam. Nos vero predicto contractui assensum nostrum prebuimus et favorem. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie nostre fecimus communiri. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo, in vigilia beatorum Petri et Pauli apostolorum.

III

1255, 18 Juin

Compromis par la communauté de Sermiers, Nogent et Courtaumont, d'une part, et l'Hôtel-Dieu de Reims, d'autre part sur le droit d'usage au bois Huon.

Copie du XIVe s., Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, D I, fol. CLXXVII v.

Sachent tuit cil qui cest escript verront que comme descorde fut entre la communité de Sarmiers, de Nogent et de Cortomont d'une part et l'Óstel Nostre Dame de Reins d'autre part de ce que ces devant dites communites disoient que eles avoient usages de pasturer pour leur bestes en bois de l'Ostel c'on dist bos Huon et cil de l'Ostel n'estoient mie cognissant que eles en y eussent point, en la pardefin par le conseil de bonne gens il s'en sont concordés en tel manière que eles s'en sont mises

Digitized by Google

sur trois preudommes, en monsigneur Jehan d'Amiens, chanoinne de Reins, et en monsignenr Robert, curé de Sarmiers et en Aubri Le Moine, curé de Sernay en Dormois, sauf le droit aus signeurs, en tel manière que ces devant dites communites doivent dire par devant ces devant dis diseurs leur raisons pourquoy il doivent avoir ce devant dit pasturage et se pueent aidier de lor usages tant com droit portera de quanque il porront et il sauront et l'autre partie doit dire ces raisons et se puet aidier de quanque elle porra et elle saura, de chartres, de privilèges se eles les a, en tel manière que se il i afiert prueves ne tesmoingnages a traire, on les doit traire par devant ces devant dis diseurs et li une partie et li autre. Et quant li devant dis diseurs averont oy et leur raisons et leur prueves et de l'une partie et de l'autre, il doivent trattier de pais cuer à cuer en toutes les manières que il cuideront que bon soit. Et se il ne les pooient concorder cuer à cuer, ils doivent aler des en qui en avant au droit se'onc ce que il averont oit et entendut de l'une partie et de l'autre. Et ce cil trois devant dit diseur ne se pooient ensemble acorder, la ou li doi s'acorderoient il convenroit que la querelle alast. Et cest chose ont fiancié et creanté les parti s devant dites a tenir sur painne de quarente livres par devant monsigneur l'abbé de Saint Thierry et le bailli de Reins, en tel maniere que qui encontre iroit il rendroit à l'autre partie qui ce dit vodroit tenir XX livres et à monsigneur l'arcevesque XX livres pour faire le dit tenir, et pour ce [que] cil quarente livres estoient paiet ne demouroit mie que li dis ne fust tenus tel com li diseur diroient. Et ce ne pueent les devant dites communités aler pasturer on bos devant dit se par les diseurs non, et fut deviseit que ce il estoit descort de ceste mise ensi comme elle estoit devisée a faire qu'il seroit on recort monsigneur l'abbé et le bailli et il ont einsi devisée la mise et recordée comme elle est devant dite et ont mis leur seaus en tesmoingnage de ceste chose. Ce fut fait en l'an de l'in-

Digitized by Google

carnacion Nostre Signeur mil et IIe et LV, le venredi devant la feste Saint Jehan Baptiste.

IV

1257, Juillet

Sentence arbitrale maintenant et réglant les droits d'usage des communautés de Sermiers, Nogent et Courtaumont au bois Huon, que contestait l'Hôtel-Dieu de Reims.

Orig. scellé de cire vierge sur lacs de soie rouge, Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l. 1, n° 10. — Autre orig. scellé sur lacs de soie verte, *ibid.*, n° 11. — Copie du XIVe s. D. 1, fol. CLXXXVII v.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Henricus de Fluy et Matheus Guidonis de Attrebato, canonici et officiales Remenses, in Domino salutem. Noverint universi quod cum discordia esset inter communitates de Sarmiers, de Nogento et de Courtomont ex parte una et pauperes hospitalis Beate Marie Remensis ex altera, super eo quod dicte communitates dicebant se habere jus ducendi animalia sua ad pascendum in nemus dicti hospitalis situm supra villam de Sarmiers, quod vocatur nemus Hugonis; e contra autem dicti pauperes hospitalis predicti negabant dictas communitates hoc jus habere in nemore prenotato; tandem post multas altercationes compromissum fuit super dicta discordia a dictis communitatibus et provisoribus dicti hospitalis nomine ipsius hospitalis in arbitros, videlicet in viros discretos dominos Johannem de Ambianis, canonicum Remensem, Robertum tunc presbiterum de Sarmiers, et Albericum dictum Monachum, canonicum Sancti Thymothei Remensis, coram abbate Sancti Theoderici et Johanne ballivo domini Remensis ad hoc specialiter evocatis, coram domino Hugone dicto Largo, canonico Remensi, tunc existente provisore prefati hospitalis et multis aliis, sub

Digitized by Google

pena quadraginta librarum reddendarum a parte non observante arbitrium seu ordinationem dictorum arbitrorum vel duorum corumdem, si tertius discordaret, quarum dictarum quadraginta librarum pars observans dictum arbitrium vel ordinationem dictorum arbitrorum habebit viginti libras et dominus Remensis archiepiscopus alias viginti libras pro dictis arbit io seu ordinatione in suo robore conservandis. Qui arbitri, suscipientes in se onus arbitrii, auditis rationibus hinc inde propositis visoque pluries nemore de quo erat discordia inter partes, deliberato inter se consilio, suum dictum seu arbitrium coram nobis protulerunt in hunc modum, videlicet quod dicte communitates poterunt ducere animalia sua imperpetuum ad pascendum et ducent si voluerint in dictum nemus libere et pacifice sine contradictione aliqua post sex annos clapsos a tempore talliationis seu incisionis dicti nemoris et non ante, nec impedire poterunt dicti pauperes vel aliquis alius nomine eorumdem quin prefate communitates ducant et duci faciant si voluerint animalia sua ad pascendum ut dictum est in predictum nemus, tempore sex annorum ut dictum est elapso. Item ordinaverunt dicti arbitri et protulerunt arbitrarie quod prefati pauperes claudant dictum nemus si voluerint fossatis, muro vel alia clausura, dummodo fiant vie vel introitus duodecim pedum latitudinis, per quos ducere possint animalia sua ad pascendum in dictum nemus habens etatem sex annorum et amplius. Item ordinaverunt dicti arbitri quod incontinenti fiant duc vie vel introitus ad ducendum animalia predictarum communitatum in prefatum nemus versus Vermeluc a prato de Loseroit usque ad cheminum qui ducit de Sarmiers apud Saint Ymoge et alibi ubi necesse fuerit, que vie vel introitus habeant duodecim pedes latitudinis, exceptis cheminis domini Remensis existentibus ibidem. Et quia dictum nemus talliabitur vel incidetur per diversa loca, prout dicto hospitali videbitur expedire, nec possunt ad presens divinare vel

Digitized by Google

scire dicti arbitri ubi commodius pro utraque parte possint fieri vie vel introitus pro dictis animalibus ducendis ad pascendum in predictum nemus post lapsum sex annorum e tempore talliationis seu incisionis nemoris antedicti, voluerunt et ordinaverunt arbitri prenotati quod unus de provisoribus dicti hospitalis canonicus remensis una cum presbitero de Sarmiers qui pro tempore erunt, faciant fieri vias seu introitus predicte quantitatis in dicto nemore pro animalibus ducendis ad pascendum communitatum predictarum in nemus prenotatum. Item ordinaverunt dicti arbitri coram nobis quod si chemini domini Remensis et vie que ducunt per dictum nemus nec possunt inde removeri sufficiant ad ducenda animalia predictarum communitatum ad pascendum in predictum nemus vel in aliquam partem ejus, quod sepedicte communitates contente sint eisdem in parte illa, et si non sufficiant, fiant vie et introitus quantitatis predicte sufficientes in predicto nemore secundum arbitrium predictorum. Dicti vero arbitri in se retinuerunt potestatem declarandi si quid esset declarandum in predictis. In quorum omnium testimonium et munimen presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus roborari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo septimo, mense julio.

V

1260, 23 Mai

Autorisation donnée par trois particuliers, par le curé et par la communauté de Sermiers à l'Hôtel-Dieu de Reims de capter une source et d'établir une conduite d'eau sur leurs propriétés.

Copie du XIVe s., Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, D. I, fol. CLXXVIII.

Magistri Henricus de Fluy canonicus et Renerus de Paissiaco, officiales Remenses, universis presentes litteras

Digitized by Google

inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod Remigius de Cortonmont, Aubreya ejus uxor et Johannes filius eorum, necnon dominus Johannes presbiter de Sarmiers et communitas ejusdem ville, coram fideli clerico curie Remensis ad hoc specialiter a nobis deputato et misso propter hoc constituti, voluerunt et consenserunt et etiam concesserunt quod hospitale Beate Marie Remensis possit conductum facere per quandam petiam terre dictorum Remigii et ejus uxoris, sitam ut dicebant in territorio de Sarmiers, in loco qui dicitur campus Evrardi, et etiam per quoddam nemus quod dicitur des Mindois, quod est ut dicitur ecclesie et communitatis predicte ville de Sarmiers, situm ut dicitur subtus terram predictam, usque ad domum dicti hospitalis sitam ut dicitur subtus dictum nemus, et quod aqua fontis siti ut dicitur in predicta petia terre dictorum Remigii et Aubreye ejus uxoris defluat et veniat per dictum conductum usque ad domum predictam, volentes etiam et consentientes et etiam concedentes quod si forte contingeret dictum conductum disrumpi seu obturari, dictum hospitale libere et absque ulla contradictione posset ipsum conductum reficere et reparare quocienscumque vellet et necesse esset ita tamen quod dictum hospitale non posset facere alium conductum per alium locum quam per illum in quo prius factus est a dicto hospitali. Et conventum fuit quod predicti Remigius, Aubreya ejus uxor aut Johannes eorum filius seu etiam predictus presbiter vel communitas predicte ville de Sarmiers nullum conductum dicti fontis poterunt facere nec facient ad usus eorum seu alterius cujuscumque nec impedire poterunt seu impedient aliquo modo conductum predictum ipsius hospitalis. Et hoc mediantibus tribus minis siliginis quas recognoverunt predicti Remigius, Aubreya ejus uxor et Johannes eorum filius se recepisse, et etiam sexaginta solidis parisiensium quos recognoverunt predicti presbiter et communitas similiter se recepisse et habuisse in pecunia numerata a predicto

Digitized by Google

hospitali. Promittentes... Renunciaverunt... et se quantum ad ea tenenda et firmiter observanda supposuerunt jurisdictioni curie Remensis. In quorum omnium testimonium et munimen presentes litteras sigillo curie Remensis emisimus roboratas. Actum apud dictam villam de Sarmiers anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, in die Penthecostes.

VI

1279, Septembre

Cession par la communauté de la paroisse de Sermiers au seigneur de Fleury des droits usagers dans la moitié du bois de Crotois, à condition de garantir aux cédants la jouissance exclusive de l'autre moitié.

Copie collationnée en 1625 d'une collation faite le 15 août 1604 par F. Le Clercq, curé de Sermiers, sur un ancien titre présenté par les paroissiens, en présence du lieutenant, du greffier et des deux gouverneurs de Sermiers. Arch. dép. de Reims, fonds du Chapitre Métropol. *Fleury*, l. 1, n° 1.

Je Gauchier de Neufville, chanoine de Reims, sire de Flory a la Montaigne, faiz asçavoir a tous ceux qui ces presentes lettres verront ou orront que comme ly hommes et la communaulté de la parroche de Sermiers ayent et eussent eu par longtemps leurs usages et leurs aysances si comme de pasturager, de copper, de amener et de ardoir et de faire leurs aultres aysances sans faire nul vendaige ou bois duquel mention est faicte cy apres, c'est asçavoir on bois et du bois qui sciet ou lieu que on dit en Crotois, lequel bois sciet et est en ma justice, en mon domaine et en ma seigneurie, parmy telle rente comme il est escript cy apres, payant a moy et a mes successeurs chacun an a tousjours des hommes et de la communauté dessus dicte en ceste maniere, c'est asçavoir sur [et] de chacun feu d'icelle parroche une maille parisis de rente

Digitized by Google

chacun an et que icelle rente a moy et a mes successeurs seigneurs de la ville de Flory en la Montaigne ou a nostre commandement doibt estre payé chacun an lendemain de Noel et que le commandement le seigneur de Flory qui pour tans sera doibt aller d'hostel en hostel pour requerire et recevoir ladicte rente en icele maniere que lesdicts hommes, se ils veullent et il leur plaist, peuent et porront deux desdicts hommes envoier avec le commandement le seigneur et que cyl ou cil qui deffaudroient en payant ladicte rente au terme dessus nommé devroient et seroient tenus paier au seigneur de Flory qui pour tans sera ou a son commandement trente deniers parisis en nom d'amende c'est assçavoir chacun des feus dessus dicts qui seroit en deffaut de paier la dicte rente ainsy comme il est dessus dit et en cele maniere encore que le sire de Flory qui pour tans sera puet et doibt penre ou faire penre et retenir toutte la proie des hommes et de la communaulté dessus dicte en devant du bos de Crotois pour les deffaillans jusques a tant qu'il soit paié tant de laditte rente comme des amendes qu'ilz debvoient pour l'occasion des deffaultes devant dictes. Lequelz bois devant dit dure et s'estent en long de une part de le mont de Flory jusques as bondes qui d'aultre part sont mises et enfichées entre ledit bos de Crotois et le bois et le terroire de La Neufville a Sainct Ymoge et en viennent entre les bos de Germaine, les bos de Sainct Denis et les bos de Sainct Morise de Reims d'une part, les bos de Montrieul et les bos de l'Hostel Nostre Dame de Reims d'autre part ainsy comme le dictz hommes de la communaulté de laditte parroche de Sermiers disoient et affermoient. Et ly hommes et les communautés de La Neufville a Sainct Ymoge (1) et de La Neufville a Beauvoir (2) lesdicts hommes et la commu-

(1) Auj. Saint-Imoges, cant. d'Ay.

(2) La Neuville, com. de Saint-Imoges.

Digitized by Google

nauté de ladicte parroche de Sermiers efforçassent sur les pasturages, usages et aysances desquelles mention est faite cy dessus et pour ce ycil hommes et la communauté de ladicte parroche de Sermiers traississent a moy et me requerissent que je a eus lesdicts pasturages, usaiges et aysances deffendisse et garendisse a mes propres coustz envers les hommes et les communautez desdictes villes de Sainct Ymoge et Biauvoir et envers tous autres qui n'auroient droict ne raison es devant dictes choses et ycil hommes de la communauté de ladicte parroche de Sermiers donroient, octroieroient et quicteroient pour ce a moy et a mes hoirs et a mes successeurs a tousjours mais perdurablement partie doudict bos de Croutois, laquelle (?) partie doudict bos est cy dessoubz escript, c'est asçavoir icelle partie de ycel bos qui d'une part s'estent del ruissel que on appelle le ruissel au sauvage homme ainsy comme ycis bos se comporte jusques as bondes qui d'autre part sont mises et assises entre les bos de Vernay et les bos de Courtaignon, et je Gaulchiers dessus dict en playdant contre lesdicts hommes et les communautés desdictes villes de Sainct Ymoge et Biauvoir eusse osté et faict oster laditte force que ils faisoient sur lesdictz pasturages, usaiges et aysances dou devant dict bos et lesdictz hommes et la communauté de laditte parroche de Sermiers pour yceste me eussent et me aient donné, quitté et octroié du tout la moictié doudit bos et en moy translaté et mis tout le droit l'action, proprieté, possession, seigneurie, pasturages, usages, aysances de ladicte partie doudict bos et quanques ils avoient, pouoient ou devoient avoir par quelconque raison que ce feust ou peut estre en ladicte partie doudict bos, c'est asçâvoir tant pour le cousts et despens que je avois eu et faict en plaidant contre lesdicts hommes et les communautez desdictes villes de Sainct Ymoge et de Biauvoir pour oster ladicte force comme pour ladicte garendie aporter de moy et de mes hoirs et de mes successeurs as dicts hommes et a la communauté de ladicte

Digitized by Google

parroche de Sermiers de tout l'autre remenant dou devant dit bos de Croutois si comme il se comporte et comme il est devisé cy dessus ; en la parfin je Gaulchiers devant dict, sire de Flory en la Montaigne, recongnois que je parmi le don qui m'a esté faict par lesdicts hommes de la communauté de ladicte parroche de Sermiers de ladicte partie doudit bos de Croutois ainsy comme il est dessus dict suis tenu et dois et prommes a porter a loyalle garendie a tousjours mais permanablement a iceux hommes et a la communaulté de ladicte parroche de Sermiers et a leurs hoirs et a leurs successeurs de tout le remenant de ycel bos de Croutois et des pasturages, usages, et aysances devant dictes ainsy comme il est dessus dit envers les hommes et les communautés desdictes villes de Sainct Ymoges et de Biauvoir et envers tous les autres qui n'auroient droict ne raison es devant dictes choses en telle manière que se je ou my hoirs ou my successeurs deffaillions de ladicte garendie a porter a eux loyallement requis sur ce de par eux souffisament, que il de la en avant as dicts hommes et a la communauté de ladicte parroche de Sermiers loise a avoir lesdicts pasturages, usage et aysances tant en ladicte partie doudict bos de Croutois que ils m'ont donné, quicté et octroié ainsy comme il est dessus dit comme en tout l'autre remenant de ycel bos ainsy comme ilz l'avoient accoustumé a avoir devant que ces presentes lettres fussent faictes ne octroiés. Et prommez ...et a ceste garandie apporter. . oblaige .. et renonce... Et pour ce que touttes ces choses et convenances devant dictes soient fermes et stables, ay je as dicts hommes et a la communauté de ladicte parroche de Sermiers baillé et octroié ces presentes lectres sellées de mon sel, douquel scel je use et ay usé longuement en mes besongnes. Et en plus grande fermeté de ces dictes choses, je vueil et consent que lectres de la cour de Reims soient faictes sur ces dictes choses et ces dictes convenances. Ces presentes lectres furent faictes et données en l'an de l'Incarnation

Digitized by Google

Nostre Seigneur mil deux cens soixante dix neuf, ou mois de septembre.

VII

1280, 17 Juin

Sentence arbitrale réglant les droits d'usage des communautés de Sermiers, Courtaumont et Nogent au bois Huon, à la suite d'un conflit avec l'Hôtel-Dieu de Reims.

Orig. jadis scellé sur double qu. de parch., Arch. hosp. de Reims fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25. l. 1, n° 15. — Autre orig. *ibid*, n° 16. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. CLXXVIII v.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Simon Matiffardi et Ruffinus de Ficeclo, canonici et officiales Remenses, in Domino salutem. Noverint universi quod cum discordia verteretur et esset inter venerabiles viros et discretos decanum et capitulum ac provisores hospitalis pauperum Beate Marie Remensis nomine dicti hospitalis et pro ipso ex una parte et communitates seu homines villarum de Sarmiers, de Courtomont et de Nogento in Montana nomine dictarum villarum et pro ipsis ex altera, super eo videlicet quod communitates sive homines predicti petebant a dicto hospitali sibi quasdam vias de novo fieri et assignari in nemore ipsius hospitalis, quod nemus wulgaliter nemus Hugonis nuncupatur, videlicet a prato de Loseroi usque ad magnum caminum domini archiepiscopi Remensis per quod itur a villa de Sarmiers apud Novam Villam de Saint Ymoge preter antiquas vias in ipso nemore existentes, per quas siquidem vias novas possent ducere animalia sua ad pascendum in nemus predictum versus Vermeluc, antiquis viis remanentibus sibi salvis precipue secundum ordinationem olim factam inter partes predictas per venerabiles viros dominos Johannem de Ambianis, quondam canonicum Remensem,

Digitized by Google

Robertum quondam presbiterum de Sarmiers et Albricum dictum Monachum, canonicum quondam Sancti Thimotei Remensis; parte dicti hospitalis e contrario proponente et dicente dictas novas vias ibidem fieri non debere et quod dicte ville seu communitates vel homines earumdem contenti debebant esse dictis antiquis viis, presertim cum dicte vie antique essent et fuissent competentes et sufficientes ad ducendum animalia predicta. Tandem dicte partes post multas altercationes bonorum frete consilio et pro bono pacis et concordie in nos magistrum Simonem Matiffardi tamquam in arbitrum seu arbitratorem vel amicabilem compositorem de alto et basso super premissis et premissa tangentibus compromiserunt sub pena centum librarum parisiensium reddendarum parti observanti dictum seu arbitrium a parte resiliente. Nos itaque magister Symon predictus, onere dicti compromissi in nos suscepto, auditis hinc inde propositis, diligenti etiam cognitione prehabita et tractatu cum ipsis partbus de premissis ac ipsarum partium voluntatibus circa hoc diligenter exquisitis, in presencia dictarum partium et ad earum instantiam dictum sive arbitrium nostrum sive sententiam vel ordinationem nostram arbitralem diffiniendo protulimus in hunc modum, videlicet quod dicte communitates seu homines villarum predictarum pro dictis animalibus suis in dictum nemus inmittendis ad pascendum contenti erunt et esse debebunt imperpetuum viis infra scriptis, declaratis et expressis : scilicet magno camino quod dicitur des Essers, quod est domini Remensis archiepiscopi ; item via que incipit a battis de Montcermois que transit per caudam nemoris hospitalis usque ad dictum caminum et que intrat dictum caminum ; item alia via que dicitur via Willebaudi, que incipit prope dictam viam a dicto camino et transit per nemus usque ad battis de Crotoi ; item quadam alia via que dicitur via Sancti hominis, que incipit a battis de Montcermois et transit per dictum nemus usque ad dictum magnum

Digitized by Google

caminum versus les battis de Crotoi ; item alia via que incipit ibidem satis prope dictam viam et transit per medium ipsius vie descendendo versus Mont Reule ad predictos battis de Crotoi, ubi dicitur a la Pointiée ; item et quadam alia via que incipit juxta domum dicti nemoris transeundo inter pignaculum ipsius domus et nemus dicte ville de Sarmiers retro domum predictam usque ad battis de Crotoi antedictos ; ita quod quelibet dictarum viarum antiquarum erunt et esse debebunt duodecim pedum latitudinis, excepta via que est contigua pignaculo domus dicti nemoris, que quatenus est inter dictum pignaculum et nemus dicte ville de Sarmiers in qua nunc est remanebit, in aliis partibus ipsa via latitudinis duodecim pedum predictorum remanente, dicto chemino tamen domini archiepiscopi Remensis in sua priori latitudine remanente, et quod predicte communitates seu dicti homines non petent nec habebunt de cetero nec habere debebunt alias vias in dicto nemore nisi vias supradictas. Ordinamus insuper, dicimus et arbitramur quod predicti communitates seu homines taillicia dicti nemoris cum facta fuerint a tempore inscisionis eorum per sex annos continuos pro animalibus suis pascendis nec dicta animalia intrabunt ad pascendum nec intrare poterunt aut debebunt causa pascendi. Si vero tempore procedente dictum hospitale taillitia fecerit in dicto nemore propter que dicte vie seu aliqua earum non pateant libere ad inmittendum in dictum nemus dicta animalia ad pascendum ut est dictum, alie vie seu alia via ejusdem latitudinis in alia parte dicti nemoris predictis villis sive hominibus assignabuntur et assignari debebunt prout commodius fieri poterit ad inmittendum dicta animalia in dicto nemore ad pascendum. Item ordinando proferimus et dicimus quod premissis mediantibus et occasione premissorum dictum hospitale reddet et reddere tenebitur infra octo dies dictis communitatibus sive hominibus earumdem villarum decem libras turonensium in pecunia numerata. Item reddet et

Digitized by Google

reddere tenebitur singulis annis imperpetuum in festo beati Martini hyemalis predictis communitatibus seu hominibus quadraginta solidos annui redditus turonensium, hoc salvo eidem hospitali quod idem hospitale dictos quadraginta solidos turonensium annui redditus redimere poterit, si sibi placuerit, in toto et integraliter, non per partes, mediante precio quadraginta librarum turonensium, tali modo quod si illum redditum dictum hospitale redimerit infra festum beati Martini hyemalis proximo venturum mediante dicto pretio, ut est dictum, predicti communitates seu homines de dictis illis quadraginta solidis pro rata temporis vel alias nichil omnino petere poterunt illa vice tantum pro dicto termino nec debebunt. Si vero post dictum festum predicti quadraginta solidi redempti fuerint, nichilominus dictum hospitale et dictos quadraginta solidos illa vice tantum et dictum precium solvere tenebitur integraliter hominibus supradictis. Ad que omnia et singula supradicta firmiter tenenda et observanda prout superius sunt prolata et ordinata utramque dictarum partium per nostram ordinationem seu sententiam arbitralem astringimus et arbitrando condempnamus sub pena centum librarum parisiensium memorata. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo cc° octogesimo, feria secunda post Trinitatem Per officiales S. J. de Clam. de consensu et assensu magistrorum hospitalis predicti et procuratorum dictarum villarum. Duplicata est ista littera, unam habent magistri hospitalis predicti et aliam habent procuratores predicti.

Digitized by Google

VIII

1280, 3 décembre

Quittance donnée par les habitants de Sermiers, Courtaumont et Nogent à l'Hôtel-Dieu de Reims de 50 livres tournois a eux attribuées par la sentence du 17 juin précédent.

Orig. jadis scellé sur double qu. de parch. arch. hosp de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l. 1 n° 17 — Copie du XIVe s., D. 1 fol. CLXXIX v.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Simon Matiffardi et Ruffinus de Ficeclo, canonici et officiales Remenses, in Domino salutem. Noverint universi quod cum hospitale Remense teneretur ex parte una hominibus villarum de Sarmiers, de Courtomont et de Nongento in Montana in quadraginta solidis turonensium annui redditus per prolationem cujusdam sentencie arbitralis prolate inter dictas partes per nos magistrum Simonem predictum, ita quod idem hospitale dictum annuum redditum quadraginta solidorum parisiensium reddimere poterat pretio quadraginta librarum turonensium, et in decem libris turonensium ex altera, prout hec et alia in litteris curie Remensis super dicta prolatione confectis plenius continentur, predicti homines, in ecclesia de Sarmiers propter hoc congregati et constituti personaliter coram fideli clerico curie predicte ad hoc specialiter deputato et misso, receperunt et se recepisse recognoverunt in sicca et numerata pecunia nomine dictarum villarum et pro ipsis creantum et pagamentum suum sive solutionem de dictis decem libris ex parte una et de quadraginta libris turonensium pro redemptione dictorum quadraginta solidorum annui redditus, sibi ex parte dicti hospitalis et pro liberatione ejusdem erga ipsos homines facienda per manus domini Nicholai, capellani ejusdem hospitalis ad hoc ex parte provisorum dicti hospitalis una cum dicto clerico deputati et missi, solutis, traditis et deliberatis.

Digitized by Google

Quas quidem quadraginta libras per quatuor homines villarum ad hoc specialiter electos ab eisdem inter se diviserunt, distribuendo unicuique suam portionem, de quibus quittaverunt, promittentes... et renunciaverunt... In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo CC°LXXX°, feria tertia ante festum beati Nicholai hyemalis.

J. DE CLAM.

IX

1282, 27 Février

Renonciation par les communautés de Sermiers, Courtaumont et Nogent au droit de cueillir les glands, l'herbe et les joncs au bois Huon.

Orig. jadis scellé sur d. qu. de parch., Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l. 1, n° 18. — Copie du XIVe s., D. 1, fol. CLXXIX v.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Ruffinus de Ficeclo canonicus et Jacobus de Bolonia, officiales Remenses, in Domino salutem. Noverint universi quod cum discordia seu materia questionis verteretur et esset inter magistros ac provisores hospitalis pauperum Beate Marie Remensis, nomine dicti hospitalis et pro ipsis ex una parte, et communitates seu homines villarum de Sarmiers, de Courtomont et de Nongento in Montana, nomine dictarum villarum et pro ipsis ex altera, super eo videlicet quod dicte communitates seu homines dictarum villarum dicebant et asserebant quod ipsi poterant et debebant congregare glandem, colligere et attrahere ab arboribus in nemore dicti hospitalis quod wulgaliter nemus Hugonis nuncupatur pro animalibus suis pascendis seu saturandis et quod in ipso nemore poterant et debebant herbam seu juncos pro suis sternendis domibus aut vineis alligandis legere, secare,

Digitized by Google

capere, et asportare quandocumque vellent, dum tamen licentiam peterent super hoc a custodibus dicti nemoris, et hec dicebant se facere posse mediante quadam sententia arbitrali a venerabili viro domino Simone Matiffardi, canonico Remensi, inter dictas partes ut dicebant [prolata]; predictis magistris ac provisoribus dicti hospitalis nomine ipsius hospitalis et pro ipso hoc esse verum negantibus, sed e contra asserentibus predictos homines seu communitates non posse facere premissa nec habere jus premissa faciendi et quod super hiis ab ipso domino Simone predicto non fuit prolata sententia et quod proferri non potuit nec debuit ab eodem, maxime cum ex parte dicti hospitalis super premissis in predictum dominum S. non esset compromissum, ut dicebant. Tandem predicti magistri et provisores dicti hospitalis nomine ipsius hospitalis et pro ipso ex parte una, dominus Renaudus presbiter curatus dictarum villarum, Poncinus dictus de Barro, Theobaldus filius quondam Johannis Cochart et Raoulinus dictus Clamainge, prepositus de Nongento, procuratores dictarum villarum seu communitatis earum per litteras curie Remensis constituti, quarum tenor talis est :

Universis presentes litteras inspecturis magistri Ruffinus de Ficeclo canonicus et Jacobus de Bolonia, officiales Remenses, salutem in Domino. Noverint universi quod coram clerico fideli curie Remensis ad hoc a nobis specialiter deputato et misso propter hoc personaliter constituti Colinus carnifex de Sarmiers, Jehelotus de Nova villa, Jehotus dictus Culetiaus, Johannes Hasars, et Erardus de Sarmiers, Stephanus dictus li Alemans et Remigius filius Priart de Fusci, Otinetus de Courtomont, Jehennetus dictus Fouqueres, Aubelinus filius Rigot Remiardus filius Willermi, Garnerus dictus Mescreans, Theobaldus Bourgoise, Bertrannus dictus Redoutés et Johannes dictus Prious de Nongento totaque communitas dictarum villarum de Sarmiers, de Nongento et

Digitized by Google

de Courtomont dominum Renaudum presbiterum curatum suum de Sarmiers, Poncinum dictum de Barro, Theobaldum filium quondam Johannis Cochart et Raoulinum dictum Clamainge de Nongento nomine dictarum villarum seu communitatum ac hominum earumdem villarum et pro ipsis suos fecerunt, constituerunt et ordinaverunt procuratores et eorum quemlibet in solidum, ita quod non sit melior conditio occupantis, in causa seu negotio quem habent seu habituri sunt contra hospitale pauperum Beate Marie Remensis seu ejus ministeriales, magistros et provisores, occasione cujusdam prolationis, arbitrii sive ordinationis facti seu prolati inter dictas partes, ut dicitur, per venerabilem virum dominum Simonem Matiffardi, canonicum Remensem. Dantes et concedentes eisdem procuratoribus suis et eorum cuilibet in solidum plenariam et liberam potestatem ac mandatum speciale tractandi de pace, componendi, paciscendi et transigendi cum dictis ministerialibus, magistris et provisoribus ipsius hospitalis de alto et basso super dictis causa seu negotio et ipsam tangentibus, prout ipsis procuratoribus melius videbitur faciendum, necnon renunciandi juri seu actioni quod habebant seu habere poterant contra dictum hospitale occasione prolationis predicte et que sibi competebant seu competere poterant ratione ejusdem. Ratum, gratum et firmum habituri perpetuo quicquid per dictos procuratores seu alterum eorumdem actum factum fuerit cum dicto hospitali seu ejus ministerialibus, magistris seu provisoribus de premissis seu premissa tangentibus vel etiam concordatum. Promittentes sub ypotheca rerum suarum, si necesse fuerit, factum seu concordiam premissarum tenere imperpetuum et penitus observare. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo CC. octuagesimo primo, feria tercia ante dominicam qua cantatur *Invocavit me*.

Digitized by Google

Pro dictis hominibus villarum seu communitate earumdem et nomine procuratorio earumdem coram fideli clerico curie Remensis ad hoc specialiter deputato propter hoc personaliter constituti ex altera, pro bono pacis et concordie, consilio bonorum interveniente, super dicta discordia pacificaverunt et pacem inter se amicabiliter inierunt in hunc modum, videlicet quod si in predicta sententia seu ordinatione domini Simonis predicti facta fuerit mentio de predictis glande, herba seu juncis aut jus aliquod dictis hominibus per dictam sententiam fuerit acquisitum in predictis glande, juncis et herba, quod ipsi procuratores nomine procuratorio dictorum hominum seu communitatum et pro ipsis renunciabant sententie seu ordinationi et juri predictis et penitus coram dicto clerico renunciarunt et hoc eidem hospitali penitus quitaverunt et predictum nemus ab hujusmodi servitute perpetuo permanere liberum voluerunt, consentientes expresse et volentes quod predicti homines seu communitates vel aliqui eorum in dictum nemus de cetero dictum glandem colligere seu ab arboribus attrahere, juncos aut herbam secare, legere, capere vel asportare non poterunt nec debebunt, nec ipsis hoc facere licebit quoquo modo, dictos homines seu communitates dictarum villarum et quemlibet *(sic)* carumdem ad hoc potestate sibi tradita astringendo et specialiter obligando, mediantibus tamen decem libris turonensium predictis procuratoribus ex parte dicti hospitalis solutis, in pecunia numerata traditis et deliberatis, de quibus tenuerunt se dicti procuratores nomine procuratorio quo supra pro pagatis et solutis. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo CC° LXXX° primo, feria sexta ante dominicam qua cantatur *Oculi mei.*

J. DE CLAM.

Digitized by Google

X

1282, 13 Décembre

Accensement par la paroisse de Sermiers à l'abbaye de Saint-Denis de Reims d'un bois sis à Courtaumont.

Orig. scellé de cire brune sur lacs de soie rouge; copie du 12 janvier 1327 sous le sceau de l'officialité de Reims ; copie du 19 janvier 1700. Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Denis, *Courtaumont.*

Universis presentes litteras inspecturis magister Guillermus de Bononia, officialis curie domini Alberti de Lavania, Remensis archidiaconi, in Domino salutem. Noverint universi quod coram clerico fideli curie predicte ad hoc specialiter a nobis deputato propter hoc personaliter constituti dominus Renaldus presbiter curatus parrochialis ecclesie de Sarmiers, Poncinus dictus du Bar, Johannes dictus Forqueres de Nogento, custodes dicte ecclesie et procuratores villarum de Nogento, de Sarmiers, de Courtaumont et de Floreyo, Johannes de Cortaumont dictus Croars, Johannes dictus Prious, Aubertus filius Rigoti, Theobaldus dictus Borjoise, Remionnus filius Willermi quondam, Fornerus, Lorinus filius Garneri quondam, Wietus dictus Drigons, Fautinus, Bescardus, Wietus dictus Cochars, Johannes de Nova Villa, Colinus faber, Jehotus dictus Culetes, de Cortaumont, Theobaldus dictus Cochars, Willermus dictus Bertuel, Giletus de Gotis, Johannes dictus li Bourras, Bertrannus Croars, de Floreyo, Willermus major ; Wiardinus filius Cochardi Theobaldus dictus le Fatissel et Gillo gener Dudeti et plures alii totaque communitas parrochialis ecclesie de Sarmiers supradicte, campanis die dominica ad hoc specialiter pulsatis evocata et in ecclesia parrochiali de Sarmiers congregata, considerantes et perpendentes ac specialius attendentes utilitatem et profectum non modicum sancti seu parrochialis ecclesie de Sarmiers, de Nogento, de Cortaumont et de Floreyo, videlicet dicti

Digitized by Google

homines totaque communitas virorum ac mulierum videntesque et considerantes quod dicta parrochialis ecclesia de Sarmiers nomine sancti ejusdem ecclesie et pro ipso habebat, tenebat et possidebat et ab antiquo tenuerat et possederat ab ecclesia Sancti Dyonisii Remensis quoddam nemus situm in territorio de Cortaumont prope nemus hospitalis Beate Marie Remensis ex una parte et nemus Sancti Dyonisii predicti ex altera et hoc mediantibus decem et octo denariis parisiensibus recti census quos parrochialis ecclesia de Sarmiers annuatim per manus dicti presbiteri et custodum dicte parrochialis ecclesie solverat, reddere et solvere consueverat annuatim ecclesie Sancti Dyonisii supradicte tanquam annuum et rectum censum pro fundo nemoris supradicti, quod nemus erat et fuerat a longo tempore sancti et ecclesie parrochialis de Sarmiers supradicte parvi exilis et minimi valoris et in custodiendo et gardando non parvarum expensarum et magni laboris, prout dicti curatus, custodes et procuratores totaque communitas virorum ac mulierum villarum parrochialis ecclesie de Sarmiers predictarum prestitis juramentis et fidei dationibus in manu dicti clerici fidelis firmiter asseruerunt, quod nemus dimiserunt dederunt, concesserunt et contulerunt prefati homines presbiter curatus, custodes et procuratores totaque communitas virorum ac mulierum predictarum villarum et se dimisisse, dedisse, contulisse ad firmam et concessisse legitime recognoverunt viris religiosis abbati et conventui Sancti Dyonisii supradicti, francum, quitum et liberum ab omni obligatione quacumque et ab omni onere servitutis cujuscumque et liberum specialiter de grueria, prout extenditur et protenditur a chemino superiori usque ad viam inferiorem et a nemore hospitalis predicti usque ad nemus Beati Dyonisii Remensis, perpetuo possidendum tenendum et habendum tanquam suum, mediantibus sexaginta solidis parisiensium supercensualibus reddendis annuatim curato parrochialis ecclesie de Sarmiers vel custodibus ejusdem

Digitized by Google

qui pro tempore fuerint nomine ipsius parrochialis ecclesie et pro ipsa, convertendos et tradendos in usum et profectum dicte parrochialis ecclesie seu sancti ejusdem per dictos presbiterum et custodes, terminis inferius annotatis in Nativitate Domini triginta solidos et in Pascha alios triginta solidos. Qui sexaginta solidi assignabuntur et debent assignari ubi capientur et a quibus annuatim persolventur in civitate Remensi vel extra per virum discretum officialem curie domini archidiaconi Remensis, religiosum virum priorem ecclesie Sancti Dyonisii et presbiterum curatum de Sarmiers In quibus sexaginta solidis annuatim prout dictum est assignandis dicti abbas et conventus Sancti Dyonisii predicti se efficaciter obligarunt. De quibus sexaginta solidis annui et perpetui supercensus dicti curatus de Sarmiers, custodes seu procuratores villarum predictarum ceterique homines et mulieres communitatum villarum predictarum se recepisse et habuisse recognoverunt quinquaginta libras parisiensium et quatuor libras parisiensium in pecunia numerata, eis tradita et deliberata ab ecclesia Sancti Dyonisii predicta nomine parrochialis ecclesie de Sarmiers et pro ipsa ac evidenti necessitate ejusdem, prout sub fidei dationibus suis et juramentis coram dicto clerico fideli dictus presbiter ceterique homines prelibati dixerunt et asseruerunt, et hoc pro viginti annis gradatim supervenientibus et sequturis. Qui curatus, procuratores premissi totaque communitas virorum ac mulierum villarum predictarum sub prestitis juramentis et fidei dationibus ipsorum promiserunt quod usque ad viginti annos supervenientes et sequturos a data presentium numerandos nichil ab ecclesia Sancti Dyonisii Remensis ratione contractus dicti nemoris petent neque exigent neque petere vel exigere facient ab aliquo ratione quacumque vel causa usque dum dicti viginti anni fuerint preteriti et elapsi, infra quos viginti annos dicta ecclesia Sancti Dyonisii dictos sexaginta solidos supercensuales per providos viros superius nominatos

Digitized by Google

ut est dictum tenebitur assignare. Si vero aliquod forefactum ab hominibus seu animalibus in dicto nemore fuerit perpetratum, emende levabuntur ab illis de Sancto Dyonisio secundum consuetudinem et usum communem patrie, Nec est pretermittendum quod animalia dictarum villarum postquam quintum folium ad plenum ceciderit et non ante poterunt duci ad pascendum in dicto nemore sine forefacto, si placuerit hominibus villarum predictarum, nec alium servientem poterunt exigere nec habere. Promittentes dicti curatus, procuratores et custodes ac homines supradicti totaque communitas virorum ac mulierum villarum predictarum... quod in dicto nemore et pertinentiis ejusdem nichil de cetero reclamabunt... Promiserunt insuper dicti curatus, homines et communitas villarum predictarum virorum ac mulierum se garandizaturos... pro quibus garandia et defentione... obligarunt, promittentes... se reddituros... omnia dampna. . De quo nemore dictus presbiter et procuratores... se devestierunt... Renuntiantes... Nos autem officialis predictus, attendentes dictum contractum dicte ecclesie parrochiali de Sarmiers vel sancto ejusdem loci esse quam plurimum fructuosum, causa cognita, diligenti inquisitione super hoc habita, juramentis a dicto curato necnon custodibus ejusdem loci et aliis quampluribus de dicta parrochia super hoc prestitis coram nobis, ad eorum supplicationem, instantiam et requisitionem contractum factum inter ipsos et ecclesiam Beati Dyonisii predictam laudamus et approbamus et dicto contractui auctoritatem nostram interponimus et decretum. In cujus rei testimonium et munimen presentibus litteris sigillum dicte curie duximus apponendum. Datum anno Domini M° CC° octuagesimo secundo, dominica ante festum Beati Nichaisii hyemalis.

Per officialem J. de Sancto Albino.

Digitized by Google

XI

1289, 1er avril

Renonciation par les communautés de Sermiers, Courtaumont, Nogent et Fleury, moyennant 160 livres parisis, à leurs droits usagers dans les bois Huon et Vermelue.

Orig. jadis scellé sur d. qu. de parch., Arch. hosp de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B, 25, l. 1, n° 20. — Autre orig., n° 21. — Confirmation de Pierre Barbet, archev. de Reims, de juin 1291, annexée à n° 21. — Copies de l'orig. et de la confirmation, D. 1, fol. CLXXX et CLXXXI v.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Odo de Senonis et Gerardus de Marla, canonici et officiales Remenses, salutem in Domino. Noverint universi quod communitates et homines villarum de Sarmiers, de Courtaumont et de Nogento in Montana, nomine dictarum villarum et pro ipsis, quorum hominum nomina inferius sunt expressa, habentes ut dicebant quinque vias in nemore pauperum hospitalis Beate Marie Remensis quod vulgariter appellatur nemus Hugonis, per quas vias poterant, ut dicebant, et consueverant ducere sua animalia ad pascendum, videlicet unam viam que incipit au bateis de Mont Sarmois, que transit per caudam nemoris dicti hospitalis usque ad magnum cheminum ; item aliam viam que dicitur via Willebaudi, que incipit prope dictam viam a dicto chemino et transit per nemus usque au bateis de Crotoi ; item aliam viam que dicitur via Sancti hominis, que incipit au bateis de Mont Sarmois et transit per dictum nemus usque ad dictum magnum cheminum versus les bateis de Crotoi ; item aliam viam que incipit ibidem satis prope dictam viam et transit per medium ipsius vie, descendendo versus Mont Riule ad predictos bateis de Crotoi, ubi dicitur a la Pointie; item aliam viam que incipit juxta domum dicti nemoris, transeundo inter pinaculum ipsius domus et nemus dicte ville de Sarmiers; necnon communitas sive homines communitatis ville de

Digitized by Google

Floreyo in Montana, asserentes similiter jus in eodem nemore ut dictum est sibi competere super premissis ac etiam in nemore quod dicitur Vermelue, dicte communitates et homines dictarum villarum de Sarmiers, de Courtaumont, de Nogento et de Floreyo, necdum parrochiani omnes et singuli ecclesiarum de Sarmiers, de Courtaumont, de Nogento et de Floreyo nomine dictarum villarum et parrochianorum ipsarum et pro ipsis, coram Thoma de Venderesse, clerico fideli curie Remensis, notario jurato ad hoc specialiter deputato et misso, propter hoc personaliter constituti, vendiderunt et se vendidisse bene et legitime ecognoverunt et confessi sunt magistris, provisoribus ac fratribus ipsius hospitalis, nomine dicti hospitalis et pro eo et ad opus ejusdem ementibus, quicquid juris hactenus habuerunt et habere potuerunt, habebant et habere poterant ipsi venditores et eis conjunctim seu communiter et divisim competebat et competere poterat quoquo modo in dicto nemore quod dicitur nemus Hugonis et alio nemore quod dicitur Vermelue, prout protenduntur in longitudine et latitudine, et in viis predictis ex quacumque parte ipsorum nemorum, sive fuerit et sit in viis seu via, sive in pascuis aut in animalibus pascendis et ducendis ibidem, sive etiam in herba scindenda seu defalcanda et deportanda, sive in superficie dicti nemoris scindenda seu capienda pro edificando vel alias quoquo modo vel in aisantiis quibuscumque et omnibus aliis viis quibuslibet, excepto duntaxat magno chemino qui dicitur cheminus domini Remensis archiepiscopi, per quem itur a villa de Sarmiers apud Novam Villam de Saint Ymoge. Que venditio facta fuit pretio octies viginti librarum parisiensium, de quo pretio recognoverunt predicti venditores... creantum suum habuisse... Et hiis mediantibus communitates, homines et parrochiani predicti conjunctim et divisim promiserunt, videlicet dominus Renaudus presbiter curatus de Sarmiers in verbo sacerdotis, juramento corpo-

Digitized by Google

raliter prestito Willermus prepositus de Nogento, Johannes Jeheleti, Raulinus Dalut, Dudeletus filius Jehoti, Guarnerus Jehoti, Matheus dictus li Pongnieres, Guiotus li Roiers, Adam ejus frater, Colinus faber, Penthecosta relicta Johannis Hasart, Perrotus barbitonsor, Berta relicta Amandi, Johannes ejus filius, Lietardus ejus frater, Richeudis relicta Guioti, Wiardus Crochars, Colinus carnifex, Fantinus, Drouetus Digons, Robinus falcator, Ermenjardis relicta Oudardi Aelidis relicta dicti Cailli, Coletus Cochars, Johannes Willecars, Robinus Frotevielle, Dudetus bolenguarius, Johannes dictus Lalemandes, Lorinus li Teliers, Willermus Testeiz, Lorinus filius Garnonni quondam, Colinus dictus Bourdoul, Ysabellis Trueron, Helota dicta la Vivienne, Thomas dictus Jolis, Evrardus filius Helissendis quondam, Guarnerus Losart, Stephanus dictus li Alemans, Baudenetus Fouquere, Guarnerus filius Helote relicte Ogeri, Baudinus Houpes, Rogeletus la Rouelle, Werricus de Rivo, Johannes la Cane, Petita relicta dicti Plumeleu, Ysabellis de Rivo, Guarnerus ejus gener, Guarnerus dictus Mescreans, Berta relicta Jehenardi, Renaudinus dictus Ferreiz, Robertus Parvus Burgensis, Beatridis relicta Jolif, Robinus sutor, Poncinus dou Bar, Brietus filius Heude de Sarmiers quondam, Euficia relicta Guilloti, Arnulphus Chanvel, Thomas Robinés, Theobaldus Bourgoise, Helena relicta Guarneri Chauret, Richeudis relicta dicti le Pongneur, Alissonna filia Susanne, Froumentinus filius Coquini, Perrinus de Monte ad Nodos, Poncinetus molendinarius, Johannes Fouquere, Wietus dictus li baillius, Maressonna relicta Gualteri, Theobaldus molendinarius, Johannes Rigoz, Perrardus filiaster Houpe, Marguareta filia Aelidis quondam, Johannes dictus li Gaignieres, Johannes parmentarius, Theobaldus filius Poirardi, Lorinus filius Remiart, Agnes relicta Remiardi, Marsa relicta Waroquier, Herbinus li Trioteres, Aubeletus filius Rigoti, Remiardus li chiens Dieu, Paganus filius Joreti

Digitized by Google

quondam, Hicsselota relicta Dudeti Ruffi, Guarnerus ejus filius, Rosa cousturaria, Alisonna relicta Turelure Johannes dictus li Bourars, Willermus Bertuel, Giletus de Gotis, Dudeletus filius Hubaudi, Gerardus Barbete, Beatridis relicta Merlini, Heuda relicta Johannis Croart, Oudardus furnarius, Walterus filius Maressonne relicte Baudeti, Marionna relicta Baudeti, Theobaldus li Bourars, Johannes Tournemuele, Dudinus filius Johannis Bonnevie, Rosa relicta Otini, Beatridis relicta Theobaldi Crochart, Theobaldus Claudus, Houdina relicta Aubeleti, Colinus Blancbos, Johannes li Picars, Herbertus de Barro censarius domini Galcheri, Colinus Cabeque, Marota relicta Gilonis, Wietus Jolis, Nigra relicta Theobaldi La Viele, Colinus Coterel, Helissendis dicta la Boiteuse, Bertrannus filius Theobaldi La Viele, Theobaldus le Fartisel[1], Priouletus filius Colineti, Coletus ejus frater, Wiardus filius Theobaldi La Viele, Guarnerus filius Wiardi, Ysaberonna relicta dicti le Marnois, Helessonna relicta Colineti, Couterus, Walterus li Gleteus, Theobaldus Lupe, Bernardus filius Hubaudi, Evrardus Bailés et Theobaldus filius Couteri... Actum fuit etiam inter partes predictas quod si aliquis de hominibus predictis contra premissa in aliquo veniat seu forefaciat, quod ipse pro quolibet delicto quo eum culpabilem reperiri contigerit solvet et reddet nomine pene hospitali predicto sexaginta solidos parisiensium. Et hoc facere promiserunt et ad hoc se obligaverunt... Renunciaverunt... Volentes et concedentes... quod magistri et fratres dicti hospitalis quandocumque voluerint et sibi placuerit dicta nemora claudere possint seu facere claudi de muro sive de fossatis sive de alia clausura quacumque sine contradictione aliqua, salva tamen et libera via que dicitur via domini archiepiscopi... Renunciantes... Promiserunt... pro qua garandia fe-

(1) *Faitissés* dans la pièce XIV.

Digitized by Google

renda... obligarunt... In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, feria sexta post dominicam qua cantatur *Isti sunt dies*. Duplicata est presens littera.

XII

1289, 1er Avril.

Renonciation par la communauté de Fleury, moyennant 20 livres parisis, aux droits d'usage dans les bois Huon et Vermelue.

Orig. scellé de cire brune sur lacs de soie rouge, Arch. hosp. de Reims, fonds de l'Hôtel-Dieu, B. 25, l 1, n° 12. — Copie du XIVe s., *ibid.*, D. 1, fol. CLXXX.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Odo de Senonis et Gerardus de Marla, canonici et officiales Remenses, salutem in Domino. Noverint universi quod coram Thoma de Venderesse, clerico fideli curie Remensis, notario jurato ad hoc deputato specialiter ac vocato, propter hoc personaliter constituti Herbertus dictus de Barra, censarius domini Galcheri de Nova Villa, canonici Remensis, Colinus Caboque, Marota relicta Gilonis, Wietus Jolis, Nigra relicta Theobaldi La Viele, Colinus Coterel, Helissendis dicta la Boiteuse, Bertrannus filius Theobaldi La Viele, Theobaldus le Fartisiaus, Priouletus filius Colineti, Coletus ejus frater, Wiardus filius Theobaldi la Viele, Garnerus filius Wiardi, Ysaberonna relicta le Marnois, Hylessonna relicta Colineti, Couterus, Walterus li Gleteus, Theobaldus Rupe, Bernardus filius Hubaudi, Evrardus Bailles, Theobaldus filius Couteri de Floreyo in Montana totaque dicte ville de Floreyo communitas vendiderunt et se vendidisse bene et legitime recognoverunt et

Digitized by Google

confessi sunt magistris, provisoribus ac fratribus hospitalis Beate Marie Remensis et pro eo et ad opus ejusdem ementibus quicquid juris hactenus habuerunt et habere potuerunt, habebant et habere poterant ipsi venditores et eis conjunctim seu communiter et divisim competebat et competere poterat quoquo modo in quodam nemore quod dicitur Vermelue, sito in territorio de Floreyo, et alio nemore quod dicitur nemus Hugonis [1] ... Et facta fuit presens venditio pretio viginti librarum parisiensium .. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo nono, feria sexta post dominicam qua cantatur *Isti sunt dies*. Duplicata est presens littera. Datum ut supra.

XIII

1296, 8 juillet

Renonciation par la communauté de Fleury aux droits d'usage prétendus par elle dans le bois de Saint-Denis à Courtaumont.

Orig. scellé de trois sceaux de cire verte sur d. qu. de parch. ; copie du 14 décembre 1312 sous le sceau de l'officialité de Reims. Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Denis, *Courtaumont*.

Universis presentes litteras inspecturis magistri Guillermus de Voys et Dyonisius de Senonis, officiales Remenses, ac magister Petrus de Luporumviis, officialis curie domini Alberti de Lavania archidiaconi Remensis, salutem in Domino. Cum inter religiosos viros abbatem et conventum Sancti Dyonisii Remensis ex parte una, homines et communitatem ville de Floreyo in Montana, Remensis diocesis, ex parte altera questio verteretur super eo quod dicebant homines et communitas predicti se jus habere

[1] Enumération des droits usagers, comme dans pièce XI.

Digitized by Google

ratione intercussus ducendi et immittendi animalia sua in quodam loco dictorum religiosorum clauso seu claudi consueto fossatis, sepibus et haiis, sito juxta domum seu manerium eorundem religiosorum apud Courtomont, in parrochia et territorio de Sarmiers et de Nogento, necnon herbas et joncas *(sic)* colligendi ibidem et absportandi de loco predicto, ipsosque homines et communitatem esse et fuisse in possessione vel quasi juris premissa faciendi, ut dicebat et asserebat pars hominum et communitatis predictorum. parte dictorum religiosorum ex adverso contrarium asserente et dicente locum predictum esse et fuisse et esse debere liberum et immunem penitus ab hiis que homines et communitas predicti reclamabant ibidem. Tandem predicti homines videlicet Garnerus filius Wiardi dicti Cochart, major dicte ville de Floreyo, Guiotus filius Couteri quondam, Johannes dictus Ourries, Wietus dictus Jolis, Colinus dictus Caboquez, Prior filius Colineti quondam dicti Cochart, Garnerus dictus li Herodez, Theobaldus dictus Ruppei, Petrus dictus li Maronniers, Walcherus filius Euvrardoti quondam Bernardus de Courtomont, Theobaldus filius Cochardi quondam, Adam carbonarius, Johannes dictus Picardus, Ernulphus dictus li Marnois, Ysabella relicta Garneri le Marnois quondam, Lucionna filia Baudonni quondam, Heuda relicta Colini Costerel quondam, Alisonna dicta de Nogento, Helissendis dicta la Bouiteuze, Widelota filia Theobaldi dicti la Vielle quondam ac Ermenjardis dicta de Villari Alerant totaque communitas dicte ville de Floreyo in eadem villa convocati et congregati et propter hoc personaliter constituti coram Albrico dicto Roucel, curie Remensis, et Colardo de Junchereyo, curie domini archidiaconi predicti clericis fidelibus, notariis juratis ad hoc specialiter deputatis, missis et evocatis, pro bono pacis et concordie voluerunt et consenserunt quod dicti religiosi et eorum successores locum predictum habeant, teneant, habere, tenere et possidere valeant imperpetuum pacifice clausum quacunque

Digitized by Google

clausura dictis religiosis placuerit ac etiam liberum penitus et immunem adversus ipsos homines et communitatem et eorum successores communiter et divisim ab omni servitute quacunque. Et si aliquod jus quodcunque vel aliquam servitutem quancunque ipsi homines et communitas communiter aut divisim habebant seu habere poterant in loco predicto ratione intercursus aut alia ratione quacunque sive causa quittarunt et remiserunt, dederunt, contulerunt et concesserunt et se quittasse et remisisse, dedisse, contulisse et concessisse recognoverunt predictis religiosis et ecclesie sue predicte imperpetuum et irrevocabiliter. Convenerunt insuper et consenserunt homines et communitas predicti quod si ipsi communiter aut divisim reclamarent seu contenderent imposterum se habere jus aut servitutem ducendi seu immittendi animalia seu pecora aut etiam çolligendi herbas seu joncas in loco predicto seu etiam jus aliud vel servitutem aliam quancunque, si hoc communiter facerent dicti homines et communitas, si autem divisim ille vel illi qui hoc faceret seu facerent tociens quociens ita facerent videlicet ratione juris seu servitutis vel possessionis quod seu quam ratione communitatis ville predicte reclamarent in loco predicto teneantur ad penam quadraginta librarum parisiensium predictis religiosis et ecclesie sue reddendam et solvendam, premissis omnibus et singulis nichilominus in suo robore duraturis, pro qua pena reddenda... obligarunt... Si vero alias, videlicet sine reclamatione juris seu servitutis, per aliquem seu aliquos de dictis hominibus vel per animalia seu pecora eorum dampnum aliquod inferatur vel fiat in loco predicto, tenebuntur non ad penam predictam sed ad penam seu emendam et ad dampni restitutionem secundum usum et consuetudinem loci predicti et locorum vicinorum. Renunciantes... promittentes... Et sciendum est quod premissa omnia et singula facta fuerunt in presentia venerabilis viri domini Galcheri de Novilla, scolastici Remensis, domini temporalis dicte ville de Floreyo,

Digitized by Google

hominum et communitatis predictorum, qui dominus Galcherus tanquam dominus temporalis suum prebuit assensum in premissis omnibus et singulis antedictis coram prefatis notariis propter hoc personaliter constitutus, volens et consentiens quod tam adversus se ipsum et ejus successores futuros dominos ville predicte quam adversus homines et communitatem antedictos dicti religiosi locum predictum habeant, teneant, habere, tenere, et possidere valeant pacifice clausum liberum et immunem penitus ab omni jure et servitute quacunque, et si quod jus dictus Galcherus tanquam dominus temporalis vel alias habebat.., quittavit... promittens... In cujus rei testimonium nos officiales Remenses sigillum curie Remensis una cum sigillis curie domini archidiaconi Remensis et domini Galcheri predictorum, nosque officialis predicte curie domini archidiaconi Remensis sigillum ejusdem curie una cum sigillis curie Remensis et domini Galcheri predicti et nos Galcherus predictus in testimonium premissorum, tanquam dominus temporalis hominum, communitatis et ville predictorum sigillum nostrum una cum sigillis curiarum predictarum presentibus litteris duximus apponenda. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, die dominica post octabas beatorum Petri et Pauli apostolorum.

ALB. ROUCIAUS. C. DE JUNCHEREIO.

XIV

1318, 10 avril

Renonciation par les communautés de Sermiers et des villages voisins aux droits usagers dans le bois de Saint-Denis à Courtaumont.

Orig. scellé de deux sceaux de cire verte sur lacs de soie verte. Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Denis, *Courtaumont.*

Universis presentes litteras inspecturis officiales Re-

Digitized by Google

menses in Domino salutem. Noverint universi quod cum discordia seu controversia esset inter homines et communitates villarum de Sarmiers, de Esquex, de Nogent, de Fucy, de Court mont et de Flory ex una parte et religiosos viros abbatem et conventum ecclesie Sancti Dyonisii Remensis ex altera, super eo quod dicti homines et communitates dicebant se habere jus seu aisantiam pascendi animalia sua in bosco seu nemore dictorum religiosorum sito in territorio de Courtomont, versus nemus hospitalis Beate Marie Remensis contiguum magno chemino per quod itur apud Sparnacum a parte superiori, descendendo versus clausum domus dictorum religiosorum dicte Courtomont a parte inferiori, post quintum folium defluxum, dictis religiosis negantibus seu contrarium asserentibus, tandem bonis intervenientibus et pacto de unanimi consensu dictorum religiosorum ex una parte et hominum et communitatum prefatorum ex altera, coram Guillermo de Rokignis, clerico fideli curie Remensis, notario jurato ad hoc a nobis specialiter deputato et misso, propter hoc personaliter constituti Johannes dictus Rotarius, prepositus de Sarmiers, Richeudis ejus mater, Thomas dictus Paucras, Remigius faber, custodes ecclesie dicte ville de Sarmiers, Miletus dictus de la Noe, Aelidis dicta la Boulengiere Maria relicta dicti Cadot, Colardus dictus dou Bar, Maria relicta Mileti carnificis, Agnes relicta Colini carnificis, Coletus dictus Goulian, Thierricus dictus Cochars, Margaisia relicta Dudini boulengarii, Euderonna relicta Dudeleti dicti Jehot, Dudinus dictus Jehellos, Johannes dictus Groignes, Johannes faber, Boureta filia Dudeti dicti Veleit, dicte ville de Sarmiers, Eremburgis relicta Jaqueti de Esqueux, Evrardus dictus Petitons, dicte ville de Nogent, Johannes filius Thome dicti Paucras, Thomas dictus Margarite, Colardus filiaster Thome dicti Paucras, Evrardus dictus Chaffres, Odierna filia Jehennardi, Remigius filius quondam Johannis dicti Boudri, Mahinus gener Alane, Plissota filia

Digitized by Google

quondam Robineti, Alana relicta Garneri dicti Chaflret, Wiardinus filius quondam Radulphi dicti Dahut, Johannes filius quondam dicti Cailli, Estesveninus dictus Brahier, Helota relicta Coleti dicti Hussier, Garnerus filius Wieti Jolit, Lorinus dictus Remiars, Theobaldus gener Perrini, Colardus dictus Cretez, Giletus dictus Petitons, Drouardus filius Johannis dicti Lalemant, Aubelinus filius quondam Johannis dicti Rigot, Florionna relicta Remionni quondam dicti Chien Dieu, Perrinus dictus Henries, Robinus dictus Frote vielle, Johannes dictus Burgensis, Helota relicta Theobaldi le Bourart, Jessonnus dictus Douciers, Margaisia relicta Perrardi de Souayn, Havydis relicta dicti Gerardel, Dudetus filius quondam Radulphi dicti Dahus, Colardus dictus Bligiers, Plissota relicta dicti. Fournier, Osanna relicta Johannis dicti Cadet, Alisonna filia dicti Lapostoile, ville predicte de Nogent, Johannes dictus Corbillons de Fussy, Helota filia Stephani dicti Lalemant, Ponceletus dictus la Saietière, Colinus li Savetiers, Johannes Parmentarius, predicte ville de Fucy, Johanna relicta Robini boulengarii, Guillermus dictus Torel, Johannes dictus li Pietre, Johannes li Alemans, Emmelota relicta Bertrandi, Richeudis relicta Dudini Boulemeit, Guiotus filius Dudini boulengarii, Dudetus filius Coleti dicti Goulianne, Theobaldus dictus Coterel. Helota filia dicti Tournemuele, dicte ville de Courtomont, Prioullus filius Colineti quondam, Marota filia Baudonni quondam Jaqueti, Guiotus Couteri, Maria relicta Garneri dicti Cochart, Albricus dictus Bries, Renaudinus filius Theobaldi quondam de Chaumisi, Theobaldus dictus li Faitisses, Wiardinus dictus Gorjars, Raulinus dictus Cus de leu, Radulphus dictus Bouleme, Perrardus gener Cherbonnarii, Rosa filia quondam Garneri le Marnois, Colinus dictus Camoquez, Wietus dictus Jolis, Helissendis filia Colineti Colardus et Theobaldus liberi Johannis quondam dicti le Bourgoing, dicte ville de Floreyo, omnesque communitates

Digitized by Google

villarum predictarum mediantibus quadraginta libris parisiensium quas dicti homines recognoverunt se recepisse in bona pecunia numerata a dictis religiosis sibi propter hoc tradita et deliberata cesserunt et renuntiaverunt tam conjunctim quam divisim omnino pasturagio, usagio, juri eundi pascendi in dicto nemore seu bosco et pourprisio a dicta parte superiori versus nemus hospitalis predicti et magni chemini usque ad cunum seu caput anguli vinee que fuit Dudini dicti quondam Bouleme de Courtomont, prout clausura seu fossata dicta des Mindois se comportant descendendo prout rivulus se comportat usque ad fontem dictum a Pusseleu ex una parte et ab inde juxta clausum dictorum religiosorum ad nemus dicti hospitalis et ab inde usque et versus domum nemoris dicti hospitalis Beate Marie ex altera. Et promiserunt... quod de cetero non clamabunt... aliquod jus seu usagium pascendi animalia, putandi, secandi, colligendi, evellendi herbas seu ligna quecunque agendi ducendi eundi nec aliquam aisanciam qualemcunque ...et eodem modo promiserunt de clauso dictorum religiosorum adjacente dicte domui de Courtomont que est dictorum religiosorum prout dictum clausum nunc se comportat ex omni latere, Promiserunt etiam.,. se garandisaturos... et si de cetero in locis predictis seu aliqno ipsorum inveniantur homines, mulieres seu animalia dictarum villarum singulares aut plurales aliqua predictorum facientes seu in aliquo forefacientes, capientur et capi poterunt et teneri per gentem dictorum religiosorum seu alium pro ipsis et emende inde taxabuntur et levabuntur prout moris est in locis vicinis in similibus taxari et levari. Et... obligarunt .. renunciaverunt,.. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo trecentesimo decimo octavo, tam die dominica qua cantatur *isti sunt dies* quam die lune immediate sequente.

Digitized by Google

XV

1479, 8 août.

Accord par lequel les paroissiens de Sermiers réduisent à 40 sols pendant dix ans et ensuite à 50 sols le surcens de 60 sols parisis dû par l'abbaye de Saint-Denis pour le bois de Courtaumont.

Copie du même jour sous le sceau du bailliage de Vermandois. Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Denis, *Courtaumout.* — Collation du 19 janvier 1700, ibid., *Sermiers.*

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Jehan Lamore, licencié en decret, chanoine de Laon, conseillier du roy nostre sire et garde du seel de la baillie de Vermendois a Laon establi de par icellui seigneur, salut. Savoir faisons que par devant nostre amé et feal Denis Le Bouttillier, demourant a Reims, commis et estably de par nous quant ad ce, furent presens en leurs personnes messire Jehan Perrin, presbtre curé de l'église de Sermiers en la Montaigne de Reims, Pierre Le Roy et Jehan Torel, margliers ou custodes aiant ou aians le gouvernement et administracion de l'église parroissiale dudit Sermiers, Girard Le Roy, notaire royal on bailliage de Vermendois, Wyard Dommangin, Phelippot Lappareillié, Jehan Le Roy dit Prevost, demourans en la ville de Nogent en la Montaigne, parroisse dudit Sermiers, Jehan Dumez, Jehan Le Roy le jeune, Robinet Drouyn, Guiot Mosnier, Collesson Coulon, Jehan de Bry, Jehan Le Roy dit Robinet, Jehan Pynart, Pierre Gombert, Pierre Lescuier et Jehan Leroy dit Chrestien, demorans audit Sermiers, Pernet Taillefer, Henri Taillefer, Robin Moinnet, Jehan de May, Colesson Wyart, demourans a Courtaumont, Michault Disne, Jehan Menceau, demourans a Flory en ladicte Montaigne, parroisse dudit Sermiers, tous les dessus nommez mesmement les dessus diz messire Jehan Perrin curé, Pierre Le Roy et Jehan

Digitized by Google

Thorel tant en leurs noms que es noms dessus declairez et aussi comme eulx faisans et representans la plus grande et seinne partie tant en nombre de personnes comme en faculté de biens de ladicte paroisse de Sermiers et des villes dudit Sermiers, de Nogent de Flory et de Courtaumont d'une part, et messire Jehan Charlier, presbtre, religieux du couvent et monastère de Sainct Denis de Reims, de l'ordre Sainct Augustin, prevost de ladicte eglise et procureur fondé de lettres de procuracion souffisans, si comme il disoit, et lesquelles il a promis mettre et baillier par devers nostre dit commis pour icelles estre inserées et incorporées dedans ce present traictié, et aussi comme soy faisant et portant fort en ceste partie des abbé et couvent dudit Sainct Denis de Reims d'aultre part. Disans les dictes parties comme de toute ancienneté a iceulx habitans pour l'eglise et paroisse dudit Sermiers, et pour le sainct d'icelle paroisse competassent et appartenissent et eussent competé et appartenu plusieurs beaulx bois en une pièce situez et assis ou terroir dudit Courtaumont, en la paroisse dudit Sermiers. entre les bois de l'ospital nommé l'Ostel Dieu de Reims et les bois de la maison ou couvent dudit Sainct Denis en la Montaigne dudit Reims, au-dessus de la maison dudit Sainct-Denis assise audit Courtaumont, lesquelz bois iceulx habitans et leur dicte église tenoient a la charge de dix huit deniers parisiz deubz a ladicte eglise de Sainct Denis de Reims de drois cens fonciers et pour propriété d'iceulx bois, payables pour chacun an au jour Sainct Remi chief d'octobre Et des tres longtemps a les curé, margliers et tous habitans en communaulté desdictes quatre villes de Nogent, Sermiers, Courtaumont et Flory eussent transporté, cedé et délaissié aux religieux abbé et couvent de Sainct Denis de Reims pour eulz et leur dicte eglise et lesdiz religieux pris et retenu d'eulz a tiltre d'amphiteoze ou seurcens annuel a tousjours perpetuelement, a la charge de soixante solz

Digitized by Google

parisiz de vray cens ou seurcens, que les diz religieux dudit Sainct Denis furent tenus et promisrent en rendre et payer pour chacun an et tous les ans perpetuelement aux habitans desdictes villes ou au custodes et margliers de ladicte paroisse pour leur dicte église et pour le saint d'icelle a deux jours et termes en l'an, c'est assavoir au jour de Noel et au jour de Pasques, a chacun d'iceulz termes trente solz parisiz, duquel bail fait par les manans et habitans de ladicte parroisse et prise faicte par lesdiz religieux furent faictes et passées lettres soubz le seel de maistre Albert de Lavenne, arcediacre de Reims, Depuis lequel bail lesdiz de Sainct Denis aient tousjours joy desdiz bois et aussi payé aus diz coustres ou custodes dudit Sermiers ledit seurcens de soixante solz parisiz par chacun an jusques a ce que puis nagueres ilz ont reffusé aus diz custodes ou coustres ledit seurcens, a cause de quoy les parties feussent en voye de cheoir en grant proces les ungs contre les autres. Si recongnurent lesdictes parties et chacune d'elles en droit soy es noms que dessus de leur bonne voulenté, sans force, que pour tous proces eschuer et affin de paix et amour nourrir entre elles elles avoient et ont traictié, paciffié et accordé ensemble, en la maniere qui s'ensuit, c'est assavoir que lesdiz curé, custodes et habitans de ladicte parroisse dudit Sermiers, considerans la grant multiplicacion et advenue des bois et forestz de la Montaigne de Reims au moyen et a cause des guerres qui ont eu cours longtemps en ce royaume et que lesdiz bois ne sont de si grant prouffit comme ilz estoient d'anciennetté, pour ceste cause et pour le prouffit de ladicte église faire en ceste partie ilz ont moderé et diminué ausdiz religieux de Sainct Denis de Reims ledit seurcens, qui estoit de soixante solz parisiz par chacun an, jusques a dix ans prochains venans a commencer du jour et datte de ces presentes a la somme de quarante solz parisiz pour chacun an, et de la en avant a tousjours perpetuelement a la

Digitized by Google

somme de cinquante solz parisiz pour chacun an. Lesquelles sommes... ledit messire Jehan Charlier... sera tenu payer ou faire payer a ladicte église et parroisse de Sermiers aux coustres ou custodes d'icelles ou au porteur de ces lettres, quel qu'il soit, pour chacun an a deux termes en l'an, c'est assavoir Noel et Pasques, a chacun d'iceulx jours la moitié... Promettant... et renuncerent... En tesmoing de ce nous au rapport de nostre dit commis avons mis a ces lettres le seel de ladicte baillie. Ce fut fait le huitiesme jour d'aoust, l'an mil quatre cens soixante dix neuf. Ainsi signé : D. Le Bouttillier.

ADDITION

1318, 13 Mai.

Confirmation par Robert de Courtenay, archevêque de Reims, de l'accord du 10 avril 1318.

Orig. scellé de cire verte sur lacs de soie verte. Arch. dép. de Reims, fonds de Saint-Denis, Courtaumont.

Universis presentes litteras inspecturis Robertus, miseratione divina Remensis archiepiscopus, in Domino salutem. Noverint universi quod nos tanquam superior dominus locorum et terminorum de quibus fit mentio in litteris curie nostre Remensis quibus hee nostre presentes littere sunt infixe, attendentes contenta in dictis litteris esse facta bona fide et pro bono pacis, partium in dictis litteris nominatarum diligenti delibera-

Digitized by Google

tione super hoc prehabita, omnia et singula contenta in predictis litteris confirmamus et vires decernimus imperpetuum obtinere et in hiis omnibus auetoritatem nostram interponimus et decretum. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum Datum anno Domini millesimo trecentesimo decimo octavo, sabbato post dominicam qua cantatur Misericordia Domini (1).

(1) C'est un second cas d'intervention seigneuriale.

Digitized by Google

Le Théâtre à Reims pendant la Révolution

par le Docteur Pol GOSSET, Membre titulaire.

Une place au parterre est un bon observatoire pour voir les mouvements de l'opinion et un habitué de notre théâtre qui aurait gardé les titres des pièces qu'il avait vu jouer de 1789 à 1795 et noté les incidents dont il avait été le témoin aurait laissé une importante contribution à l'histoire de l'esprit public. En effet, dans les temps troublés, quand la politique fait rage, les spectateurs sont prompts à saisir une allusion, ils l'applaudissent ou la sifflent, d'autres répondent, et ce jugement des évènements contemporains qui se fait publiquement a plus de valeur pour l'historien qu'un récit écrit sans contrôle dans une correspondance ou dans des *Mémoires*[1] ; d'autre part, si les échos de la place publique résonnent au théâtre, il est arrivé que la littérature dramatique a raffermi des opinions mal assurées et que des acteurs ont pu ainsi jouer un petit rôle politique. C'est pourquoi le *Comité Révolutionnaire du district de Reims* dont le registre de correspondance est conservé dans les archives municipales ne manquait jamais dans ses rapports décadaires au *Comité de sûreté générale de la Convention* de rendre compte de ce qui se passait d'anormal au théâtre ; malheureusement ils

(1) Cette idée a été développée par M. Lintilhac dans une conférence faite à la Sorbonne, sous le patronage de la Société des Amis de l'Université, sur *Les mœurs et l'argent au théâtre depuis Molière*.

Digitized by Google

n'ont été rédigés que pendant la saison théâtrale 1794-1795, et il faut ouvrir de nombreux dossiers pour apprendre comment jacobins et thermidoriens ont régi tour à tour la scène rémoise, sans profit pour l'art dramatique.

Il restait encore beaucoup de choses à dire sur le Théâtre à Reims pendant la Révolution, même après l'ouvrage de M. Louis Paris, qui par exemple n'a même pas fait une allusion à la première du *Souper des Jacobins*.

***

En 1789, le théâtre était cette salle de spectacles (1) de la rue Vieille-Couture, déjà dénommée rue de Talleyrand, que des actionnaires avaient fait bâtir douze ans auparavant et qu'ils louèrent à un directeur nommé sur leur présentation par le Gouverneur de Champagne, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale proclama la liberté de la scène (13 janvier 1791).

Le théâtre devait faire recette, car les candidatures à la direction étaient toujours nombreuses ; les frais étaient d'ailleurs peu élevés : indépendamment du loyer et des feux des acteurs, ils ne montaient qu'à 60 francs par représentation (2), pour les ouvreuses, la garde, les habilleuses, les feux de poële,

(1) Le musée de Reims conserve une aquarelle de M. Chevalier qui représente la façade de ce théâtre ; elle a été reproduite dans la série des cartes postales éditées par la Société des Amis du Vieux Reims.

(2) Lettre écrite par M. Sutaine-Maillefer, au nom des actionnaires, à M le Maire de Reims, en date du 31 décembre 1790. H. Paris. *Le Théâtre à Reims*, Reims, 1885, page 162.

Digitized by Google

les affiches, l'afficheur et l'orchestre à raison de huit musiciens, plus 20 francs pour loyer des loges où s'habillaient acteurs et actrices dans la maison voisine [1], plus le septième de la recette pour les actionnaires.

Les spectateurs payaient 40 sous aux premières loges, à l'orchestre, à l'amphithéâtre et dans les loges grillées, 25 sous aux secondes loges et 15 sous au parterre. Le spectacle commençait à 5 heures et devait finir pour 8 heures ; quand les entr'actes étaient longs et que la représentation se prolongeait au delà de l'heure fixée, il y avait des plaintes au Comité permanent [2] et la municipalité menaçait le directeur de poursuites devant la police municipale, alléguant que « les citoyens qui y sont venus (au spectacle) sont obligés de faire attendre chez eux et malgré eux leurs femmes, enfants, ouvriers et gens de journée » (14 janvier 1793).

Le directeur de la Comédie en 1791 était Pierre Redon, de Castelnaudary ; il avait fait ses preuves à Cambrai (1789) et à Amiens (1790), ainsi qu'il résulte des pièces qu'il fournit à la Société populaire. Le

[1] A l'origine les loges des artistes étaient sous le théâtre ; elles étaient humides et mal aérées. Les actionnaires finirent par acheter la maison Thubé, et pour la payer ils décidèrent, le 14 juin 1791, d'aliéner une partie de la maison située sur le derrière de la Salle des Redoutes. N° du 1er novembre 1791 de *La Correspondance générale de l'Europe*, journal publié à Reims, du 1er avril 1790 au 29 décembre 1792, par Couplet dit Beaucourt.

[2] Etabli à Reims en août 1789, il était composé des Officiers municipaux, de l'Etat-Major de la Garde nationale et de citoyens élus et divisé en sept bureaux dont un siégeait chaque jour en permanence. Ses *Registres* sont très intéressants à feuilleter.

Digitized by Google

18 janvier, il donna *Les Châteaux en Espagne*, pièce relativement récente de Collin d'Harleville, et *Le Génie de la Nation*, au bénéfice de la famille du courrier de Paris à Reims qui avait été assassiné près de Meaux [1]. A cette époque le programme des spectacles n'était pas souvent publié dans les journaux rémois et les titres des pièces imprimés ici sont à peu près les seuls qui soient connus.

Le 20 janvier 1792 il donna la première à Reims de *Nicodème dans la Lune* de Beffroy de Reigny, et cinq jours après celle de *Le Mari directeur ou le Déménagement du couvent*, du rémois Carbon de Flins des Oliviers.

Le 28 janvier, la troupe d'opéra chanta *Paul et Virginie*, paroles de Dubuisson (d'autres disent Favières), musique de Kreutzer. Le programme était souvent renouvelé, puisque le 2 mars elle représenta *Pierre le Grand*, paroles de Bouilly, musique de Grétry, que le programme étiqueta pompeusement opéra, mais qui n'est qu'une comédie mêlée d'ariettes. Ce soir-là, la politique fit pour la première fois son entrée dans la salle du théâtre. Il y eut, en effet, des sifflets dont un spectateur donna l'explication en criant : « La pièce est inconstitutionnelle ; il y est question de sujets, or depuis la nouvelle constitution française, il n'y a plus de sujets ». Il y en avait encore en Russie. Le journal constitutionnel de Reims prit la défense des acteurs qui quand ils le peuvent, écrivait le rédacteur en chef Beaucourt, changent les

[1] Ce programme et les suivants sont tirés de *La Correspondance générale de l'Europe*.

Digitized by Google

expressions devenues choquantes. Ainsi dans ce couplet qui parle d'Henri IV :

Ciel, entends la prière
Qu'ici je fais ;
Conserve ce bon père
A ses sujets.

ils étaient convenus de remplacer les trois derniers mots par ceux-ci : *Aux bons français.* Il est vrai que l'actrice habituée à chanter autrement s'était trompée, par inadvertance paraît-il (1). C'est possible, mais à Reims comme ailleurs, les acteurs étaient soupçonnés d'être aristocrates et on les surveillait.

Le 1er septembre 1792, sur la dénonciation d'un garde national, un comédien Pierre Lelièvre fut arrêté pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires dans un cabaret et conduit à l'Hôtel de Ville « parmi les huées du peuple dont il a failli être la victime ». On était alors à la veille des élections à la Convention et à quelques jours des massacres auxquels se livra la populace sur cette même place de l'Hôtel de Ville (2). L'arrestation de Lelièvre ne fut pas maintenue (3), et quelques jours après, pour bien prouver leur civisme, comédiens et comédiennes apportèrent au Comité permanent 139 livres 10 sols pour les enfants des victimes du 10 août à Paris. Le 16 septembre ils offrirent encore aux mêmes orphe-

(1) *Correspondance générale de l'Europe,* n° du 10 mars.

(2) Dénonciation et lettre des comédiens demandant l'élargissement de Lelièvre sont aux *Liasses chronologiques* des archives municipales.

(3) Registre du Comité permanent, à la date du 2 septembre (*Arch. mun.*).

Digitized by Google

lins le produit de leur recette de la veille et le mois suivant, ils jouèrent au bénéfice des habitants de Lille, victimes des bombardements des autrichiens [1].

Ces versements volontaires étaient des primes contre les risques de vexations que les acteurs voyaient venir et qui allaient mener le théâtre petit à petit à sa ruine ; aussi les actionnaires avaient-ils essayé de mettre leur immeuble en vente (24 avril 1792), mais la municipalité s'y était opposée.

Les œuvres interprétées étaient le plus souvent de l'ancien répertoire, et si le patriote Palloy à son passage à Reims, en octobre 1792, avait promis une pièce sur la Bastille, qui « rappellera aux braves rémois la conquête de la Liberté » [2], en avril 1793, quatre mois après l'exécution de Louis XVI, on jouait encore *Les évènements imprévus*, comédie mêlée d'ariettes, paroles de Hélé, musique de Grétry, *Les trois déesses rivales ou le Jugement de Pâris*, en mai *La femme jalouse*, comédie de Desforges, *Les souliers mordorés*, et *Les deux petits savoyards*, paroles de Marsollier, musique de Dalayrac ; cette comédie lyrique ne datait, il est vrai que de 1789. Le public qui venait au théâtre cherchait, semblait-il, à oublier la politique, celle des modérés aussi bien que celle des autres. *L'Ami des Lois*, de Laya, ne semble pas avoir été joué à Reims [3].

(1) Même registre ; 7 et 16 septembre.

(2) *Corresp. gen.* n° du 27 octobre 1792.

(3) Dans un article de l'*Avenir de l'Est* (5 septembre 1888) intitulé L'*ancien théâtre de Reims*, M. Courmeaux dit que la Société, populaire s'opposa à la représentation de cette pièce dans laquelle un acteur disait : « Des lois et non du sang », mais il ne cite aucune référence.

Digitized by Google

En mai 1793, *Fénélon ou les Religieuses de Cambrai*, de M. J. Chénier, retint l'attention sur le clergé régulier ; puis le théâtre devint par ordre franchement républicain, il dut servir à l'éducation politique du peuple.

Par un décret du 2 août, la Convention prescrivit de jouer les tragédies de *Brutus*, de Voltaire (1730), de *Guillaume Tell*, de Lemierre (1766), de *Caïus Gracchus*, de M. J. Chénier (1792), et autres pièces qui retracent les glorieux évènements de la Révolution ou les vertus des défenseurs de la liberté. Les pièces tendant « à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté » étaient sévèrement interdites.

Le 25 août on dénonça à la Société populaire les comédiens qui depuis longtemps refusaient de jouer *Brutus ;* le directeur fut enjoint de donner cette pièce dans les huit jours. Redon promit et il offrit pour la fonte, comme il aurait payé une amende, une médaille à l'effigie de Louis XIII. Il dut s'excuser peu après d'avoir fait jouer *la Belle Arsène*, de Monsigny qui n'était pas du goût de la Société populaire. En novembre, au mépris des décrets, ses comédiens employaient encore sur la scène les mots de Monsieur, de Comte, de Marquis (1). Il se disait entouré d'aristos qui le poussaient, l'épée dans les reins, pour jouer autre chose que les pièces dites patriotiques (2).

On racontait qu'au foyer du théâtre les artistes,

(1) Registre des procès-verbaux de la Société populaire, 25 août 1793, 27 Brumaire II (17 novembre) et 1er Frimaire (21 novembre).

(2) Liasse R du Comité établi par Hentz.

Digitized by Google

entre eux ou dans leurs conversations avec les habitués, tenaient des propos fort peu républicains. Ainsi quand Duplessis (Renobert-Asselineau), engagé pour jouer les premiers rôles, arriva à Reims en septembre, il apprit avec plaisir que Lagarenne faisait partie de la troupe et il l'appela pour lui demander quelques renseignements. « Qu'as-tu là ? » interrogea-t-il en désignant du doigt la boutonnière de la redingote de son camarade. « C'est le petit bonnet rouge [1], répondit Lagarenne ; il me vient des mains de la nièce de Houchard ». « Tant pis pour toi, reprit Duplessis ; je ne te croyais pas des sentiments aussi bas, tu me surprends ». « Tant pis pour toi-même, si tu es aristocrate. Il est sur ma redingote, comme il est dans mon cœur. Je suis patriote, mais point Jacobin ».

D'autres rapportaient que le chef de la légion rémoise, l'imprimeur J.-B. Jeunehomme, causant avec le même Lagarenne au foyer, aurait déclaré carrément : « Je n'aime point Marat ». « Qui n'aime point Marat, n'aime point la Révolution » déclama Lagarenne. « J'aime celle qui l'a assasiné et n'aime point Marat » aurait riposté Jeunehomme.

Ces propos et d'autres, répétés, amplifiés, déformés, furent rapportés aux membres de la Société populaire. Elle dénonça Redon et ses comédiens aristocrates à la municipalité et demanda la fermeture provisoire du théâtre, ce qu'elle obtint à la date

[1] Voir dans l'Almanach Matot-Braine pour 1901 : Dr P. Gosset. *Un insigne révolutionnaire rémois*, avec la reproduction, grandeur nature, d'un petit bonnet rouge qui fut porté à la boutonnière par un rémois.

Digitized by Google

du 5 décembre, puis elle instruisit l'affaire et passa le dossier au Comité révolutionnaire, établi à Reims par le représentant Hentz, et à la Commission révolutionnaire du département, à Châlons. Les paroles attribuées à Jeunehomme avaient été reconnues inexactes , mais le comédien Duplessis, de Cosne-sur-Loire, âgé de 34 ans, fut mis en arrestation provisoire dans son domicile, le 18 frimaire II (8 décembre 1793), ainsi que ses camarades Philippe-Arthur Diancourt-Rivière, de Paris, âgé de 31 ans. et Marie-Magdeleine Leroux, de Paris, âgée de 25 ans, qui avaient dénoncé faussement Jeunehomme (1). En outre Rivière n'était peut-être pas en règle avec les lois militaires et Duplessis avait déjà eu des histoires : un soir il avait interrompu la représentation en s'avançant sur la scène, sans avoir rien à y faire, au cours d'une discussion qu'il avait avec un acteur dans la coulisse (2).

Tous les trois avaient la faculté de sortir de chez eux pour aller tenir leur emploi au théâtre. Le directeur avait été lui-même un moment inculpé dans cette affaire, mais la saisie de sa correspondance ne laissa rien voir d'irrégulier dans sa conduite. Il jugea alors

(1) Sur l'affaire des comédiens voir le registre du Comité permanent, 15 et 19 frimaire (5 et 9 décembre 1793), le Plumitif des séances du Comité établi par Hentz, et dans les liasses du même Comité les pièces cotées R. 2. 3. 4. 5. 6. 7. ; consulter aussi le registre des procès-verbaux de la Société populaire, aux mêmes dates. Nulle trace dans ces pièces de l'intervention du représentant Deville dans l'arrestation des comédiens, dont parle M. Courmeaux dans l'article cité plus haut.

(2) Registre du *Comité permanent*, 19 brumaire (9 novembre 1793).

Digitized by Google

prudent de demander à la Société populaire de désigner des commissaires qui étudieraient un projet de police des spectacles (9 décembre 1793) ; il fut préparé par Noël, président, Delarue, secrétaire, Brigot, Crépin et Duchesne-Simon, et soumis à la municipalité qui l'adopta après quelques modifications (1).

Deux fois par décade le directeur sera tenu de donner des pièces patriotiques, et chaque fois que le public le demandera, on chantera dans les entr' actes une chanson civique (articles III et IV). « Seront retirés des pièces les mots de comte, marquis, monseigneur, bailly, etc... qui ne doivent pas souiller la bouche des républicains, sauf quand l'emploi de ces expressions aura pour but de tourner en ridicule ceux qui étaient autrefois revêtus du titre » (article VI). Enfin un comité de six membres, dont quatre de la Société populaire et deux du Conseil général de la commune, épurera les pièces de l'ancien répertoire (article VII).

Redon n'évita pas après cela les histoires. En cette fin d'année 1793, les Jacobins étaient maîtres absolus de Reims et ils faisaient sentir leur autorité partout, au théâtre en particulier. Plus que le directeur c'étaient eux qui choisissaient les pièces et qui fixaient les jours de représentation ; il est inutile de dire que leurs préoccupations n'étaient pas du tout artistiques.

Aux approches de la semaine sainte de 1794, des acteurs en fin de contrat avaient quitté la ville, le

(1) L. Paris, *loc. cit.*, p. 272 et seq. Projet de règlement.

Digitized by Google

directeur fit relâche, mais comme le public aurait pu se méprendre sur la cause de la fermeture, Redon avait averti le Conseil général qui prit un arrêté ainsi motivé : « Dans le moment où l'hydre du fanatisme est abattu, où il ne doit plus y avoir de superstition religieuse, il est du devoir de toutes les autorités constituées d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour combattre le fanatisme sous quelque forme qu'il veuille relever sa tête hideuse » (24 germinal II-13 avril 1794) et Redon fut requis de jouer le lendemain (1).

Pour se couvrir un peu, il donna des représentations au bénéfice des indigents qui rapportaient de 800 à 1000 livres, puis il se fit recevoir membre de la Société populaire (27 janvier 1794), et il présenta son fils nouveau-né qu'il dénomma Brutus. Il demanda aussi au Club d'écrire au Président de la Convention pour lui faire désigner des auteurs qui auraient des pièces patriotiques à faire jouer : l'idée peut sembler étrange, mais le Ministre de la Guerre avait bien envoyé à Reims (19 nivôse II-8 janvier 1794) une honteuse bouffonnerie *Le Jugement dernier des Rois*, de Sylvain Maréchal ! (2). Au même temps, un vote du Comité d'instruction publique de la Société populaire interdisait *Othello*, de Ducis, comme pièce immorale et incivique (16 messidor II-4 juillet 1794) (3).

Toutes ces folies et d'autres plus graves devaient

(1) Registre du Conseil général de la Commune, à la date.

(2) Registre des procès-verbaux de la Société populaire, à la date.

(3) Registre du Comité d'Instruction publique, à la date.

Digitized by Google

finir un jour prochain, et les acteurs de Redon l'avaient bien senti, ce qui ne facilita pas le rôle de leur directeur après thermidor. Pour plaire au public qui les applaudissait et qui les faisait vivre, — à ce public rémois qui avait souffert de la tyrannie jacobine, puisque en quelques mois deux cents arrestations avaient été faites par ordre des Comités de surveillance, — ils dénaturaient leurs rôles, ajoutaient au texte, ce qui est de tous les temps, mais le faisaient avec des arrière-pensées politiques.

Un rapport du substitut de l'agent national au Comité permanent, en date du 30 novembre 1794, nous fait assister aux premières manifestations anti-jacobines au théâtre.

« Le substitut de l'agent national près la Commune à qui il est revenu que plusieurs artistes dramatiques se permettent souvent de dénaturer leurs rôles et de substituer des charges qui ne tendent qu'à avilir les autorités constituées et à les tourner en ridicule, notamment le 8 courant, invite et au besoin requiert la Municipalité de faire très expresses défenses au Cr Redon, directeur, de souffrir qu'aucun artiste ne se permette de supprimer ni substituer aucune phrase ni mots dans leurs rôles et s'en écarte en rien, et de rendre le Cr Redon responsable des faits de ceux qui ne se conformeront pas, ainsi que de tous inconvénients qui pourraient s'ensuivre. Reims, ce 10 frimaire 3e année républicaine, 4 heures 1/2 du soir. Signé : Champenois-Clicquot » (1).

(1) Registre du Comité permanent 10 frimaire III (30 novembre 1794).

Digitized by Google

De son côté le Comité provisoire révolutionnaire du district écrivait au Comité de sûreté générale de la Convention dans son rapport décadaire du 6 Nivôse III-26 décembre 1794 : « Il n'y a dans le district qu'une salle de spectacle, on n'y joue que des pièces patriotiques : nous avons appris que quelques acteurs s'étaient permis quelques mauvaises charges sur la Société populaire et quelques fonctionnaires publics. Nous les avons fait venir et après leur avoir paternellement représenté combien il est intéressant de ne point altérer par la plus légère plaisanterie le respect dû aux autorités constituées, nous les avons incités à employer tout leur talent et l'influence de leur état à inspirer l'amour de la liberté, de la patrie et de toutes les vertus républicaines, ce qu'ils ont promis. Nous les surveillerons ».

Un des plus intrépides pour charger ses rôles était le comédien Delloye. Un soir dans le rôle de Mathurin de *Blaize et Babet*, paroles de Monvel, musique de Dezède, il dit que dans sa famille qu'on lui présentait il n'y avait point de jacobins ; il fut pour cette addition appelé au Comité permanent (1). Une autre fois, il avait parlé de perruque *à la jacobine ;* mandé pour ce propos devant le Comité de surveillance de la Réunion, il aurait répondu : « Citoyens, je vous félicite de ce que n'ayant plus à vous occuper de têtes, vous vous occupiez révolutionnairement de perruques » (2).

(1) Registre du Comité permanent, 7 et 8 ventôse III (25 et 26 février 1795).

(2) *Feuille rémoise*, n° du 5 floréal.

[U. C.] *Notice sur Henri Delloye, troubadour liégeois. Liége, Desser*

Digitized by Google

Il avait ses raisons pour ne pas aimer les jacobins et son histoire est assez curieuse pour être résumée ici : Henri Delloye, né à Huy (Belgique), le 13 septembre 1752, jouait au théâtre les Laruettes, c'est-à-dire les rôles de ganaches et de tuteurs bernés. Il chantait avec agrément et aimait son métier ; nous en avons la preuve dans ce fait qu'en dépit des préjugés, il avait quitté la profession d'apothicaire pour monter sur la scène. Son engagement à Reims est du 16 floréal (5 mai 1794) ; il y était arrivé le 1er prairial. Nouveau venu dans cette ville, étranger aux animosités particulières, aux jalousies de fortune ou d'amour, aux vues ambitieuses, ainsi qu'il devait l'écrire un jour, il pouvait prétendre vivre tranquille.

Il était depuis un mois à peine à Reims, quand arriva d'un Comité révolutionnaire de surveillance de Bordeaux, une double dénonciation contre lui, datée du 28 prairial II (16 juin 1794). Il était représenté comme un aristocrate dangereux, parlant allemand, flamand et liégeois, en relation avec des officiers émigrés et autrichiens, et on l'accusait étant directeur à Tournai d'avoir fait jouer *Richard Cœur de Lion* (comédie mêlée d'ariettes de Sedaine et Grétry), malgré les patriotes, avec cette circonstance aggravante qu'au dénouement les officiers qui étaient

1849. In-12° de 60 pages. Dans une lettre à l'auteur, M. Courmeaux apprécie l'action de Delloye comme journaliste ; il dit qu'il mit au service de la vraie cause républicaine une verve remarquable qui rappelle de loin la manière de Voltaire.

[Delloye]. *Résistance à l'oppression. Delloye, comédien, au Séminaire, sur de faux motifs d'arrestation pour servir à l'histoire des Robespierreries. A Rheims, l'an deux de la république une et indisible.* In-8° de 67 pages.

Digitized by Google

présents dans la salle montèrent à l'assaut sur la scène et délivrèrent « leur bougre de roi Richard ». Les pièces transmises au Comité de surveillance de sa section, qui était celui des Amis de la Patrie, il fut arrêté sans retard le 4 messidor (22 juin 1794) par ordre de ce Comité, malgré ses dénégations et l'examen de ses papiers qui ne montra rien de contraire à la Révolution, et il fut enfermé d'abord à la maison d'arrêt de la rue du Cloître (maison Rondeau), puis au Séminaire qui servait de prison. Chose incroyable, les semaines passèrent sans que la moindre enquête fut faite pour vérifier le bien-fondé de la dénonciation. Après thermidor il put espérer sa mise en liberté et il écrivit le 18 août au représentant du peuple Charles Delacroix en mission dans la Marne, le 22 Août au Comité de surveillance des Amis de la Patrie, le 23 Août à la Société populaire, et le 26 Août une fois encore au Comité des Amis de la Patrie. Ce n'est que le 1er Septembre 1794, soixante-dix jours après son arrestation, que le Comité qui l'avait fait arrêter commença son enquête près de la municipalité de Tournai. Sur réponse qu'il n'avait pu faire jouer *Richard Cœur de Lion* dans cette ville, puisqu'à la date de ce prétendu scandale il était à Douai, Delloye fut relâché le 10 septembre.

Que pouvait penser Delloye des jacobins qui l'avaient arrêté sans motifs et gardé quatre-vingt jours en prison ? Ce qu'en pensaient les Rémois qui avaient été dans le même cas que lui et leurs familles ; d'où son grand succès quand il paraissait en scène et tournait en ridicule les bonnets rouges. Le public d'ailleurs n'attendait pas ses provocations pour huer

Digitized by Google

les jacobins, et les incidents étaient fréquents au théâtre : en février 1795, un ex-détenu, le cafetier Robert, de la rue de la Réunion, faisait ses réflexions tout haut. Sommé de se taire, il dit ses raisons de prisonnier, appela Coutelet-Lacaille, jacobin et polisson et lui montrant son bâton, ajouta : « Voilà de quoi rosser tous les jacobins ». La représentation fut interrompue dix minutes. Robert fut pour ce fait renvoyé devant le juge de paix (1).

Une habitude du public était de jeter sur la scène des billets sur lesquels étaient des lettres, des chansons ou des vers que l'acteur qui les ramassait devait lire. Il arriva que des mauvais plaisants lancèrent des couplets indécents et même obscènes (2), mais on jetait surtout des diatribes contre Marat et les jacobins, et elles devenaient de jour en jour plus fréquentes. C'étaient le plus souvent d'anciens détenus comme Lebègue et Hédouin de Pons-Ludon (3), quelquefois des muscadins, qui provoquaient les agitations. Les jacobins laissaient dire et faire, atterrés ; leur temps était passé ! Un jour Giroust et Coutier-Marion, l'ancien maire jacobin, furent insultés au théâtre ; en Février 1795 sur les instances réitérées du parterre, le buste de Marat fut brisé publi-

(1) Registre du Comité permanent, 7 ventôse III (25 février 1795).

(2) Registre du Comité permanent, 14 nivôse III (3 janvier 1795). A cette date, le Comité décida que les écrits lancés sur la scène ne pourraient être lus qu'après avoir été communiqués au Conseil général de la Commune qui prendrait une décision.

(3) Rapport du Comité révolutionnaire du District au Comité de sûreté générale de la Convention, 22 pluviôse (10 février).

Digitized by Google

quement [1] au chant du *Réveil du peuple* [2], et quelques jours après, on fit peindre aux trois couleurs le bonnet rouge qui surmontait le faisceau de piques peint sur la toile du théâtre.

De cette époque date une nouvelle police des spectacles (13 ventôse III, 3 mars 1795) sur laquelle il est inutile d'insister [3].

Jusqu'ici nous n'avons guère entendu que de brèves allusions à la tyrannie jacobine, bruyamment accueillies par un public qui en avait souffert, sans oublier quelques chansons lancées sur la scène et reprises en chœur. Les jacobins étaient d'ailleurs encore en nombre dans Reims : septembriseurs et terroristes n'étaient pas arrêtés et la Société populaire ne devait être fermée, par ordre du représentant du peuple Albert, que le 21 mars 1795. Il était réservé au comédien Delloye, dont l'esprit indépendant, la verve, les facéties peut-être pas toujours de très bon goût, étaient fort goûtés, d'occuper la scène pendant toute une représentation avec une pièce de combat.

Le 19 germinal (8 avril 1795) est une grande date de l'histoire du théâtre et de l'esprit public à Reims, elle marque la déroute provisoire de la faction jacobine sous les yeux d'une population unanime.

Le Souper des jacobins, comédie en un acte et en vers d'Armand Charlemagne, avait été représenté à

(1) Rapport du même au même, 7 ventôse (25 février 1795).

(2) Paroles de Souriguère, musique de Gaveaux. Chanté pour la première fois à Paris, le 19 janvier 1795, *Le Réveil du Peuple* était le chant de ralliement des thermidoriens.

(3) L. Paris *loc. cit.*, p. 280 et seq. De la police du spectacle.

Digitized by Google

Paris pour la première fois, sur le théâtre de la rue Martin, ci-devant Molière, le 25 ventôse III (15 mars 1795) ; elle avait eu un certain succès, moins par ses mérites dramatiques que par l'esprit réactionnaire qui l'imprègne. Les jacobins y sont tournés en ridicule d'un bout à l'autre.

Crassidor, jacobin, « écrivain misérable à quatre sols la page », ancien membre d'un comité révolutionnaire, enrichi dans les places qu'il a occupées, traîte au restaurant quelques amis politiques, Furtifin, Aristide, Solon ; il ne faut plus attendre Publicola qui vient d'être emprisonné, ni Platon,

..... un mal d'aventure, attrapé l'autre nuit
Dans un groupe brutal, le retient dans son lit.

Solon.

Un petit mal de reins ?

Crassidor.

Précisément.

Solon.

Je sais
Ce que c'est ; nos amis y sont assez sujets.

Dans la salle à côté, sont des muscadins, Blinville, Déricourt dont le père a été guillotiné

Sans preuve, sans indice aussi bien que sans forme

et Forlis (le héros de *l'Ami des lois*) qui sort de prison.

D'honnêtes gens la cage était toute garnie
Et nous formions, ma foi, fort bonne compagnie.

Un tailleur qui est avec eux fait en termes précis le portrait des jacobins :

Digitized by Google

Figurez-vous des gens
Au ton raide, à l'air dur, bien fiers, bien arrogans,
Aux cheveux noirs et gras, aux moustaches postiches
Vrais chenapans frisés comme des chiens caniches.

Il est surtout compétent dans la description de leur costume :

La mode était alors bizarre et singulière
Habit, veste sans taille, à l'étoffe grossière
Et large pantalon de laine ou de tricot.
On vous coffrait tous ceux qui portaient des culottes.

Du côté des jacobins le souper commence gaiement, on boit et après quelques généralités sur les évènements du jour, Crassidor remarque que leur parti n'est plus populaire et ils cherchent les causes de leur chûte. Aristide, ancien juré au tribunal révolutionnaire, se défend :

On sait qu'en jugement
Je voulais tous les jours que l'on en mît six cents

Furtifin.

Le bel exploit, six cents ! Il en fallait six mille.

Aristide.

L'humanité, vois-tu...

Furtifin.

Non ! quel diable de style.
L'humanité ! Qui, toi, parler d'humanité !
C'est comme si Mandrin parlait de probité.
Ce nom, mon cher ami, va très mal à ta bouche.
Tes patrons sont Carrier, Robespierre et Cartouche.

Aristide.

Ils valent bien le tien, puisque c'est saint Marat.

Digitized by Google

Pendant cette discussion bruyante les modérés entrent dans la salle de restaurant :

On croirait, citoyens, vu le bruit que vous faites
Que vous tenez un club,

dit Forlis, qui voit sa montre dans les mains d'un convive, tandis que le tailleur qui reconnaît des habits qui ne lui ont jamais été payés sur le dos d'un autre, remarque

..... assez et trop longtemps
Vous avez fait trembler tous les honnêtes gens.

La pièce se termine avec l'arrivée d'un officier public, organe de la loi « qui punit et ne venge pas », et qui arrête les jacobins non pour ce qu'ils pensent, mais pour ce qu'ils firent. Crassidor, Furtifin, Aristide n'étaient pas des portraits de jacobins, mais des types ; aussi était-il facile, surtout avec le peu de bonne foi que mettent d'ordinaire les partis dans leurs querelles, de retrouver dans ces bonshommes les traits des coryphées des comités rémois. Le public ne s'y trompa pas et dès le lever du rideau, il les nomma tous ; peut-être même mit-il plusieurs noms sur un seul visage.

L'article que Delloye avait inséré pour annoncer cette grande première, dans le journal qu'il venait de fonder (1), était bien *la précaution inutile.*

« *Le souper des jacobins* se donnera à mon bénéfice

(1) *Feuille rémoise*, journal q otidien, dont le premier numéro parut le 15 germinal III (4 avril 1795) ; il changea de nom pour devenir *Le Troubadour républicain* et cessa de paraître à Reims, le 28 thermidor IV (15 août 1796).

Digitized by Google

demain mercredi. C'est une comédie en un acte et en vers. On y trouvera quelques applications à faire sur quelques fondateurs et meneurs de la Société dégénérée. Tel qui avant la jacobinerie laissait tomber de sa poche un triple bilan dont le déficit était de dix mille francs, ne doit plus rien et possède des biens seigneuriaux du vieux style et nationaux du nouveau pour un million. Tel qui n'a pas gagné un sol à faire un journal et qui ***. Tel mince fabricant qui fait le gros et qui ***. Tels et tels heureux d'avoir été commissaires du trésor sacré et profane. A ce souper on ne joue pas à la *galoche* avec une collection de médailles ; les caraffes ne sont point les ci-devant burettes et il ne sera pas question de certain procès-verbal que je pourrais publier ; mais chut. *De mortuis nihil nisi bonum.* On me reconnaîtra sortant du séminaire après triple quarantaine » (1).

Aujourd'hui encore il est possible, avec un effort, de reconnaître des jacobins rémois dans les personnages du *Souper ;* mais s'il fallait un guide on pourrait consulter à la Bibliothèque de la ville de Reims un rarissime exemplaire de la réédition rémoise du *Souper des jacobins* qui a appartenu à Hédouin de Pons-Ludon (2). En face chaque personnage jacobin de la pièce, Hédouin a écrit l'initiale du jacobin

(1) *Feuille rémoise,* n° du 17 germinal III.

(2) *Le souper des Jacobins,* comédie en un acte, en vers, représentée pour la première fois, à Reims, au bénéfice de l'ami Delloye. Prix : 30 sous, y compris un cahier de cantiques à l'honneur et gloire des Jacobins Père et Fils. Se trouve ainsi que différentes nouveautés républicaines, chez les citoyens Le Bègue, numéro 15, au coin des Loges de la Couture, en face de la Comédie, à Reims;

Digitized by Google

rémois qui lui ressemblait le plus : Crassidor dit Cadet F...., Furtifin, journaliste, dit B...., Aristide dit Le F...., Sotlong, dit S.... Sans conteste cette fois, Forlis, l'ex-détenu, était bien Delloye qui jouait sur la scène le rôle qu'il avait tenu malgré lui à la ville.

La pièce eut un succès fou ; le premier soir on refusa trois fois plus de monde que la salle n'en pouvait tenir, et le brouhaha était tel que personne n'entendit le souffleur qui pourtant eut fort à faire. Les jacobins avaient loué vingt-cinq places dans les loges grillées pour contre-manifester, mais ils n'osèrent pas venir et personne ne prit leur défense (1). La pièce fut rendue avec succès le surlendemain ; depuis longtemps les modérés n'avaient pas été à pareille fête : ils se rencontraient et prenaient conscience de leur force.

Des manifestations justifiées ou non ne pouvaient guère être du goût de la Municipalité responsable de l'ordre ; et comme dans le même moment, elle recevait de Lajarriette, secrétaire du représentant Albert (2), une plainte au sujet des scènes scandaleuses qui se passaient dans les coulisses (23 germinal III - 12 août 1795), elle semble avoir fermé le théâtre, mais pas pour longtemps puisque Delloye

[Impr. Pierard, 1795], in-8° de 40 pages. Cabinet de Reims. T. III, n° 547.

Cet exemplaire que j'ai consulté avant 1914 est momentanément égaré par suite des incidents de la guerre ; il faut espérer qu'il se retrouvera.

(1) Journal du 20 germinal III.

(2) L. Paris, *loc. cit.*, p. 180.

Digitized by Google

dans son journal des 3, 8 et 10 floréal a imprimé le programme des spectacles.

Il a publié aussi dans sa *Feuille rémoise* à différentes reprises des chansons thermidoriennes sur l'air du *Réveil du peuple* qui sont peut-être de sa composition et que les spectateurs entonnaient pendant les entr'actes : *Le cri des citoyens* contre les assassins, « imprimé par ordre du public [1] », *La réunion des jeunes gens à leurs frères des faubourgs* [2], chantée à la première représentation du *Souper des jacobins* :

Ne souffrons plus que la terreur
Vienne encore désoler la France ;
A l'égaré, paix, indulgence,
Guerre éternelle à l'égorgeur.
Sénat, qu'opprima l'insolence
D'un vil hypocrite abattu,
Le peuple demande vengeance,
Venge le peuple et la vertu.

Il donna ensuite *La journée du* 12 *germinal* qu'il chanta lui-même le 22 germinal sur la scène [3], *Le peuple réveillé* [4], *Le vœu français* [5]. etc.

Peu à peu cependant le calme revenait dans les esprits : « on n'applaudissait plus avec transport

[1] Journal du 16 germinal. Imprimé aussi à la suite de l'édition rémoise du *Souper*.

[2] Journal du 19 germinal.

[3] Journal du 21 germinal.

[4] Journal du 11 prairial.

[5] Journal du 23 prairial.

Digitized by Google

certains passages qui avaient trait aux oppresseurs et aux opprimés, la concorde renaissait entre les bonnes gens, les torts et erreurs réciproques s'oubliaient [1] », et Delloye s'y employa de son mieux tant qu'il appartint au théâtre, c'est-à-dire jusqu'en floréal.

On reprenait goût aux pièces de l'ancien répertoire *Le mariage de Figaro*, *Le barbier de Séville*, *Les deux petits savoyards*, *Paul et Virginie*, *Blaise et Babet*, mais ce qui était nouveau c'était le prix des places qui allait sans cesse en augmentant : au lieu de 40, 25 et 15 sous, on payait en avril 1795 : 4 livres, 50 et 25 sous, et en janvier 1796 : 50, 30 et 20 livres. Il est vrai que le prix était payé en assignats.

* * *

Telle est, en résumé, l'histoire de notre théâtre pendant la Révolution ; le public y est venu avec sa passion et la salle a retenti des échos de la place publique, mais l'influence du théâtre sur l'opinion est non moins évidente. Il a contribué à faire un bloc des thermidoriens un peu isolés. Jamais à aucune autre époque la vie publique et le théâtre ne se sont plus intimement mêlés.

[1] Journal du 26 frimaire IV.

Digitized by Google

LES RECEVEURS DES FINANCES A REIMS

1800-1920

par M. Ernest Freville, membre honoraire.

Les Receveurs des Finances, en résidence aux chefs-lieux d'arrondissements, sont appelés « Receveurs Particuliers » pour les distinguer des « Receveurs Généraux » en résidence aux chefs-lieux de département qui portèrent ce titre jusqu'en 1865 avant d'être appelés « Trésoriers Payeurs Généraux ».

Les Receveurs Particuliers des Finances ont été institués primitivement par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) en remplacement des « *préposés aux recettes* » agents des Receveurs spéciaux nommés par ceux-ci dont l'organisation remontait au 22 brumaire an VI (12 novembre 1797).

Ils sont actuellement nommés par décret du Chef de l'Etat sur la proposition du Ministre des Finances.

Il existe un receveur particulier des Finances par arrondissement.

Au chef-lieu du département, le trésorier général en remplit l'office.

Les attributions dévolues au Receveur des Finances pour le compte de l'Etat sont les trois suivantes :

1° Ils centralisent, dans leur caisse, les recettes versées par les différents comptables des impôts directs et indirects (receveurs des postes, receveurs des contributions indirectes) de leur arrondissement.

Digitized by Google

2° Ils surveillent et dirigent la gestion des percepteurs et répondent de la rentrée des impôts directs de leur arrondissement.

Pour compléter le recouvrement des contributions de chaque exercice, le Receveur des Finances est obligé de verser au Trésor, de ses deniers personnels la partie des rôles non recouvrée au 30 novembre de l'année qui suit celle dont l'exercice prend son nom (art. 93 de l'Inst. générale).

Dans l'arrondissement de Reims, les quatre contributions sans les taxes assimilées produisent annuellement une somme de 7.696.481 fr. 62.

3° Ils exécutent les ordres d'achat et de vente de rentes émanant du public et servent d'intermédiaire aux rentiers pour la conversion et le renouvellement de leurs inscriptions nominatives ou au porteur.

Les Receveurs de Finances paient toutes les dépenses concernant l'Etat et le département de quelque nature qu'elles puissent être (dépenses publiques, dépenses de trésorerie, coloniales, etc.).

Le Receveur des Finances, en plus de ses attributions pour le service de l'Etat est préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'arrondissement : il vérifie le compte du budget des communes, des établissements hospitaliers, des syndicats, il surveille les caisses d'épargne, encaisse les produits départementaux.

Depuis les dernières lois sociales et ouvrières, il doit également surveiller le fonctionnement des sociétés de secours mutuels autorisées à recevoir des rètraites ouvrières.

Depuis ces dernières années le service des Rece-

Digitized by Google

veurs de Finances a beaucoup augmenté par suite des complications financières amenées par la guerre (bons du Trésor, obligations de la défense, etc...)

Toutes les recettes, d'où qu'elles proviennent dans chaque arrondissement, entrent dans la caisse du Receveur des Finances.

Les Receveurs des Finances n'ont pas d'existence propre. Ils représentent seulement le Trésorier Général et se confondent avec lui.

Voici comment le décret réglementaire du 31 mai 1862 s'exprime à leur sujet :

« Art. 33. — Les Receveurs des Finances gèrent sous la surveillance et la direction du Receveur Général (receveur général est le titre que portaient autrefois les Trésoriers généraux jusqu'en 1865) de leur département auxquels ils rendent compte de leurs opérations. »

Les Receveurs des Finances sont rétribués au moyen de traitements fixes pour le service du Trésor, et de commissions diverses pour les opérations relatives aux achats de rentes, à la Caisse des dépôts et consignations, au Crédit Foncier de France, à la ville de Paris, etc

Depuis 1912, une décision gracieuse du ministre des Finances M. Caillaux les a autorisés à adhérer au Cautionnement mutuel d'abord pour la moitié puis pour la totalité de leur cautionnement moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 1 pour mille.

Les Trésoriers Payeurs généraux qui ont été institués par le décret du 21 novembre 1865 qui les a substitués aux droits et obligations attribués aux Receveurs Généraux et aux Payeurs, dirigent dans cha-

Digitized by Google

que département, le service des Receveurs particuliers et des Percepteurs dont ils sont responsables, centralisent les recettes, exécutent les mouvements de fonds du Trésor et effectuent le paiement des dépenses publiques.

Les Percepteurs succèdent en 1804 aux anciens collecteurs et aux adjudicataires de la perception à la moins-dite.

La loi du 25 février 1804 réalisa une réforme considérable par ces seuls mots « Tous les percepteurs des contributions directes seront à la nomination du Premier Consul » (art. 9). Dès lors, en effet, les Percepteurs, de simples entrepreneurs de recouvrement qu'ils étaient, deviennent de véritables fonctionnaires.

Le service des contributions directes leur fut remis et aujourd'hui il continue à se trouver exclusivement concentré dans leurs mains, une fois le travail des contrôleurs achevé.

Les Percepteurs sont les agents du Trésor, chargés du recouvrement des contributions directes, des taxes spéciales, du produit des amendes et condamnations pécuniaires. Ils sont, en même temps, pour la plupart, receveurs des communes, hospices et bureaux de bienfaisance, situés dans le ressort de leur perception.

Le Percepteur constitue le dernier échelon de la hiérarchie que dirige le Ministre des Finances par l'intermédiaire de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, des directions du Mouvement Général des Fonds et de la Dette Inscrite et du Personnel.

Dans chaque département, les Receveurs des Fi-

Digitized by Google

nances et les Trésoriers Généraux sont ses chefs directs.

***

La Recette des Finances de Reims avait ses bureaux rue des Chapelains sous M. de Villentroy de 1875 à 1878, puis se transporta place des Trois-Cadrans, appelée alors «loges Cocquault», sous M. Chanzy, de 1878 à 1890, pour s'établir ensuite, avec M. Derevoge, rue Chanzy, de 1890 à 1897, dans un immeuble situé en face le Musée de peinture.

Enfin M. de Vasson la fixa, en 1897, rue Notre-Dame-de-l'Epine, ancienne rue de la Bonne-Foi, au coin de la rue Courmeaux, dans un immeuble occupé précédemment par la maison de champagne Piper Heidsieck.

En 1914, La Recette des Finances fut obligée de fermer ses guichets le 2 septembre, deux jours avant l'entrée des Allemands dans Reims.

Le 4 septembre, au matin, vers onze heures et demi, l'Intendant général allemand von Zimmer venait à la Recette, accompagné de M. le Dr Langlet, maire, et de M. Charbonneaux pour mettre la main sur le « trésor » des guerres disait-il, qui avait été chargé pour Paris quelques jours auparavant.

Rouverte dans le même local le 16 septembre, elle ne cessa de fonctionner dans les bureaux de la rue Notre-Dame-de-l'Epine jusqu'au 17 mars 1915, date où l'immeuble reçut son septième obus.

Les bureaux furent alors transportés 60 avenue de Paris à la Haubette, où ils fonctionnèrent régulièrement jusqu'au 15 avril 1918. A cette date la Recette

Digitized by Google

fut transportée à Epernay, rue des Cotelles, et chaque jeudi le Receveur des Finances accompagné de deux employés se rendait à Reims avenue de Paris pour effectuer les paiements urgents, payer les allocations et les retraites des derniers vaillants habitants de Reims restés dans les ruines, sous les obus.

Après le mois d'avril, quand la population toute entière fut évacuée par ordre, le service fut suspendu à Reims, mais continua à Epernay.

Après le 14 juillet 1918, devant le bombardement d'Epernay, les bureaux furent transportés à Fère-Champenoise où ils restèrent jusqu'au 25 décembre de la même année.

A cette date (25 décembre 1918) la Recette des Finances rentre à Reims rue Libergier 25 et en mars 1919 s'installa rue Noël dans l'immeuble qu'elle occupe encore aujourd'hui.

La Recette des Finances de Reims est après celle du Hâvre la plus importante de France.

Au 31 décembre 1913, la balance était de 293.461.903 francs 94 dont seul le numéraire montait à 51.018.246 francs 80 c.

Dans cette même année, dans la première dizaine de janvier, on comptait 9.948 coupons de rentes.

Certains jours de 800 à 900 personnes passaient aux guichets. 5.796 en décembre, 6.367 en janvier, pour l'année entière plus de 50.000.

Depuis, ces chiffres ont subi les augmentations de toutes choses et l'importance de la Recette des Finances à Reims a encore augmenté.

Digitized by Google

Digitized by Google

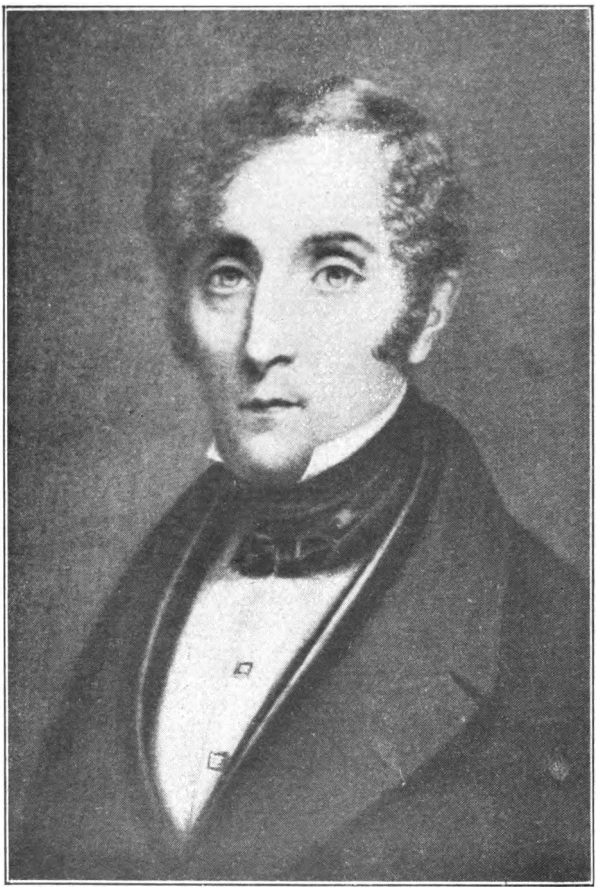

LOUIS-ANGÉLIQUE-CHARLES CLOUET (1776-1845)

Receveur des Finances à Reims de 1807 à 1839

Digitized by Google

Liste des Receveurs Particuliers des Finances à Reims

(1800-1920) [1]

1800-1802.

1802-1807. Payart-Melin (M. Camus était alors Receveur Général à Châlons en exercice depuis Brumaire an IV).

1807-1839. Clouet (33 ans).

1839-1846. Lemaitre (7 ans).

1846-1867. Gayard (21 ans, décoré en 1860).

1867-1875. Le Cte Ledochowsky (8 ans).

1875-1878. Bellier de Villentroy (3 ans).

1878-1890. Chanzy (12 ans).

1890-1897. Derevoge (7 ans).

1897-1906. de Vasson (9 ans).

1906-1919. Fréville (13 ans).

1919- Brun.

Soit onze titulaires en cent-quatorze ans.

Louis - Angélique - Charles Clouet. Ancien-Lieutenant de vaisseau. Receveur des Finances à Reims (1807-1839) 21 septembre. Il servit donc successivement en bon fonctionnaire sous Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. Chevalier de la Légion d'Honneur, né à Paris en 1776, mort à Reims en 1845.

Il était fils de J.-B. Paul-Antoine Clouet, Ecuyer, Secrétaire du Roi, Régisseur général des Poudres et

[1] Le décret instituant les receveurs particuliers est du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

Digitized by Google

salpêtres à l'arsenal de Paris et de Marie-Angélique Touzard d'Olbee.

Il était frère du général Baron Clouet et de Henri-Marie-François Clouet, Receveur des Finances à Paris.

Il entra au service de la Marine Royale à l'âge de quatorze ans et fit la campagne de Saint-Domingue sous les ordres du général Leclerc, nommé aide-de-camp de l'Amiral Villaret il devint capitaine de Port.

Ledochowsky (Constantin-Marian), né le 19 août 1809 à Iedwabue (Pologne) naturalisé par décret du 22 mai 1849.

Sous-Lieutenant à la Légion Etrangère (22 octobre 1833). Lieutenant (22 juillet 1835). Capitaine (1er septembre 1835), démissionnaire le 16 février 1837 par suite du licenciement de la Légion Etrangère. Campagnes: 1833-34-35 en Afrique, 1835-36-37 en Espagne. Caissier payeur central du Chemin de fer Paris à Lyon (administré par l'Etat), 25 août 1849.

Receveur Particulier des Finances à Coulommiers (30 mars 1852), à Corbeil (18 mars 1853), à Valenciennes (27 décembre 1857), à Reims (21 juillet 1866).

Retraité le 31 août 1874, après huit ans de séjour. S'est retiré à Vendôme (Loir-et-Cher) où il mourut vers 1878.

Décorations : nommé sur le champ de bataille de Velateverta, Chevalier de St-Ferdinand d'Espagne, (24 mai 1837) ; chevalier de la Légion d'Honneur (17 janvier 1853).

Bellier de Villentroy (Marie-Ferdinand-Joseph), né le 18 novembre 1840, à St-Leu (Ile de la Réunion).

Digitized by Google

Licencié en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, capitaine-payeur démissionnaire (26 septembre 1870-26 mai 1871).

Receveur-percepteur à Paris (7 septembre 1867). Receveur des Finances à Valenciennes (21 oct. 1873), à Reims (1er septembre 1874).

Trésorier général à Chambéry (1er sept. 1878), à Laval (1er novembre 1879), à Brest (1er janvier 1884), à Saint-Lô (1er juillet 1893), à Arras (1er novembre 1897), à Rouen (1er décembre 1899).

Retraité et nommé trésorier général honoraire (31 août 1901).

Décorations : Officier d'académie : 14 janvier 1890. Chevalier de la Légion d'Honneur, (19 juillet 1900).

Décédé le 14 mars 1902.

Chanzy (Paul-Léon), né le 15 juin 1829 à Buzancy (Ardennes). Percepteur à Nebas (Tarn) (6 mars 1854), à Wonstviller (Moselle) (10 janvier 1857). Receveur des Finances à Fontainebleau (1er juillet 1873), à Reims (1er avril 1878-4 juin 1890).

Félix Thomas-Derevoge est né à Pontfaverger, le 10 juillet 1839, décédé à Reims, le 11 avril 1906.

Licencié en Droit, notaire (1866-1875), conseiller-général (1871-1880), Député de la Marne (1885-1889). Receveur des Finances à Reims 1890-97, Trésorier général de la Hte-Marne (1897), de l'Aube (1900-1905).

Joseph Girard de Vasson naquit à Buzançais (Indre) le 16 mars 1841, mourut à Reims le 5 novembre 1905.

Digitized by Google

Licencié en droit, Sous-Préfet en 1879, Préfet du Cantal et de la Meuse, Receveur des Finances à Saint-Quentin, à Reims en 1897.

Fréville (Ernest-Joseph), Licencié en Droit, Attaché au ministère des Affaires Etrangères (1886), Secrétaire d'Ambassade à Tanger (1897), Premier secrétaire à Constantinople (1904-1906). Receveur des Finances à Reims (1er mai 1906-10 août 1919). Chevalier de la Légion d'Honneur (1902).

Brun (Pierre), né le 3 septembre 1868. Mis à la disposition du Ministre des Colonies pour le service du Tonkin en 1894. Percepteur à Châteauneuf en 1900, à St-Florent en 1902, Receveur des Finances à Florac en 1908, à St-Iriex en 1908, à Bellac en 1909, à Châteaudun en 1911, à Remiremont, à Reims en 1919.

Telle est la liste des Receveurs des Finances qui ont géré la Recette particulière de Reims depuis l'origine jusqu'à aujourd'hui, telle que j'ai pu la reconstituer.

Il est à remarquer que pendant cette longue période de 114 ans, on ne relève que onze titulaires de cet important service.

Un titulaire, M. Clouet, est resté Receveur à Reims plus de 32 ans, un autre, M. Gayard, 21 ans et plusieurs plus de 10 ans.

De telles permanences sont tout à l'honneur de la cité et de ses habitants. Elles prouvent avec quelle cordialité les fonctionnaires sont accueillis à Reims

Digitized by Google

puisque une fois nommés à cette résidence, ils ne demandent pas — chose rare dans l'administration — à changer de poste. N'ayant plus qu'un désir, c'est non seulement de rester, le plus longtemps possible, dans la ville qui les a si bien reçus mais même d'y prendre leur retraite comme quelques-uns d'entre eux

Gloire à Reims et à ses habitants.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATHÉDRALE DE REIMS

Le Maître-Autel du XVIIIe siècle

par M. Charles Sarazin, Membre titulaire.

Il est bien difficile, en dépit des innombrables bienfaits dont le chanoine Jean Godinot combla la ville de Reims, de ne pas lui tenir rigueur pour les malheureux « embellissements » qu'il fit exécuter dans la cathédrale.

On ne peut trouver qu'une excuse à cet acte de vandalisme artistique, c'est de déclarer que le généreux abbé n'a fait que suivre le goût de son époque, qui jugeait barbare l'art gothique [1].

Dès l'année 1711, le chanoine Godinot avait fait changer de place, aux frais de la Fabrique, plu-

[1] Les contemporains de l'abbé Godinot célébrèrent, à l'envi, sa générosité et ses bienfaits.

Un chanoine de Verdun, l'abbé Plaigne de Chaligny, lui consacra un court éloge en vers latins, où l'on remarque ces deux vers qui louent le zèle de Godinot pour la décoration de la cathédrale :

Numinis augusti molem quam prodiga templi
Deinde decoravit fecit et esse novam.

Bibl. de Reims. Mss. 1293, f° 130.

Le chanoine Desaulx, dans l'épitaphe qu'il composa pour son confrère, à la demande du Chapitre, n'a-t-il pas dit :

Quo zelo decorem domus Dei dilexerit.

Digitized by Google

sieurs autels. Mais les véritables transformations, entreprises à ses frais, datent de 1739.

En cette année, la chapelle du Saint-Laict, dont l'autel fut démoli en 1741, fut modifiée. De 1741 à 1745, disparurent la clôture du chœur, du sanctuaire et de l'arrière-chœur, le tombeau et l'autel du cardinal Charles de Lorraine, le merveilleux jubé du xve siècle, œuvre de Colard de Givry.

Après avoir bouleversé les chapelles de l'abside et après avoir dégarni les fenêtres basses de leurs vitraux anciens, l'abbé Godinot s'attaqua au chœur Un dallage de marbre allait remplacer les pierres tombales des archevêques et le maître-autel allait être démoli.

***

Il est vraisemblable que l'autel de la cathédrale carolingienne, richement orné avec les tables d'or offertes par Hincmar et par Samson, avait été conservé, à la même place, dans la cathédrale du xiiie siècle.

L'antiquité vénérable de cet autel, sur lequel, depuis tant de siècles et au même endroit, se célébrait le sacrifice de la Messe, n'arrêta pas le zèle du chanoine Godinot et de ses confrères.

Avec l'autorisation et l'approbation du Chapitre, il fit enlever l'autel ancien et il le remplaça par un autel de style Louis XV bien peu en rapport avec l'architecture de l'édifice, mais conforme aux idées artistiques du xviiie siècle.

Par une singulière et inexplicable fantaisie, l'emplacement primitif de l'autel ne fut pas respecté et le nouvel autel se dressa à 3 mètres environ en arrière.

Digitized by Google

La destruction du maître-autel fut décidée par une conclusion capitulaire du 29 mai 1744.

Le nouvel autel ne devait être terminé qu'en 1747.

***

Sur la sollicitation du marquis de Beaufremont [1], qui pensait favoriser les vues de l'Archevêque et du Chapitre, l'architecte Mourette [2] présenta, le 17 juin 1744, un projet de maître-autel à baldaquin qui fut refusé.

Ce projet était le troisième projet conçu par cet architecte et il avoua, avec ingénuité, qu'il avait été « enfanté » par les deux autres. Il lui semblait parfait et devoir être entièrement approuvé par ces Messieurs du Chapitre.

Il est permis de penser, d'après l'exposé du projet, que l'autel proprement dit, que Mourette voulait riche « par le galbe de son profil en forme de tombeau et par son plan varié de plusieurs contours », l'intéressait moins que la construction d'un baldaquin. Là, il pouvait donner libre jeu à ses inventions architecturales et décoratives.

Une gloire, composée d'un Saint-Esprit en forme

[1] Il s'agit vraisemblablement de Louis-Bénigne de Beaufremont, Marquis de Listenais, qui fut blessé à Malplaquet le 11 septembre 1709 et qui mourut le 18 juillet 1755, à l'âge de 73 ans.

[2] L'architecte Mouret ou Mourette, naquit en 1705 à Moussy-le-Vieux, en Seine-et-Marne.

Il avait restauré le château du Marquis de Beaufremont, près de Besançon. C'est, sans doute, à cette circonstance qu'il dût d'être proposé à l'Archevêque de Reims et à son Chapitre pour la reconstruction de l'autel de la cathédrale.

Digitized by Google

de colombe et environné de nuées et de rayons, devait en occuper le milieu. Les angles en étaient ornés de consoles avec, dans le haut, des Chérubins qui semblaient porter le dessus du retable dont le bas s'agraffait sur la moulure du socle.

Le piédestal, à hauteur de l'autel, recevait huit colonnes d'ordre corinthien régulier ; la colonnade portait un socle destiné à soutenir le couronnement.

Deux Anges adorateurs « prosternés en présence du Saint-Sacrement, renfermé dans la suspension qui occupe le milieu du couronnement » [1], étaient

[1] L'usage de suspendre le Saint-Sacrement au-dessus de l'autel, en la cathédrale de Reims, remontait, dit-on, à 1290 et y avait été introduit par l'Archevêque Robert de Courtenay.

A la séance des membres du Conseil de Fabrique du 26 décembre 1808, on se préoccupa de remplacer le « suspensoir à » placer au-dessus du maître-autel pour y mettre le St-Ciboire, » suivant l'ancien usage de l'Eglise de Notre-Dame ». L'année suivante, M. Ludinart de Vauxelles fit don de ce tabernacle suspendu.

En 1849, on songea à remplacer cette tour eucharistique. Le 17 janvier, une commission se réunit à l'archevêché, sous la présidence de Mgr Gousset, pour discuter le projet.

La commission se composait de M. Querry, vicaire général ; de M. Bara, curé de Notre-Dame ; de MM. Bandeville, Maquart, Mortier-Desnoyers, Tourneur, membres de l'Académie de Reims ; de M. Cerf, prêtre-sacristain ; de M. Ch. Givelet, archéologue.

Il fut décidé, à l'unanimité que, suivant les traditions liturgiques, la custode devait avoir la forme d'une colombe ou d'une tour.

On choisit cette dernière forme qui permettrait de créer une œuvre en rapport avec les lustres récemment suspendus.

Cinq projets, conservés dans les *Archives* de l'archevêché, furent présentés.

Dans un apport à l'Archevêque, M. l'abbé Tourneur fit

Digitized by Google

placés sur les deux colonnes de devant. Les six autres colonnes recevaient six consoles ornées de petits Génies avec branches de palmes et guirlandes de fleurs. Les consoles elles-mêmes supportaient une autre gloire de nuées et de rayons sur laquelle un Chérubin portait l'étendard de la Croix. A droite,

connaître le 6 février, les conclusions et décisions de la Commission.

Deux projets, inspirés par les dais qui surmontent les statues du portail nord, furent écartés comme lourds et massifs.

Un projet de J.-J. Maquart, en rapport avec l'architecture générale de la cathédrale, fut rejeté parce qu'il ne rappelait en rien le style des lustres. Il était, du reste, trop élevé et sa réalisation se serait mieux appropriée à la pierre ou au bois qu'au métal.

Le dessin présenté par Mortier-Desnoyers, emprunté aux motifs décoratifs du XIIIe siècle, parut trop lourd et trop étroit pour sa hauteur ; il était, de plus, d'une exécution difficile.

La Commission s'arrêta à la reproduction d'un dessin d'Isaac de Merken, orfèvre du XVe siècle.

La custode devait être ciselée en bronze doré.

Le travail ne fut pas exécuté.

Le retour à la liturgie romaine, qui recommandait de conserver le Saint-Sacrement à un autel distinct du maître-autel, surtout dans les églises cathédrales à cause des fonctions épiscopales (cf. Le Vavasseur, *Les Fonctions Pontificales selon le Rit Romain. Paris, V. Lecofffre*, 1880, 2 vol. in 12, t. I, p. 72), fit naître un scrupule parmi les membres du clergé métropolitain. La custode suspendue disparut en 1856, au moment, à peu près, où Dom P. Guéranger, liturgiste romanisant, rétablissait cet usage à Solesmes.

Le maître-autel de la cathédrale de Reims ne possédait pas de tabernacle. Pour les Prières des Quarante Heures et pour la Fête du Saint-Sacrement et son octave, on adaptait, contre le retable, un tabernacle en bois, peint en blanc, avec motifs dorés, dont le dessus servait d'exposition. Un dôme avec draperies blanches à franges d'or abritait alors l'ostensoir.

En 1829, un « trône » pour exposer le Saint-Sacrement avait été commandé à un sieur Brémard, chasublier ; il coûta 1470 fr. 78.

Digitized by Google

un Génie portait un clou de la Passion et, à gauche, dans une attitude différente, un autre Génie portait la couronne d'épines.

Le sommet du baldaquin s'ornait d'une Assomption encadrée de nuages, de rayons soutenus par des Anges, des Chérubins et des Génies porteurs d'attributs symboliques et de couronnes d'étoiles.

Le projet de Mourette expose, de plus, les conditions de réalisation. Il prévoyait l'emploi du bois pour le baldaquin et les ornements sculptés, dont une partie pouvait s'exécuter en plomb ou en bronze dorés. Il estimait que « la partie de la voûte qui attache les yeux » pouvait être en carton.

Naturellement, le marbre formait la matière des marches, des piédestaux, des socles, des colonnes. Mourette pensait même pouvoir se procurer du marbre d'Italie pour ces dernières [1].

Le projet de Mourette ne fut pas accepté. Le Chapitre s'adressa à l'architecte Gabriel [2] qui présenta un plan d'autel. Son projet reçut l'approbation du Chapitre, qui en décida l'exécution par une décision en date du 29 mai 1745.

[1] *Archives départementales de Reims*, Fonds du Chapitre Métropolitain. Fabrique. Liasse 19, renseignements.

[2] Il semble que l'abbé Cerf dans son *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims. Reims, P. Dubois*, 1861, 2 vol. in-8°, a commis une erreur, tout au moins une confusion, quand il attibue à « Gabriel de Servandoni » le projet qui fut accepté, le 29 mai 1745, par le Chapitre. (*Ouvr. cité*, t. I, p. 108).

Servandoni ne se prénommait pas Gabriel, mais Jean-Jérôme. Du reste, les comptes et pièces des Archives du Chapitre ne font pas mention de Servandoni, mais de M. Gabriel.

De plus, l'abbé Cerf (*ouvr. cité*, t. I, p. 109, note 1) publie une lettre de Godinot, en date du 10 janvier 1747, dans laquelle

Digitized by Google

Ce fut l'autel que nous avons connu, ou à peu près, dans le chœur de la cathédrale.

Des difficultés survenues ne permirent au chanoine Godinot de passer un marché pour les marbres que le 11 février 1746. Les comptes nous font savoir qu'il fut payé une somme de 2.852 livres aux marbriers Guillaume Bocqueniau et Jean-Baptiste Broguet [1].

Le 1er mars de l'année suivante, ils passèrent un marché de 600 livres pour les marbres destinés à

le chanoine parle de « *l'achèvement de l'autel, suivant le dessin de M. Gabriel, fait il y a* 18 *mois* », c'est-à-dire en mai 1745.

Il s'agit certainement du célèbre Jacques-Ange Gabriel, architecte du Roi.

Ch. Bauchal, dans son *Dictionnaire biographique et critique des Architectes Français. Paris, André, Daly fils et Cº*, 1887, gr. in-8º, dit pourtant, p. 531, que Servandoni donna les plans et dessins du grand autel de la cathédrale de Reims, le 19 mai 1745, et, p. 440, que son plan fut préféré à celui de Mouretto.

Son témoignage paraît s'appuyer sur la phrase de l'ouvrage de l'abbé Cerf, qu'il cite dans la bibliographie. Personnellement, nous n'avons retrouvé aucun document qui permette d'affirmer que Servandoni avait travaillé pour le maître-autel de la cathédrale de Reims.

Ch. Bauchal dit encore (*ouvr. cité*, p. 238) que Gabriel, en 1745, donna des plans pour la restauration du chœur.

Ernest Bousson, dans une courte étude sur *la Vie et les Œuvres de l'architecte Gabriel (1698-1782). Paris, 1894*, in-8º, écrit, p. 23, que Gabriel, vers la fin de sa vie, à partir de 1775, s'occupa de l'agrandissement du chœur et de l'aile orientale de la cathédrale. N'y aurait-il pas confusion avec des travaux de décoration exécutés pour le sacre de Louis XVI ?

Il y a là une erreur évidente, aucun agrandissement n'ayant été effectué à la cathédrale à cette époque. Du moins, est-ce une nouvelle preuve que Gabriel intervint pour l'embellissement du chœur, partant de l'autel.

[1] *Archives*. Même fonds, l. 19, rens.

Digitized by Google

revêtir deux des gros piliers de la croisée du transept. On songeait à y placer les statues des Evangélistes.

Le nouvel autel, en forme de tombeau à deux faces, était en griotte d'Italie et en marbre rouge ; il reposait sur trois marches formant une plate-forme ovale.

La première pierre en fut posée le 14 janvier 1747 par Mgr. Armand-Jules, Prince de Rohan, Archevêque-Duc de Reims [1], ainsi qu'a permis de le constater l'inscription, retrouvée le 16 août 1919, en déblayant le chœur de la cathédrale. Le maître-autel avait été écrasé sous 90 mètres cubes environ de décombres provenant de l'effondrement, en 1918, de la voûte de la croisée du transept.

Cette inscription gravée sur marbre, dont le dessus se trouvait à 0 m. 45 en-dessous du sol du sanctuaire, fut trouvée au-milieu de la maçonnerie en craie, formant le massif de l'autel et sur lequel étaient scellées les dalles de revêtement en marbre.

Le marbre de l'inscription, noir et poli au recto [2], était encadré dans une pierre, moulurée par un quart de rond au pourtour, qui avait été entaillée pour recevoir la plaque gravée [3]. A l'examen, on put se rendre compte et conclure, presque avec certitude,

[1] Il semble que l'auteur du *Journal Anonyme*, publié par H. Jadart à la suite du *Journal de Dom Chastelain*, a commis une erreur en indiquant le 3 mars 1747 comme la date de la pose de la première pierre de l'autel par Mgr. de Rohan.

[2] Il mesure 0.325 au carré.

[3] L'épaisseur de la pierre est de 0 m. 12 et ses dimensions sont de 0 m. 40 au carré.

Digitized by Google

que cette pierre formant cadre, était une pierre ancienne, peut-être celle de l'autel précédent, qui avait été utilisée en 1747. Elle était placée d'angle, juste à l'intersection des deux axes du massif.

Le marbre, brisé en cinq morceaux, porte une inscription gravée, en diagonale, en lettres romaines et dorées.

Dans le haut figurent les armes des de Rohan, surmontées d'une couronne ducale. Elles sont accompagnées, à gauche, d'un chapeau cardinalice et, à droite, d'une mitre et d'une crosse. L'écu, en forme de cartouche de style Louis XV, posé sur un manteau semé d'hermines, est mi-parti de Rohan et de Bretagne [1].

Au-dessous des armoiries, on lit [2] :

[1] Le graveur n'a tracé que les armoiries qui figurent sur l'écu brochant sur les armes complètes des de Rohan : parti, *au premier, de gueules à neuf macles d'or*, qui est de Rohan; *au deuxième, d'hermine plein*, qui est de Bretagne.

[2] A l'avant-dernière ligne, avant le mot DIE, on avait gravé

Digitized by Google

Au verso, non poli, dans le haut, on lit, toujours gravé en diagonale et en lettres romaines, mais non dorées :

TAFFIN
ESCULPTEUR

et au-milieu, en cursive, ce qui semble être la signature de l'artiste :

Taffin
[f]ecit

On trouva également, scellé au plâtre entre le marbre et la pierre, un jeton en argent de 30 millimètres de diamètre.

Il porte, sur la face, les mêmes armes simplifiées que le marbre et, sur le revers, sous une couronne de duc et sur un manteau semé d'hermine, les initiales entrelacées de Mgr de Rohan : A. J. R.

L'autel fut assez vivement construit et il fut consacré le 6 mai 1747, par Mgr. Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, coadjuteur ou plutôt suffragant, pour employer le terme du temps, de Mgr. de Rohan [1].

L'autel, à cette date, n'avait reçu aucune décoration.

Les plaques d'or de l'autel détruit avaient été

la date de 1746 qui a été effacée sous des fleurons. Il semble donc qu'on avait pensé poser la première pierre plus tôt qu'elle ne l'a été. Du reste, la date 14 janvier a dû être gravée au dernier moment, autant qu'on en peut juger par la différence de grandeur des caractères.

[1] La présence d'un évêque permet de penser que l'autel fut consacré et pas seulement bénit comme le dit le *Journal d'un*

Digitized by Google

conservées et l'abbé Godinot avait songé à les employer dans la décoration de son autel. Il en avait dès 1746, obtenu l'autorisation du Chapitre.

Naturellement, il ne songea pas à les employer telles ; elles eussent, du reste, produit un effet déplorable sur un autel de style Louis XV.

Il les envoya donc à la Monnaie de Reims pour la fonte [1].

L'opération se fit en présence du Directeur et Trésorier particulier de la Monnaie de Reims, Jean-Baptiste Clicquot ; l'essayeur, Gérard Petit, fit la vérification des deux lingots qu'on tira de la fonte. Ils pesaient, ensemble, 63 marcs 2 onces environ [2].

Anonyme, qui place la cérémonie au 8 mai 1747. Ce terme et cette date ont été répétés par H. Jadart dans *Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims. Reims, L. Michaud*, 1907, in-8° p. 147.

La date du 6 mai 1747 nous est donnée dans une note manuscrite de l'avocat Blavier, sur la page du Privilège d'un exemplaire du *Rituel* de Mgr. Ch.-M. Le Tellier (*Cat. du Cabinet de Reims*, t. I, n° 31 *bis*). Cette note nous apprend en outre que, ce même jour, les chanoines ont repris possession du chœur dont ils avaient été éloignés par les travaux qui s'y exécutaient.

[1] Au XVIIe siècle, l'Hôtel de la Monnaie de Reims se trouvait rue du Marc, au coin de la rue Linguet ; il fut transporté aux environs de la Porte-Mars en 1719 et supprimé en 1774. Le 22 août 1719, un bail fut passé par Louis Lagoille, directeur de la Monnaie de Reims, pour un terrain à l'emplacement du Château de Porte-Mars.

Les chanoines firent également transporter à la Monnaie 12.000 livres environ d'ornements en argent et en vermeil, qui ne pouvaient trouver place sur le nouvel autel. Ils pensaient se procurer ainsi de l'argent pour payer l'ouvrier qui posait les marbres de l'autel.

[2] Le marc équivalait à 8 onces ; l'once égalait 30 gr. 59 ; le gros était la huitième partie de l'once.

Digitized by Google

L'abbé Godinot avait l'intention d'en faire deux bas-reliefs pour garnir les deux faces de l'autel.

Comme aucun orfèvre rémois n'était capable d'exécuter cet ouvrage, le Chapître fit venir de Lille, vers le mois d'août 1746, un habile ouvrier orfèvre, Noël Leplus. Il le prit à ses gages, lui fournit les outils nécessaires à son travail [1], à l'exception des outils pour la ciselure ; il pourvut également à son logement [2].

Les Chanoines lui abandonnèrent, comme atelier, un petit local dépendant, sur le côté nord, de la cathédrale ; il ouvrait sur la nef et s'appelait la *Cirerie* [3].

Pour l'aider à étendre les lames d'or, on lui adjoignit un monnayeur rémois, Arnould-Claude Mangeant. Noël Leplus pensant pouvoir terminer son ouvrage en cinq mois.

La *Cirerie*, d'un accès facile, fut souvent un lieu de rendez-vous pour les orfèvres rémois qui, par curiosité, venaient visiter leur confrère. Ils n'ignoraient donc rien de son travail.

Néanmoins, le 23 septembre 1746, les maîtres or-

[1] « *La somme de dix livres douze sols, payée à Jean-Baptiste Jouet, maître Taillandier, pour avoir loué une enclume pour ledit Plus orfèvre et pour payement du Broutin* D.
Archives. Même fonds, l. 19, rens.

[2] « *La somme de soixante trois livres payée à l'acquit du Sr Leplus orfèvre, à la Delle. Mirois pour Trois Cartiers de logement des places occupées par ledit Leplus, à commencer du 7e 8bre. 1747* ».
Archives. Même fonds, l. 19, rens.

[3] Probablement une petite salle entre les contreforts du côté nord.

Digitized by Google

fèvres de la ville présentèrent, à l'Election de Reims, une requête, comme sous-fermiers de la marque et du contrôle sur les objets d'or, d'argent et de vermeil fabriqués à Reims. Ils se plaignirent qu'un étranger travaillât dans un lieu caché, sans avoir fait la déclaration obligatoire au Bureau de la Communauté et sans avoir acquitté les droits de contrôle.

Ce même jour, des orfèvres, accompagnés d'un Elu, d'un Substitut du Procureur en l'Election et d'un Greffier, firent irruption dans la *Cirerie* et se saisirent des deux lames d'or et des outils. Ils déclarèrent avoir trouvé « deux particuliers qui étaient à travailler autour d'un fourneau allumé, sur lequel il y avait une lame d'or, et une grande table sur laquelle était une autre lame d'or[1] ».

Deux chanoines prévenus, le sénéchal Jean Mitta et le Maître des ouvrages du Chapitre Jean-Joseph Cloquet, arrivèrent et s'opposèrent à cette saisie. L'Officier de l'Election, Malfilâtre, dressa procès-verbal.

Quelques jours après, le 28 septembre, les orfèvres rémois firent assigner, en l'Election de Reims, les suppliants, la Fabrique du Chapitre, Noël Leplus et son aide Arnould-Claude Mangeant. Ils furent condamnés, chacun solidairement, à une amende de 3.000 livres au profit des orfèvres.

Les condamnés, se trouvant dans un cas non prévu par certaine ordonnance de juillet 1681, en appellèrent. Ils demandaient que les orfèvres fussent déboutés de la demande contenue dans leur exploit du

[1] *Archives*. Même fonds, l. 19, rens.

Digitized by Google

28 septembre. Ils faisaient valoir qu'ils avaient fait fondre, à Reims même, des lames d'or anciennes, sans y rien ajouter [1], pour en faire de nouvelles. Ils faisaient, en outre, remarquer que cet or ne serait jamais livré à un trafic commercial et que le travail devait se faire à l'intérieur de l'église. En conséquence, ils estimaient n'avoir porté aucun préjudice aux orfèvres. Ils ajoutaient que le Procureur Général des Monnaies de Paris avait, lui-même, mandé à Reims de ne pas exiger un titre absolu pour cette fonte.

Il semblerait, d'après le texte de l'appel lancé par le Chapitre, que les Chanoines firent interrompre le travail de Leplus, non pas par peur du contrôle, mais parce qu'ils s'étaient aperçus que les lames d'or n'avaient pas une épaisseur suffisante pour recevoir des ornements en relief. Ils prirent la résolution de donner congé à Noël Leplus, de vendre les lames d'or et d'orner l'autel avec des motifs en bronze doré.

Par un arrêt du 18 octobre 1746, le Conseil d'Etat donna main-levée de la saisie [1], ce qui, sans doute, fit changer les intentions du Chapitre.

Pour éviter toute contestation future et tout procès entre le Chapitre et les orfèvres, une transaction intervint, le 19 janvier 1747, entre le chanoine Godinot,

[1] Le 1er octobre 1746, Clicquot, directeur de la Monnaie de Reims, certifia la chose ; il déclara que l'essayeur de la Monnaie, Gérard Petit, avait recueilli deux lingots dont il donnait le poids.

Voir la déclaration de Clicquot aux *Pièces Justificatives*, p. 310.

[1] *Archives*. Même fonds, l. 19, n° 8.

Digitized by Google

pour le Chapitre, et le Sieur Antoine Lelarge, pour les orfèvres [1]. Le 26 janvier, l'abbé Godinot leur versa une somme de 1.200 livres et il rentra en possession des deux lingots.

C'est alors que fut payé à Noël Leplus la somme de 3.500 livres, suivant son marché passé avec le Chapître, pour l'exécution des deux bas-reliefs en or d'après les dessins de M. Gabriel [2].

Il ne semble donc pas, comme le dit l'abbé Cerf, que les bas-reliefs aient été exécutés à Paris [3].

Quelques jours avant le marché, l'abbé Godinot avait fait don à la Fabrique d'une somme de 20.000 livres pour l'achèvement de l'autel (11 février 1747). Ce don, qui avait surtout pour but de rendre le chanoine le maître de tous fut agréé par le Chapitre le 14 février.

Les bas-reliefs devaient représenter la Sépulture du Christ et le Baptême de Clovis.

Le premier fut terminé la même année et posé le 22 septembre.

Le second ne fut achevé que l'année suivante et

[1] Cette transaction fut approuvée par le Chapitre le 6 février 1747 : « *de die Lunæ 6 â Februarii 1747. Capitulum tam suo quam Fabricæ nomine approbat præsentem conventionem inter Dnum Jo. Godinot et Remenses Aurifabros initam.* GRANDVALET, *can. secret.* »

Antoine Lelarge avait été désigné, par ses confrères, pour être leur représentant, le 19 janvier 1747.

Voir aux *Pièces justificatives*, p. 41.

[2] « *La somme de trois mil six cent livres payée au Sr Leplus orfèvre, portée en son marché et conclusion du 15 février 1747* ». *Archives.* Même fonds, l. 19, rens.

[3] Ch. Cerf. *Ouvr. cité*, t. I, p. 109.

Digitized by Google

posé le 29 juin 1748 par le serrurier rémois Ramel [1].

Pour accompagner ces tables décoratives, l'abbé Godinot fit exécuter à Reims, par le sculpteur Nicolas Machault [2], quatre Anges et deux culs-de-lampe en bois doré, destinés à orner les angles et les extrémités de l'autel. Gabriel en dessina les modèles.

Machault se mit à l'œuvre dès le 29 juin et il toucha 450 livres pour son travail [3]. Le menuisier Jean Boizot avait fourni et préparé le bois pour la sculpture [4].

Machault fut également chargé de la dorure des motifs qu'il avait sculptés. Il fut convenu qu'il em-

[1] « *La somme de quarante cinq livres payée audit Ramel serrurier, pour avoir percé en différents endroits l'autel de marbre pour y attacher avec plusieurs crampons, le second devant-d'Autel et autres ouvrages suivant son mémoire* ».

Archives. Même fonds, l. 19, rens.

Il avait déjà reçu 81 livres 10 sols, le 16 juillet 1747, pour la préparation de l'autel en vue de la pose des plaques d'or.

Cerf. *Ouv. cité*, t. I, p. 110.

[2] Le 29 avril 1745, Nicolas Machault avait fait un marché avec le chanoine Godinot pour les sculptures des stalles du chœur.

Il devait, plus tard, sculpter l'avant-corps de l'Hôtel des Fermes, sur la Place Royale de Reims.

Cf. Ch. Sarazin : *La Place Royale de Reims. Reims, L. Michaud*, 1911, in-8°, p. 32.

[3] « *La somme de quatre cent cinquante livres, payée à Nicolas Machault sculpteur, pour avoir sculpté les susdits deux cul de lampe et quatre consolles dès le 27 juin 1747* ».

Archives. Même fonds, l. 19, rens.

[4] « *La somme de trois cent cinquante Livres, payée à Jean Boizot, maître menuisier du Chapître pour le prix du boys des deux cul de lampe et quatre consolles du Grand-Autel, et avoir travaillé lesdits boys prêts à sculpter dès le 25 juin 1747* ».

Archives. Même fonds, l. 19, rens.

Digitized by Google

ployerait de l'or très fin et qu'il se rendrait à Paris, à ses frais, pour chercher ce qu'il y avait de mieux en feuilles d'or. Il devait également dorer à l'huile les attaches qui fixeraient les ornements à l'autel. Il reçut, le 18 septembre 1747, la somme de 2.800 livres pour ce travail [1].

Lorsque le travail fut terminé, on envoya un motif à Gabriel pour qu'il pût juger de l'effet produit par l'exécution de son dessin [2].

L'autel, bien que construit avec l'approbation du Chapitre, ne devait pas plaire longtemps aux Chanoines.

La mort de l'abbé Godinot (1749) qui, par ses largesses, s'était un peu érigé en maître, leur laissa pleine liberté.

Il restait une somme relativement importante en caisse, qui permettait de songer à de nouveaux embellissements.

L'autel n'avait pas de baldaquin et cet ornement,

[1] « *La somme de deux mil huit cent livres, payée en plusieurs foys audit Machault sculpteur et doreur, pour avoir doré au parfait les susdits cul de lampe et quatre consolles du Grand-Autel à charge de faire un voyage à Paris à ses frays pour choisir ce qu'il y avoit de plus beau en feuillets d'or, et à charge aussy de poser et dorer à ses frays lesdits cul de lampe et consolles et même de dorer en huile les attaches et crampons des deux devant d'autel qui sont posés* ».
Archives. Même fonds, l. 19, rens.

[2] « *La somme de trente et une livres cinq sols, payée au susdit Boizot menuisier pour avoir fait une boîte pour mettre une consolle dudit Sr Gabriel, envoyée à Paris, et autres ouvrages portés en son mémoire* ».
« *La somme de neuf livres seize sols, pour plusieurs débours comme le retour de la dite boîte de Paris à Reims* ».
Archives. Même fonds, l. 19, rens.

Digitized by Google

bien dans le goût du temps, paraissait indispensable aux Chanoines.

En 1753, fut dressé un projet d'embellissements à faire dans le chœur de l'église de Reims [1].

En ce qui concerne le maître-autel, on le jugeait « tellement rogné dans l'exécution sur le dessin de M. Gabriel », que l'on songeait à le remanier.

Le plan exécuté n'avait pas permis d'y poser les anges adorateurs avec un nombre convenable de chandeliers. Il suffisait, pour satisfaire les désirs des chanoines, d'apporter quelques changements, puisque les fonds ne permettaient pas de construire un nouvel autel.

On songea à transporter l'autel dans la travée suivante, ce qui permettrait d'agrandir le sanctuaire en vue des cérémonies des sacres des rois.

Ce changement exigerait une décoration de l'autel, « pour fixer la vue du peuple, sans rompre néanmoins le grand effet du rond-point de l'arrière-chœur ». Il suffisait, pour cela, de surélever l'autel sur cinq marches, d'augmenter sa largeur par deux piédestaux de marbre, accolés à l'autel, ce qui permettrait de placer les deux anges adorateurs en marbre blanc. Le gradin pourrait ainsi recevoir la croix et les six chandeliers désirés. Les reliquaires seraient placés sur un gradin inférieur. Les gradins seraient ornés de palmes, de guirlandes, d'ornements d'orfèvrerie.

Le bas-relief en or, du derrière de l'autel, devenu

[1] *Archives*. Même fonds, 1. 19, rens. Ce document a été publié par l'abbé Cerf dans son *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 463 à 470.

Digitized by Google

inutile, servirait à former un encadrement sur les bords de la table d'autel et à encadrer le bas-relief du devant.

Le projet prévoyait un baldaquin soutenu par six colonnes torses, sculptées en bois, « volutées d'un lierre doré sur fond blanc », terminé par une Assomption.

Un devis de ce que pourraient coûter tous ces travaux dans le chœur fut dressé [1].

Il fut soumis, avec le plan, à l'architecte Antoine Le Carpentier [2], sur la recommandation de Mgr. de Rohan et de son frère Louis-Constantin de Rohan, le futur évêque de Strasbourg.

Le Carpentier donna son appréciation ; il ne prévoyait pas seulement des modifications à apporter au maître-autel, il envisageait un bouleversement de l'arrière-chœur, où il voulait établir 127 stalles, en suivant l'architecture du rond-point.

Quant à l'autel, qu'il voulait d'une « grande et belle forme », il songeait à le remplacer. Il estimait que la dépense pour la reconstruction complète de l'autel ne serait pas plus grande que pour combiner une autre ornementation qui menaçait d'en faire « un objet dissonnant ».

Il proposait, du reste, de faire un modèle en plâtre de l'autel, de l'exposer à Paris à la critique des connaisseurs, avant de l'envoyer à Reims.

Peu partisan d'un baldaquin, qui diviserait le vais-

[1] *Archives.* Même fonds, l. 19, n° 9.

[2] Antoine Le Carpentier, célèbre architecte, né à Rouen, le 15 juillet 1709, mort le 13 juillet 1773.

Digitized by Google

seau de l'église, il estimait que la décoration en marbre des quatre piliers de la croisée suffirait [1].

Ce projet fut adopté par le Chapitre dans une réunion extraordinaire du samedi 23 juin 1753 [2].

Il semble qu'il ne se préoccupa de faire construire l'autel que quelques années plus tard, en 1758, seulement, et que l'on songea, pour la sculpture, à faire appel au sculpteur Lambert-Sigisbert Adam, dit Adam *l'aîné*, pour le distinguer de son frère, Nicolas-Sébastien Adam, également sculpteur [3].

[1] *Archives*. Même fonds, l. 19, n° 9.

2 « *Ex registris conclusionum Capituli Ecclesiæ Metropolitanæ Remensis de die Sabbati 23 â junii 1753 in Capitulo post missam canonialem in vim juramenti extraordinarie congregati Domino Cantore præsido.*
« *Capitulum gratiarum actiones amplissimas reperdit Serenissimis Principibus D. D. Archiepiscopo et D. D. Lud. Constantino de Rohan, quorum jure et operâ Dnum Le Carpentier architectus peritissimus delineatione et memoriale direscit pro majori altari in Ecclesia Rmsi construendo quæ omnia vota habet et approbat. Capitulum insuper committit DDos senescallos ad scribendum ad eumdem finem præfato serinissimo Principi Constantino, Et pariter dicto Dno Le Carpentier ut conficere velit exemplum in majori formâ et gypso compositum supradicti altaris cum illis ornamentis censuræ publicæ parisiis exponendum, Et postea Remos mittendum eum memoriali sumptum ad præfatorum executionem necessariorum.* ROBERT, *secr.* »
Archives. Même fonds, l. 19, n° 9.
Il semble, d'après cette décision, que ce fut l'Archevêque qui choisit Le Carpentier, ainsi que son frère Louis-Constantin de Rohan, qui fut évêque de Strasbourg et Cardinal.

[3] Lambert-Sigisbert Adam vécut de 1700 à 1759 et Nicolas-Sébastien Adam de 1705 à 1778.
Adam l'aîné n'était pas un inconnu à Reims : il venait de dessiner, en 1755, le projet de la fontaine qui fut érigée, à la mémoire de Godinot, sur la place du Parvis, du côté sud de la façade de la cathédrale. Le Conseil de Ville avait même

Digitized by Google

Le 6 juin, Adam l'aîné s'était obligé, par marché, à exécuter, en grand et en petit, dans l'espace d'un an, un modèle de maître-autel avec une assomption pour 10.000 livres. Il devait livrer le groupe de l'Assomption, en marbre, dans l'espace de trois ans pour la somme de 30.000 livres et, dans l'espace de dix-huit mois, quatre statues d'apôtres.

Ces détails et les clauses du traité ne nous sont connus que par la copie d'un exploit du 24 mai 1765 assignant le Chapitre, pour payement d'une indemnité, à la requête de Sébastien Adam [1].

Le maître-autel devait être en marbres de différentes couleurs ; le tombeau en marbre bleu Turquin ; les gradins, en griotte d'Italie.

Le bas-relief du milieu de l'autel représenterait le Baptême de Clovis ; de chaque côté, vers les extrémités de l'autel, devaient se trouver deux scènes allégoriques : la Foi chrétienne et Saint Remi catéchisant Clovis. Pour garnir les vides, entre les ornements, on faisait figurer des raisins et des épis de blé.

Le gradin devait être également décoré de motifs en bronze dorés au feu, et recevoir, en son milieu et de chaque côté, un Chérubin adorant la Croix qui serait posée dessus avec les chandeliers ; deux têtes de Chérubins seraient aux extrémités.

songé à lui pour exécuter la statue de Louis XV qu'il se proposait de placer au centre de la Place Royale. Pigalle, dans la suite, lui fut préféré.

Cf. *Dél. du Conseil de Ville*, 11 avril et 9 juin, 1755 ; Cf. également Ch. Sarazin. *Ouvr. cité*, p. 48

[1] *Archives*. Même fonds, l. 19 ,rens.

Digitized by Google

Ce gradin devait être surmonté du groupe de l'Assomption dont la Vierge devait avoir un vêtement aux draperies « légères et voltigeantes ».

Le tombeau de la Vierge devait être en marbre bleu Turquin ; la Vierge devait être enlevée par deux Anges et soutenue par un troisième Ange dans des nuées de marbre blanc.

De chaque côté, on devait mettre les statues des apôtres Pierre et Jean, ce dernier tenant un suaire parsemé de roses.

Ces statues, en marbre blanc, seraient accompagnées de la statue de saint Paul agenouillé et de celle de saint Thomas debout. La première devait être placée du côté de l'Epître et la seconde du côté de l'Evangile.

L'autel devait être placé sur un pavé de marbre, de forme ovale, formant marqueterie. Elle formerait, au pourtour, des rayons de marbre d'Antin, avec des entredeux en marbre bleu Turquin, environnés de deux bordures de marbre bleu veiné, dans lesquels seraient enchassés huit panneaux et huit cercles de marbre vert Campan.

Le Chapitre, fort probablement, avait réclamé, en dépit du projet de Le Carpentier, un baldaquin, car le traité en donne la description.

Les colonnes du baldaquin, en marbre de Rance, devaient reposer sur des piédestaux revêtus de marbre et supporter un couronnement d'ordre corinthien en stuc.

Le baldaquin devait se terminer par une gloire. partie en plomb, partie en carton armé de fer ; l'in-

Digitized by Google

térieur devait être doré, ainsi que la sculpture extérieure.

Le tout devait coûter 364.518 livres.

Pour ce prix, l'artiste n'avait pas prévu le transport de Paris à Reims, qui devait être aux frais du Chapitre, qui devait également fournir les échafaudages nécessaires pour le montage.

Adam l'aîné promettait de veiller à l'emballage des différents morceaux, de les accompagner à Reims et de les déballer pour éviter tout accident.

Une clause du traité prévoyait qu'en cas de mort du sculpteur, avant la fin du travail, les marbres seraient remis au Chapitre qui ferait achever l'œuvre par un artiste de son choix.

Il était également convenu que les héritiers rembourseraient les sommes avancées par le Chapitre, déduction faite du travail exécuté d'après l'estimation d'un expert.

Ces clauses devaient susciter un procès entre Nicolas-Sébastien Adam et le Chapitre.

Adam l'aîné était mort en 1759, ayant presque terminé le grand modèle du maître-autel. Il avait déjà presque touché les 10.000 livres demandées.

Le 25 juin 1759, des délégués du Chapitre passèrent un traité avec Nicolas-Sébastien Adam, qu'ils avaient choisi comme successeur de son frère, pour l'achèvement du modèle. Ils lui promirent la somme de 3.333 livres 6 sols 8 deniers qui restait à payer sur le prix total.

Les marbres furent commandés, mais ils n'arrivèrent à Marseille qu'en 1760, en pleine guerre de Sept ans (1756-1763).

Digitized by Google

Cette circonstance et la mort de Mgr. de Rohan (28 août 1762), qui avait fait espérer des dons pour la dépense occasionnée par l'autel, ainsi que le mauvais état des finances du Chapitre [1], firent suspendre l'exécution de la commande.

Pour faciliter la résiliation plus ou moins complète du marché, les Chanoines firent remarquer que M. de Caylus estimait que cet autel ne serait pas en rapport avec l'architecture de l'édifice et avec sa position dans le chœur.

Quand Mgr. Ch. de la Roche-Aymon vint occuper le siège archiépiscopal de Reims [2], le Chapitre lui demanda de vouloir bien intervenir auprès de Nicolas Adam pour qu'il voulût bien se désister de son marché ou en suspendre l'exécution, moyennant une indemnité, jusqu'à ce que ses revenus lui aient procuré les fonds nécessaires.

Les navires ennemis avaient empêché le débarquement des marbres à Marseille ; on ne put en prendre livraison qu'en 1764.

Le 7 avril, Sébastien Adam pressa le Chapitre de faire venir les six blocs de marbre. Il faisait remarquer le préjudice que ce retard lui avait causé : travaux refusés, location d'un atelier, etc.

Une correspondance s'établit alors entre le sculp-

[1] Des réparations urgentes avaient absorbé les revenus du Chapitre.

[2] Mgr. Ch. de la Roche-Aymon fut nommé au siège archiépiscopal de Reims, le 12 novembre 1762 ; il en prit possession par procuration, le 19 décembre de la même année ; il fit son entrée dans la ville le 20 avril 1763.

Digitized by Google

teur et le Chapitre, qui lui offrit une somme de 3.000 livres, non compris l'abandon du modèle.

Le 8 février 1765, Nicolas-Sébastien Adam réclama une indemnité de 15.000 livres payables dans la huitaine, sous menace d'une action en justice.

Le 15 février, les Chanoines firent de nouvelles offres. L'entente ne se fit pas. La correspondance dût prendre un ton qui encouragea l'artiste à se montrer plus exigeant, car, en avril, il réclama 24.000 livres, soit 9.000 livres de plus.

Le 24 mai 1765, Adam assignait les Chanoines en payement de cette indemnité, pour conventions non exécutées, passées entre le défunt Adam, son frère, et le Chapitre.

Le procès traîna en longueur et ne se termina probablement qu'en 1767. Nous connaissons son issue par une lettre de l'abbé Pommyer au chanoine Benoit, en date du 26 octobre 1768 [1].

L'abbé Pommyer avait, depuis l'année précédente, la quittance d'Adam qui, pour dissolution de son marché, avait touché 6.000 livres, plus 1.000 livres pour les frais de transport, dommages et intérêts, frais de procédure, etc.

L'abbé Pommyer, qui possédait la quittance d'Adam et qui avait servi d'intermédiaire pour le payement, demanda qu'on lui fit passer le double du marché, afin qu'il pût le déchirer devant Adam comme il s'y était engagé avec l'artiste.

L'autel construit en 1747 ne fut pas modifié.

Il faut arriver à l'année 1774 pour voir naître un

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, p. 312.

Digitized by Google

nouveau projet de transformation. Il s'agissait d'ériger le baldaquin que le Chapitre n'avait pu, jusqu'alors, faire construire.

A cette époque, des chanoines rémois étaient allés à Verdun et ils avaient été émerveillés par le baldaquin dont on venait de surmonter le maître-autel de la cathédrale de cette ville.

L'abbé de Plaigne de Chaligny, chanoine verdunois, s'offrit à leur fournir tous les renseignements utiles pour achever la décoration du chœur de leur église métropolitaine.

Le 22 septembre 1774, il leur écrivit pour leur dire que s'ils étaient toujours dans le dessein d'ériger un baldaquin, il s'offrait à les guider et à leur donner tous renseignements utiles.

Il jugeait inutile d'envoyer relever les plans à Verdun ; il suffisait d'augmenter le modèle de la colonnade en raison de la largeur et de l'élévation de l'église, dont il avait relevé les plans une vingtaine d'années auparavant.

Il indiquait les dimensions qu'il jugeait devoir convenir, donnait les prix de revient du baldaquin de Verdun ainsi que les noms des fournisseurs du matériel employé.

Il devait passer par Reims, en août de l'année suivante, et il se proposait de compléter les renseignements donnés [1].

Le baldaquin ne fut pas construit, faute de ressources fort probablement.

En effet, la copie d'une requête adressée, le 17

[1] *Archives.* Même fonds, l. 19, rens.

Digitized by Google

août 1774, au Cardinal Ch. de La Roche-Aymon, par le Chapitre, fait connaître le mauvais état de ses finances [1].

Il fait savoir à l'Archevêque que les revenus annuels de la Fabrique ne sont que de 18 à 20.000 livres ; que les réparations indispensables à exécuter au corps de la cathédrale devaient s'élever à 150.295 livres ; qu'on n'avait encore exécuté que pour 60.000 livres de travaux sur lesquels 20.000 livres seulement avaient été payées.

Il demandait au Cardinal d'intervenir auprès du Roi pour obtenir des secours par le moyen de pensions sur les abbayes vacantes.

La Révolution ne devait, que partiellement, respecter le maître-autel de Notre-Dame.

Le 9 septembre 1792, la Convention avait ordonné de convertir en monnaie les objets d'argent des églises légalement conservées pour le culte.

Le lendemain, un second décret décidait que, dans les vingt-quatre heures, un état des objets d'or et d'argent conservés dans les églises, serait dressé par des citoyens choisis parmi les membres du Conseil Général de chaque commune.

La copie de l'inventaire devait être remise, le 11 septembre, avec les objets, au Directoire du District qui en donnerait décharge aux municipalités.

En vertu de ces ordres, l'inventaire des richesses d'art de Notre-Dame, fut dressé, mais le dernier inventaire ne fut terminé que le 13 novembre 1792.

Les bas-reliefs d'or de l'autel furent alors déta-

[1] *Archives.* Même fonds, l. 19, ren.

Digitized by Google

chés pour être fondus en même temps que l'argenterie [1]

La pesée de ces métaux précieux fut faite par le citoyen Legoix-Mérée, orfèvre ordinaire du district[2], le 15 novembre [3].

Les dispositions prises par la Convention exceptaient, des objets livrés pour la fonte, les ostensoirs ciboires, calices et autres vases sacrés.

A la séance des Membres de la Fabrique de Notre-

[1] L'inventaire du 13 novembre 1792 estima le poids respectif des deux bas-reliefs à 28 marcs 3 onces et 27 marcs 7 onces 2 gros. .

A la séance du 20 octobre 1792 de la Société Populaire, le citoyen Deligny avait demandé que le devant d'autel, estimé 60.000 livres, fut porté à la morgue. Cette motion fut approuvée à l'unanimité.

[2] Il devait demeurer rue des Elus et il avait probablement succédé à son père comme orfèvre.

Une page du manuscrit de Weyen conservé à la Bibliothèque de Reims (*mss.* 1773) est écrite sur un billet d'invitation aux funérailles d'une demoiselle Marie Legoix, fille du sieur Thierry Legoix, marchand orfèvre rue des Elus, décédée le 22 décembre 1710.

Au XIXe siècle, vers 1837, un orfèvre du nom de Legoix, demeurait sur la place des Marchés, dans la maison dite de l'Enfant d'or, qui servait d'enseigne au magasin.

On lit, dans *la Chronique de Champagne*, t. II, p. 62 : « *Nous avons un exemple de ce goût pour l'ornement dans la principale maison de celles que nous reproduisons celle de M. Legoix, orfèvre* ».

Et p. 63 : *L'enfant d'or est l'enseigne de la maison de M. Legoix : c'est un enfant endormi, peint en or.*

[3] La pesée faite au District fut commune à Notre-Dame, au Séminaire, à la Maison des Orphelins, à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital de Sainte Marthe et à Saint Jacques.

Abbé Bouchez. *La Paroisse de Saint Jacques de Reims pendant la Révolution. Reims, Impr. Coop.*, 1907, in-8°, p. 86.

Digitized by Google

Dame de Reims, le 27 décembre 1792, les paroissiens protestèrent contre l'enlèvement des devant-d'autel et des anges adorateurs [1].

Ils estimaient que, d'après les termes de la loi, on ne devait enlever que les meubles et ustensiles, que les bas-reliefs et les anges, ornements adhérant et faisant partie de l'autel, ne pouvaient être considérés comme tels [2]. Ils demandèrent leur remise en place [3].

Le 6 janvier 1793, les paroissiens, réunis en assemblée générale, réclamèrent qu'on indemnisât la Fabrique de la valeur des tables d'or et des anges en argent doré [4].

La demande ne fut pas entendue et la Fabrique ne récupéra pas ces objets de valeur. Les devant-d'autel, du reste, ainsi que tous les objets en or furent mis en morceaux et déposés dans des tonneaux [5].

L'enlèvement des plaques d'or, incrustées dans le marbre, sur le devant et sur le derrière de l'autel, avait laissé une trace désagréable à l'œil.

A la séance des Fabriciens, le samedi 31 janvier

[1] Les Anges ne figurent pas sur l'inventaire du 13 novembre 1792.

[2] *Registre des Délibérations de la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame de Reims, de 1791 à 1793*, publié par H. Jadart. *Chronique Rémoise de la fin du* XVIIIe *siècle. Reims, F. Michaud*, 1895, in-°8°, p. 103.

[3] Les bas-reliefs ne furent envoyés que plus tard à Paris.

[4] *Ibid.*, p. 109.

[5] Les orfèvres Legoix et Grandjan essayèrent de réunir les parties brisées des diverses pièces ; ils s'aperçurent alors qu'on avait mélangé dans les tonneaux des objets provenant de différentes églises.

Digitized by Google

1793, le citoyen Tronsson-Lecomte [1] demanda comment on pourrait remédier à cette « difformité choquante » ? Il fut convenu qu'on consulterait des hommes de l'art et qu'on réclamerait un projet pour remplacer les plaques d'or par des plaques de marbre blanc ou autre, avec des ornements en cuivre doré.

Un plan fut présenté a la séance du mercredi 6 février. Il ne fut pas adopté, mais on décida de faire apporter des changements à ce projet, auquel il y aurait lieu de joindre un devis estimatif du prix.

Le jeudi 21 février, le marbrier Hermann [2] présenta un projet d'incrustation de marbre blanc d'Italie en place des plaques d'or. On lui promit d'examiner et de discuter son devis de 1200 livres [3].

Nous savons que, dans la suite, les Officiers Municipaux Administrateurs de la Fabrique de Notre-Dame achetèrent, des Administrateurs du District de Reims, une couverture de tombe en marbre blanc, provenant de l'abbaye détruite de Sainte-Claire. Elle devait servir à tailler les deux devant-d'autel.

[1] Jacques-Quentin Tronsson-Lecomte, né le 4 octobre 1749, maire de Reims de 1804 à 1810, député en 1808, mort le 9 mai 1836.

Sur Tronsson-Lecomte, cf. un article nécrologique signé H. F., imprimé à Reims, chez Luton, en 1836. (*Cat. du Cabinet de Reims*, t. V, p. 376, n° 2142-88).

[2] Ce fut ce marbrier qui fournit le marbre noir et qui grava en lettres d'or le texte de l'inscription placée, en 1794, au-dessus du porche central de la façade de la cathédrale.

Cf. H. Jadart. *Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims. Reims, L. Michaud*, 1907, in-8°, p. 193, note 2.

[3] H. Jadart. *Chronique Rémoise..*, p. 120 à 122.

Digitized by Google

Le marbre avait des taches et les Administrateurs de la Fabrique estimèrent qu'il y avait lieu de dissimuler ces défauts sous des motifs en bronze doré. Le sieur Lelarge fut chargé de faire dessiner un modèle qui serait soumis à un jugement avant adoption [1].

L'autel eut alors l'aspect que nous lui avons connu avant guerre. Les Anges adorateurs en argent doré furent remplacés par des anges posés au-dessus des crédences appuyées contre deux des piliers, revêtus de marbre, de la croisée du transept [2].

L'Agneau en bronze doré, qui était couché sur le livre aux sept sceaux, au centre de la table sur le devant de l'autel, ainsi que les quatre fleurs de lys qui en ornaient les angles, ne furent posés qu'en 1830.

C'était l'œuvre de Choiselat qui coûta 500 francs [3].

Sans la guerre, la dalle funéraire provenant de Sainte-Claire, serait sans doute, saufs changements imprévus de l'autel, restée anonyme.

[1] Cerf. *Annales de Reims de 1789 à 1802. Reims, Bugg,* 1883, in-12, p. 111.

[2] *L'Illustration*, n° 3742, du 21 novembre 1914, p. 381, a publié une photographie de l'abbé R. Thinot, montrant les dégâts causés dans le chœur par un obus qui éclata devant la crédence et l'ange adossés à la pile d'angle sud-est, à la croisée du transept. Une carte postale fut illustrée d'après ce même cliché.

[3] « *Mgr. l'Evêque de Numidie propose au Conseil de délibérer sur le payement à faire de la fourniture et pose d'un agneau pascal, bronze doré, placé au-devant du maître-autel de la Métropole, et donne avis au Conseil que le six de ce mois il a mandaté au profit du Sr Choiselat, md de bronze*

Digitized by Google

En recueillant, parmi les décombres, les marbres brisés provenant de l'autel, on remarqua que les morceaux de marbre blanc portaient un texte gravé. Ils provenaient des devant-d'autel.

En rapprochant les débris, on s'aperçut que la dalle funéraire employée était celle d'une abbesse de Sainte-Claire, Claire Colbert [1].

La pierre tombale, sciée en deux et diminuée pour former les deux tables, ce qui en avait déjà altéré le texte, a été retrouvée en 32 morceaux. Quelques-uns manquent et il n'a pas été possible de rétablir l'épitaphe dans son intégrité.

Dans le haut, elle devait porter les armes de l'abbesse, entourées d'une cordelière ; les côtés sont ornés de larmes de marbre noir incrustées et de couleuvres ondoyantes enroulées qui rappellent les armes de la famille de la défunte [2].

Le texte, à peu près reconstitué, de l'épitaphe énumère les actes et les qualités de la vie religieuse de Claire Colbert :

à Paris, une somme de cinq cent francs, savoir : pour fourniture de l'objet 500 *fr. et* 5 *fr. pour caisse d'emballage...»*

Registre des Délibérations du Conseil de la Fabrique de l'Eglise Métropolitaine de Riems. Séance du jeudy 15 avril 1830.

[1] Sur Claire Colbert et sa sœur Agnès, cf. H. Jadart. *Les deux Sœurs de Colbert, abbesses de Sainte-Claire, Arcis-sur-Aube, L. Frémont,* 1901, in-8°.

[2] Les Colbert portaient : *d'or à la couleuvre ondoyante d'azur posée en pal.*

Digitized by Google

IC[I] GIST
MADAME CLA[IRE] COLBERT ABBESSE DE
CE MONASTERE [EL]LE Y E[NT]RA AGÉE [DE]
DOUZE ANS ET [AP]RES [S]'Y ESTRE FORM[É]E
ET ÉTABLIE DA[NS L']EX[E]RCICE [D'V]NE PIÉTÉ
SOLIDE ELLE Y [REM]PL[IT] PARFAITEMENT
DANS LA SVIT[E]LES DEVOIRS DE
NOV[IC]E PAR[ ]PVR ET ARDENT D[E]
PROF[E]SS[E]OVMISS[I]ON TRES
ENTI[E]RE D[A]BB[ESSE PE]NDANT [V]INGT ET
VN [AN] PAR [V]NE [DOVC]EVR E[T] VNE SAG
ESSE QUI L[ON]T [FAIT AI]MER [D]VRANT SA
VIE, ET REGRET[TER APRES] SA MORT
SA CHARITÉ FV[ ]ES ET SON
HVMILITÉ SI PR[OFON]DE [QUE S]ON PLUS
GRAND SOIN F[VT] TOVJOVRS DE CACHER
SES VERTVS AV[X Y]EUX DES HOMMES
POVR LES REND[RE] PLUS AGRÉABLES A
CEVX DE DIEV.
ELLE RENDIT [SON] AME A DIE[V] LE 26[E]
IVILLET DE L'A[N I]680 ET LE 6[3][E] DE
SON AGE, ET SO[N] CORPS ATTEND IC[I]
LA RESVRRECTIO[N P]Ô IOVIR ENSEMBLE
DV BONHEVR [DES] SAINTS.

P[riez pour] Le repos [de s]on[âme]

A en croire P. Tarbé [1] le maître-autel de la cathédrale n'aurait été terminé qu'en 1784. Il semble bien que l'historien rémois a confondu la date de l'achèvement de l'autel avec celle du complément de son ornementation.

Ce fut, en effet, en 1784, que, grâce aux libéralités

[1] P. Tarbé. *Notre-Dame de Reims. Reims, Quentin-Dailly*, 1852, in-8°, p. 124.

Digitized by Google

testamentaires du chanoine Millet, on garnit l'autel d'une croix et de six chandeliers artistiques [1].

Aucun document ne nous permet de savoir à quelle époque fut passé le marché pour cette garniture et quel en fut le prix.

Fort heureusement, une légende gravée au poinçon sur le pied de la croix, nous fait savoir le nom de l'artisan qui exécuta ce travail et l'année :

EX DONO DNI MILLET DEC. ET CANONICI
FAIT PAR MOY P. F. CARPENTIER
FONDEUR ET DOREUR ARGENTEUR SUR
TOUT METAUX A PARIS RUE DU
FOUR SAINT GERMAIN. - ANNÉE 1784.

Le nom de l'artiste qui dessina les modèles de cette garniture d'autel est resté inconnu. M. H. Jadart a mis en avant, sans qu'aucun texte le puisse confirmer, le nom de Caffieri [2].

Le pied de la croix, carré, s'orne de guirlandes de fruits et d'une figure de l'Agneau mystique posé sur le livre aux sept sceaux. Au-dessus, deux petits Anges tiennent un linceul et regardent, l'un le Christ et l'autre l'Agneau. Les bras de la croix se terminent

[1] L'*Inventaire des archives du Chapitre* par Lemoyne indique, aux *Fondations*, en date du 31 octobre 1757, que le Chapitre reconnaît avoir reçu de MM. Millet et Vieillant, légataires universels du chanoine Millet, la somme de 25.120 livres 6 sols 3 deniers pour la croix et six chandeliers pour orner le grand autel.

Des reçus sont datés des 21 juillet et 11 décembre 1755, du 4 janvier 1756.

[2] H. Jadart. *Croix et candélabres des Eglises et du Musée de Reims. Paris, Plon*, 1902, in-8°, p. 20.

Digitized by Google

par des fleurons avec épis ; au revers de la croix, à la rencontre des branches, se voient trois clous et la couronne d'épines.

Les chandeliers ont un pied triangulaire et portent, sur les côtés du pied, un médaillon avec les bustes de Notre-Seigneur et de la Vierge, ainsi que les initiales A.M. enlacées, qui peuvent s'interpréter comme le chiffre marial ou celui du donateur. Les fûts, cannelés, sont reliés aux pieds par des têtes d'Anges et ils sont entourés de guirlandes ; ils soutiennent une bobèche en forme de coupe avec feuillages [1].

La croix mesure 2 m. 55 de hauteur et les chandeliers 1 m. 50.

Epargnée par la Révolution et rendue à la cathédrale, en 1795, par l'entremise du chanoine Bergeat, alors conservateur attitré du Musée et des objets d'art de la Ville [2], cette garniture resta sur le maître-autel jusqu'en 1825.

A cette époque, elle fut remplacée par la croix et les chandeliers offerts par Charles X à l'occasion de son sacre.

La garniture donnée par le chanoine Millet fut placée sur l'autel de l'arrière-chœur, *dit* autel du Cardinal.

Les évènements de 1830 obligèrent à mettre à

[1] Photogravure de la garniture complète dans l'ouvrage précité.

Lithographie d'un chandelier, d'après un dessin de J.J. Maquart, dans P. Tarbé. *Trésors des Eglises de Reims. Reims, Assy et Cie*, 1843, in-f°, p. 122.

[2] Il fut commissionné conservateur en 1794.

Digitized by Google

l'abri le cadeau royal et la garniture de 1784 reprit sa place sur le maître-autel. Elle y resta jusqu'aux environs de l'année 1840 ; puis elle fut retransportée dans l'arrière-chœur. Cette croix et les chandeliers ont été endommagés au cours de la guerre.

La garniture d'autel de Charles X est l'œuvre de Choiselat ; elle coûta 23.000 francs. La croix mesure 2 m. 60 de hauteur et les chandeliers 1 m. 63. De vilaines souches, qui ne remplaceront jamais les cierges de véritable cire, déshonoraient les chandeliers et empêchaient de suivre la règle liturgique, à peu près méconnue partout aujourd'hui [1], qui veut que l'extrémité des cierges, placés aux côtés de la croix, sur l'autel, n'en dépassent par les bras.

Pendant la guerre, la garniture du maître-autel fut descendue dans la grande sacristie des chanoines, sous la Salle des Rois. Elle fut ensuite, transportée au château de Commetreuil, puis évacuée en juillet 1918 à l'hôpital d'Avize par les soins d'un aumônier militaire du Ve corps d'armée, l'abbé Robert. Les chandeliers, assez abîmés, et la croix, brisée en deux, furent rapportés à Reims, après l'armistice, et déposés dans la sacristie de la cathédrale provisoire.

Il est à rappeler que ces deux garnitures d'autel étaient classées par la Direction des Beaux-Arts et que l'autel lui-même, au moment de la déclaration de guerre, était en instance de classement, ainsi que les placages en marbre sur les colonnes latérales et les deux crédences, d'époque Louis XV, qui y étaient fixées.

[1] Sauf à Saint-Jacques de Reims, depuis la réouverture au culte de la nef, pour exemple.

Digitized by Google

La dernière messe célébrée au maître-autel fut une messe d'enterrement, le vendredi 11 septembre 1914[1].

Pour compléter l'histoire du maître-autel du XVIIIe siècle de la cathédrale, il n'est pas inutile de faire savoir qu'un fragment en a été enchassé dans le sanctuaire de l'église Saint-Paul, à Chicago.

Ce fragment, ramassé à Reims par un chapelain de l'armée expéditionnaire américaine, le Rév. Charles H. Brent, fut offert, par lui, à cette église.

En la fête de la Sainte Trinité, le dimanche 30 mai 1920, à 4 heures de l'après-midi, on profita de la cérémonie d'inauguration d'une plaque commémorative de soldats tués à la guerre, pour inaugurer en même temps, le souvenir provenant de Reims et un morceau de pierre d'un pilier des halles d'Ypres [2].

Après le chant d'un hymne processionnel de cir-

[1] Service de Madame Suzanne-Andrea Gianoli, née Bourhovon, décédée le 7 septembre, rue Trudaine 6.

Ce même jour, le Chapitre célébra sa dernière messe capitulaire au maître-autel. La paille ayant été apportée dans la nef le samedi 12, les chanoines se réfugièrent, à cette date, dans la chapelle *dite* du Cardinal, pour leurs offices.

En raison des évènements, la messe capitulaire se célébrait à 8 h. au lieu de 9 h. ; elle était dite par M. l'abbé Landrieux, archiprêtre de Notre-Dame et doyen du Chapitre, qui déchargeait ainsi ses confrères de ce service hebdomadaire.

[2] *Saint Paul's Church* — Buffalo — Service of Unveiling and Dedicating — The Reims Relic and Tablet — The Ypres Relic and Tablet — The soldier's Memorial Tablet — Trinity Sunday May 30 th. 1920 at 4 p. m.

Programme de la cérémonie, avec le texte des chants, prières, antiennes, imprimé chez Turner et Poter, à Chicago, 4 p. in-8°.

Pour le compte rendu de la cérémonie, cf. *The Living Church*, June 19, 1920, p. 284.

(*Bibliothèque de Reims*. Fonds H. Jadart).

Digitized by Google

constance, on commenta deux passages du *Livre de la Sagesse* [1]. Puis l'Evêque et ses assistants se rendirent devant la pierre d'Ypres qui fut inaugurée au chant de la *Brabançonne*.

La relique rémoise fut ensuite dévoilée, aux accents de la *Marseillaise*, par des représentants du Gouvernement Français. Lorsqu'elle fut découverte l'évêque récita la prière suivante :

We now dedicate this sacred memorial of the valor of the Christian faith of the French nation to the glory of our common Lord and Saviour, in the Name of the Father and of the Son and of the Holy Ghost ; beseeching Him to bind in a unity of mutual understanding and of common ideals their nation and ours, to the upbuilding and benefit of the Kingdom of God and of the commonwealth of mankind. Amen [2].

Une inscription, placée au-dessous du fragment de l'autel, rappelle son origine et son symbole :

[1] Les âmes des justes sont dans la main de Dieu,
Et les tourments ne les atteindront pas.
Aux yeux des insensés ils paraissent être morts,
Et leur sortie de ce monde semble un malheur,
Et leur départ du milieu de nous un anéantissement
Mais ils sont dans la paix.

Sag. III. 1-3.

Mais les justes vivent éternellement ;
Leur récompense est auprès du Seigneur,
Et le Tout-Puissant a souci d'eux.
C'est pourquoi ils recevront de la main du Seigneur
Le magnifique royaume et le splendide diadème ;
Car il les protègera de sa droite,
Et son bras les couvrira comme un bouclier.

Sag. V. 15-16.

[2] Nous dédions aujourd'hui ce souvenir sacré de la vaillance de la foi chrétienne de la nation française à la gloire

Digitized by Google

THIS FRAGMENT OF THE HIGH ALTAR OF NOTRE DAME CATHEDRAL AT RHEIMS, SHATTERED BY GERMAN SHELL FIRE, IS THE GIFT OF THE SENIOR CHAPLAIN OF THE AMERICAN EXPEDITIONARY FORCES, THE RIGHT REVEREND CHARLES H. BRENT. D. D. IT IS ENSHRINED IN THE SANCTUARY OF SAINT PAUL'S CHURCH AS A MEMORIAL OF THE FAITH AND ENDURANCE OF THE FRENCH PEOPLE, WHO AT UNTOLD COST TO THEMSELVES SAVED THE LIBERTIES O = F MANKIND.

« ON NE PASSE PAS »

ERECTED MEMORIAL DAY, MAY 30, 1920. [1]

Le dessus de la table d'autel était, en partie, formé par un marbre noir de plus de 1 mètre de largeur, avec croix aux angles ; il s'étendait sur toute la surface de l'autel, ce qui aurait permis de célébrer des deux côtés. Le retable était posé en travers de ce marbre. La pierre de fermeture des reliques, très grande, avait la forme d'un quartier d'orange et n'était pas adhérente à la pierre d'autel [2].

de notre commun Seigneur et Sauveur, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; l'implorant de lier en une unité de mutuel entendement et de commun idéal leur Pays et le nôtre, pour le rétablissement et au profit du royaume de Dieu et pour la richesse commune de l'humanité. Amen.

[1] Ce fragment du maître-autel de la cathédrale Notre-Dame de Reims, fracassé par les obus allemands, est le don de l'ancien chapelain de l'Armée expéditionnaire américaine, le Très Révérend Charles H. Brent, D. D. Il a été enchassé dans le sanctuaire de l'église Saint-Paul comme un souvenir de la foi et de l'endurance du peuple français, qui a sauvé les libertés du monde à un prix inouï dont il ne se rend pas compte lui-même.

« On ne passe pas »

Erigé en la journée du Souvenir, 30 mai 1920.

[2] Renseignements fournis par M. l'abbé Divoir, actuelllement premier vicaire à l'église Saint-Leu à Paris, prêtre-sacristain à la cathédrale de Reims avant la guerre.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Certificat de J.-B. Clicquot, Directeur de la Monnaie de Reims, au sujet de la fonte des deux tables d'or.

Je soussigné Directeur de la Monnoye de Reims, certifie que Messieurs du Chapitre de l'église de Reims, ont fait fondre en laditte monnoye et ma présence, les matières d'or provenants de leur autel, qu'il en a été fait deux Lingots pesants ensemble soixante trois marcs deux onces, et que l'essay en a été fait par M. Gérard Petit Essayeur de la ditte monnoye qui a trouvé un Lingot de 31 m. 7 à 20 Karats et l'autre de 31 m. 3 à 19 Karats 20 trente deuxième ; certifie en outre qu'il n'a été ajoutté aux dittes matières d'or du d. autel aucun alliage, ny aucunes autres matières d'or ; et que les dits deux lingots sont maintenant remis en œuvre, et en entiers pour deux devants dudit autel, en foy de quoy j'ai signé à Reims le premier octobre mil sept cent quarante six.

CLICQUOT.

Archives départementales de Reims. Fonds du Chapitre métropolitain, Fabrique, liasse 19, renseignements.

Digitized by Google

Désignation d'un Représentant des Maîtres et Marchands Orfèvres de Reims.

Nous soussignés Maîtres et Marchands orphèvres demeurant à Reims sous fermier de la marque d'or et d'argent donnons pouvoir à Monsieur Antoine Lelarge, l'un dentre nous de faire tous les pour suites qu'il jugera convenable dans le procès que nous avons intenté contre Messieurs du Chappitre de léglise Métropolitaine de Reims en conséquence du procès verbal dressé par Monsieur Malfilatre conseilier du Roy élu en lélection de Reims le (*en blanc*) mil sept cent quarante six de laccomoder à tel clause et condition qu'il avisera et de se restreindre pour toutes choses à la somme de douze cent livres pour toutes choses s'il est nécessaire fait à Reims le dix neuf janvier mil sept cent quarante sept.

Nicolas Lelarge. — H. Lelarge. — Grandjan. — Oudin. — Jacques Lelarge. — L. Lelarge. — Louis Legosse. — Claude Lelarge. — Nicolas Lelarge le jeune. — P. Lelarge.

Archives départementales de Reims. Fonds du Chapitre métropolitain. Fabrique, liasse 19, renseignements.

Transaction entre le Chanoine Godinot et les Orfèvres rémois.

+

Nous soussignés Jean Godinot chanoine de l'Eglise de reims y demeurant au nom et comme fondé de pouvoir de Messieurs du chapitre de léglise Métropolitaine de reims et encor comme me faisant et por-

Digitized by Google

tant fort des Sr Leplus et Mangeant d'une part et Antoine Lelarge Marchand orfèvre de la mesme ville tant en mon nom que comme fondé de pouvoir de touts les autres marchands orfèvres de reims en datte du dix neuf ianvier mil sept cent quarante sept sommes convenus qu'au moyen de la somme de *douze cent livres* présentement payé par Monsieur Godinot touts procès et contestations qu'étoient entre nous au faict des deux lames d'or dont il est parlé dans le procès verbal fait par Monsieur Malfilatre à la requeste des marchands orfèvres et qui sont destiné à faire des ornements au nouvel autel de la cathédralle demeurent terminé et assoupis sans pouvoir nous rechercher réciproquement pour quoy que ce soit au fait des deux dittes lames d'or qui seront employés à ce quoy elles sont destiné sauf les droits des marchands orfèvres si par la suitte on faisoit d'autres ouvrages d'or ou d'argent et avons signé le présent fait double ce jourdhuy, vingt six janvier mil sept cent quarante sept.

Antoine Lelarge. — Godinot.

Archives départementales de Reims. Fonds du Chapitre métropolitain. Fabrique, liasse 19, renseignements.

Lettre de l'Abbé Pommyer au Chanoine Benoît.

Au château de Bryères, 26 - 8 *bre* - 1768.

J'ay été très mortifié, Monsieur et cher confrère, que les circonstances m'aient empêché d'exécuter le dessein où j'étois de me rendre à Reims, comme j'avois eu l'honneur de vous le dire à Paris. Je ne le suis pas moins de n'être pas à portée de vous faire passer pour

Digitized by Google

le moment, la quittance du S. Adam que jay depuis plus d'un an, étant absent de Paris. Dès que j'y serai retourné, mon premier soin sera de vous la faire tenir. Vous pouvés, si vous le jugés à propos, rendre toujours votre compte, puisque la présente peut vous fixer, que le S. Adam a touché six mil livres pour la dissolution de son marché, et mil livres tant pour les frais de transport, dommages et interets et tous les frais de procédures etc. ce qui forme bien les 7.000 l. que vous m'aviés fait passer, et qu'il a reçu. Je vous prierai de me faire passer le double du marché afin que je puisse le déchirer devant Adam comme je m'y suis engagé. Je suis, Monsieur et cher confrère, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Pommyer.

Suscription : M. l'abbé Benoit, cne de l'église de Reims à Reims.

Archives départementales de Reims. Fonds du Chapître métropolitain. Fabrique, liasse 19, renseignements.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ARMOIRIES ET LES DÉCORATIONS

ASFELD ET VIEUX-LEZ-ASFELD

par M. l'Abbé MIDOUX, Membre titulaire

La manière de placer une décoration sur le blason des villes varie au gré des municipalités ; parfois, du dessinateur. Mais que faire quand la localité décorée n'a même point d'armoiries ? Le cas est très fréquent parmi les nombreuses communes qui, ces dernières années, ont reçu la Croix de Guerre.

Beaucoup de Municipalités l'ont simplement épinglée sur leur drapeau sans se préoccuper d'autre chose. Plus d'une pourtant s'est demandé s'il n'y avait pas moyen de se procurer des armes ; ainsi la glorieuse décoration rend un regain d'actualité et une lueur de vie à une science morte depuis longtemps, cette science qu'un héraldiste du XVIIe siècle, Baron, qualifiait en ces termes : « La science du Blason peut être appelée la science de la gloire ».

Mais ces armoiries, comment les composer ? Les formera-t-on en prenant pour meubles quelques objets spéciaux à la localité, comme le faisaient autrefois les corporations, les communautés ecclésiastiques et roturières ?

Ou bien s'appropriera-t-on simplement les armes d'un ancien seigneur, comme on l'a fait souvent de-

Digitized by Google

puis la Restauration ? Rien n'étant plus réglé sur ce point, chacun, semble-t-il, est libre de suivre son inspiration ou ses goûts.

§ I. — Armoiries d'Asfeld.

Parmi les villages en quête d'armoiries se trouve Asfeld, décoré de la Croix de guerre. Ce gros bourg qui, après avoir porté le nom d'Ecry jusqu'au XVIIe siècle, était devenu en 1670-1671 le siège du Comté d'Avaux, et en avait pris le nom, quand il eut été érigé en faveur de Jean-Jacques de Mesmes, président à mortier du Parlement de Paris (+1688), avait ensuite reçu (1730) avec le titre de marquisat, son nom actuel, à consonnance germanique, de Claude-François Bidal, premier marquis d'Asfeld, maréchal de France (+1763). Dans la salle du Conseil général des Ardennes, on a purement et simplement attribué à Asfeld, chef-lieu de canton, les armes du maréchal.

Sans doute le personnage est d'importance ; mais le comte de Mesmes-Avaux, dont les largesses ont permis la construction de la belle et curieuse église que l'on connaît, méritait bien que l'on remit sa mémoire en honneur ; d'autre part, les familles de Bossu et d'Ecry-Grandpré avaient autrefois tenu dans la région une place assez importante pour que l'on essayât de rappeler leur souvenir effacé.

En partant de cette idée on pouvait établir un écartelé ; toutefois, pour ne point compliquer outre mesure le nouveau blason, il était bon de laisser tomber les quartiers d'alliances et de concessions et

Digitized by Google

de s'en tenir uniquement aux armoiries propres de chaque famille.

Les Grandpré de Hans, seigneurs d'Ecry, famille éteinte depuis longtemps, portaient comme la branche aînée : *burelé d'or et de gueules de dix pièces, brisé d'une bande* [1].

Bossu d'Ecry [2] avait pour armoiries : *d'or à un trécheur d'azur au sautoir de gueules brochant, chargé d'un écusson aussi de gueules surchargé d'une bande d'or* [3].

Mesmes portait : *écartelé, au 1er d'or au croissant de sable ; au 2 et 3 d'argent à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre ; au 4e tiercé en fasce, le 1er de gueules le 2e d'or à une étoile de sable, le 3e ondé d'azur* [4].

[1] C'est du moins ce que dit, non sans quelque hésitation, le Dr Vincent : *Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*, p. 144. — D'autre part, Anselme : *Histoire générale et chronologique des Pairs de France*, p. 321 et suiv , dit que Grandpré-Ecry brisait d'un lambel de trois pièces.

[2] On trouve aussi ce nom orthographié Bossut et Bousseu.

[3] Palliot : *La vraye et parfaite science des armoiries*, in-fol. Paris, 1671, t. I, p. 643. La branche de Longueval, dont était issue celle d'Ecry, blasonnait : *D'or au double trescheur de sinople, au sautoir de gueules brochant ; s r le tout chargé d'une teste au poil levé d'argent ; d'autr s disent cette teste dans un escusson de gueules, d'autres sans escusson ni teste.* Id. ibid. — Cf. Bossut d'Irval dans *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, par M. Givelet, p. 75.

[4] Palliot, ibid., p. 158. – Gheusi : *Le blason héraldique*, in-8°. Paris, Didot, 1891, p. 320, donne : Mesmes d'Avaux : *écartelé; au 1er d'or au croissant de sable (Mesmes) ; au 2e et 3e, d'azur à deux lions passants de gueules (Bigorre) ; au 4e, d'or à la mer d'azur surmonté d'une étoile de sable et d'un chef d'azur.*

Digitized by Google

Bidal d'Asfeld, ou du moins le maréchal, avait reçu du roi Philippe V, pour le prix de ses services militaires en Espagne, des armoiries qui rappelaient ces exploits : *écartelé ; au* 1 *et* 4, *de gueules à la bande d'azur chargée de trois couronnes d'or, accompagnée en chef et en pointe d'une palme du même ; au* 2 *et* 3, *d'azur au lion issant d'argent, couronné du même, celui du* 3 *contourné* (*Léon ?*) *; sur le tout d'or à* 4 *pals de gueules* (*Aragon*), *surmonté d'une couronne ducale d'or sommé d'un griffon issant du même* (*Valence*). Telles sont du moins les armes qui ont été attribuées à Asfeld dans la salle du Conseil général [1].

Un contemporain du maréchal donne simplement, pour le 1 *et* 4, *de gueules à la bande d'azur chargée de trois couronnes ducales d'or*, sans faire mention de palmes [2].

Un autre donne : au 1er [*et au* 4], *de gueules, ou diapré....* [3]. Ce mot fournit, croyons-nous, la clef de ces divergences, car sur l'écu peint dans la salle du Conseil Général des Ardennes, les partitions qualifiées *palmes* semblent bien n'être que deux de ces rainceaux ou arabesques fantaisistes qui constituaient le diapré.

[1] Laurent : *Les armoiries de la salle des délibérations du Conseil général des Ardennes. Revue hist. ardennaise*, t. XI, p. 120.

[2] Dubuisson : *Armorial des principales maisons et familles du royaume et particulièrement de celles de Paris et de l'Ile-de-France*, 2 vol. in-12, Paris, 1757.

[3] La-Chenaye-des-Bois : *Dictionnaire de la noblesse*, t. III, édit. de 1863.

Digitized by Google

Le marquis d'Asfeld ayant totalement abandonné les armoiries primitives des Bidal [4], on pouvait considérer comme armoiries familiales le 1er quartier ; aussi bien pouvait-on y voir aussi une allusion aux trois royaumes que sa valeur avait assurés à Philippe V, ou même aux trois titres qu'il en avait lui-même obtenus : marquis d'Asfeld, de Castille et d'Alicante.

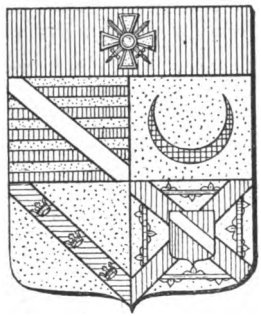

Une fois adopté l'écusson écartelé, composé d'après les principes énoncés plus haut, en s'inspirant d'assez près des armoiries des familles seigneuriales précitées, sans toutefois les copier, il s'agissait de fixer la croix de guerre. Il parut convenable, puisqu'elle était la cause première de la création de ce blason, de lui attribuer la place la plus noble, à la façon dont procédaient jadis les cardinaux et les prélats sortis des Ordres religieux, les Chevaliers des Ordres militaires, qui abaissaient leurs armoiries personnelles sous un chef portant la croix et les

[4] *D'argent à une ancre d'azur posée en pal, surmontée de deux flèches des même passées en sautoir, les pointes en haut.*

Digitized by Google

armes de l'Ordre ; on a donc fait brocher la croix de guerre sur un chef de gueules.

On a ainsi obtenu :

Ecartelé ; au 1er, burelé d'or et de gueules de dix pièces, chargé d'une bande d'argent (Grandpré-Ecry) ; au 2, d'or au croissant de sable (Mesmes-Avaux) ; au 3, d'or à la bande d'azur chargée de trois couronnes d'or (Bidal d'Asfeld) ; au 4, d'or à un trécheur fleuronné d'azur au sautoir de gueules brochant, chargé en abime d'un écusson de gueules à la bande d'argent (Bossu-Ecry) ; au chef de gueules chargé d'une croix de guerre d'or.

§ II. — Armoiries de Vieux-lez-Asfeld.

Vieux, décoré de la Croix de guerre, désirait également un blason. Le seigneur principal était celui d'Ecry-Asfeld ; on ne pouvait guère lui emprunter ses armoiries sans faire confusion avec celles du chef-lieu de canton, mais il y avait eu autrefois sur le terroir des petits fiefs, Bercy, La Motte et Han, concédés d'abord à une famille du nom de Bercy, dont un membre, messire Geoffroy de Bercy avait guerroyé « ez païs d'Auvergne soubz le gouvernement de messire Guy le Baveux », puis, « es païs de Pierregueux, de Limosin, de Saintonge et d'Angomois en la compaignie de monseigneur Loys de Sancerre, mareschal de France [1] ».

Ces fiefs passèrent ensuite à une famille de Han,

[1] H. Jadart : *La baronnie du Thour.*

Digitized by Google

issue, semble-t-il, d'un fils naturel de Henri II de Grandpré de Hans, seigneur d'Ecry, à qui son aïeule, Isabeau de Béthune, constitua une rente le 10 juillet 1478 [1]. Le dernier représentant de cette famille, Jacques de Han, seigneur de Bercy, mort le 2 juin 1585, gisait en l'église de Vieux sous une plate-tombe historiée [2]. Sa fille ainée, Madeleine, avait épousé Jean Daguerre de Villette ; une de ses petites-filles fut mariée à Henri de Coucy-Poilcourt, seigneur de La Loge [3], l'autre à Adrien de Guehelin [4].

Demoiselle Blanche de Guehelin, dernière du nom, mourut septuagénaire en 1750, laissant, entre autres fondations, « trois cens livres pour faire apprendre des métiers aux enfants pauvres de la paroisse [5] » ; ses biens-fonds, fort peu importants du reste, passèrent par héritage à ses cousins de Coucy. Ceux-ci vendirent le domaine de La Motte en 1764 ; le fief de Bercy fut, à la Révolution, confisqué comme bien d'émigré, sur l'évêque de La Rochelle, Jean-Charles de Coucy [6].

[1] Anselme : *Histoire génerale et chronologique des Paîrs de France*, t. II, p. 321 et suiv.

[2] Cette pierre tombale, classée par arrêté du Ministre des Beaux-Arts, le 5 Décembre 1908, sur les instances de M. Jadart, n'a pas trop souffert de l'incendie de l'église par les Allemands en 1918.

[3] Petit fief sur le terroir de Sault-Saint-Remy.

[4] Ce nom, qui semble supposer une origine étrangère, s'écrivait aussi *de Ghelin*, ou même *Déglin* suivant la prononciation du village.

[5] *Arch. des Ardennes*, G. 261. Papiers de l'ancienne fabrique de Vieux.

[6] Mort archevêque de Reims, le 9 Mars 1824.

Digitized by Google

Parmi les familles citées, les deux dernières, celle de Coucy surtout, ont laissé un souvenir assez vivace. Aussi fut-ce des armoiries de chacune d'elles que l'on décida de tirer un quartier du nouveau blason.

Les Guehelin de Bercy portaient : *écartelé aux 1 et 4, d'azur à trois têtes de béliers d'argent, deux et une ; au 2, d'or à une fasce de gueules chargée de trois lions d'argent ; au 3, d'argent à une fasce d'azur chargée de trois merles d'argent* [1].

Les de Coucy-Poilcourt portaient : *fascé de vair et de gueules de six pièces* [2].

D'autre part, un essai avait déjà été tenté pour donner un blason à la paroisse, à l'occasion de la bénédiction d'un reliquaire, offert quelques années avant la guerre. Cette pièce en bronze argenté était constituée par un ange agenouillé portant un cylindre de cristal dans lequel était renfermé un ossement de Saint Mammès, le patron. Sur le socle avait été ménagé une table d'attente qui fut couverte par un écusson en émail : *parti à dextre d'azur à une colombe d'ar-*

[1] Renseignement communiqué par M. A. Baudon. Cf. Dr P Gosset : *Armorial de l'élection de Reims* n° 238, qui donne *Chelin, seigneur de Berey.*

[2] Certains auteurs regardaient cette famille comme une branche bâtarde ; les Coucy-Poilcourt protestèrent et établirent, sur titres vérifiés par Chérin, généalogiste du roi, une généalogie remontant à Raoul de Coucy-Vervins, fils de Raoul II de Vervins et d'Hélène de La Chapelle ; ce Raoul, IIIe du nom, fonda la branche de Coucy-Poilcourt, après avoir reçu cette petite terre de son frère Jean de Coucy, abbé de Bonnefontaine. La généalogie fut certifiée par le juge d'Armes, d'Hozier, le 27 septembre 1769.

Digitized by Google

gent contournée, la tête détournée à dextre tenant au bec un rameau d'olivier fruité de trois olives au naturel (*sceau de la cure de Vieux* [1]) *; à senestre de gueules à un trident d'or en pal, les pointes en bas, accosté de deux rateaux démanchés, aussi d'or.* Il y avait là une allusion au martyre du saint qui avait été percé d'un trident, et en même temps un rappel des instruments employés dans ce pays de culture.

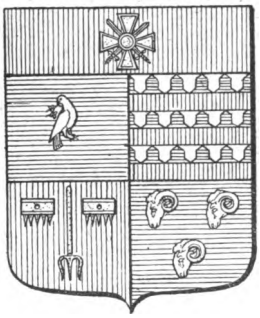

On s'arrêta à la combinaison suivante : *écartelé au 1er d'azur à la colombe d'argent contournée, la tête détournée à dextre tenant au bec un rameau d'olivier fruité de trois olives au naturel ; au 2e, fascé de vair et de gueules de six pièces ; au 3e de gueules au trident d'or en pal, pointes en bas, accompagné de deux rateaux démanchés, aussi d'or ;* au *4e, d'azur à trois têtes de béliers d'argent, deux et une ; au chef de gueules, chargé d'une Croix de guerre d'or.*

[1] H. Jadart : *Le sceau du curé de Vieux-lez-Ecry*, au XIIIe siècle. *Revue hist. Ardennaise*, t. XIII, p. 275.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par M. le Dr J.-B. LANGLET, président annuel : La vie et l'œuvre de René de Saint-Marceaux 1

Compte rendu des Travaux pendant l'année 1921-1922, par M. le Docteur Pol GOSSET, secrétaire-général 20

Rapport sur le concours d'Histoire, par M. l'Abbé MIDOUX, membre titulaire 36

Rapport sur le concours de Poésie, par M. René DRUART, membre titulaire 44

Rapport sur le prix Henri Lucas, par M. Ernest KALAS, membre titulaire 56

Rapport sur le prix Edouard Lamy, par M. Ernest KALAS, membre titulaire 66

Rapport lu au nom de la Commission du prix Jules Laurent, par M. Charles SARAZIN, membre titulaire 68

Concours de 1922 : Prix et médailles 71

Programme des Concours ouverts pour l'année 1923. . . . 73

Bureau de l'Académie, pour l'année 1922-1923 et *Tableau des Membres titulaires*. 76

ACTES DE L'ACADÉMIE

Remise à M. le Docteur J.-B. LANGLET, de la Médaille commémorative des bombardements de Reims. 79

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

M. Henri Jadart, Discours prononcé au cimetière par M. le Docteur J.-B. LANGLET 85

Eloge de M. Henri Jadart, Allocution prononcée par M. E. KALAS, à la séance de rentrée de l'Académie 90

Bibliographie Rémoise et Ardennaise. Liste des publications de Charles-Henri Jadart de 1868 à 1921, présentée par M. Charles SARAZIN et suivie du *Testament Moral*, de M. Jadart 99

M. Eugène Auger, dessinateur, membre correspondant, notice lue par M. E. KALAS 157

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Les origines de la Communauté de Sermiers, par M. Gaston ROBERT, membre titulaire 173

Le Théâtre à Reims pendant la Révolution, par M. le Docteur Pol GOSSET, membre titulaire 235

Les Receveurs des finances à Reims (1800-1920), par M. Ernest FRÉVILLE, membre honoraire 259

Cathédrale de Reims. Le Maître-Autel du XVIIIe siècle, par M. Charles SARAZIN, membre titulaire 271

Les Armoiries et les Décorations. Asfeld et Vieux-lez-Asfeld, par M. l'Abbé MIDOUX. 315

Digitized by Google

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Médaille commémorative des bombardements de Reims, par H. Dropsy (hors-texte) 79

Portrait de L.-A. C. Clouet, receveur des finances à Reims (hors-texte) 265

Armoiries d'Asfeld 319

Armoiries de Vieux-lez-Asfeld 323

REIMS. - MONCE ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE, 71, RUE CHANZY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 076385994

Digitized by Google

Digitized by Google